This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07588700 4

Digitized by Google

Digitized by Google

DP11
Reduc
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

INDEXED

REVUE DE L'ANJOU

Nouvelle Série

3

Première Livraison. — Juillet 1881

TOME TROISIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1881

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Assouan. — La première Cataracte. — Philæ.* — Joseph JOUBERT.

2° *Extrait du journal d'un prêtre allemand pendant la guerre Franco-Allemande de* 1870-1871. — X.

3° *Château-Gontier au XVIIe siècle, d'après des documents inédits.* — André JOUBERT.

4° *Chronique scientifique.* — X.

5° *Chronique bibliographique.* — L.-M.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

3

TOME TROISIÈME

July - Dec. 1881

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD.

1881

NEW YORK PUBLIC LIBRARY
Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
930957A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
B 1903 L

Printed in France.

Digitized by Google

ASSOUAN

LA PREMIÈRE CATARACTE

PHILÆ

Il y a un mois et demi que nous avons quitté le Caire, montés sur la dahabièh Lohengrin. Nous voici parvenus aux limites extrêmes de l'Égypte, à Assouan, aux portes de la première cataracte. A mesure que l'on approche de la Nubie le paysage change et prend un aspect aride et presque sauvage. Ce ne sont plus ces riches vallées couvertes de moissons et qui s'étendent au loin jusqu'aux pentes des monts arabiques ou libyques, ces rives verdoyantes, ombragées de palmiers qui étagent leurs longs rameaux en gracieux panaches. Le Nil ne déploie plus sa nappe majestueuse, mais son cours serpente, encaissé entre des montagnes dénudées; les deux chaînes se rapprochent et viennent baigner leurs pieds brûlants dans les fraîches eaux du fleuve. C'est à peine si de temps à autre apparaît quelque bande de terre, où végète une maigre verdure desséchée par les ardeurs torrides du soleil. Les sables descendent en torrents jusqu'au Nil et disputent au malheureux fellah le peu de culture qui reste. Les dattiers eux-mêmes deviennent rares; leur tronc aminci, leur chevelure courte et clairsemée leur donne un air triste et maladif. De loin en loin sur la berge escarpée, on aperçoit une chadouf dont le lourd panier s'abaisse et s'élève rempli d'eau à chaque oscillation ; des

Digitized by Google

nègres demi-nus, fortement charpentés, font mouvoir de leurs bras vigoureux cette machine primitive d'arrosage, dont le modèle exact se retrouve encore sur les bas-reliefs de spéos antiques.

Sur un îlot apparaît une bande d'aigles ; l'un deux, les ailes déployées, étreint dans ses serres crochues quelque proie, qu'il déchire de son bec sanglant ; bientôt assouvi, il s'envole et un autre vient prendre sa part du festin. Le long d'un banc de sable, un crocodile, étendu béatement au soleil, étale ses écailles rugueuses et verdâtres ; effrayé par le bruit de la dahabièh, il plonge dans le fleuve, et sa tête hideuse émerge seule par instant au-dessus des eaux. Les rives sont presque désertes ; parfois d'un groupe de palmiers se détache un ouady ou village composé de quelques misérables masures en terre. Les habitants, pauvrement vêtus, aux traits rudes et grossiers, n'ont plus cette élégance de la taille et cette finesse des attaches qui distinguent surtout le type égyptien. A notre vue, les femmes laides et disgracieuses cachent le bas de leur visage d'un pli de leur robe bleue, tandis que les hommes, enveloppés dans un large burnous gris avec la fierté d'un consul romain drapé dans sa toge, nous jettent des regards pleins de hauteur. Ces peuplades ont toujours montré une grande défiance vis-à-vis des étrangers, et, impatients de toute autorité, ont maintenu jusqu'ici leur indépendance presque intacte. L'aspect de l'indigène, comme celui de la nature, indique bien que l'on touche aux confins de l'Égypte et que la Nubie est proche.

Voici Assouan ; c'est un des sites les plus attrayants du Nil. Le fleuve est parsemé de rochers comme une côte accidentée de la Bretagne. Lorsque la nuit étend ses ombres sur le fleuve, on dirait des monstres marins sortant des eaux leurs dos énormes et leurs croupes noirâtres. Il semble qu'on entre dans un lac ; le Nil paraît se fermer

Digitized by Google

derrière la dahabièh, et devant soi on n'aperçoit aucune issue au milieu des rocs entassés qui bornent le fond du tableau. Sur la rive s'élève, brûlée par le soleil des tropiques, la petite ville avec ses maisons grises que domine la tour pittoresque de son blanc minaret; des bosquets d'acacias, de palmiers, de nopals, quelques sycomores aux ombrages touffus l'entourent et forment une ceinture gracieuse. En face Eléphantine, Geziret-el-Zaher, l'île fleurie, comme l'appellent les Arabes, étale joyeusement ses riches tapis de verdure. Tout autour des monticules de sable, dorés par le soleil et couronnés de ruines, se profilent comme d'immenses coupoles sur l'azur radieux du ciel. Des barques, conduites par d'habiles rameurs, courent en zigzags sur le Nil en se jouant au milieu des écueils. Le contraste de la végétation et de l'aridité, ce mélange heureux de nuances vives et opposées, donneà ce paysage un aspect gai et sévère à la fois, d'un charme tout particulier.

Notre dahabièh jette l'ancre en face d'Assouan, et nous descendons à terre pour visiter le bazar. C'est, après celui du Caire, le plus intéressant que j'aie vu. Il se compose d'une longue rue étroite, sombre, protégée contre les ardeurs solaires par des nattes et des toiles tendues sans cesse d'une maison à l'autre. Des deux côtés sont rangées de petites boutiques qui ont l'apparence de larges niches. Au milieu est assis le marchand, les jambes croisées, immobile comme une statue de cire; tout autour, à ses pieds, à ses côtés, au-dessus de sa tête sont exposés en désordre les produits de la Nubie et du Soudan. Voici les parois d'une échoppe qui disparaissent sous les élégants panaches de plumes d'autruche, dont les couleurs noires, grises et blanches, forment une gamme de nuances des plus harmonieuses. En face, des dépouilles de léopards et de chacals aux reflets fauves tapissent les murs; plus loin sont suspendus en panoplies bizarres des trophées de piques, de flèches empoisonnées, de boucliers en peau

Digitized by Google

d'hippopotame, de massues en bois d'ébène, de glaives pesants à la pointe élargie, comme devaient en porter les Sicambres il y a vingt siècles. Auprès on aperçoit des bracelets d'ivoire, des tapis bizarres de nattes finement tressées et de petits crocodiles desséchés, qui bientôt sans doute iront figurer dans la collection de quelque Anglais entre la zagaie d'un Hottentot fabriquée à Londres et une amphore de Pompéi d'une provenance non moins authentique. A peine entré dans le bazar, je suis environné d'une bande d'enfants noirs comme l'ébène et qui me poursuivent de leurs cris de bagchich, le premier mot qu'on entende en débarquant en Égypte, le dernier qui résonne à l'oreille au départ. Inutile d'ajouter que c'est l'expression usuelle pour demander un peu d'argent. Leur costume des plus primitifs se réduit à une simple frange qui leur entoure la taille; sur le sommet de leur tête rasée pend une petite houppe crépue ; ils ont le nez traversé par un anneau de cuivre, et deux larges boucles du même métal ornent leur oreille droite. A l'extrémité de la rue, sur une place, se tient un groupe de Nubiennes, assises dans la poussière et qui vendent des cannes à sucre, dont se régalent les Arabes avec délices. Vêtues de longues robes noires et de voiles qui ne laissent à découvert que leurs yeux noirs et brillants, elles portent des colliers et des bracelets de perles ou de verroterie; leurs cheveux sont divisés en tresses fines et plates. Dès qu'elles nous voient, elles se dépouillent à l'envi de leurs précieux ornements et nous les offrent avec de grands gestes et une volubilité de paroles étourdissante. Nous leur laissons leurs parures et leur donnons quelques piastres, qu'elles reçoivent avec joie en portant plusieurs fois la main à la bouche et au front en signe de remerciement. Comme je retourne sur mes pas, je remarque gisants aux pieds d'un mur quelques chapiteaux poudreux et mutilés, mais sur lesquels on peut encore reconnaître des fleurs de lotus ; reposant sur de fières colonnes, ils devaient

Digitized by Google

sans doute supporter autrefois un temple splendide; aujourd'hui ils servent de sièges aux mendiants. Tout est déchu en Égypte, les peuples comme les monuments. Seul le Nil, toujours bienfaisant et majestueux, répand chaque année la fertilité sur le champ du pauvre fellah, comme il le faisait il y a trente siècles sur l'empire magnifique des pharaons!

En retournant à la dahabièh, je passe près d'une caravane qui se dispose à partir pour le Kordofan et le Darfour. Des marchands surveillent les préparatifs, étendus sur des nattes, et fument le narguilé sous leurs tentes dressées à l'ombre des sycomores. Autour quarante chameaux environ sont réunis; les uns balançant leur long col portent déjà de vastes ballots de tissus destinés aux peuplades du Soudan; d'autres restent agenouillés patiemment, tandis que l'on suspend des deux côtés de leur bosse de lourdes charges. Des nègres remplissent d'eau des outres en peau de chèvre, provision indispensable pour traverser le désert. Auprès se tiennent les Bisharis, ces guides des caravanes, qui ont un type si particulier. Une partie de leurs cheveux retombe en tresses sur leur cou, tandis que l'autre se relève droite en forme de houppe; leur visage oval, imberbe, aux traits fins et délicats, à l'expression douce, donne à quelques-uns une apparence vraiment féminine. Ils ont la tête et le haut du corps nus, autour de leurs reins s'enroule une large bande de toile, dont ils rejettent négligemment un pli sur l'épaule; leurs bras sont cerclés d'amulettes, et un petit couteau ou poignard à gaîne de cuir pend attaché au-dessus du coude. Tout cet ensemble présente un tableau aussi original et animé que pittoresque.

Assouan, la Syène des anciens, par sa position à l'entrée des cataractes, aux confins de l'Égypte et de l'Éthiopie, a toujours joui d'une assez grande importance. Sous les Ptolémées, les astronomes d'Alexandrie avaient cru que Syène était située sous le tropique même, parce qu'au solstice d'été

Digitized by Google

les rayons du soleil éclairaient verticalement le fond d'un puits. Les Romains firent plus tard de cette ville une place de guerre. Juvénal y fut exilé par Domitien avec le titre de préfet de légion, aux dernières limites de l'empire, comme Ovide avait été relégué par Auguste près des Scythes à une autre extrémité du monde romain. Sous la tyrannie des Césars, les poètes n'avaient de choix qu'entre la plus basse adulation ou l'exil, voire même la mort !

Aux environs d'Assouan s'étendent les carrières de granit rose si renommées dans l'antiquité. C'est de là que sont sortis les blocs de syénite que les Égyptiens transformaient en obélisques, statues ou sphinx pour décorer leurs temples prodigieux. Désireux de visiter ces carrières, je pris un âne équippé pauvrement et, quittant à regret l'ombre si douce des sycomores, j'entrai dans le désert. Il faut d'abord traverser des monticules de ruines et de décombres; la poussière qui tourbillonne vous aveugle, tandis qu'aucun arbuste n'intercepte les feux d'un soleil tropical qui vous brûle. Là s'élevait l'ancienne ville arabe, dont quelques débris et des tombes de scheiks aux coupoles délabrées marquent seuls l'emplacement. Plus loin à grand' peine on avance au milieu des pierres et des tumulus qui couvrent l'immense nécropole : c'est la cité des morts trois ou quatre fois grande comme celle des vivants. Rien de triste, de lugubre et désolé comme un cimetière arabe. Pas une couronne, pas une plante, pas une inscription; une pierre nue pour tout souvenir; rien qui ravisse l'âme à la douleur pour l'élever à l'espérance. Quel contraste avec ces monuments splendides, pyramides grandioses et hypogées magnifiques, que les anciens dressaient jusqu'aux nues ou creusaient dans les abîmes de la montagne, espérant assurer ainsi à leur corps embaumé un asile inviolable! La tombe du chrétien est d'ordinaire plus simple. Souvent un peu de terre suffit pour recouvrir ses restes, mais la piété d'une mère ou d'une

Digitized by Google

sœur vient y répandre des fleurs avec des larmes et des prières, et la croix qu'on y plante, symbole d'immortalité, console notre cœur affligé, car elle nous rappelle que ceux que nous pleurons ne sont pas perdus à jamais pour notre amour !

A une courte distance du cimetière, on voit les nombreuses entailles faites à la montagne pour l'extraction des blocs de granit; un obélisque ébauché tient encore au roc; l'ouvrage commencé il y a plus de deux mille ans n'a jamais été achevé. « En contemplant, dit Ampère, ce « témoignage vivant d'un travail qui a cessé depuis tant « de siècles, il semble qu'on assiste à ce travail et qu'on le « voie s'interrompre. » L'on se figure que les ouvriers se reposent et vont revenir bientôt pour continuer la besogne. En même temps l'on admire l'art merveilleux avec lequel les anciens Égyptiens savaient extraire des masses aussi énormes, leur donner des formes aussi parfaites, les transporter à des distances considérables, comme de Syène à Memphis par exemple, enfin les élever et joindre sans ciment pour la construction de leurs temples gigantesques.

A peine de retour sur la dahabièh, je reçus la visite du mudir (ou préfet de la province), personnage important qui surveille le passage des cataractes, et qui commande à tous les capitaines et Arabes employés à cet effet. Il accepta force cafés, limonades et cigarettes, refusant toute liqueur en véritable sectateur de Mahomet, et prit congé de nous avec la promesse formelle de faire partir notre barque le jour suivant. Mais hélas! j'avais compté sans l'astuce et l'apathie orientales. Le lendemain soir la cange était toujours amarrée à la rive, et se balançait mollement en face de la ville. La patience (dont il faut faire ample provision en Orient) me manque. Je cours chez le mudir, je crie, je tempête, je le menace de télégraphier au consul de France au Caire; enfin, je fais tant et si bien que mon homme secouant sa torpeur se décide à donner les ordres pour le départ. Les

Digitized by Google

pilotes et les capitaines montent à bord, accompagnés de deux soldats, dont j'appréciai plus tard l'utilité. Nous franchissons la première porte, Assouan disparaît avec son entourage élégant de palmiers, et les rapides commencent.

Les cataractes n'ont rien de semblable à ces chutes prodigieuses dont les anciens ne parlaient qu'avec effroi. L'imagination des poètes et les récits incroyables des voyageurs en avaient fait un passage des plus périlleux. Sénèque parle d'un précipice dans lequel le Nil se jette en tombant de montagnes élevées. Suivant Cicéron, le fracas des eaux qui se précipitent est tel qu'il rend sourds les habitants des rives. En présence de la cour de Louis XIV, Paul Lucas, voyageur envoyé en Orient par ce monarque, racontait ainsi en 1704 ce qu'il avait vu ou plutôt rêvé : « Nous arrivâmes une heure avant le jour à ces chutes « d'eau si fameuses. Elles tombaient par plusieurs endroits « d'une montagne de plus de 200 pieds de hauteur. — Le « seul endroit remarquable est une belle nappe d'eau large « de 30 pieds qui forme en tombant une espèce d'arcade, « par dessus laquelle on pourrait passer sans se mouiller. » Paul Lucas avait sans doute aperçu les cataractes aux lueurs fantastiques de la lampe merveilleuse d'Aladin. Tout en faisant la part à l'exagération, il est permis de croire avec Ampère qu'au cours des siècles les eaux du Nil ont abaissé la barrière des rochers. La commission de l'expédition d'Égypte rétablit enfin la vérité en ramenant ces chutes d'eau à leurs proportions réelles. Le lit du fleuve est parsemé d'écueils et d'îlots escarpés ; ces obstacles arrêtent le Nil, le contrarient dans son cours, et produisent ainsi des rapides, des tourbillons et de petites cascades.

Dès qu'on a dépassé Assouan, on est frappé de la grandeur sauvage que présentent les bords du Nil. La végétation a disparu ; de tous côtés la vue est bornée par des masses noires de rochers, entre lesquels serpentent et

Digitized by Google

tourbillonnent les eaux tourmentées. La dahabièh glisse rapidement au milieu des récifs, dirigée par la main habile du pilote. Bientôt on jette l'ancre dans une île aride, où sont réunis en groupes animés les Shellalees, population des villages environnants. Les uns montent sur la cange, les autres se dispersent parmi les rocs, des câbles reliés à la proue s'enroulent comme des serpents autour d'énormes blocs de pierre, et le mouvement commence. De longues files de Shellalees, habitués à ce rude métier, halent sur la rive à force de bras, tandis que les hommes à bord tirent vigoureusement sur les cordes attachées aux rochers. La dahabièh avance ainsi péniblement sous cette double impulsion. Cependant les capitaines sur le pont se démènent comme des diables; ils agitent frénétiquement la coufieh déroulée de leur turban, et l'œil en feu, crient de toute la force de leur poumons : *Emsek! emsek!* « tenez bien! » Les soldats, armés de leur courbache, distribuent des horions de droite et de gauche sur le dos des récalcitrants. Un vieux une baguette à la main chante d'une voix criarde, et, chef d'orchestre improvisé, bat la mesure en sautant d'un pied sur l'autre. Il me rappelle le satyre du musée Pitti de Florence à la face grimaçante, et qui danse en frappant des cymbales. Dans la Grèce antique, le joueur de flûte donnait le ton aux orateurs; en Orient, il faut stimuler le zèle des travailleurs par un rythme particulier.

Nous voici au fort des rapides : les eaux furieuses bouillonnent avec fracas et les tourbillons bondissent en cascades écumeuses. Les Shellalees s'arrêtent et mollissent, l'impétuosité du courant fait reculer la barque; qu'un des câbles vienne à se rompre et la dahabièh, entraînée par une force irrésistible, irait en quelques secondes se briser contre les récifs. Alors les cris, les hurlements des capitaines redoublent, la courbache s'agite; c'est un bruit, un tumulte, un brouhaha indescriptible. Les grappes

Digitized by Google

humaines suspendues au roc se courbent et se tendent sous un dernier effort. Lentement la cange s'abaisse, puis soudain se relève avec rapidité : la barre est franchie. Aussitôt des noirs, robustes gaillards aux muscles d'acier, se jettent dans le fleuve; un instant ils disparaissent sous les tourbillons, mais de suite on voit leur tête sortir des flots; d'une main ils tiennent un câble et nagent de l'autre. Délier les cordes, gagner un îlot voisin, les attacher à d'autres rochers est pour eux l'affaire d'un instant. Les rameurs, courbés sur leurs avirons, dirigent les barques chargées de monde un peu plus loin, et la même manœuvre recommence. La dahabièh passe ainsi successivement ces terribles rapides que Diodore de Sicile réputait infranchissables, et tout à coup à un détour du fleuve Philæ, l'île sainte, se montre à nous, gracieuse apparition que le voyageur sortant de ces parages arides salue avec joie, comme l'Arabe errant dans le désert et qui découvre soudain l'oasis tant souhaitée. Le cadre d'ailleurs contribue à la beauté du tableau. D'un côté s'élève l'île de Bighèh avec sa ceinture sombre de rochers aux formes fantastiques et amoncelés en désordre les uns sur les autres, comme si les Titans avaient brisé la montagne pour se livrer avec les fragments quelque combat gigantesque. Sur l'autre rive verte et cultivée des palmiers laissent retomber leur élégante chevelure, et des sycomores au feuillage épais ombragent un monastère de Franciscains aujourd'hui abandonné. Au loin une dahabièh se détache des roches noires et luisantes comme des blocs de houille, et la longue voile coupe de sa ligne blanche le bleu éclatant du ciel ou la ligne dorée des sables. Le Nil, qui à quelques cents mètres de là tourbillonne et écume, coule ici sans bruit et caresse doucement la rive. Au milieu de cette nappe d'eau, calme et azurée comme un lac, se dresse l'île avec ses bouquets de palmiers, ses vastes pylônes, ses portiques demi-ruinés et la ravissante colonnade du kiosque. Philæ est un

Digitized by Google

site enchanteur ; l'art et la nature s'y sont réunis pour en faire la perle du Nil.

Au sud de l'île, un petit temple en ruine et consacré à la déesse Isis représente peut-être le dernier monument construit par le dernier roi national de l'Égypte, Nectanébo, quelques années avant la conquête d'Alexandre. Je remarque surtout au-dessous de la corniche, des têtes de femmes d'une expression très douce; malheureusement elles sont plus ou moins balafrées, et plusieurs ont perdu la moitié de la face. Quatorze obélisques s'élevaient fièrement devant la façade ; le tronc d'un seul reste encore debout. De là partent deux longs portiques découverts qui, par une bizarrerie d'architecture, n'ont pas une direction parallèle. Les colonnes de celui de gauche ont subi en partie d'indignes outrages ; les unes jonchent le sol de leurs fragments méconnaissables; d'autres sont décapitées ou les chapiteaux défigurés portent les traces de blessures sans nombre. Dans le portique de droite, quelques-unes des colonnes, dépourvues d'ornements, n'ont pas été terminées; ce sont les mieux conservées; leur simplicité même les a sauvées de la rage des démolisseurs.

La cour qui s'étend devant le Grand Temple est couverte de débris de toutes sortes. Je distingue une tête de lion à moitié enfouie au milieu des décombres ; depuis deux mille ans le gardien fidèle n'a pas déserté son poste, et, quoique mutilé, semble encore protester contre la fureur sacrilège des barbares qui ont dévasté le temple. A l'entrée, deux pylônes, pareils aux bastions d'une forteresse, découpent sur l'azur céleste leurs masses énormes. Sur l'un d'eux Ptolémée Philométor, divinisé en Ammon-Ra, brandit la hache d'arme d'une main, tandis que de l'autre il tient enchaînés des captifs réunis en un faisceau et qui élèvent vers le vainqueur leurs mains suppliantes. A côté deux sculptures colossales représentent Hathor à la tête de vautour surmontée d'un disque encadré entre deux cornes de

Digitized by Google

génisse. Une porte sépare les deux massifs, et à l'intérieur sur les parois une inscription, qu'on ne peut lire sans se sentir ému, rappelle la brillante mais éphémère conquête de l'Égypte par nos légions ; elle est conçue en ces termes :

« L'an VI de la République, le 12 messidor, une armée « française, commandée par Bonaparte, est descendue à « Alexandrie. L'armée, ayant mis vingt jours après les « Mamelucks en fuite aux Pyramides, Desaix, commandant « la 1re division, les a poursuivis au-delà des Cataractes, « où il est arrivé le 13 ventôse de l'an VII. »

Le souvenir de la France est toujours vivace dans la vallée du Nil. Après avoir tenté de la civiliser par les armes, elle a su mieux mériter de sa reconnaissance par les victoires que la science et l'industrie de ses enfants ont remportées sur cette terre, près des glorieux champs de bataille des Pyramides et d'Héliopolis. Champollion et Mariette ont fait revivre pour ainsi dire l'histoire nationale de l'Égypte : l'un en arrachant aux hiéroglyphes leur énigme vingt fois séculaire, l'autre en disputant au désert les temples grandioses ensevelis sous l'immense linceul des sables. Enfin, un homme de génie, qui a su réunir les flots de la Méditerranée à ceux de la mer Rouge, a ouvert à l'Égypte une source de richesses incalculables.

Après avoir traversé la porte où est tracée l'inscription de Desaix, j'entre dans une large cour, limitée à droite et à gauche par des portiques couverts qui donnent accès dans de petites chambres. Des scènes religieuses en décoraient les parois et montraient le pharaon faisant diverses offrandes aux divinités. Mais toutes ces sculptures ont souffert d'affreuses mutilations. D'ailleurs elles datent des basses époques, et n'indiquent plus cette finesse, cette sûreté de trait qu'on admire dans les bas-reliefs d'Abydos ou dans les hypogées de la Vallée des Rois. Aux siècles glorieux des Amenhotep, des Thoutmès, des Ramsès a succédé la période de décadence des Ptolémées. L'architecture,

Digitized by Google

il est vrai, imitant avec fidélité les modèles antiques, a conservé aux monuments ce caractère massif, grandiose, spécial à l'Égypte, qui étonne et impose. Mais la sculpture est bien dégénérée : l'artiste ne sait plus reproduire ces entailles si nettes, d'un dessin si délicat, qu'on remarque sur les stèles des XVIIIe et XIXe dynasties, et dont la perfection mérite d'être comparée à celle des camées. Le sculpteur copie sans goût les anciens symboles et les formes hiératiques, mais il lui manque l'inspiration, le sentiment profond de la nature et peut-être la foi religieuse qui elle-même commence à s'éteindre. Cependant il excelle encore dans l'ornementation des chapiteaux. Ceux qui décorent les colonnes des portiques à Philæ sont admirables. Des tiges de papyrus entourent les fûts de leurs faisceaux légers ; les feuilles élèvent leurs pointes avec élégance ou les courbent comme des roseaux ; des boutons s'épanouissent ; des fleurs évasent leurs calices en coupes gracieuses les unes au-dessus des autres et forment des corbeilles ravissantes. Des têtes de la déesse Hathor, aux oreilles de génisse, les yeux bridés, le front ceint d'un bandeau, surmontent chaque chapiteau et supportent un dé, qui lui-même soutient l'entablement bariolé d'hiéroglyphes ; cette décoration est de toute beauté.

Au nord s'élève un second pylône de forme moins colossale que le premier ; une ouverture entre les deux massifs conduit à un double portique intérieur avec deux rangées de piliers magnifiques. Sur les feuilles de palmier et de lotus qui ornent les chapitaux on voit encore des couleurs bleues et vertes d'un éclat et d'une fraîcheur étonnants ; on dirait que le peintre les a mises hier. Au centre des corniches monumentales le disque mystique déploie l'envergure de ses ailes rayées et arrondit son globe qu'enlacent les ureus en tordant leurs anneaux. Plusieurs chambres obscures forment, comme dans tous les temples égyptiens, le sanctuaire ou naos. C'est là qu'au

Digitized by Google

milieu des ténèbres, caché sous des voiles tissus d'or et étendu sur la pourpre, était relégué l'animal divin, chat, crocodile ou serpent; de là sortait en grande pompe la procession de la barque sacrée. Le dieu, renfermé dans une châsse resplendissante, portée par des prêtres vêtus de peaux de léopard, faisait le tour du temple, et recevait les adorations du peuple prosterné sur le passage de la divinité immonde et invisible.

A une petite distance du Grand Temple, sur une terrasse qui domine le cours du Nil, s'élève le temple hypèthre, appelé aussi le Kiosque ou le lit de Pharaon. C'est une merveille : 14 colonnes couronnées d'élégants chapiteaux à fleurs de lotus, surmontés de dés allongés, supportent une simple corniche. Cet édifice à ciel ouvert, ou plutôt cette colonnade disposée en rectangle, charme par une légèreté et une grâce qui font défaut en général aux monuments de l'Égypte. On sent que le style plus délicat de l'art grec, apporté par les Ptolémées, est venu corriger les formes massives et colossales de l'architecture pharaonique. Lorsqu'on sort des cataractes, le Kiosque est d'abord masqué par le Grand Temple et les immenses pylônes ; mais, à un détour de l'île, le gracieux édifice se montre soudain avec ses colonnes effilées qui se mirent dans les eaux limpides du fleuve, et qui découpent sur le ciel des bandes d'azur ; à la vue de ce chef-d'œuvre incomparable, d'une élégance exquise, le voyageur ne peut retenir un cri de surprise et d'admiration.

Comme je parcours ce site ravissant, je me figure que Cléopâtre a dû s'y arrêter plus d'une fois, comme elle naviguait sur le Nil, fuyant les soucis de la politique et de sa cour d'Alexandrie. Je me représente la scène et le décor : Deux énormes sphinx en basalte sont couchés à l'entrée du kiosque. La reine d'Égypte siège sur un trône d'ivoire, incrusté de nacre ; un lion d'Éthiopie est étendu à ses pieds. Elle porte sur la tête une sorte de casque bariolé

Digitized by Google

d'écailles, dont les bandelettes dorées flottent sur les épaules et orné à la hauteur du front de la vipère royale qui se dresse et gonfle sa gorge. Une tunique blanche, brochée d'or et d'un tissu translucide, emprisonne comme un fourreau sa taille svelte, et laisse deviner des formes d'une rare beauté. Ses bras nus sont cerclés de bracelets rehaussés de pierres précieuses; sur son col gracieux brille un gorgerin enrichi de perles et d'émaux. Son regard exprime l'intelligence unie à l'astuce; toute sa personne est pleine de séduction et de majesté. De larges éventails à plumes d'autruche, tenus par de noires captives, ombragent sa tête; d'autres, dans une pose suppliante, lui offrent comme à une divinité des tiges de papyrus, des fleurs de lotus et de nymphœa. La myrrhe et le cinnamone brûlent sur des trépieds et embaument les airs de suaves aromes. Devant la reine de jeunes Ioniennes vêtues d'une gaze légère mêlent des danses joyeuses au son des harpes, des mandores et des tambourins. Les gardes nus jusqu'à la ceinture, la lance au poing, la hache de l'autre main, le bouclier arrondi suspendu au bras, se tiennent derrière le trône, immobiles comme les guerriers sculptés sur les stèles. Des flabellifères portent les étendards dorés que surmontent l'ibis, l'épervier, le crocodile, le bari sacré et les autres emblèmes mystiques. En face de la dernière des Ptolémées, Antoine est mollement étendu sur des coussins de pourpre. Le romain a échangé la toge flottante de ses ancêtres contre la calasiris courte et quadrillée des Égyptiens, le casque pesant des fils de Romulus pour le pschent allongé en mître des Pharaons. Des esclaves remplissent de vin de Maréotis la coupe d'or qu'il porte à ses lèvres; sa main défaillante laisse tomber une couronne de crocus et de népenthès, tandis que ses yeux noyés de volupté restent attachés sur la séduisante Cléopâtre. Maître de la Grèce, de l'Asie et de l'Afrique, il laisse couler doucement les heures près de sa royale et perfide maîtresse. Octave, Rome et le

Digitized by Google

monde n'existent plus pour l'heureux triumvir tout entier à ses amours, et qu'attendent dans quelques mois une honteuse défaite, la trahison de Cléopâtre, le désespoir et une mort indigne du vainqueur de Philippes!

Le soir il nous vint à l'idée d'illuminer Philæ. Je fis placer sur la terrasse du temple hypèthre des feux de bengale, que devaient allumer les marins à un coup de fusil, signal convenu. La chaloupe nous conduisit à la rive opposée, d'où nous pouvions mieux jouir du spectacle. La nuit était presque complète; la lune avait caché son disque brillant; à peine quelques étoiles scintillaient sur la voûte sombre du ciel. Tout à coup s'élèvent des vapeurs blanchâtres, et le kiosque apparaît enveloppé d'une splendeur éblouissante; les colonnes aux reflets roses et bleus se dressent lumineuses au milieu des ténèbres; elles semblent suspendues dans les airs, comme si quelque dieu invisible de l'ancienne Égypte les soutenait de sa main colossale. Les pylones gigantesques montrent vaguement leurs masses fumantes comme des cîmes de volcans, et les feuilles argentées des palmiers étincellent d'un éclat féerique. Les Shellalees effrayés, croyant sans doute à quelque sortilège terrible, poussent des cris sauvages; puis soudain les feux s'évanouissent, le temple radieux, semblable à un palais enchanté, s'abîme dans la nuit, et tout rentre dans le silence et l'obscurité.

Le lendemain la dahabièh levait l'ancre; nos yeux suivirent quelque temps les contours massifs du Grand Temple et la légère colonnade du kiosque qui diminuaient peu à peu. Puis l'île de Philve finit par se perdre dans le lointain. Un vent favorable gonflait notre longue voile latine, et la barque, glissant entre les rives arides et sablonneuses de la Nubie, nous emportait au-delà du tropique vers les spéos prodigieux d'Ipsamboul et la cataracte infranchissable de Wady-Halfa.

Joseph Joubert.

Digitized by Google

EXTRAIT

DU

JOURNAL D'UN PRÊTRE ALLEMAND

pendant la guerre Franco-Allemande de 1870-1871.

Le hasard a fait tomber entre nos mains, il y a quelque temps, le journal d'un jeune homme d'origine allemande devenu, en France, prêtre catholique. Nous avons lu ce journal avec une émotion que nous désirerions faire partager aux lecteurs de la *Revue*. Qu'on se figure un jeune homme de noble cœur et d'esprit élevé, arrivant d'Allemagne pour étudier dans nos écoles françaises, rêvant un brillant avenir, séduit tout-à-coup par la science et la vertu d'un saint ecclésiastique, renonçant à ses rêves, pour embrasser le sacerdoce de J.-C. et sauver les âmes. Tel était ce jeune prêtre en 1870. Arrêté soudain dans son nouvel élan par l'explosion d'une guerre terrible qui met aux mains sa nouvelle et son ancienne patrie, forcé par les circonstances de quitter la France, il lui garde cependant son amour et son dévouement. Ne pouvant autre chose pour elle, il veut du moins marquer presque jour par jour les sentiments qui animent son cœur, et donner tout son dévouemeut aux malheureux enfants de France que la guerre lui renvoie prisonniers, en son pays. Il nous a semblé bon de montrer à nos lecteurs que ceux qui font du bien, ne font pas toujours des ingrats. Peut-être trouvera-t-on, de temps en temps, quelques leçons à notre endroit; mais comment pourrions-nous ne pas les recevoir. Elles nous viennent d'un cœur ami, et le poète n'a-t-il pas dit qu'il fallait se faire instruire, même par ses ennemis: *Et fas est ab hoste doceri* [1].

[1] Note de la rédaction.

Digitized by Google

Château de Beauraing, par Dinant (Belgique).

DIMANCHE, 24 JUILLET 1870.

Jeudi, en arrivant aux Aubrais, je croyais trouver M. le Prince de Solms-Braunfels ; c'est M. Hetsch qui m'a reçu. Il avait un contre-ordre de Madame la Duchesse d'Osuna. Je partis donc avec lui pour la Chapelle, et je restai là, un jour, dévoré d'impatience de sortir des troubles et des agitations qui se manifestent partout en France.

Quand nous sommes arrivés à Paris, il nous semblait que toute la ville était *en ribote. On hurlait* partout la *Marseillaise* et l'on est venu me la chanter au nez...

Rien n'est plus triste, que l'aspect d'une gare, au départ des troupes pour la guerre. Le tumulte est indescriptible; mais ce qui fait le plus de pitié ce sont ces pauvres soldats déjà exténués de fatigues et gisant, comme morts, sur les trottoirs, sur les bancs et dans les endroits où ils ne courent pas risque d'être écrasés par les voitures. Devant ce spectacle déjà si peu agréable, je me suis représenté un champ de bataille, et mon cœur a frémi à la pensée que ces jeunes gens dormiront peut-être bientôt d'un sommeil plus profond que celui de la fatigue et des marches pénibles.

A Soissons, nous n'avons plus trouvé de machine pour nous emmener, ce qui a retardé notre voyage. Enfin, nous sommes arrivés ici, hier matin, samedi, à 10 heures. Le duc d'Osuna, la duchesse et quelques amis sont ici avec eux. Le frère du petit prince est à Smunden, en Autriche, chez son frère le roi de Hanovre, tandis que la mère et les jeunes princesses se sont retirées à Salzbourg, en Autriche, attendu que les Prussiens ont établi leur quartier général dans leur pays, sur les bords du Rhin.

Je n'ai pas encore de nouvelles de mes parents. Je ne sais si mon frère est à l'armée ou non ; si ma mère est

Digitized by Google

restée sur le champ de bataille, ou si elle est allée en Westphalie. Tout ce que je sais de mon pays, c'est qu'on y est dans une fureur telle que si les Français viennent à être battus, nos troupes ne laisseront pas un bon souvenir en France.

Hier, j'ai entendu des coups de canon, du côté de Thionville; aujourd'hui je n'entends rien, probablement *parce que* c'est *dimanche* et que le roi de Prusse, ne veut pas commencer un tel jour.

Que Dieu ait pitié de nous! La pensée d'une telle guerre me fait beaucoup souffrir.

Ici les Espagnols sont les plus chauds partisans de l'armée allemande.

7 AOUT 1870.

Je ne saurais dire quels désirs j'ai d'aller à l'armée. Certes, si je n'avais le prince sur les bras, je serais depuis longtemps parti.

J'ai subi ici une crise assez forte relativement aux passions politiques. Il m'a fallu du temps et bien des grâces de Dieu pour tenir mon cœur dans la paix ; car ici personne n'est en paix, et qu'il est difficile de se soustraire aux idées et aux passions du milieu dans lequel on vit!

Enfin le calme se fait, et j'attends avec résignation à la volonté de Dieu l'annonce des nouvelles même les plus affligeantes.

Pendant que je suis ici, mon père est très occupé à fondre des machines de guerre. Il y a quinze jours qu'on lui a donné une commande pour deux cents pièces d'une arme d'artillerie qui m'est complètement inconnue.

Je suis sans nouvelle de ma mère, sans nouvelle de mon frère. Oh ! que je voudrais être à l'armée ! d'autant plus que connaissant l'allemand et le français je pourrais être utile et à nos soldats et à nos prisonniers.

Digitized by Google

Je ne lis plus les journaux, à cause de leur langage détestable. Les journalistes français ne sont que des *baladins ;* je ne les lis qu'avec un profond dégoût, et parce que j'y suis obligé.

14 AOUT 1870.

J'ai de bonnes nouvelles ! Mon frère et mon beau-frère se portent très bien et sont naturellement enthousiasmés, non pas pour la guerre, mais pour la liberté de l'Allemagne.

Ma mélancolie à changé d'objet ; naguère elle était provoquée par les malheurs menaçant mon pays ; aujourd'hui ce sont les malheurs qui accablent la pauvre France qui me touchent le cœur. C'est le sentiment qui domine ici quoique nous soyons tous du côté allemand par nos affections. Il paraît que nos soldats se conduisent admirablement bien, quoique en disent les journaux français qui des fanfaronnades passent maintenant à un autre genre d'insultes plus exaspérantes que tout ce qui a précédé ; et le comble de la maladresse et même du malheur, c'est qu'on supprime en France les journaux belges et anglais qui disent la vérité.

Les dernières nouvelles sur les batailles de Forbach et de Wœrth ou Frœschweiler sont tellement navrantes qu'on en devient malade. Les journaux français n'osent plus les publier. Peut-être avant peu la dernière et la plus sanglante scène de cette triste tragédie aura passé pour faire place au spectacle encore plus triste d'une révolution. O mon Dieu, ayez pitié de la France !

20 AOUT 1870.

Je suis bien embarrassé. Hier, Madame la Duchesse m'a fait faire une proposition très importante. Elle désire que

Digitized by Google

j'accompagne son frère au Gymnase de Münster, en Westphalie, pendant toute l'année prochaine et peut-être plus encore. Tout m'est avantageux en ceci ; mais mon devoir ne me rappelle-t-il pas en France ? Oui, mais puis-je rentrer en France ? Ici nous sommes à une lieue de Givet. Or les bons habitants de cette ville ont appris qu'il a ici cinquante espions prussiens pour trahir la pauvre France. C'est pourquoi ils veulent mettre le château à feu et à sang à la première occasion. On arrête les voitures qui vont de Beauraing à Givet pour voir s'il n'y a personne du château. Il y a quelques jours on a arrêté par erreur un jeune homme de ce pays qu'on prenait pour notre régisseur, et ce n'est qu'après l'avoir traîné de bureau en bureau, qu'on l'a relâché en reconnaissant qu'on s'était trompé.

C'est surtout à moi, pauvre petit prêtre, qu'ils en veulent et ils ont menacé de m'écharper s'ils réussissent à m'attraper. On croit que je dis ma messe tous les matins pour que les Français soient défaits. Dieu sait si je veux du mal à la France, ma chère seconde patrie ! On n'en a pas moins de haine contre moi. Dans ces conditions, mon séjour est-il possible en France ? Cependant, si le devoir m'appelle, j'irai ; c'est un sort acceptable de mourir pour accomplir son devoir.

Les nouvelles sont de plus en plus tristes pour la pauvre France. Avant-hier à Rézonville, Bazaine a été complètement dérouté, rejeté sur Metz et coupé d'avec Mac-Mahon. C'est la suite de la bataille de Mars-la-Tour, du 16, où Bazaine prétendait avoir remporté la victoire, parce qu'il avait été pris à une ruse des Prussiens, qui lui laissait un bout de champ de bataille pour mieux le tourner.

Quelle triste guerre ! Je ne puis dire combien elle me fait de peine ! Combien de mes amis de France sont déjà morts ! et combien mourront sans doute encore ! Et après tout cela, probablement la révolution qui demandera ses *victimes* à l'*Église*.

Digitized by Google

31 AOUT 1870.

Nous sommes envahis par l'armée de Belgique. J'ai habité jusqu'ici, avec le petit prince, une jolie maison suisse, dans le parc du château. Nous l'avons évacuée pour faire place au colonel du 2e des chasseurs à cheval, avec ses secrétaires et ses domestiques. La musique du régiment joue tous les jours de deux à quatre heures sous les murs du château, dans le parc ou même dans la cour d'honneur. Il y a peu de choses dans ce monde que j'aime autant qu'une belle musique.

L'ignorance du catéchisme dans le monde où je vis est une véritable désolation pour un cœur de prêtre. Je n'ai trouvé ici que deux hommes comprenant ce qu'est l'infaillibilité pontificale, et pourtant je crois voir se lever l'aurore d'un monde nouveau. Partout passe un souffle religieux. On calomnie beaucoup nos soldats; mais le fait est qu'il n'y a rien de plus religieux que l'aspect général de nos armées.

Ainsi quand, après la bataille, ils enterrent leurs morts, la musique militaire joue la belle et mélancolique mélodie allemande : « Jésus, ma confiance. » Et quand ils traversent les campagnes, dans leurs marches nocturnes, ils jouent des cantiques, comme, par exemple, ce beau Noël : « O nuit tranquille, ô belle nuit[1]. » Dieu n'est nullement oublié dans les proclamations et dans les ordres des chefs. Cela me fait du bien, au milieu des horreurs que l'on apprend tous les jours. Mais ce qui est plus consolant que tout cela, c'est le spectacle grandiose de la charité chrétienne qui se donne sur les champs de bataille. Les quatre provinces catholiques de la Prusse, à elles seules, ont donné près de mille religieuses et religieux

[1] Faut-il, en regard, rappeler que nous avons entendu, pendant la guerre, des régiments français entiers chantant une obscène chanson dont dans le refrain était un horrible blasphème : S. N. de D.

Digitized by Google

frères laïques (*sic*) pour le soin des blessés. L'ordre des chevaliers de Malte, qui vient de sortir des décombres du passé, compte parmi ses membres les fils des familles les plus nobles de l'Allemagne. Les protestants rivalisent avec les catholiques ; et j'espère que sur le champ de bataille, dans un commun travail, dans un commun dévouement, le protestantisme comprendra que la charité qui brille d'un si bel éclat de nos jours, est la *fille* de la *Religion Catholique.*

5 SEPTEMBRE 1870.

Que de choses ! et que de choses horribles ! pendant la bataille qui s'est livrée à Sedan, j'ai entendu le canon ; c'était épouvantable.

Des Français, passant par Namur, sont arrivés ici, parmi lesquels le général de Septeuil. La maison du parc est maintenant occupée par l'état-major du général Thibault.

Mais je suis encore obligé de déloger pour faire place à des Français prisonniers et blessés. C'est le général Margueritte, horriblement mutilé, avec son capitaine d'état-major, le marquis d'Heilly et plusieurs autres officiers.

Le général est grièvement blessé à la tête. Une balle l'a traversée et coupé la langue en grande partie ; le capitaine a eu la jambe percée de deux balles.

Hier, on a proclamé une espèce de république à Paris, et une république bien rouge ; car c'est l'extrême gauche qui a fourni les membres de ce nouveau gouvernement, excepté Trochu qui, entre tous, inpire seul confiance.

Madame la Duchesse vient de prendre la résolution d'établir ici une ambulance pour les blessés de la bataille de Sedan. Elle fera venir des sœurs de charité, outre le personnel dont elle dispose déjà. J'y aurai ma part.

Digitized by Google

L'inaction me pèse et je voudrais guérir tout le monde, si je le pouvais.

Les affaires se compliquent à Paris. Que Dieu ait pitié de la pauvre France ! et de nous aussi. Le frère de la comtesse de Lyden, le comte Casimir, âgé de 17 ans, lieutenant aux chevau-légers, a disparu après la bataille de Sedan.

Deux cousins de madame la Duchesse sont morts à Gravelotte, le 18, le prince Félix de Salms-Solm et le prince de Croy.

7 SEPTEMBRE

Le général est mort hier à 5 heures. Sa mort a été comme sa vie, celle d'un héros chrétien. Il est décédé muni des sacrements de l'Église qu'il a reçus avec la plus grande résignation et de la manière la plus édifiante.

Nous avons eu aujourd'hui l'office des morts. Au château, j'ai dit la messe pour le général. Il n'y avait que les officiers français, les parents du général, les habitants du château et l'état-major belge, présents à cette messe. Mais à la grand'messe, il y avait en outre tous les officiers belges qui campent ici. Ce soir, à 5 heures, auront lieu les obsèques du général ; il sera enterré avec tous les honneurs militaires. Au défaut de l'armée française, l'armée belge les lui rendra. *Requiescat in pace* !

12 SEPTEMBRE

Je suis de plus en plus résolu à rentrer en France. J'espère que cette république ne m'en empêchera pas. En attendant, tout prussien que je suis, je prie bien pour le bonheur de la France, sans cependant oublier ma pauvre Allemagne qui souffre beaucoup dans cette affreuse guerre.

Digitized by Google

28 SEPTEMBRE

Que Dieu est bon ! il y a quelques jours, je suis allé, avec madame la Duchesse au château royal de Ciergnon que la reine des Belges a converti en hôpital militaire pour des blessés allemands et français. J'y ai trouvé un pauvre Silésien à la mort. Personne ne le comprenait et tous le croyaient protestant. Tout naturellement je lui demandai s'il était catholique ; sur son affirmation, je lui offris de le confesser et de lui donner les derniers sacrements. Il m'en exprima un vif désir et se montra admirablement disposé. Et voilà un homme qui, sans mon arrivée serait mort sans sacrements. Il est mort le lendemain. Il avait reçu ma seconde absolution comme le général Margueritte avait reçu la première. Mais j'ai failli payer plus cher mon bonheur. Ce pauvre soldat avait le typhus et, n'en sachant rien, je n'avais pris aucune précaution et je fus moi-même atteint du mal ; j'ai beaucoup souffert pendant quelques jours ; mais enfin me voilà bien maintenant et j'ai pu retourner à Ciergnon, consoler d'autres pauvres malades et assister même des protestants, à la place de leurs ministres qui faisaient défaut.

Munster, en Westphalie.

17 DÉCEMBRE 1870.

Contre ma volonté, me voici à Münster. Je suis parti du château de Beauraing, vers le 6 octobre, et ne pouvant exécuter mon projet de rentrer en France, j'ai pris le parti de suivre mon petit prince.

Je suis bien privé du côté du cœur, n'ayant point à m'occuper des âmes. Cependant, il y a ici un petit couvent de Clarisses qui n'ont point d'aumônier ; je leur dis tous les jours la messe, et c'est au moins quelque chose qui me rappelle que je dois travailler au bien des âmes.

Digitized by Google

Depuis que nous avons ici des prisonniers français, j'ai toujours pensé que je pourrais leur faire du bien, en leur disant la messe le dimanche et en leur offrant de se confesser.

Il vient de m'arriver une sotte histoire. J'avais offert mes services aux autorités, mais rien ne s'était fait parce que les soldats ne vont pas d'eux-mêmes à la messe le dimanche. Une dame ayant eu connaissance de ma démarche, crut que je ne m'étais pas adressé à celui qui pouvait le plus favoriser mon entreprise. Elle s'adressa à un autre qui me fit venir à l'instant. Ce monsieur me demanda comment on pourrait le mieux organiser le service religieux pour les prisonniers. Je lui proposai de le faire à la prussienne, c'est-à-dire de conduire les soldats en compagnies à l'église. Ma proposition fut goûtée. Mais pour ménager la susceptibilité des pauvres prisonniers, on résolut de faire exécuter ce plan par les officiers français eux-mêmes, et l'on m'envoya chez le général de division.

Celui-là me dit qu'il ne croyait rien de toutes nos histoires, qu'il ne se laisserait pas mettre un billet de confession entre les mains. Je lui observai qu'il ne s'agissait pas de cela, mais seulement d'user de son influence en faveur de ses soldats qui pourraient, si on le voulait, recevoir des ordres des officiers prussiens. Alors il me dit qu'il n'emmènerait pas ses soldats à l'église comme des troupeaux de bêtes. Je lui faisais mes excuses de l'avoir dérangé et j'allais le quitter en lui observant qu'en Prusse on jugeait des choses tout autrement que lui. Il devint alors beaucoup plus grossier et me dit : « Qu'est-ce que cela me fait, ce qu'on pense en Prusse, nous nous f....ichons de vous. » Je crois que j'eus alors un mot dur pour lui. « Général, si vous aviez, en France, donné aux « soldats l'occasion d'accomplir leurs devoirs religieux, « comme nous l'avons fait, vous seriez peut-être aujourd'hui

Digitized by Google

« à Berlin, mais en tous cas, nos soldats ne seraient pas
« les maîtres chez vous. »

De ceci, il résulte que les Français seront commandés par les Prussiens ; ce n'est pas notre faute.

18 JANVIER 1871.

Les soldats français ont bien murmuré et bien juré en apprenant qu'on allait les conduire à la messe et au sermon. Alors on ne les a pas commandés, et...., ils sont venus tout seuls. Ce général qui se fiche de nous, et des bêtises que nous racontons au monde, vient maintenant les entendre tous les dimanches. Peut-être se convertira-t-il !

Il y a quelques jours, un prêtre maladroit pour qui la Prusse est une idole, a publié un article anonyme dans un journal de Münster. Cet article a fait très mauvaise impression sur les Français. Pour détruire cette impression, j'ai répondu dans un sens favorable aux Français dont la tenue à l'église est vraiment très bonne. J'ai relevé les inexactitudes si nombreuses de l'article en question, et j'ai donné tellement sur les ongles à l'auteur, qu'il en a pour toute la durée de la guerre.

Des âmes charitables m'ont donné de l'argent pour acheter des livres de prières aux soldats ; chacun en a reçu un, ce qui leur a fait très grand plaisir. Ils ne se confessent pas encore, mais j'espère que beaucoup le feront pour leurs Pâques.

Tout ceci me guérit radicalement de ce petit *orgueil germanique* qu'on me reprochait en France. Il fait place à cet esprit chrétien qui embrasse d'un même amour l'église de Dieu tout entière. Maintenant les fanfaronnades prussiennes me donnent sur les nerfs tout autant que les journaux français au commencement de la guerre.

Digitized by Google

31 JANVIER 1871.

Me voici en des circonstances bien difficiles. Je suis en quelques sorte le curé des Français internés ici au nombre de 6,000 environ. Or, ils ont apporté la petite vérole : La famille de mon prince voudra-t-elle que je continue mon ministère ?

La première fois que j'ai vu de tels malades, j'ai été profondément impressionné ; cependant le courage ne m'a pas manqué et je me suis approché d'eux assez pour recevoir leurs confessions. Que de malheurs, que de misères cette guerre épouvantable a déchargés sur la pauvre humanité ! On a l'âme nâvrée en voyant tant de santés ruinées pour la vie entière, tant de cœurs brisés sous le fardeau de la captivité. Il est impossible d'adoucir le sort de tout ce monde, nous en avons trop. Que nous pourrons remercier Dieu quand la guerre sera finie !

22 FÉVRIER

Je suis bien las et abattu. On me paie en froideur et en grossièretés, même les services que j'ai rendus aux bons Français. Ce ne sont pas eux qui m'ont donné sujet de me plaindre, car ils sont très polis et très prévenants ; mais ce sont les Prussiens qui me traitent avec défiance. On m'a même prévenu que si je ne m'occupais pas *exclusivement* des besoins spirituels des malades dans les hopitaux, on me mettrait à la porte.

Pour ces pauvres malheureux qui sont presque tous en danger de devenir poitrinaires, j'ai acheté pour quatre cents francs de tricots et de toutes sortes de choses, et voilà pourquoi on veut me chasser.

Ce n'est pas tout. Il y a maintenant trois mille français ici dans de misérables baraques. J'ai offert mes services à

Digitized by Google

toutes les autorités militaires et ecclésiastiques pour leur dire la messe. Les Prussiens ne me laissent pas même voir ces pauvres soldats, parce que je ne peux donner des garanties suffisantes que je ne les exciterai pas à la révolte. Quelles idées se fait-on d'un prêtre catholique ?

Je suis entré une seule fois, escorté d'un commandant dans ces pauvres baraques de prisonniers. Mais que faire en pareille circonstance et en pareille compagnie? Cela n'a duré que quelques instants, et c'est tout ce que ces pauvres gens ont vu de prêtres catholiques depuis un mois qu'ils sont ici. Et cependant ils se sont montrés très disposés à aller à la messe, ne fût-ce que pour échapper un instant à leurs tristes demeures. Elles sont vraiment tristes et quand j'en suis sorti, j'étais tout plein de vermine. Et cependant les Français s'amusent, ils chantent, ils crient, ils jouent; c'est une vie parmi eux comme dans une fourmillière.

Le commandant prussien qui est un excellent catholique, ferait conduire à l'église tous les prisonniers, si on lui assignait une église. Et parmi tant de belles églises que nous en avons ici, on ne nous en donne pas une seule pendant une heure de la semaine. Je sais qu'on craint la vermine et la petite vérole pour ceux qui viendraient après les Français. Mais pourquoi ne me laisse-t-on pas construire un autel au milieu des baraques, en plein air. Cela se ferait en un jour; et pour adresser la parole à ces pauvres gens, je monterais sur n'importe quoi.

Il n'y a que vingt-quatre protestants parmi les prisonniers et un ministre protestant a trouvé le moyen de se faire ouvrir les baraques, et il a fait tant de zèle et tant animé tout le monde, qu'on a menacé de le mettre à la salle de police, s'il n'était pas plus raisonnable, et moi je ne puis rien.

Dans le grand hôpital, la petite vérole n'a pas un caractère très malfaisant; deux soldats, sur soixante-dix

Digitized by Google

ou quatre-vingts malades, ont succombé. Le typhus est plus dangeureux et tous les jours il y a quelques décès, soit de Prussiens, soit de Français. Personne ne meurt sans remplir ses devoirs religieux; car tous ces Français, malgré leur légèreté, ont la foi assez forte. Je continue à prêcher, chaque dimanche, les officiers français et tous ceux qui veulent venir entendre la parole de Dieu.

Journellement j'éprouve des échecs en voulant faire du bien aux Français. Cela m'est dur; mais je me console en pensant que si j'ai dit bien une messe dans ma vie et si j'ai sauvé une seule âme, c'en est assez.

2 MARS.

La paix! Quelle joie pour moi! Quelle joie pour tant de gens après toutes ces misères! jamais je n'ai vu, ni entendu pareil tumulte. Il n'y a pas une maison ici qui ne soit splendidement illuminée. Dans ma chambre seule, il y a vingt-quatre bougies aux fenêtres en signe de joie.

Mais j'ai bien une autre consolation aujourd'hui; ce sont les Français qui m'ont procuré cette joie si grande et si pure. A l'hôpital où se trouvent les malades français, un bon prêtre et moi, nous avons organisé une communion générale pour aujourd'hui, sans nous douter naturellement de la conclusion de la paix.

Hier donc, j'ai entendu les confessions des soldats français pendant dix heures, et mon confessionnal a été tellement assiégé que je n'ai pas trouvé un seul instant pour respirer entre deux confessions. C'était une procession continue; les Français sont tous venus, excepté ceux qui ne sont arrivés à l'hôpital que depuis quelques jours.

Quand on sait ce que devient l'homme qui a oublié Dieu pendant des années, on peut se faire une idée de l'héroïsme de ces braves gens s'agenouillant à nos pieds. C'était comme une bataille gagnée contre le démon.

Aujourd'hui tous ont fait la communion d'une manière très édifiante. Ainsi ils fêtaient non seulement la paix entre

Digitized by Google

la France et l'Allemagne, mais encore entre leur âme et Dieu. Aussi nous les avons bien fêtés. Pour moi, me voilà bien récompensé de tout ce que j'ai fait et souffert pour les Français ici.

20 MARS.

La plupart des officiers français sont partis. Mais les conditions de la paix sont trop dures. Si l'Allemagne s'était contentée de l'Alsace et d'une petite somme d'argent, les choses auraient été équitables; mais cinq milliards et Metz ! La France ne l'oubliera pas. Il est bien probable que la France ne nous eût pas mieux traités, et même pis encore. Elle eût pris les bords du Rhin, provinces deux fois plus grandes que celles qui nous sont cédées ; mais ce n'eût pas été bien, non plus.

La pauvre France va être bien écrasée ; et nous, quels avantages en retirerons-nous ? on va acheter des canons et de la poudre, et construire quelques forts de plus autour de nos forteresses et équiper quelques régiments de plus et les peuples ne jouiront de la paix que quand les grandes armées auront disparu, ce qui n'est pas près d'arriver.

28 MARS

Les nouvelles que nous recevons de la révolution de France sont de plus en plus désolantes. On a arrêté tout naturellement le transport des prisonniers français, lorsqu'on a appris ce qui se passait à Paris, de sorte qu'on ne peut pas prévoir encore combien de temps ces pauvres malheureux passeront chez nous. Et cependant personne ne se meut pour faire passer un prêtre au milieu d'eux ; et voilà presque trois mois que nous les avons, et ils n'ont pas encore entendu la messe une seule fois. Le temps pascal se passera sans qu'un seul ait eu la possibilité de remplir ses devoirs. Et, avec cela, on se révolte et l'on crie à la calomnie, quand Mgr l'Évêque de Genève ose appeler l'état des choses *navrant* pour un cœur chrétien ! Et

Digitized by Google

cependant il semble qu'on aurait réussi, s'il avait été permis à un prêtre catholique de s'occuper des prisonniers. Ainsi tous ceux qui sont à l'hôpital ont fait leurs Pâques, *sans exception aucune*, et semblent les avoir bien faites.

Enfin, si je ne puis rien pour eux, j'irai me dédommager à Brême, où je prêcherai en allemand le Vendredi-Saint et le lundi de Pâques ; et en français, aux prisonniers de guerre, tant que je voudrai.

Ville libre de Brême, 14 avril

Je suis encore à Brême. J'ai trouvé ici du bien à faire. Il y a environ six cents prisonniers ; je les ai prêchés et plusieurs se sont confessés. Il en serait venu un plus grand nombre, sans doute, mais d'heure en heure, ils s'attendent au départ. Il y a aussi beaucoup d'autres Français, venus de tous côtés pour le commerce, de la Louisiane, du Canada, de la Belgique. Un grand nombre se sont confessés.

Munster, 14 mai

Me voici de retour, n'ayant plus à m'occuper que de mon élève. Et j'ai le cœur très gros, car les Français sont partis. Pauvre France ! Je ne partage pas la froideur avec laquelle l'Allemagne contemple de loin le spectacle navrant de la guerre civile à Paris. La plupart de nos journaux s'en réjouissent ouvertement. Moi j'aime la France et je souffre de ses malheurs.

Ici nous mettons fin à cet extrait. Nous aurions pu citer bien d'autres pages intéressantes. Mais l'auteur du journal étant encore vivant, nous éprouvons le besoin de ne point abuser de la confiance dont il a bien voulu nous honorer ; et nous terminons en le remerciant d'avoir su garder une fidèle amitié à notre cher pays, et de la lui avoir témoignée par les soins si dévoués qu'il a prodigués à nos pauvres soldats prisonniers.

Digitized by Google

CHATEAU-GONTIER AU XVIIe SIÈCLE

d'après les documents inédits

État de la ville au commencement du XVIIe siècle. — La cité et les habitants. — Catholiques et protestants. — Construction d'un nouveau monastère au Buron. — Visite des sieurs de Roissy et de la Noue. — Il n'y a jamais eu de temple protestant à Château-Gontier. — Troubles civils et démolition de la tour de Giziers. — Requête adressée au roi par la Communauté des marchands apothicaires. — Armoiries de cette Communauté. — Les Capucins sont appelés à Château-Gontier. — Réparation des ponts et des brèches des remparts. — Construction de la maison dite Hôtel Fouquet. — Pose de la première pierre de l'église des Capucins. — Démêlés entre la ville et les Cordelières du Buron. — Le cimetière des protestants. — Arrêt contre le sieur des Aulnais gentilhomme calviniste. — Accord entre la ville et les religieuses du Buron. — Visite du Prince de Condé. — La Communauté des marchands apothicaires réclame la modification de son règlement. — Troubles de la minorité de Louis XIII. — Château-Gontier se prépare à repousser les agressions des princes. — On fabrique une armoire pour y renfermer les archives de la ville. — Les habitants demandent à ne pas recevoir de garnison. — Louis XIII vient à Château-Gontier. — Lettre du roi aux habitants. — Nouvelles mesures prises pour la défense de la ville. — Les Vendômistes dévastent les alentours. — On établit des barrières avec tournoires aux portes.— Pierre Hérissé est choisi comme messager de Château-Gontier au Mans. — Construction d'une chapelle et d'un bâtiment à l'hôpital Saint-Julien. — Nouvelle guerre civile. — Agitation des esprits et suspension des élections à Château-Gontier. — La reine-mère envoie ses troupes tenir garnison dans la ville. — Lettre de Louis XIII aux habitants. — Reprise des hostilités. — Pillages des Vendômistes. — Pierre Parage est chargé de réparer l'horloge de l'église Saint-Rémy. — Établissement des Religieuses Ursulines à Château-Gontier. — Décoration des fontaines médicinales de Pougues. — Offrande d'un cheval à M. de la Motte-Ferchaud. — Aumônes et distributions de secours publics. — Ravages de la peste. — Émeutes populaires à l'occasion du transport des blés. — Démolition du château. — Arrêté concernant la vente des vins étrangers. — La peste reparaît. — Offrandes au gouverneur de la ville et à sa femme. — Passages de troupes. — Précautions prises contre la peste. — Création du Siège Présidial de Château-Gontier et noms des premiers magistrats nommés. — Établissement de quatre foires royales. — Arrivée d'un convoi de prisonniers de guerre. — Troubles de la Fronde. — Anne de Chivré

Digitized by Google

est nommé lieutenant général de Château-Gontier. — Lettre du duc de Rohan-Chabot, gouverneur d'Anjou. — Droit de péage établi pour la reconstruction des Grands-Ponts. — Mazarin à Château-Gontier. — La Foire de la Saint-Fiacre. — Création du marquisat de Château-Gontier. — Origine et fondation de l'Hospice Saint-Joseph. — Impositions de l'Élection. — Composition de de l'Élection, du Présidial, de la juridiction du Grenier à sel et de la Maréchaussée. — Poursuite contre les seigneurs protestants de la Barre, de la Touche-Moreau, de la Faucille et des Aulnais. — Sentence prononcée contre les délinquants. — Mesures prises contre la peste. — Les Religieuses Hospitalières s'établissent à l'hôpital Saint-Julien. — Bénédiction d'une cloche à l'église Saint-Jean. — Accord entre les médecins et l'hôpital St-Julien. — Feux de joie et Te Deum. — Création de la Mairie de Château-Gontier. — Émeutes et troubles populaires. — Nouveau règlement adopté par la Compagnie des Avocats. — Réception des Avocats. — Dissentiment entre les Avocats et les Officiers du Présidial. — Le port de l'épée est interdit aux Avocats. — Installation d'un banc et fondation d'une messe en faveur des membres du barreau. — Demande de réduction des taxes. — Arrêt du Conseil d'État qui règle les charges de la taille. — Armoiries de la ville et des diverses corporations. — Organisation Ecclésiastique et Financière. — Industrie et Commerce. — Administration des Hôpitaux. — Les Notaires royaux. — Le Collège et les Régents. — Un duel sous les Halles à la fin du XVIIe siècle.

Les plus anciens registres de l'état civil de la ville de Château-Gontier remontent à l'année 1527. Mais les Procès-Verbaux des Assemblées de la Communauté des habitants conservés à la mairie ne commencent qu'en 1685. Les volumes précédents qui devaient se trouver au greffe du tribunal n'existent plus, ou ont été transportés ailleurs. Nous ne savons à quelle cause attribuer cette perte regrettable. Peut-être est-ce à la négligence, peut-être est-ce aux troubles de la révolution ? Malgré leur sécheresse et leur aridité apparentes, ces vieux recueils contiennent des renseignements fort instructifs et dont les historiens locaux doivent savoir tirer parti en les complétant par l'étude des autres documents de la même époque. Ils nous initient aux mœurs et à la vie de nos pères avant 1789 ; ils nous fournissent de nombreux et curieux détails sur les usages, les coutumes et les institutions de la monarchie française. En outre, ils nous font comprendre ce qu'étaient les villes sous cet ancien régime

Digitized by Google

si souvent décrié et si mal connu. Par un heureux hasard, une importante partie de la fâcheuse lacune que nous venons de signaler a été comblée récemment par l'acquisition d'un manuscrit acheté avec une série de pièces curieuses à la vente de M. de Moulins pour la bibliothèque de Château-Gontier. Ces pages sont la copie exacte des Procès-Verbaux des Assemblées de la Communauté des habitants de la ville de 1609 à 1651, à l'exception des formules du commencement et de la fin qui ont été supprimées. Nous les avons mises à profit pour écrire le récit de la *Peste de Château-Gontier* de 1626 à 1627 publié dans cette revue. Elles nous ont également été très utiles pour la rédaction de ce nouveau travail, et nous y avons joint des extraits intéressants tirés des Archives de la Mayenne, des Registres du Présidial de Château-Gontier, des Archives des Hospices antérieures à 1790, du Registre des Assemblées de la Compagnie des Avocats de 1680 à 1754, et des Registres des Assemblées de l'Hôtel de Ville de 1685 à 1700.

Le mot *Nous* employé fréquemment dans les délibérations municipales de cette époque désigne le Lieutenant Général, car alors la présidence de l'assemblée générale appartenait au président du tribunal, et le procureur syndic n'était que le pouvoir exécutif aux ordres de la réunion. On distinguait trois sortes principales d'assemblées : l'assemblée générale des habitants, l'assemblée des députés (ou conseillers municipaux) et l'assemblée par paroisse. Il faut y ajouter les assemblées où l'on traitait des affaires de l'église dans chaque paroisse. Ce conseil de fabrique en plein vent élisait un procureur syndic qui n'était point celui de la ville. Le procureur du roi, également présent à ces diverses assemblées, remplissait l'office de ministère public et peut-être celui d'agent du pouvoir en certain cas.

Le Gouvernement n'avait pas encore inventé la centralisation administrative. Les villes faisaient ce qu'elles voulaient, on ne leur demandait que la fidélité au roi en temps

Digitized by Google

de paix ou de guerre et le versement intégral de l'impôt. C'était la liberté communale dans son plein exercice avec ses bons et ses mauvais effets.

Le lecteur remarquera dans ce travail historique le dévouement des habitants de Château-Gontier envers leurs souverains. Garantir la foi catholique contre l'esprit usurpateur du protestantisme, assurer la restauration des portes et des murs d'enceinte destinés à protéger la cité contre les agressions du dehors, pourvoir à l'embellissement et à la prospérité de la ville, réclamer sans cesse la diminution des impôts et l'éloignement des garnisons dont le séjour était si onéreux, défendre avec un zèle infatigable les intérêts de la Communauté engagés dans des procès épineux et interminables, veiller au bon ordre et à la salubrité publique, encourager le développement des institutions charitables et de la fondation des communautés religieuses, avoir soin d'obtenir des autorités ecclésiastiques l'envoi des prédicateurs les plus renommés, en un mot, ne rien négliger pour sauvegarder les intérêts moraux et matériels qui leur étaient confiés, telle fut la préoccupation constante des citoyens chargés de gérer les affaires de la Communauté pendant le dix-septième siècle.

État de la ville au commencement du XVIIe siècle.

L'importance de Château-Gontier était singulièrement diminuée à la fin du XVIe siècle par suite des désastres causés par les guerres religieuses et civiles[1]. « En ceste annee mil cinq cens nonante trois Urban de Laval, seigneur de Boisdauphin, fist raser les fauxbourgs de Chasteaugontier, et aussi l'eglise et monastere des Cordelieres de St-Julien, et de l'autre costé de ladicte ville, il fit raser la chapelle et maladerie des Trois Maries, craignant que ceste ville ne fust assiégee par ceux du party du Roy, durant le siege de Craon, ceste ville estoit souz l'obeissance du Roy,

[1] La baronnie de Château-Gontier était réunie à la couronne avec le duché de Beaumont auquel elle était incorporée. *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne,* Introduction, p. XII.

Digitized by Google

apres la desroute dudict Craon, ceux de la Ligue y entrerent facilement. » Ainsi s'exprime Hiret dans son livre intitulé *Des Antiquitez de l'Anjou* [1] : « Le lundi suivant (25 mai 1592) M. de Mercure, poursuivant sa victoire auroit faict sommer les habitans de Chasteaugontier se rendre, lesquelz se voïant sans espérances de secours, mesme que la plupart desdictz habitans, tant huguenotz que faulx catholiques, s'en étoient tous fuiz et allez, partye à Angers et les aultres avec M. le prince de Conty, et n'avoient fait aucun séjour en leur ville, de tant que toute son armée étoit partie deffaicte et le reste en deroute, se seroient lesditcs habitans dudict Chateaugontier rendus au dit sieur de Mercure par composition, et leur auroit baillé M. de la Roussière pour gouverneur, lequel y commandoit pour ledict [2]. » Louvet auquel nous empruntons le récit des évènements accomplis pendant l'année 1592 ne fait aucune allusion aux graves préjudices que Château-Gontier aurait éprouvés à cette époque. Barthélemy Roger écrit de son côté : « Les royaux ayant gagné Chateaugontier s'y reposèrent un peu et l'abandonnèrent au seigneur de Bois-Dauphin qui les poursuivait et s'en empara [3]. Il y mit garnison et fit raser les faubourgs et la fortifia. » L'auteur ne cite pas la date de ces faits et ne désigne pas les faubourgs qui furent l'objet de ces procédés sommaires. « Les princes de Conti et de Dombes arrivèrent le soir du même jour (samedi 23 mai 1592) à Château-Gontier par des chemins diffé-

[1] Extrait de Hiret (H 199) *Des Antiquitez de l'Anjou*, p. 523.

[2] V. le *Journal de Louvet*, dans la *Revue de l'Anjou*, 3e année, t. II, 1854, p. 258. Le journal proprement dit de Louvet remplit les t. II–V de son manuscrit qui est à la Bibliothèque d'Angers et court de 1583 à 1634. Il a été publié intégralement dans la *Revue de l'Anjou*, 1854–1856.

[3] Barthélemy Roger, *Histoire d'Anjou*, Revue de l'Anjou, t. 1, p. 453. Les du Bois-Dauphin portaient : *D'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de six alérions d'azur*, qui est de Laval, *à la bordure de sable chargée de cinq lionceaux d'argent, les pieds tournés vers le centre de l'écu*. Armorial général de l'Anjou, troisième fascicule, p. 200.

Digitized by Google

rents ; le premier avec onze chevaux par le chemin d'Ampoigné, et le second, avec sa cavalerie par la route de Bazouges.[1] » Telle est la version d'un narrateur moderne qui ajoute : « Henri de Navarre ne put dissimuler sa tristesse dans cette circonstance. Il avait raison de déplorer cet échec (défaite de Craon), car les vainqueurs surent tirer avantage de leur victoire. Pendant que le prince de Conti se retirait à Sablé et de là à Angers, et le prince de Dombes à Rennes, en laissant ses Anglais dans un des faubourgs de Vitré, Château-Gontier abandonné par La Lande-Congrier, se remettait aux mains des Ligueurs. Maître de la ville, Bois-Dauphin, en même temps qu'il faisait rompre une des arches du grand pont, fit raser les faubourgs de Tréhut et d'Azé, l'église et le couvent des Cordeliers, le couvent de Saint-Julien, l'église de Martray[2], la chapelle et l'hospice des Trois-Marie. » Nous lisons dans les *Notes* publiées par M. Arthur Du Chêne dans l'*Annuaire de l'arrondissement de Château-Gontier :* « Retombé au pouvoir de la Ligue, Château-Gontier, sans doute pour empêcher l'entrée des soldats de Saint-Luc, dut s'imposer un dur sacrifice ; vers Pâques 1593, les faubourgs de Tréhu et d'Olivet, l'hôpital Saint-Julien, l'église du Martray et la Maladrerie des Trois-Maries furent complètement rasés [3]. » « Une fois maîtres de la ville, le jour de Pâques, 15 avril, même année (1593), ces deux chefs (Mercœur et Bois-Dauphin), rapporte M. A. de N. dans l'*Album de Château-Gontier et ses environs*, firent raser les faubourgs de Tréhut et d'Azé, l'église et le couvent des Cordeliers, le couvent de Saint-Julien, l'église du Martray, la chapelle de l'hospice des

[1] *Urbain de Laval Bois-Dauphin, marquis de Sablé, maréchal de France*, par A. Ledru. Revue du Maine, t. III, p. 136. Ce seigneur avait épousé Madeleine de Montecler.

[2] Martray (le), village, commune de Bazouges, annexé à Chateau-Gontier. *Apud Martreyum* 1286 (Arch. de l'abb. St-Nicolas d'Angers).

[3] *Notes sur Château-Gontier au commencement du* XVII*e siècle*, par Arthur Du Chêne. Annuaire de l'arrondissement de Château-Gontier pour 1878, p. 308.

Digitized by Google

Trois-Marie, et, le lendemain, par leur ordre, fut rompue une des arches des Grands Ponts[1]. »

Ainsi les écrivains anciens et modernes ne sont d'accord ni sur la date des destructions, ni sur les noms des faubourgs qui furent abattus. Jean Hiret, l'*Album de Château-Gontier et ses environs*, ainsi que M. Arthur Du Chêne, optent pour la date de 1593. Barthélemy Roger parle de ces démolitions sans indiquer le temps où elles furent ordonnées. Louvet ne les mentionne pas, M. A. Ledru, de son côté, remarque que M. de Bodard de la Jacopière les rapporte, justement, dans ses *Chroniques Craonnaises*, à l'année 1592[2]. Or, la bataille de Craon est du samedi 23 mai 1592. C'est ce jour-là que le prince de Conti, gouverneur des provinces de la Loire, et le prince de Dombes, gouverneur royal de Bretagne, furent mis en déroute par le duc de Mercœur qui avait reçu de nouveaux renforts de la cour d'Espagne. Le soir même les vaincus rentraient à Château-Gontier qu'ils ne tardèrent pas à abandonner au parti triomphant. Il est donc vraisemblable que Bois-Dauphin n'attendit pas un an pour prendre les mesures qu'il croyait nécessaires et qu'il se hâta, au contraire, de les faire exécuter en 1592. En outre nous pensons que seuls les faubourgs d'Olivet et de Tréhut furent rasés, puisqu'il est souvent question du faubourg d'Azé dans les documents du siècle suivant.

Château-Gontier était donc fort amoindri en l'an 1600[3]. Le pont de pierre qui reliait la ville au faubourg avait perdu une de ses arches[4] et l'enceinte des

La cité et les habitants.

[1] *Château-Gontier et ses environs*, trente eaux fortes, par Tancrède Abraham, Château-Gontier, MDCCCLXXII.

[2] *Chroniques Craonnaises*, p. 588.

[3] *Notes sur Château-Gontier au commencement du* XVII*e siècle*. p. 308 et 309.

[4] « En partant du pied même du Château, sur la rive droite de la Mayenne, nous trouvons les *Trois-Moulins*, qui ont été détruits lors de la construction des quais du jardin anglais. Il existait, encastrée dans ces moulins, une vieille tour à créneaux qui devait être en dehors des

Digitized by Google

remparts, éprouvée par cinquante ans de guerres civiles, était ébréchée en maints endroits [1]. On ignore quel était le nombre exact des habitants. Ils se répartissaient, selon un historien, en ecclésiastiques réguliers ou séculiers, simples artisans et bourgeois anoblis ou non. La noblesse vivait dans les châteaux du voisinage ou guerroyait pour le service du roi. On appelait *Sieurs* ou *Maîtres* les gens riches de la ville vivant de leurs rentes et qui joignaient à leur nom celui de l'une de leurs terres, comme c'était alors l'habitude. Presque tous étaient fonctionnaires à un titre quelconque, par exemple receveurs des tailles, du taillon ou membres du bureau de l'Élection, du Grenier à sel, de la Sénéchaussée. Quant aux autres, ils vivaient du produit de leur commerce, lequel consistait principalement en toiles, cuirs, grains et petit vin du pays. Toutefois, ce dernier commerce, aujourd'hui complètement disparu, était déjà très menacé par la concurrence des vins étrangers. Le marché avait lieu le samedi de chaque semaine.

Catholiques et protestants.

La population, en immense majorité catholique, avait

fortifications. Celles-ci, en effet, prenaient pied à la suite de l'escarpement du roc où se trouvait une poterne pour joindre la porte principale de la ville, dite *Porte des Grands-Ponts*. Cette porte, flanquée de deux grosses tours à machicoulis dont les fondations baignaient dans la rivière, s'ouvrait directement sur un pont à cinq arches qui reliait la ville au faubourg d'Azé. » C'est sur une des tours des *Grands-Ponts* que fut exposée, au bout d'une pique, la tête sanglante de René de la Rouvraye dont nous avons raconté dans le *Correspondant* les crimes, le procès et l'exécution, le 10 novembre 1572. (*Notice Historique sur Château-Gontier*, par Stéphane de Montozon, Annuaire de 1878, p, 285). *La Mayenne pittoresque* et l'*Album de Château-Gontier et ses environs* ont reproduit la vue des anciens moulins et des Grands-Ponts.

[1] L'enceinte de Château-Gontier, complétée au XIIIe siècle par l'ouverture de la *Porte-Neuve*, comprenait quatre portes principales et treize tours, reliées par des murs crénelés ou à machicoulis, dont le périmètre ne mesurait pas moins de 2.700 mètres, et dont l'épaisseur moyenne était de 2 m. 50 à 3 mètres. Les portes avaient nom : *Porte des Grands-Ponts*, d'*Olivet*, de *Tréhut* et *Porte-Neuve*. Les tours s'appelaient : *Tour Barbet*, *Persel*, *Davières* ou d'*Ampoigné*, de *Giziers*, etc. Au faubourg étaient la *Porte Champfleury*, la *Porte du Pâtis d'Ingrandes*, la *Tour Marion*, etc. V. la *Notice Historique*, pages 282 à 290 et les *Plans de la ville et faubourg d'Azé au XIVe siècle*.

Digitized by Google

combattu longtemps contre Henri IV et avait refusé de le reconnaître comme son souverain tant qu'il était resté protestant. Elle l'acclama lorsqu'il eut abjuré l'hérésie. « Le jeudy douzième jour d'octobre audict an (1595), les habitans de Chasteaugontier, dit Louvet, se sont renduz en l'obéissance du roy, au moyen de ce que M. du Bois-Dauphin s'est déclaré serviteur de sa Majesté, pour lequel ils tenoient comme estant l'un des chefs pour les catholiques, et lequel a faict faire le serment de fidellité auxdicts habitans d'estre fidelles au roy, et en signe de joye et de rejouissance en ont faict des feuz de joye. » Lors de la publication de l'Édit de Nantes, signé par Henri IV le 15 avril 1598, Château-Gontier fut compté au nombre des six villes de l'Anjou qui avaient le droit d'ouvrir un temple protestant.

Mais nous savons aujourd'hui, d'après nos recherches dans les registres du Présidial de Château-Gontier, qu'il n'y eut ni temple protestant, ni ministre dans cette cité. Quelques familles nobles célébraient les rites calvinistes dans l'intérieur de leurs châteaux, ce qui leur fut définitivement interdit lors de la révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV.

Construction du nouveau monastère du Buron.

Le maréchal de Bois-Dauphin avait acheté pour quatre mille livres la terre du Buron en Azé à Maître Pierre Choppin, en 1594, avec l'intention d'y construire un nouveau monastère destiné à remplacer les édifices que les nécessités de la guerre l'avaient contraint de détruire deux ans auparavant [1]. Il voulait y établir les Cordelières qui, après la démolition de l'hôpital Saint-Julien, s'étaient réfugiées dans une maison appartenant aux Bénédictins près de l'église Saint-Jean. Ces religieuses étaient chargées de l'administration perpétuelle de l'hôpital depuis près d'un

[1] *Vitæ Petri Ærodii, quæsitoris Andegavensis et Guill. Menagii advocati regii Andegavensis* (Paris, 1675, in-4° de 540 p., plus la table). — *Remarques sur la vie de P. Ayrault*, 210. — Hiret, p. 527.

Digitized by Google

siècle, et elles habitaient tout proche du lieu du Buron [1]. Louis de Champagné, seigneur de la Motte-Ferchaud [2], *un gentilhomme capable de bien servir, et en qui tous les gens de bien avoient grande créance*, était alors gouverneur de Château-Gontier. C'est son fils aîné qui posa la première pierre du couvent, le 16 juin 1594. Le 14 juillet, sur la sollicitation de la Mère Le Cercler, le maréchal de Bois-Dauphin plaça celle de la chapelle consacrée le 15 avril 1600 par Monseigneur Charles Miron, évêque d'Angers, « qui mit une relique de saint Cohard sur le grand autel [3]. » Aujourd'hui le Buron n'est plus qu'un corps de ferme où l'ancienne chapelle sert de grange et d'étable.

Visite des sieurs de Roissy et de la Noue.

Château-Gontier reçut, en 1601, la visite des sieurs de Roissy et de la Noue, commissaires royaux. Ceux-ci dressèrent leurs procès-verbaux « de l'estat des affaires. » Les calvinistes de la région et principalement ceux qui résidaient dans la ville « ne manquèrent de leur faire connaistre leurs prétentions et d'exposer leurs droits de bailliages. Mais leurs demandes furent appuyées sur de si faibles fondemens qu'ils ne peurent rien obtenir. »

Il n'y a jamais eu de temple protestant à Château-Gontier.

Voici en effet ce que nous lisons dans un document contemporain : « La ville de Chateaugontier n'a peu estre un

[1] Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, venue en 1507 à Château-Gontier et mécontente de la tenue de l'hôpital Saint-Julien, engagea les habitants à lui céder tous les droits qu'ils y avaient et traita avec celui qui était pourvu de l'Aumônerie. Elle éleva près du *Buron* d'Azé un monastère où elle mit six religieuses de l'ordre de Sainte-Elisabeth, tirées de la maison de Mortagne, qu'elle chargea de l'administration perpétuelle de l'établissement. Elle fit homologuer le tout à Rome au Parlement de Paris et par l'Evêque d'Angers. Les religieuses du Buron vécurent dix ans sans vœu de clôture : elles demandèrent bientôt de garder le régime claustral. Le père Gabriel Maria, Commissaire-Général en deçà des Monts, leur donna une règle particulière qu'il fit approuver par le pape Léon X en 1517 et qui fut confirmée par Jules II en 1551. *Histoire des ducs d'Alençon*, par Odolent. — *Notice Historique sur Château-Gontier*, par Stéphane de Montozon, Annuaire de 1878, p. 281-282.

[2] Motte-Ferchaud (la), chât. et f. commune du Lion-d'Angers. Les de Champagné portaient : *D'hermine à un chef de gueules.* d'Hozier, mss., p. 80.

[3] *Album de Château-Gontier et ses environs.*

Digitized by Google

baillage de ceux de la religion prétendue réformée auparavant et lors de l'Esdit ; elle ne l'a point aussy esté depuis l'Esdit. Car sont qualifiés lieux de baillages ceux qui estoient du temps de Henry III ressortissant sans moyen en cour de parlement, soit par gouvernement ou par estre des sentences rendues par les juges de ces baillages. Or, Chateaugontier n'estant pas de cette qualité, se nestait pas un gouvernement relevant sans moyen au parlement. Tous les baillages créés et observés par l'Esdit de Nantes ont esté establis par les Commissaires royaux. Lors de la création du siége présidial ceux de la religion prétendue réformée ne firent aucune demande pour obtenir un droit de baillage. Il ne leur a jamais esté possible de suplyer qu'il y ayt un discour publicq de la religion prétendue réformée en cette ville, non pas même pendant le temps ordonné par l'article 9 de l'Esdit, ny qu'il n'y aist esté édifié de temple. Et si en cette ville il y avait eu un exercice publicq de la religion prétendue réformée, il y aurait eu un temple et un pasteur. Les déffenseurs auraient fait voir qu'en leurs assemblées sinodalles il y avait esté pourveu d'un ministre à cette église prétendue religion réformée, d'aultant qu'ils n'ont point d'exercice publicq sans église, point d'église sans pasteur nommé en cette forme. C'est la disposition de leur propre doctrine et de leur discipline ecclésiastique, chapitre premier et second aux tiltres des sinodes [1]. » Le sieur de Roissy avait nom Jacques II. Il était fils d'Henri de Mesmes, seigneur de Roissy et Malassise, qui fut l'un des plus habiles et des plus utiles auxiliaires de la politique étrangère du roi Henri IV. Quant à O. de la Noue il avait pour père le célèbre capitaine huguenot, François de la Noue, surnommé *Bras-de-Fer*.

Troubles civils et démolition de la Tour de Giziers.

Henri IV avait gratifié le huguenot d'Andigné de

[1] *Registres du Présidial de Chateau Gontier.* Archives de la Mayenne, série B, 2336.

Digitized by Google

Mayneuf de la capitainerie de la Tour de *Giziers* à Château-Gontier. C'était peut-être la plus ancienne, à coup sûr la plus importante de la forteresse. La partie nord-ouest des remparts, qui donnait sur la plate-forme du *Bout-du-Monde*, conduisait à une demi-lune où se dressait cet édifice qui flanquait la demeure des Capitaines-Gouverneurs de la ville (aujourd'hui le Presbytère de Saint-Jean). Il était vraisemblablement placé à l'extrémité de la petite allée qui, de la place Saint-Jean, donne accès sur le *Bout-du-Monde*, à gauche des bâtiments de la prison actuelle [1]. Le 6 avril 1602, des troubles sérieux éclatèrent à l'occasion de la prise de possession de cette résidence. Le maréchal de Bois-Dauphin apaisa promptement l'émeute. Mayneuf que la rumeur publique accusait d'avoir provoqué ces désordres fut amené devant son chef. Il lui promit de se rendre auprès du roi dans le délai d'un mois afin de lui expliquer sa conduite. Le monarque instruit de ces évènements félicita Bois-Dauphin de son zèle, et ordonna de démolir « la dicte tour afin qu'elle ne serve plus de prétexte à l'advenir pour faire du mal ou donner de l'ombrage aux habitants du dict lieu. » Il pria Bois-Dauphin de remettre sa faute à Mayneuf, non sans l'avoir « tancé bien asprement [2]. » Le clocher de l'église Saint-Rémy fut incendié la même année par la foudre : il avait déjà été détruit le 23 novembre 1598 [3] par un accident semblable [4].

Requête adressée au roi par la communauté des marchands apothicaires.

La Communauté des marchands apothicaires adressait

[1] *Notice Historique sur Château-Gontier*, p. 287.

[2] *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, pages 570-571.

[3] *Album de Château-Gontier et ses environs*. Le 10 juillet 1599, les quatre premières pierres du nouveau clocher furent posées par MM. Aubin Aubry, curé de St-Rémy, de la Grugeardière, conseiller au Parlement de Bretagne, Dufaux, président à l'élection et Jean Hamelot, procureur de fabrique. La grosse cloche et celle de l'horloge furent fondues la même année.

[4] Saint-Rémy datait du XIIe siècle. V. dans l'*Album* de *Château-Gontier et ses environs* le vieux Saint-Rémy et le nouveau Saint-Rémy, par A. de N. L'église neuve a reçu, le 1er octobre 1865, lors de la pose de la première pierre, la bénédiction de Mgr Wicart, évêque de Laval; elle a été livrée au culte le 1er octobre 1870.

Digitized by Google

le 27 août 1604 au roi « une requête contenant la remontrance des abbus et malversations qui se commettent tant en cette ditte ville et fauxbourg que paroisse par personnes non capables ny expérimentées à la médecine, chirurgie et pharmacie, usurpant laditte qualité et pratiquant au grand préjudice et dommage des mallades. » Les marchands apothicaires demandaient que les règlements et les statuts de leur corporation fussent « gardés et entretenus à l'advenir en la forme et teneur » dont ils donnaient le modèle. Trois maîtres « des plus anciens et des plus expérimentés » seraient désignés à la pluralité des voix pour veiller au maintien et à l'exécution de tout ce qui aurait été convenu par la Communauté. « Ceux qui ont levé boutique et fait vacation d'apothicaire depuis dix ans, » disait la requête, « subiront un examen sérieux et feront tout chef-d'œuvre qui sera jugé nécessaire [1]. »

Armoiries de cette communauté.

Selon d'Hozier, la Communauté des marchands apothicaires de la ville de Château-Gontier portait comme armoiries : *D'argent à deux vipères tortillées en pal et affrontées de gueules surmontées d'une couronne d'or* [2]. Robin Jousse fut choisi comme procureur syndic en 1607.

Les capucins sont appelés à Château - Gontier.

La première moitié du XVIIe siècle fut signalée en France par un redoublement de ferveur religieuse et par la création d'un grand nombre de monastères nouveaux. Les Capucins étaient établis à Angers depuis 1589. Après eux y vinrent : les Minimes (1614), les Calvairiennes (1619), les Oratoriens (1620), les Carmélites (1626), les Religieuses de la Fidélité (1632), les Cisterciennes des Lices et les Visitandines (1636), les Récollets, les Pénitentes (1640). Laval eut un couvent de Capucins en 1616. Les habitants de Château-Gontier, animés d'une égale piété, furent

[1] Département de la Mayenne. Ville de Château-Gontier. *Hospices de Château-Gontier. Inventaire général des Archives.* Série F. 1re partie. Archives antérieures à 1790.
[2] D'Hozier, mss., p. 432.

Digitized by Google

unanimes à décider dans l'assemblée générale tenue le lundi 13 avril 1609 que les « PP. Capucins seraient priés d'avoir un couvent proche cette ville [1]. » Le procureur syndic Robin Jousse écrira au provincial du chapitre général afin de lui transmettre les souhaits de ses administrés et il lui demandera, comme une insigne faveur, l'envoi d'un prédicateur pour l'Avent et le Carême. Le 1er mai 1609, Julien Guilloteau remplaçait Robin Jousse en qualité de procureur syndic [2]. Cependant une souscription avait été ouverte en faveur des Capucins et bientôt elle atteignait le chiffre important de six mille livres. Le provincial avait répondu le 13 mai pour remercier les habitants de leur offre bienveillante et il avait promis de donner le prédicateur réclamé. Les avis furent partagés sur l'emplacement et le lieu à choisir pour l'érection des constructions projetées. Toutefois on ne s'arrêta à aucun parti déterminé et la question resta en suspens. Le 12 juin, on convient qu'on annoncera par une lettre au provincial les heureux résultats de la souscription et qu'on intercèdera auprès de Mgr le Cardinal « afin qu'il octroye la place du Martray » où l'on bâtira la chapelle. Le procureur syndic se pourvoira en outre « par les voies et moyens de justice pour le recouvrement du temporel de l'hospital de cette ville usurpé par les religieuses du Buron. » Le faubourg fournira ce qui est nécessaire à la subsistance des religieuses et maître Jean Truillet, sieur du Tronchay, leur assurera le logement, moyennant une somme de 45 livres. En retour il ne sera imposé « en aucuns taux. »

Réparation des ponts et des brèches des remparts.

La réparation des ponts ainsi que la restauration des

[1] V. à la bibliothèque de Château-Gontier dans le recueil des manuscrits achetés à la vente de M. de Moulins la copie des *Procès-Verbaux des Assemblées de la Communauté des habitants* de 1609 à 1651, p. 235.

[2] Les Guilloteau de Grandeffe et de Villedieu portaient : *D'azur à une aigle à deux têtes d'or couronnée de même.* D'Hozier, mss. p. 429. *Armorial général de l'Anjou,* neuvième fascicule, p. 159.

Digitized by Google

portes et des brèches des murailles sont reconnues urgentes dans l'assemblée du 10 mars 1610. Le 8 octobre, a lieu une réunion dans laquelle on s'occupe « de la réfection par les fermiers de la baronnie du pont dormant près l'hospital en bois dans la forme accoustumée. » Quant aux travaux relatifs « au pont dormant de la porte de Tréhut, » ils seront exécutés par la ville « aux frais desdicts fermiers vu que le pont a été estrué par les guerres dernières. » Enfin le syndic présentera aux juges de la cité une requête tendant à obtenir qu'il y ait des jours fixes pour la vente des toiles et des fils. Il sera interdit de les vendre ailleurs qu'au marché public. Le 20 du même mois, Jacques Dachon fut nommé directeur du collège, sur la démission de Mehaignery.

Construction de la maison dite hôtel de Fouquet.

C'est de l'année 1610 que date la maison où sont maintenant la Bibliothèque et le Musée. Elle fut possédée, suivant la tradition, au XVIIe siècle, par un parent du Surintendant Fouquet [1]. On y a trouvé, lors de la reconstruction de cet ancien hôtel, un blason où figurait un *fouquet* ou écureuil, au centre de l'écu, ce qui confirmerait cette supposition. Les Fouquet de Chalain, de la Roche d'Iré, de Gizors, de Melun, de Belisle, de Vaux, portaient en effet : *D'argent à l'écureuil rampant de gueules à la bordure d'azur semée de fleurs de lis d'or*. Devise : *Quo non ascendam* [2]? François Fouquet, vicomte de Vaux, maître des requêtes, puis conseiller d'État ordinaire, fort estimé du roi Louis XIII et du cardinal de Richelieu, eut six garçons et six filles de sa femme Marie de Maupeou [3]. Les filles furent toutes religieuses. L'aîné de ses fils, François Fouquet, né le 26 juillet 1611, abbé de Saint-Sever, fut reçu conseiller au grand conseil le 1er sep-

[1] *Annuaire de l'arrondissement de Château-Gontier* pour 1878, p. 80
[2] Gohory, Mss. 972, p. 117. — Audouys, mss. 994, p. 72. — Mss. 993 et 703. — Gencien, mss. 996, p. 39. D'Hozier, mss. p. 432, indique à un Fouquet les mêmes armes sans *la bordure*.
[3] La Chesnaye-Desbois, t. VI, p. 611.

Digitized by Google

tembre 1632, nommé évêque de Bayonne en 1637, sacré le 15 mai 1639, évêque d'Agde le 6 juin 1643, archevêque de Narbonne le 18 mars 1659, et mourut le 18 novembre 1673 à Alençon où il avait été relégué lors de la disgrâce de son frère, le conseiller d'État. Le second, abbé de Barbeaux, fut chancelier des ordres du roi. Le troisième, Yves Fouquet, mourut jeune conseiller au Parlement de Paris. Le quatrième, Nicolas Fouquet, vicomte de Melun et de Vaux, maître des requêtes sous Louis XIII, Procureur Général au Parlement de Paris, au commencement du règne de Louis XIV, puis Surintendant des finances et ministre d'État, aussi célèbre par sa rapide fortune que par la terrible disgrâce dont il fut l'objet décéda en 1680, âgé de 65 ans. Le cinquième, Louis, fut évêque et comte d'Agde. Le sixième, Gilles, fut le premier écuyer de la Grande Écurie et mourut en 1694. Aucun d'eux n'a donc habité, en 1610, le vieil hôtel de la rue Dorée. On pourrait supposer que le Fouquet auquel appartint cette maison était, peut-être, l'un des membres de la famille des Fouquet de la Sagerie, terre voisine de Pommérieux, commune de Craon (Mayenne). Les Fouquet de la Sagerie portaient : *D'argent, à trois écureuils de gueules, posés 2 et 1* [1]. Ce sont les armoiries que leur attribue l'*Armorial Général de l'Anjou* qui classe ces Fouquet parmi les familles nobles de notre province. Mais il convient de remarquer, d'autre part, qu'au nombre des personnes qui promirent de souscrire pour les Capucins figurait Me François Fouquet. Ce personnage offrit de fournir une somme de cent livres [2]. La proposition est

[1] Mss. 993. — *Armorial général de l'Anjou*, par J. Denais, septième fascicule, p. 56.

[2] C'est sans doute ce même François Fouquet, écuyer, seigneur du Faux près Chanteussé, président en l'élection de Château-Gontier, en 1594, assesseur à la maréchaussée de cette ville, puis maître des requêtes de l'hôtel de la Reine, époux de Marie Quentin, dont la fille Marguerite Fouquet épousa Jacques Chailland, seigneur de la Hamelinaye, 11e du nom, conseiller en 1639 au siège présidial de Château-Gontier (Archives du château de la Touchasse de Gennes). Ce François Fouquet était le grand oncle du fameux Nicolas Fouquet.

Digitized by Google

mentionnée dans le procès-verbal de l'assemblée de la Communauté des habitants tenue le lundi 11 mai 1611. Il est probable que c'est ce seigneur, dont l'importante libéralité atteste la richesse, qui construisit l'hôtel bâti au XVIIe siècle.

Pose de la première pierre de l'église des Capucins.

Le 22 février 1611, on arrête qu'on achetera le jardin de Pierre Rebours situé près de l'église des Trois-Maries « pour y estre le bâtiment des Capucins [1]. » Un habitant du nom de Jean Chouipes était disposé à donner gratis un terrain, à condition que le couvent serait à Azé. L'emplacement des Trois-Maries fut définitivement adopté, le 11 mars. Lancelot Guérin avait offert 60 livres et 10 pieds de chêne pour que les capucins fussent installés en cet endroit. Le 3 mai, on décide que le syndic restera en fonction afin de terminer diverses négociations commencées. Le 22 du même mois, les habitants prient Mgr Pierre de Rohan, pair de France, conseiller du roi en son conseil d'État et privé, sénéchal d'Anjou et prince de Guéméné, époux de Mme Antoinette de Bretagne, sœur de M. d'Avaugours, « de vouloir bien se transporter au lieu où est destinée la place du bâtiment des Capucins, pour asseoir et y poser la première pierre [2]. » On propose, le 2 septembre suivant, de lever un impôt de trois cent livres pour subvenir aux frais « des médicamens et malladye du père Capucin, » ainsi que pour payer les dépenses faites par Mgr de Bois-Dauphin « lorsqu'il vint en cette ville pour la démolition de la Tour de Giziers. »

Demêlés entre la ville et les Cordelières du Buron.

« Les religieuses du Buron avaient emporté leurs biens et ceux des pauvres dont elles conservaient l'administration en les faisant gérer par domestiques ; mais les habitants ne purent souffrir cela : on plaida à ce sujet pour

[1] Voir les *Procès-Verbaux* dans le recueil cité p. 236, 237 et suiv.

[2] Cette cérémonie est aussi mentionnée dans le *Journal de Louvet* Revue de l'Anjou 1855, t. II, page 141.

Digitized by Google

les contraindre à se départir de l'administration et à rendre les biens des pauvres. » Ces indications sont extraites d'un manuscrit inédit des Archives des Hospices de Château-Gontier et elles indiquent l'origine de la longue querelle engagée entre la ville et les Cordelières [1]. Le 24 octobre, Guilloteau est choisi par l'assemblée pour aller à Paris « afin de hâter le prononcé du jugement des renvoys de la cause pendante au conseil contre les religieuses du Buron, touchant l'hôpital. » Il recevra soixante sols par jour pendant un mois et présentera à la Chambre des Comptes une requête « pour faire surseoir à l'assignation à ceux qui doivent rendre compte. »

Le 5 janvier 1612, le syndic est chargé de demander au roi et au conseil « que les faubourgs soient disjoints de la ville pour les taux et levées des deniers royaux et qu'ils soient remis en l'état où ils étaient avant l'an 1609. »

Le cimetière des protestants.

Les habitants ratifient, le 14 février, « la plainte faite à MM. de Roissy et de la Noue, commissaires desputez par sa Majesté en ses paroisses de Bretagne et Anjou, pour l'exécution de l'Édist de Nantes, touchant le cimetière de ceux de la religion prétendue réformée [2]. » Michel Guérin, sieur de la Draperie, est nommé procureur syndic au mois de mai suivant [3].

[1] *Brève Notice de l'Hôtel-Dieu de Saint-Julien de Châteaugontier* par Pierre le Cercler, sieur de la Gautraye, avocat en la sénéchaussée et siège présidial de Châteaugontier, l'un des administrateurs dudit Hôtel-Dieu, commencée en 1773 et finie en 1778. Les Le Cercler portaient : *D'azur à trois annelets d'argent.* Mss. 993.

[2] L'Edit de Nantes déclarait que les Protestants auraient un lieu de sépulture « en chaque ville ou autre lieu. » Dumont, *Corps diplomatique,* t. V. part. I., p. 545 et suiv.

[3] Les Guérin de Chavet, de la Draperie, de la Gendronnière, de la Roussardière, portaient : *De gueules au chevron d'argent, accompagné de trois écorces d'arbres d'or posées en pal, deux en chef et une en pointe,* selon d'Hozier, mss., p. 420. Le même donne p. 1208 : *D'argent à une fasce de sable, accompagnée de trois molettes de même.* Un sceau du XVIIIe siècle porte : *Le champ d'argent et le chevron d'azur.* Armorial Général de l'Anjou, neuvième fascicule, p. 149.

Digitized by Google

Un arrêt fut rendu le 17 mai 1612 contre le seigneur des Aulnais. Les habitants catholiques de la ville s'étaient plaints « au commissaire procureur de Sa Majesté des contraventions que le deffenseur faisait à l'Edist avecq ceux de la religion prétendue réformée. » On autorisa la continuation d'un prêche protestant au lieu des Aulnais, « à condition néanmoins de n'excéder le nombre de trente personnes, » conformément à l'article 8 de l'Édit. Lors du procès que nous raconterons plus loin, le seigneur des Aulnais voulut prouver « que l'église du baillage avait esté transférée en sa maison, » par suite de cet arrêt. Le procureur du roi lui répondit: « Il n'y a point eu d'église de la religion prétendue réformée en cette ville, comment donc le deffenseur peut-il prétendre qu'elle aye esté transférée en la maison des Aulnais? Les temples ne sont point enclos dans les maisons des seigneurs des lieux de baillage, ils sont bastis en fauxbourgs des villes et mesmes places lesquelles ont esté désignées suivant l'article XI de l'Edist. » Mais « il est vray que, par une contravention formelle à l'Edist, on a introduit l'exercice publicq de ce culte, lequel estait deffendu, dans une maison laquelle n'estait pas la place de le recevoir parce que la terre des Aulnais n'est point de la qualité portée par celle de l'Edist. Elle n'a jamais esté en droit de haulte justice, les adveux font foy de cette vérité; cette maison relève de Chateaugontier a foy et hommage simple en droit de basse justice. Il y a plus, c'est que le deffenseur n'a point de ministre résidant en sa maison et, par conséquent, il ne peut faire l'exercice publicq de la religion prétendue réformée, conformément à la déclaration de Sa Majesté du 16 décembre 1656, art. 7. » [1].

Arrêt contre le sieur des Aulnais gentilhomme Calviniste.

Le 15 octobre le lieutenant général et le procureur du roi sont envoyés à Angers pour aller saluer le maréchal de Bois-Dauphin et son fils le marquis de Sablé.

Accord entre la ville et les religieuses du Buron.

[1] *Archives de la Mayenne,* série B, 2336.

Digitized by Google

Une transaction entre la ville et le Buron est adoptée dans la séance du 11 décembre. Zacharie Amys, sieur de la Grugeardière, « conseiller du roy en son poste de Bretagne, » Claude de Cherbonnel, sieur du Bourgeau, et Jean Juguin, représentant la communauté des marchands apothicaires, sont chargés de mener à bonne fin ces délicates négociations qui devront clore le différend. La paix fut signée peu après. L'hôpital demeura « en la disposition des habitants. » Trois notables bourgeois furent élus le 9 avril 1613 sous le nom de « Pères des pauvres, » pour deux années, « à la charge de faire procéder aux baux à ferme dudit hôpital [1]. » M. Noel Dubois, médecin, fut « prié d'assister les malades et, en cette considération, exempt de toutes tailles. » Jean Juguin fut préféré pour fournir les médicaments « à tout autre qui les aurait voulu donner à même prix. » Ainsi fut définitivement constituée l'administration de l'hôpital Saint-Julien [2]. Les religieuses du Buron portaient comme armoiries, selon d'Hozier: *D'azur à une assomption de Sainte Vierge d'or avec ces mots autour : Notre-Dame de Buron.*

Visite du prince de Condé

Le 11 novembre, on propose d'offrir comme logement à Mgr le prince de Condé, cousin du roi Henri IV, époux de Charlotte de Montmorency, dont l'arrivée est annoncée,

[1] Les Amis du Ponceau, de la Grugeardière, de la Motte-Milon portaient : *D'argent au chevron de gueules accompagné de trois feuilles de vigne de sinople la tige en haut, posées deux en chef et une en pointe.* Devise : *Virtus et fidelitas.* Audouys, mss. 994, p. 5. Courcy dit... *chevron brisé...*

[2] Déjà propriétaires de revenus importants sur le territoire d'Azé, les Bénédictins de Saint-Nicolas d'Angers avaient reçu, en 1120, de la générosité d'Elisabeth, veuve de Renaud, seigneur de Château-Gontier, le don de tout le domaine qu'elle possédait entre la Mayenne et l'église de Saint-Saturnin d'Azé. C'est sur ce domaine que fut bâtie la chapelle de Notre-Dame *du Géneteil* parce que, d'après Grandet, on découvrit en cet endroit une image de la Sainte Vierge au milieu d'un champ de genêts. En 1125, selon une charte de l'évêque Ulger, l'édifice « était en pleine construction. » Les religieux de Saint-Nicolas cédèrent une partie de la terre du Géneteil aux Frères Hospitaliers pour y fonder une aumônerie. Puis, changeant d'avis, ils commencèrent d'actives démarches afin d'obtenir une reddition de la part des Hospitaliers. Rainault de Martigné,

Digitized by Google

la maison de M. Hulaud qui sera indemnisé plus tard de ses dépenses.

La communauté des apoticaires veut changer son règlement.

Le 3 janvier 1614, la Communauté des marchands apothicaires demande à modifier son règlement [1]. Elle désirait changer les termes de l'article 4 portant que ceux qui auront fait leur apprentissage dans une autre ville « encore qu'ils le justifient par acte, seront néanmoins tenus de servir un des marchands de cette ville deux ans entiers avant que se présenter pour être reçus marchands apothicaires. » Elle propose que ce statut ne soit pas applicable aux enfants natifs de la ville qui pourront être admis, pourvu qu'ils aient fait leur apprentissage à Angers « ou autre bonne cité d'Anjou et du Maine et qui est de même climat. » Le 6 février Gatien Galizon [2], procureur du roi, est prié « d'ob-

évêque d'Angers, leur donna raison ; il décida cependant qu'une église serait établie et un prieuré fondé sur le domaine du Géneteil, « dans lequel douze religieux, huit prêtres et quatre laïques seraient perpétuellement entretenus et que tous y observeraient le régime claustral. » Les Hospitaliers résistèrent et l'affaire fut portée devant le pape, qui opta en faveur des Bénédictins. Leurs rivaux obtinrent enfin, comme compensation, un terrain « tout proche du Pont de Château-Gontier » et y élevèrent définitivement leur maison de Charité. De nouveaux différends éclatèrent. Innocent III nomma alors une Commission présidée par Hamelin, évêque du Mans, qui se réunit en 1206 et déclara qu'une chapelle, dont le clocher ne contiendrait qu'une cloche, serait érigée pour le service de la nouvelle aumônerie. Elle rédigea aussi le règlement de l'établissement. Telle fut l'origine de l'hôpital Saint-Julien. Alard IV, seigneur de Château-Gontier, époux d'Emme de Vitré, concéda aux Hospitaliers, dont l'aumônerie contenait 13 lits, un domaine situé au bout des ponts et allant jusqu'aux prairies appelées aujourd'hui prairies de la Saint-Fiacre, pour y construire des édifices vis-à-vis de la maison qui existait déjà. Il leur abandonna son droit de péage sur les ponts à la foire de la Toussaint, à la charge que les religieux « entretiendraient de planches ledit pont. » Il leur octroya également le droit de prendre le bois mort dans la forêt de Flée qui s'étendait alors jusqu'aux portes de Château-Gontier, *in Foresta de Flae*. L'original de cette donation est aux *Archives des Hospices de Château-Gontier*. Il n'y avait encore que 13 lits à l'hôpital en 1460. V. sur le Géneteil les *Notes historiques* de A. Guays des Touches et la *Notice Historique* de M. Stéphane de Montozon. p. 276, 277, 278.

[1] *Archives des Hospices*. Série F.

[2] Les Galichon ou Galizon de Courchamp, de Princé, portaient : *D'azur à une fasce d'or accompagnée de trois merlettes d'argent deux en chef et une en pointe*. D'Hozier, mss. p. 507. — Audouys, mss. 994, p. 16, dit : *D'azur à la fasce de sable et trois merlettes de gueules*. Le même, p. 87. dit : *trois merlettes d'or*. Enfin D'Hozier, mss. p. 763, donne à cette famille les armes suivantes : *D'or à un coq de contrehermines crêté, becqué, barbé et onglé de gueules*.

Digitized by Google

tenir de sa majesté qu'elle octroye, à perpétuité, sur chaque pipe de vin qui se déchargera partout dans la ville et faubourg et passera sous les ponts « un droit de douze sols. » Cet argent servira à la réfection des fossés, des ponts et des portes, et l'envoyé devra « à ce fin présenter requête, la ville n'ayant aucuns deniers d'octroy, ainsi que Angers et les autres villes voisines. »

André Joubert.

(A suivre).

Digitized by Google

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE.

Les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* liront avec intérêt les détails suivants, que donne la *Revue Britanique* sur les *Infiniment Petits* et sur les *Vaccins du Charbon.*

L'époque que nous traversons est aux infiniment petits. Le parasitisme est partout. Il n'est pas de jour qui n'amène la découverte de quelque nouveau microbe. Toutes les maladies, y compris la *microbomanie*, vont désormais s'expliquer par la présence dans l'organisme d'un microbe spécial à chacune d'elles. Tout récemment encore, un interne des hôpitaux, M. Talmon, annonçait avoir découvert le microbe de la diphthérie. On sait que l'impaludisme a depuis longtemps sa petite bête. Eh bien, MM. Capitan et Charrin, s'en prenant aux oreillons, ont cherché et trouvé à leur tour dans cette affection par laquelle passent un si grand nombre d'enfants un substratum microbistique. On le voit, le champ est fécond; rien d'étonnant que tant de chercheurs s'y précipitent.

Les premiers travaux de M. Pasteur ont ouvert la voie, et l'on sait quelles proportions ont prises les découvertes successives de l'illustre savant. Ses recherches sur le choléra des poules, ayant démontré qu'on pouvait atténuer le virus mortel qui constitue cette maladie, le destituer de ses propriétés nuisibles et le transformer en virus vaccinal, devaient nécessairement être suivies de tentatives faites sur d'autres virus pour arriver à des résultats semblables. M. Pasteur a appliqué avec le succès qu'il avait prédit par avance les constatations au virus charbonneux. Dans une lecture faite à l'Académie le 28 février dernier, et qui avait pour objet la découverte d'une méthode de préparation des virus atténués du charbon, M. Pasteur disait en son nom et au nom de ses collaborateurs, MM. Chamberland et Roux : « Chacun de nos microbes charbonneux atténués constitue pour le microbe supérieur

Digitized by Google

un vaccin, c'est-à-dire un virus propre à donner une maladie plus bénigne. Quoi de plus facile, dès lors, de trouver dans les virus successifs des virus propres à donner la fièvre charbonneuse aux moutons, aux vaches, aux chevaux sans les faire périr et pouvant les préserver ultérieurement de la maladie mortelle? Nous avons pratiqué cette opération avec un grand succès sur les moutons. Dès qu'arrivera l'époque du parcage des troupeaux dans la Beauce, nous en tenterons l'application sur une grande échelle. » L'occasion de l'application en grand de cette méthode de vaccination n'a pas eu à être attendue jusque-là. Dès le mois d'avril, la Société d'agriculture de Melun offrait de mettre à la disposition de M. Pasteur un nombre d'animaux tels que l'expérience dût être décisive. L'engagement passé, le 28 avril, avec M. Pasteur est curieux à rappeler. Il était dit tout ceci : « 1° La Société d'agriculture de Melun met à la disposition de M. Pasteur 60 moutons; 2° 10 de ces moutons ne subiront aucun traitement; 3° 25 de ces moutons subiront deux inoculations vaccinales, à douze ou quinze jours d'intervalle, par deux virus charbonneux inégalement atténués; 4° ces 25 moutons seront, en même temps que les 25 restant, inoculés par le charbon très virulent, après un nouvel intervalle de douze ou quinze jours. Les 25 moutons non vaccinés périront tous; les 25 vaccinés résisteront, et on les comparera ultérieurement avec les dix moutons réservés ci-dessus, afin de montrer que les vaccinations n'empêchent pas les moutons de revenir à un état normal; 5° après l'inoculation générale du virus très virulent aux deux lots de 25 moutons vaccinés et non vaccinés, les 50 moutons resteront réunis dans la même étable; on distinguera une des séries de l'autre en faisant, avec un emporte-pièce, un trou à l'oreille des 25 moutons vaccinés; 6° tous les moutons qui mourront charbonneux seront enfouis un à un dans des fosses distinctes, voisines les unes des autres, situées dans un enclos palissadé; 7° au mois de mai 1882, on fera parquer dans l'enclos dont il vient d'être question 25 moutons neufs, n'ayant jamais servi à des expériences, afin de prouver que les moutons neufs se contagionneront spontanément par les germes charbonneux qui auront été ramenés à la surface du sol par les vers de terre; 8° 25 autres moutons neufs seront parqués tout à côté de l'enclos précédent, à quelques mètres de distance, là où l'on n'aura jamais

Digitized by Google

enfoui d'animaux charbonneux, afin de montrer qu'aucun d'entre eux ne mourra du charbon. »

La Société d'agriculture de Melun ayant désiré que ces expériences pussent être étendues aux vaches, il fut en outre convenu (avec cette réserve faite que, jusqu'à présent, les épreuves de vaccination sur les vaches n'étant pas aussi avancées que celles faites sur les moutons, les résultats de l'expérience pourraient être moins probants) qu'on expérimenterait sur 10 vaches ; que 6 seraient vaccinées et 4 ne le seraient pas, et qu'après la vaccination les 10 vaches recevraient, en même temps que les 50 moutons, l'inoculation d'un virus très virulent. M. Pasteur affirmait que les 6 vaches vaccinées ne seraient pas malades, tandis que les 4 non vaccinées périraient en totalité ou en partie, ou du moins seraient toutes très malades.

Les expériences ont commencé le 5 mai, à Pouilly-le-Fort, près Melun. D'après le désir de la Société d'agriculture, 2 chèvres furent substituées à deux moutons. Quant aux 58 moutons restant, ils furent pris d'âge, de race et de sexe différents. Sur les 10 animaux de l'espèce bovine, il y avait 8 vaches, 1 bœuf et 1 taureau. Le 5 mai, 24 moutons, 1 chèvre, 6 vaches, furent inoculés avec du virus charbonneux atténué. Le 17 mai, les mêmes animaux qui n'avaient éprouvé aucun malaise sérieux, furent inoculés de nouveau avec un virus plus fort. Le 31 mai, les 31 animaux traités comme nous venons de le dire, furent inoculés avec un virus extrêmement énergique qui tue les moutons 100 fois sur 100; on inocula en même temps avec ce virus 24 moutons, 1 chèvre, 4 vaches non traités. Le 2 juin, c'est-à-dire 48 heures après l'inoculation générale, une assistance nombreuse, réunie à la ferme où les expériences avaient eu lieu, constatait que les animaux non traités étaient tous morts ou mourants, à l'exception des vaches, dont la résistance avait été prévue, mais qui pourtant avaient d'énormes œdèmes et accusaient une surélévation de température. Au contraire, les animaux traités, reconnaissables au trou qu'on leur avait fait à l'oreille, se portaient parfaitement; l'inoculation, qui avait tué leurs congénaires en quarante-huit heures avait été inoffensive pour eux. Ils avaient acquis le privilège de l'impunité; ils étaient désormais réfractaires au charbon. Quel est le temps de cette immunité? c'est ce que nous ne saurions dire. Rien

Digitized by Google

n'empêcherait, dans tous les cas, que la vaccination fût renouvelée après un certain laps, si l'on en reconnaît l'utilité. Une seule brebis vaccinée mourut le 3 juin; mais l'autopsie démontra que cette bête était pleine et qu'elle portait un fœtus mort depuis quinze jours déjà.

M. Pasteur est donc autorisé à dire, en terminant la communication que nous venons d'analyser : « Nous possédons maintenant des virus-vaccins du charbon, capables de préserver de la maladie mortelle, sans jamais être eux-mêmes mortels, vaccins vivants, cultivables à volonté, transportables partout sans altération, préparés enfin par une méthode qu'on peut croire susceptible de généralisation, puisque une première fois, elle a servi à trouver le vaccin du choléra des poules. Par le caractère des conditions que j'énumère ici et à n'envisager les choses que du point de vue scientifique, la découverte des vaccins charbonneux constitue un progrès sensible sur le vaccin jennerien, puisque ce dernier n'a jamais été obtenu expérimentalement. »

Quand on songe aux pertes immenses que la maladie charbonneuse fait éprouver chaque année aux éleveurs et à l'agriculture, on ne peut trop exagérer l'importance de la découverte.

Nous disions plus haut que M. Pasteur avait ouvert la voie. D'autres, en effet, s'y sont engagés à leur tour, et c'est ainsi que trois expérimentateurs de l'École vétérinaire de Lyon, MM. Arloing, Cornevin et Thomas, ont obtenu, pour la vaccination, d'excellents résultats contre la variété de charbon connu sous le nom de *charbon symptomatique*, qui est essentiellement distinct du charbon bactéridien, constitué qu'il est par un autre microbe que la bactéridie. Le procédé employé ici n'est pas le même toutefois, le virus servant de vaccin n'étant point du virus préalablement atténué, mais le virus naturel, dont on atténue, toutefois, les effets trop énergiques, en l'introduisant d'emblée dans le milieu sanguin, moins favorable à sa pullulation.

Autre virus, le virus rabique, plus redoutable encore celui-là que le virus charbonneux, car il tue fatalement sans remède connu, jusqu'à présent du moins. Le virus rabique existe dans la bave, tout le monde le sait; mais d'où vient-il, c'est ce qu'on ne sait guère. Certaines déductions avaient fait penser que le système nerveux central et surtout le bulbe

Digitized by Google

qui joint la moelle épinière au cerveau et au cervelet sont particulièrement intéressés et actifs dans le développement du mal. M. Pasteur, qui, avec la collaboration de MM. Chamberland, Roux et Thuillier, s'est appliqué, depuis l'an dernier, à l'étude de la rage, a réussi à inoculer la rage, en inoculant le bulbe rachidien d'un animal enragé et même la portion frontale d'un des hémisphères et le liquide céphalorachidien. Il en conclut que le virus rabique n'est pas dans la salive seule; que le cerveau le contient, et qu'on l'y trouve revêtu d'une virulence au moins égale à celle qu'il possède dans la salive des enragés.

Savoir la source ou les sources diverses d'un mal, c'est un point important sans doute; mais qu'il vaudrait bien mieux savoir le spécifique à lui opposer! Contre la rage, en dehors des cautérisations profondes et faites en temps voulu, tout a échoué. Voici, cependant, un médicament dont M. Dujardin-Beaumetz parlait ces jours derniers, à la Société de thérapeutique, comme doué d'un puissant effet sédatif; il s'agit de la waldivine, solution qui, administrée en injections hypodermiques, paraît avoir la curieuse propriété de faire disparaître les accès rabiques — de faire disparaître les accès, disons-nous, mais non de guérir le mal, ce qui est bien différent. L'enragé meurt quand même, mais il meurt du moins tranquille, sans convulsions, sans fureur, insensible à tout ce qui se passe autour de lui.

Nos lecteurs se rappellent peut-être les vagues espérances qu'avait fait concevoir un parasite acarien, constaté en Californie dans le voisinage immédiat du phylloxera et sur le phylloxera lui-même, parasite que l'on regardait comme pouvant être l'une des causes de la lenteur de l'invasion phylloxérique dans les vignobles du pays. Plus récemment on a étudié certaines productions cryptogamiques, observées par M. Lichtenstein sur des pucerons ayant de grands rapports avec les phylloxériens. Mais, d'après MM. Cornu et Brongniart, ce champignon (un pléospore) ne s'attaquerait pas aux animaux vivants; s'il s'en prend au puceron, il attend que celui-ci soit frappé de mort, et la conclusion définitive sur son compte, c'est qu'il ne paraît pas devoir exercer une influence notable sur la multiplication du phylloxera. Un champignon fort analogue, sinon identique, rencontré sur le phylloxera lui-même, n'a pas

Digitized by Google

déterminé d'effets appréciables sur le plus ou moins d'extension de l'insecte dans les vignobles.

Un autre cas curieux de parasitisme a été signalé par M. Planchon. Il s'agit d'un autre cryptogane, vraiment insecticide, celui-là (un botrytis du même genre que celui des vers à soie), dont la présence a été constatée dans les serres chaudes du Jardin des Plantes de Montpellier et qui, sur une cinéraire, a tué tous les pucerons de la plante. Les insectes tués restent couverts du mycélium du champignon. L'action du parasite, foudroyante en serre chaude, paraît s'arrêter à la température de l'air ambiant. Dans les expériences auxquelles l'a soumis M. Lichtenstein, on n'a pu réussir à l'inoculer au phylloxera ni à des pucerons autres que celui (un siphonophore) dont il semble faire sa victime spéciale. Peut-être, d'ailleurs, comme le fait remarquer l'expérimentateur, l'inoculation directe n'est-elle pas possible, et y aurait-il un stage intermédiaire sur d'autres animaux, comme il y en a dans les *entomophthora* et autres cryptogames, ainsi que l'ont déjà avancé et prouvé MM. Cornu, Giard, Bail, Lebert, etc., etc. Ce ne serait pas la forme de spore actuelle, mais bien celle du cryptogame intermédiaire inconnu, qui tuerait les pucerons. « Il y a donc, ajoute-t-il, une espèce de muscardine qui, dans des circonstances données, peut tout d'un coup tuer tous les pucerons sur une plante. Ce fait est mis hors de doute par la découverte de M. Planchon, corroborée par mon examen personnel. » Que ne tentons-nous la muscradine du phylloxera !

X.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

L'ANNÉE ARTISTIQUE, 1880-1881, par V. CHAMPIER, 1 beau vol. grand in-8, de 656 pages. Quantin, relié. — Prix : 7 fr. 50

Cette publication en est à sa troisième année. Il suffira d'énumérer une partie de ce qu'elle contient pour que l'on voie son importance.

L'ouvrage commence par une liste de tous les établissements concernant les Beaux-Arts en France et à l'étranger, avec les noms des principaux administrateurs, directeurs, conservateurs de Musées, etc. Après cela, un peu plus de la moitié du volume est consacré à la France. L'auteur expose d'abord ce qu'a fait l'administration française pendant cette année, pour favoriser le développement des Beaux-Arts : subventions, créations d'écoles, dons aux musées, encouragements aux artistes, concours, achats d'œuvres d'art, travaux d'architecture, commandes de statues et de tableaux. Ce chapitre est suivi d'une bonne étude sur le salon de 1880, d'une énumération des principales ventes de l'hôtel Drouet, avec l'indication des œuvres vendues, leur prix et le nom des amateurs à qui elles appartiennent à présent; puis viennent les expositions particulières des sociétés et des cercles artistiques de Paris.

La province a ensuite son tour et nous voyons la situation des différents musées de province et des expositions artistiques des départements. L'exposition du Mans a sa place dans ce chapitre, et plusieurs noms angevins sont, à cette occasion, cités avec honneur.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, les pays étrangers sont examinés selon le même plan. On passe en revue l'art en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, en Hollande, en Italie, aux États-Unis ; ni l'Espagne, ni l'Autriche ne sont citées, bien que l'Autriche tienne une grande place dans l'art contemporain.

Digitized by Google

L'ouvrage se termine par une bibliographie d'art, une nécrologie artistique et des documents officiels.

On voit que l'*Année Artistique* est presque indispensable à ceux qui s'occupent de l'art contemporain par l'abondance des faits qu'elle contient; ce sont les archives annuelles de l'art.

Il est inévitable qu'il se glisse cependant quelque erreur dans un ouvrage qui contient tant de choses. J'en relèverai une qui concerne notre département: L'auteur attribue au département de Maine-et-Loire, une société *Historique et Archéologique* qui appartient au département de la Sarthe : c'est une inexactitude à corriger l'année prochaine.

L.-M.

*
* *

LES ÉTAPES d'une CONVERSION, par Paul Féval, quatrième et dernière partie: le **COUP DE GRACE**.

Voici enfin le dénoûment de ce fameux livre qui a eu tant d'éditions en France et dans tous les pays du monde, qui a suscité tant d'éloges passionnés, tant de contradictions haineuses et dont les derniers chapitres sont attendus, demandés avec fièvre depuis si longtemps.

Tous les incrédules l'ont outragé (quelques-uns en avouant que c'est un chef-d'œuvre), tous les catholiques l'ont célébré, et un jour, dans la chaire de la vérité, le saint évêque de Genève, Monseigneur Mermillod, a prononcé à son sujet des paroles qui sont restées dans les mémoires. C'est que c'est un livre de foi profonde et d'ardent amour, l'histoire comme le dit l'auteur dès sa première page, l'*Histoire d'une intelligence et d'un cœur*:

Trois volumes ont déjà paru à d'assez longs intervalles l'un et l'autre à cause des grands succès qui les ont séparés, tels que *Jésuites!* ce plaidoyer historique si plein de verve et de force auquel les actes de la persécution rendent toute son actualité, les *Merveilles du mont Saint-Michel*, cri et cantique de la France victorieuse dans le martyre, et *Pas de Divorce!* protestation puissante qui ne sera bien comprise et entendue qu'au moment où les débats de la loi Naquet viendront couronner l'ignominie de notre désarroi moral.

Digitized by Google

Le premier volume, la *Mort du Père*, le second, *Pierre Blot*, le troisième la *Première Communion* forment trois épisodes qui ont frappé fortement. Le quatrième, dont la publication commence aujourd'hui dans la *Revue du Monde catholique* sous ce titre : *Le Coup de Grâce*, ne peut encore être jugé ; on voit seulement par l'introduction que c'est la vie même de cette intelligence et de ce cœur, toute sa vie, racontée avec simplicité, avec gaîté même, et qui se termine par le geste de Dieu frappant le grand réveil, le *coup de grâce*, en un drame de famille intime et poignant, terrassant une longue prospérité pour la ressusciter dans le triomphe d'un humble et immense bonheur.

L'auteur, avant comme après sa conversion, ne compte plus les éclatants succès, mais la *Revue du Monde catholique* aura publié dans leur primeur les quatre parties de ce maître-livre désormais complet, qui est et restera l'*œuvre de Paul Féval.*

1 beau volume in-12, de 400 pages. — Prix : 3 francs.

*
* *

Supplément au Jeune Age Illustré

En ce moment où s'organisent de nombreux départs pour la campagne, les bains de mer et les villes d'eaux, nous croyons être agréables aux familles en signalant à leur attention l'excellent journal pour les enfants : *Le Jeune Age Illustré.* Ne pouvant insérer ici les attrayants détails de son intelligent programme, nous invitons les pères, mères, instituteurs et institutrices à se le procurer. Le *Jeune Age illustré* commence la publication d'un ouvrage d'actualité toute de saison sur *les Côtes, la Marine et les Pêches françaises :* Le Littoral de la France, illustré par Scott. Il offre en plus à ses lecteurs une série de Primes hebdomadaires destinées à former une délicieuse Collection de gravures représentant les défauts, les qualités et toutes les physionomies de l'enfance.

Un An : 10 fr. - Six Mois : 6 fr.

Digitized by Google

∴

La colletion de *Petits Mémoires sur l'Histoire de France*, publiée par la Société Bibliographique, sous la direction de M. Marius Sepet, vient de s'enrichir d'un nouveau volume appelé à un grand et légitime succès. *Louis II de la Tremoille, le chevalier sans reproche*, est l'une des figures les plus héroïques de notre histoire, et sa vie, trop peu connue, offre la matière d'un récit des plus émouvants, des plus instructifs. Ce récit à été écrit par M. L. Sandret d'après le chroniqueur contemporain, M. J. Bouchet et d'après d'autres documents originaux, principalement empruntés aux archives de M. le duc de la Trémoille, libéralement ouvertes à l'auteur. Soit qu'il nous le montre dans l'exercice de son talent et de ses vertus militaires et nous conduise à sa suite parmi les grands évènements des règnes de Charles VIII et de Louis XII ou qu'à l'aide de pièces émanées de lui et de son épouse, il nous introduise dans son intérieur et nous charme par le portrait exact et touchant de ses mœurs chrétiennes, M. Landret nous offre un tableau qui peut être proprosé aux lecteurs de toutes les conditions et de tous les âges comme un spectale attrayant et fortifiant tout ensemble. Nous ne pouvons douter que cet excellent livre, orné d'illustrations d'après les monuments originaux, ne soit bientôt dans toutes les mains.

Librairie de la Société bibliographique, 35, rue de Grenelle, 1 vol. grand in-18, caractères Elzévir, titre rouge et noir, avec vignettes, 3 fr. 50.

Le Propriétaire-Gérant

G. GRASSIN.

Angers, imprimerie-librairie GERMAIN et G. GRASSIN. — 1880-81.

Digitized by Google

INDEXED

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Deuxième Livraison. — Août 1881

TOME TROISIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1881

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Le Marquis de Jarzé.* — Eus. Pavie.

2° *Château-Gontier au XVIIe siècle, d'après des documents inédits* (*Suite*). — André Joubert.

3° *Ce qu'ont toujours coûté les Guerres civiles.* — A. du Chatelier.

4° *Chronique scientifique.* — *L'Exposition d'électricité, à Paris.* — A. de Bart.

5° *Chronique bibliographiqne.* — *L'Armorial de l'Anjou.*

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

LE MARQUIS DE JARZÉ [1]

I

Sur la principale façade du château de Jarzé et à travers l'un des massifs de platanes qui l'encadrent, s'ouvre une sombre et riche galerie du XVe siècle [2], ornée d'antiques portraits de famille. Là, en effet, se déroule autour du sévère profil de son chef le grand ministre de Louis XI Jean Bourré [3], une bonne partie de la famille de Jarzé [4]; et entre autres figures on y distingue, dans l'embrasure d'une fenêtre, à gauche de la porte d'entrée, fièrement campé dans son armure au premier plan d'un champ de bataille, un beau, jeune et svelte guerrier, à physionomie expansive animée de deux grands yeux bleus d'où semble, pour ainsi dire, jaillir la lumière

[1] Dès l'énoncé de ce titre, nous nous empressons d'exprimer à la très gracieuse châtelaine de Jarzé, Mme la marquise d'Autichamp, toute notre reconnaissance pour sa charmante hospitalité. — Proclamons aussi l'intarissable obligeance de notre très-distingué collaborateur, M. Ernest Faligan qui, en nous adressant sur notre sujet tant d'opulents extraits de la Bibliothèque Nationale, a si largement contribué à l'intérêt qui peut s'attacher à la singulière figure du marquis de Jarzé.

[2] Cette galerie, avec un élégant boudoir du rez-de-chaussée relevé de sujets mythologiques, est tout ce qui subsiste d'intéressant de l'ancien château de Jarzé. Pour l'ancien aspect extérieur, nous ne pouvons qu'indiquer les trois aquarelles de la Bibliothèque nationale (fonds Gaignières), reproduites en trois élégants tableaux dans la salle à manger du château.

[3] Nous recommandons, en vue de la future publication de l'étude sur Jean Bourré, le magistral portrait du grand ministre, malheureusement fort endommagé; et dans une salle voisine ceux de sa femme Marguerite de Feschal, et de leur fils Charles le Jeune.

[4] Nous n'évoquerons, au cours de notre récit, les portraits de la galerie du château de Jarzé qu'à mesure qu'entreront en scène les personnages qu'ils représentent.

Digitized by Google

qui l'environne. C'est le chevalier René du Plessis de la Roche-Pichemer, marquis de Jarzé et baron du Plessis-Bourré[1], demeuré célèbre dans les traditions du pays sous les appellations du *beau Jarzé* et du *Fou des fous de la Fronde*[2].

René du Plessis naquit au château de Jarzé en 1613. Par son père François du Plessis, il descendait d'une des plus vieilles et honorables familles du Maine, ayant pour berceau le vieux manoir de la Roche-Pichemer, enfoui sous les bocages de Saint-Ouin-des-Ouays près de Laval[3]. Son aïeule paternelle était une Renée Bourrée, arrière-petite-fille du ministre de Louis XI et qui apporta en dot aux la Roche-Pichemer les domaines du Plessis-Bourré et de Jarzé. Sa mère, enfin, était une Catherine de Beaumanoir de Lavardin, fille de ce maréchal de Lavardin qui, dans les guerres de la ligue, assista si brillamment Henri IV[4]. Sous d'aussi heureux auspices, notre héros apparaît pour la première fois sur les champs de bataille de la guerre de trente ans, en 1637, dans l'armée de Flandre à Sobre, entre Landrecies et Maubeuge, où il est blessé à côté des marquis de la Varenne, du Bois-Dauphin et d'Armentières[5]. Plus tard, le 7 juillet 1643, déjà sous les yeux du duc d'Enghien, au siège de Thionville et dans une des plus meurtrières sorties, il est de nouveau grièvement

[1] Au bas du tableau se lit cette inscription : *Messire René du Plessis, chevalier, marquis de Jarzé, conseiller du roi Louis XIII en son conseil d'Etat, 1635.* Jarzé, né en 1613, a donc été peint à l'âge de 22 ans.

[2] Album du Maine et de l'Anjou : Jarzé, p. Paul Marchegay.

[3] Aujourd'hui encore très-dignemeut habité par la famille d'Hedouville, entée par alliance sur les La Roche-Pichemer.

[4] Catherine de Beaumanoir de Lavardin figure dans un des portraits de la galerie de Jarzé avec une robe brune évidée en cœur, et coiffée d'une toque à plumes blanches. — Nous donnons, du reste, à la fin de ce travail, un tableau généalogique résumant les principales données par nous recueillies sur la généalogie des Jarzé (Anselme, t. VII, pp. 38, 459. — Lachesnaye-Desbois, t. VIII, art. *Jarzé;* t. XI, art. Plessis de la Roche-Pichemer. — Arch. départ. de Maine-et-Loire, antérieures à 1790, série E, carton 3250-3252. — Jarzé, p. P. Marchegay).

[5] Mém. de Montglat (coll. Petitot), t. XLIX, p. 151.

Digitized by Google

atteint par un mousquet en volant au secours des seigneurs de Coligny et de Brissac [1]. Mais l'impétuosité de Jarzé, à qui décidément le grand Condé souffle son audace, se donne surtout pleine carrière en 1644, à l'immortelle bataille de Fribourg. Dans la première des trois journées qui enfantèrent cet exploit homérique, le 3 août, au moment où allait se briser la fougue de nos troupes contre les formidables retranchements élevés par les Bavarois au pied de la montagne avoisinant Fribourg, le vainqueur de Rocroy saute au bas de son cheval, et marche en avant l'épée à la main. Son élan se communique à cette élite de gentilshommes qui se presse sur ses pas, et où Jarzé brille au premier rang en société du maréchal de Guiche, de Marsin, du chevalier de Grammont, de la Moussaie et du chevalier de Tourville. En un clin d'œil, suivis de toute l'armée, ces jeunes héros franchissent les redoutes bavaroises et culbutent l'ennemi que leur dérobent à grand'peine la nuit et les forêts voisines [2]. Si, comme la tradition l'affirme, dans cette mémorable journée Condé, pour entraîner l'armée à sa suite, jeta par-dessus les tranchées de l'ennemi son bâton de commandement, jusqu'où Jarzé n'eût-il pas couru l'atteindre [3]? Au moins, dans la seconde journée des combats de Fribourg, le 5 août, il put encore verser son noble sang à côté du grand capitaine exposé à cette furieuse mousquetade qui, en effleurant sa tête invulnérable, emporta le pommeau de sa selle et brisa le fourreau de son épée [4].

[1] *Recueil des Gazettes*, et nouvelles ordinaires et extraordinaires, et autres relations de choses avenues l'année mil six cent quarante-quatre, par Théophraste Renaudot, 1645. Siège de Thionville, année 1643, n° 90, pp. 611-612. — *Joannis Labardæi de rebus gallicis libri decem (Parisiis, 1671)*. — Hist. de France pendant la minorité de Louis XIV, p. A. Chéruel (1879). T. I, pp. 107-108.

[2] *Rec. des Gazettes*, etc. : les avantages remportés par le duc d'Enghien sur l'armée de Bavière, en deux sanglants combats donnés devant Fribourg le 3 et le 5 de ce mois. — Chéruel, *eod.*, pp. 304 et 306.

[3] Aucun des contemporains ne relate cet épisode.

[4] *Rec. des Gazettes, eod.*, p. 668. — Chéruel, *eod.*, pp. 310-311.

Digitized by Google

Dans l'intervalle des victoires, Jarzé, par sa grâce, son esprit et sa verve, qui en lui rehaussaient sa valeur guerrière, avait su aussi se mettre en relief à la brillante cour d'Anne d'Autriche, parmi ce groupe des quatre beaux parleurs angevins, demeurés si célèbres sous les quatre noms de Jarzé, de Bautru, de Guémenée et du Lude [1]. Il parvint même à s'insinuer dans l'intimité et devint une des créatures de Mazarin qui, par un rare privilège, le laissait entrer chez lui à toute heure et partageait avec lui ses somptueux loisirs, au point de rester ensemble enfermés des après-midi entiers à jouer à la *bauchette*, sorte de jeu de boule italien [2] servant comme d'intermède entre les visites à la bibliothèque de Gabriel Naudet et les *comédies à machines*.

Par là, et surtout grâce aux hautaines recommandations de Condé qui, en prodiguant à flots le sang de ses amis sur les champs de bataille, en revanche exigeait tout pour eux, par là Jarzé poussa vite sa fortune. Nommé d'abord, le 12 mai 1648, cornette des chevaux-légers de la garde royale [3], c'est dans cette même année qu'il conquiert à la cour son plus haut poste de faveur, à l'occasion d'une grave révolution de palais. Le jour de l'Assomption de 1648, le jeune Louis XIV étant allé aux Feuillants entendre la messe et suivre la procession, durant l'office le capitaine des gardes de Gèvres, apercevant sous les cloîtres où devait se dérouler l'auguste défilé le grand-prévôt, que sa consigne maintenait rigoureusement, pour y assurer la police extérieure, aux portes de l'édifice occupé par la Majesté Royale, envoya son lieutenant de l'Isle l'inviter

[1] *Vita Petri Ærodii et Guillelmi Menagii Scriptore Ægidio Menagio (1675), passim.* — Bodin, rech. hist. sur l'Anjou, t. I, p. 371.

[2] Montglat, t. L, p. 187. — De Mailly, *eod.*, p. 520. — *Hist. de la Fronde*, p. Sainte-Aulaire, t. I, p. 289.

[3] Montglat, *eod.*, p. 187. — Chronologie historique militaire tirée sur les originaux, par M. Pinard, commis au bureau de la guerre, t. VI (1763), p. 234.

Digitized by Google

poliment à se retirer. Ses archers résistant, de l'Isle, sur l'ordre de Gèvres, crut devoir tirer l'épée, et de là une rixe où périrent deux des gardes du grand-prévôt. Dégaîner ainsi sous les yeux du roi constituait un crime de lèse-majesté aggravé par l'effusion du sang; aussi dès le lendemain Anne d'Autriche envoya redemander à Gèvres son bâton de capitaine pour l'offrir impérieusement, mais sans succès, tour à tour à ses deux collègues Charost et Chandenier. Ces deux officiers, jadis fort engagés dans la cabale des Importants, en avaient retenu des allures d'opposition relevées de pompeuses maximes d'honneur; aussi, de prime-abord et par solidarité d'esprit de corps, embrassant la cause du disgrâcié ils répudièrent fièrement le titre tombé de ses mains. C'était s'insurger ouvertement contre la cour. D'ailleurs, au moment où déjà de toutes parts grondait la Fronde (car on était presque à la veille de la journée des Barricades,) il importait à l'honneur et à la sûreté du souverain d'exclure des abords du trône tout élément factieux.

Dans ce remaniement fondamental du personnel des officiers de la garde royale, Charost et Chandenier partagèrent donc le sort du marquis de Gèvres; et, pour remplir la place du premier de ces capitaines, la cour de suite jeta les yeux sur Jarzé [1]. Celui-ci, en effet, dès qu'eut éclaté la rixe de la mi-août, n'avait pas manqué de se faire valoir hautement aux yeux d'Anne d'Autriche et de Mazarin, en gourmandant Gèvres avec une chaleur accrue par son amitié pour le grand-prévôt, et qui nécessita l'intervention de Louis XIV. Par là du moins Jarzé avait utilement fait sa cour. Aussi, dès le surlendemain 17 août au soir, en sa nouvelle qualité de capitaine des gardes du corps il prêtait serment aux mains de la reine; et dès son installation, pour mieux accentuer

[1] La place de Chandenier fut donnée au comte de Noailles.

Digitized by Google

la portée du coup d'état qui appelait notre marquis au comble de la faveur, le lieutenant de l'Isle, coupable d'avoir tenté d'enfreindre ses ordres, était envoyé à la Bastille [1].

L'autorité ainsi rehaussée dont l'heureux Jarzé disposait désormais sur les marches du trône lui assignait un rôle marquant dans le premier déchaînement de la Fronde. Aux deux journées qui suivirent l'arrestation de Broussel, et au plus fort de l'émeute qui bat aux portes du Palais-Royal, il assiste sans relâche Anne d'Autriche, et la nuit sous un léger déguisement se risque seul avec Mazarin et Créqui à travers les quartiers les plus insurgés pour y visiter les barricades [2]. Plus tard, le 14 septembre, lorsque pour la première fois la cour songe à évacuer Paris pour le réduire plus sûrement, c'est lui qu'on voit figurer entre Mazarin et le gouverneur Villeroy dans le carrosse qui emmène à Saint Germain Louis XIV [3]. Deux mois après, le 20 novembre, en mémoire des signalés services rendus à la bataille de Lens, Jarzé passe maréchal de camp [4].

[1] Ajoutons, pour achever de caractériser la signification de cet événement de cour, qu'aux termes des lettres de provision de Jarzé et de Noailles, le roi se réservait dorénavant la nomination aux places de gardes du corps, qui jusque-là avait appartenu aux capitaines ; sauf à dédommager ceux-ci par un surcroît d'appointements de 8000 livres. — Du reste, bientôt cédant au *tolle* général suscité chez les frondeurs par la disgrâce de Charost, Mazarin, dès le 9 novembre suivant, dut le réintégrer dans sa charge, en dédommageant dès ce même jour Jarzé par le brevet de capitaine des gardes du corps de Monsieur, frère du roi ; et c'est au reçu des provisions de cette nouvelle charge que Jarzé se démit de la cornette des chevaux-légers de la garde. Mém. de Mme de Motteville (éd. F. Riaux, t. II, pp. 134-142. — Mém. de La Rochefoucauld (col. Pet., t. LI), pp. 445-446. — Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson (pnblic. Chéruel), t. I, pp. 553-554. Journal de Dubuisson-Aubenay, malheureusement disparu avec la bibliothèque du Louvre dsns l'incendie de la Commune en 1871, mais cité en notes au journal d'Olivier d'Ormesson, *eod.* — Mém. de Saint-Simon (publ Lahure), t. IV, p. 112. — Chronologie de Pinard, *eod.*, p. 235. — De Mailly, *eod.*, p. 520.

[2] Monglat, *eod.*, p. 132.

[3] Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, pp. 572-573. — Chéruel, t. III, p. 82.

[4] Précédemment à la bataille de Lens, Jarzé avait encore paru au siège d'Ypres, dont Condé s'empara le 19 mars 1648. — *Chron. milit.*, de Pinard, *eod.*, p. 134.

Digitized by Google

Enfin et surtout, dans les derniers temps du blocus de Paris, et déjà au terme des pourparlers en vue de la paix de Rueil, c'est Jarzé que la cour envoie le 30 mars 1649 [1], à la tête de quatre régiments d'élite, dans le Maine et l'Anjou soulevés par le marquis de la Boulaye et le duc de la Trémouille. Dans le premier de ces deux pays la Boulaye avait déjà chassé de son siège l'évêque du Mans et pillé les greniers à sel, quand accoururent les troupes royales, mais juste au moment de l'adhésion des Manceaux au traité de Rueil ; si bien qu'à son entrée dans le Maine, Jarzé n'eut plus qu'à y présider vers le 10 avril, au château de Montmirail, sans égard pour la prompte livraison de leurs armes et chevaux, au rigoureux internement des rebelles [2]. En Anjou la soumission de la Trémouille à la paix de Rueil avait exposé sans défense les *Loricards* au courroux de l'implacable gouverneur Urbain de Maillé-Brezé, qui hâtait l'arrivée des régiments de la cour pour renforcer la garnison du château d'Angers, démanteler la ville, ruiner ses privilèges et la rançonner sans pitié. Aussi dès l'annonce de l'approche de Jarzé, qui du 12 au 20 avril s'avançait sur nous par Saint-Maixent, Montmirail et la Flèche, avec son naturel prestige accru par les faciles triomphes du Maine, la municipalité angevine effarée allait

[1] Peut-être avec le titre pour ainsi dire purement militaire de gouverneur de l'Anjou, comme l'assure M. Chéruel, sans que nous ayions contrôlé son affirmation, d'ailleurs par elle-même si sérieuse. (Hist. de France sous la minorité de Louis XIV, *eod.*, p. 279, en n.)

[2] Sauf La Boulaye et ses officiers. Mais le reste fut aussitôt relâché par ordre exprès de la cour. Montglat, *eod.*, pp. 118 et 167. — *Mém. de Matthieu Molé*, publiés par la Société de l'*Histoire de France*, sous les auspices de M. le comte Molé, par Aimé Champolion-Figeac (1855-57), t. IV, 1649, pp. 14-24 et n. — Le courrier de la Cour portant les nouvelles de Saint-Germain depuis le 15 mars 1649 jusques au 22 (Paris, 1649), pp. 3-4; 6-10. — Journal contenant tout ce qui s'est fait et passé en la Cour du Parlement de Paris, toutes les Chambres assemblées, sur le sujet des affaires du temps présent (5e éd., d'après une note manuscrite, 1652, pp. 152, 353, 394. — Sainte-Aulaire, *eod.*, p. 289. — Hist. de France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin, 2e éd., p. A. Bazin, t. IV, pp. 59-60. — Chéruel, *eod.*, pp. 238-239.

Digitized by Google

se résigner aux derniers malheurs, sans l'intervention d'un grand ministre de paix. Tout récemment promu au siège qu'il devait illustrer par tant d'apostoliques labeurs [1], l'évêque Henri Arnault, préludant dès l'époque où nous sommes parvenu de l'histoire de la Fronde angevine à son rôle d'auguste médiateur, aux plus lointaines menaces de l'orage prêt à fondre sur son diocèse était accouru à Milly, pour intercéder en faveur des rebelles repentants auprès du maréchal de Brezé. Sans se déconcerter des premières rebuffades du gouverneur en marche déjà vers les troupes royales, il l'alla d'étape en étape relancer jusqu'à la Flèche, en le harcelant chemin faisant de ses instances, ou appuyant de son autorité de pasteur les suppliques réitérées des députés angevins, si bien qu'au terme du voyage le maréchal, déjà ébranlé par une entrevue plus décisive ménagée au château du Verger sous les favorables auspices du prince de Guéménée; le maréchal, dis-je, à la Flèche, vers le 20 avril, après une conférence de huit heures, se laissa fléchir, et pour la seconde fois Jarzé dut rengaîner ses foudres [2].

En dépit du double mécompte essuyé dans la campagne de l'Anjou et du Maine, Jarzé y avait acquis un lustre que ne lui avaient valu ni ses prouesses de Thionville et de Fribourg, absorbées dans l'éclat de l'auréole du grand

[1] Henri Arnauld, abbé commendataire de Saint-Nicolas, n'était encore qu'évêque désigné. Nommé seulement au cours du mois de janvier précédent, il ne fut sacré à Paris que le 29 juin suivant. Tout en déplorant le venin de jansénisme inoculé dans le cœur du frère de la mère Angélique, nous n'en croyons pas moins devoir rendre hommage à une haute mémoire trop ravalée sous l'empire de préventions systématiques (cela soit dit sans vouloir attenter au respect dû au nom de notre très regrettable et éminent collaborateur M. l'abbé Pletteau.)

[2] Deux des régiments de Jarzé seulement allèrent occuper la ville d'Angers, mais pacifiquement et dans l'unique but d'y maintenir l'ordre. — Arch. anciennes de la mairie d'Angers, série BB, 81, pp. 304 r. à 307 r. — Journal de M. Jousselin, curé de Sainte-Croix d'Angers, 1621-1652, à l'inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers, pp. 441-442. — *La Fronde angevine*, par A. Debidour (Paris, 1877), pp. 99-104.

Digitized by Google

Condé, ni sa haute promotion dans la garde royale, accomplie dans l'ombre d'un palais. Pour la première fois, sur les bords de la Sarthe et du Loir, et presque en vue de sa terre natale, notre marquis s'était déployé au grand jour en pleine évidence. Glorieux et se payant volontiers d'apparat, il ne lui déplaisait pas que la rapide soumission du Maine pût passer pour son ouvrage autant que pour l'effet direct de la paix de Rueil; et il n'y avait pas jusqu'au voyage de l'évêque Arnauld à la Flèche qui, en arrêtant sa marche au seuil de l'Anjou, ne l'eût, aux yeux de ses compatriotes, posé en une sorte d'Attila de la Fronde, se laissant généreusement apaiser par un nouveau saint Léon.

Cependant, à travers tant de succès et de vogue, s'étaient peu à peu développés dans Jarzé des germes pernicieux, éveillés en cette riche nature par ce même héros de Fribourg et de Lens, son idole et son protecteur, par Condé, l'âme de ses prouesses et le dieu de sa fortune. Associé jusqu'ici à toutes les ovations du grand capitaine, son brillant officier avait vite partagé ses enivrements; aussi, dès que l'arrogant vainqueur se fut érigé à la cour auprès du timide Mazarin en souverain dispensateur des grâces, l'héritier de la race étourdie des Lavardin parut aux premiers rangs de cette phalange de jeunes braves d'élite qui, dans l'intervalle des batailles, escortaient leur chef de l'hôtel de Condé aux antichambres du Palais-Royal, en empruntant son galbe insolent, et en satellites avantageux, tranchants et indiscrets. Jarzé, en un mot, avec toute la fatuité d'un victorieux doublée de sa félicité de courtisan, devint un des rois de la coterie des *petits-maîtres*. Les petits-maîtres! tel est le sobriquet que l'histoire inflige à tant d'illustres preux formés à l'école de Rocroy, de Fribourg et de Lens, et par là destinés à défrayer de gloire militaire tout le siècle de Louis XIV, mais qui, en attendant qu'un gouvernement plus régulier discipline leur élan, dans le désœuvrement

Digitized by Google

succédant à la douceur trop vite épuisée des premiers triomphes et à cette date si orageuse de 1648, promènent leur jactance comme un défi jeté tour à tour à la face de tous les partis en lutte. Les petits-maîtres tranchent à la fois sur les mélancoliques censeurs de la cabale des Importants, sur les allures empesées du parlement et sur la grossière soldatesque des barricades. Par leur instinct de gentilshommes, ils adhèrent encore à la cour et daignent la soutenir. Mais qu'un beau jour le souple Mazarin, poussé à bout par leurs croissantes bravades se regimbe, et les voilà par un leste revirement transformés en cette *Fronde aristocratique* qui, dans les annales des calamités de la France, s'est si fatalement incarnée dans le souvenir du grand Condé!

Mais, en 1648, les petits-maîtres, du sein de la cour, narguaient encore principalement les gens de robe, la bourgeoisie parisienne et leurs héros de parade; et nul ne leur épargnait moins que notre marquis les sarcasmes et les rodomontades. Au lendemain de l'arrestation de Broussel, sur le passage de la magistrature entrant en robes au Palais-Royal pour réclamer sa délivrance, Jarzé, peut-être par rancune des journées peu récréatives d'une enfance bercée dans les parchemins d'un procès en séparation [1], s'avisa de s'écrier à tue-tête : « Je ferais bien « paître l'herbe à tous ces bonnets carrés! » Une aussi maladroite saillie sonna fort mal aux oreilles des conseillers, qui en allaient informer sans l'accommodement à grand-peine ménagé par la prudence de Mazarin [2]. Dans la nuit qui suivit l'élargissement de Broussel et quand déjà au bruit de son retour étaient tombées les barricades, une

[1] Il s'agit d'un procès de séparation de corps entre le père et la mère du marquis (1632-1633), dont les poudreux dossiers à eux seuls emplissent toute une armoire du château de Jarzé.

[2] Monglat, *cod.*, p. 188. — Introd. aux mém. relatifs à la Fronde (col. Pet., t. XXXV), p. 126. — De Mailly, p. 522.

Digitized by Google

fausse alerte ayant un instant réveillé l'émeute qui revint vociférer aux portes du Palais-Royal, au beau milieu de la cour maintenue en sécurité par la sereine contenance d'Anne d'Autriche éclata cette fanfaronne apostrophe de Jarzé : « Madame, nous sommes ici une poignée de « braves qui mourrons à notre poste. » Vous voyez d'ici malencontreusement s'éveiller l'alarme, qui réagit jusque sur la reine ; car à son front s'alluma une subite rougeur, trahissant une émotion heureusement bien vite refoulée par la fierté qui circulait dans ses veines avec le sang des Habsbourg [1]. Lorsqu'enfin Jarzé fut revenu de sa campagne de l'ouest, il s'attacha à prôner ses exploits un peu creux du Maine sur un ton de suffisance qui, piquant au vif le marquis de la Boulaye, aboutit à un rendez-vous dans la forêt de Compiègne où notre matamore dut rendre l'épée [2].

Nullement corrigé par une aussi rude leçon, l'extravagant petit-maître n'en persista pas moins à marcher tête levée, en taisant soigneusement son échec, mais avisant pour sa revanche, sur la scène la plus relevée où il le pût attaquer, un personnage bien autrement en vue que le médiocre agitateur du Maine. Deux mois s'étaient déjà écoulés depuis la paix de Rueil, et tandis que la Cour, retirée à Compiègne, avant de rentrer au Palais-Royal laissait s'exhaler tout le mauvais air de cette cité de Paris encore *infectée de l'amour du bien public*, le duc de Beaufort, ce dieu de la Fronde parlementaire, dont aucune soumission n'avait encore altéré le prestige aux yeux des harengères qui l'acclamaient sous le nom de *roi des Halles*, y caressait toujours les vieux levains d'émeute avec sa haute mine, ses dehors chevaleresques et son jargon vulgaire.

[1] Mme de Motteville, *eod.*, pp. 175-177.
[2] *Mém. d'Omer Talon* (col. Pet., t. LXI), p. 472. — Montglat, *eod.*, p. 188. — De Mailly, *eod.*, pp. 122-123. — Sainte-Aulaire, *eod.* p. 189.

Digitized by Google

Tel fut l'illustre rival que Jarzé désigna aux plus intrépides bretteurs de sa troupe, pour l'aller braver au cœur même de son royaume, dans cette enceinte de Paris où du moins les petits-maîtres garderaient leurs coudées franches hors de l'inquiète surveillance de la Cour. Un jour donc, l'aventureux capitaine des gardes du corps partit de Compiègne avec le duc de Candale, les commandeurs de Souvré et de Jars et plusieurs autres, en adressant à Anne d'Autriche pour adieu, avec un fier sourire, cette forfanterie : « Vous « allez voir comme nous allons bien soutenir votre parti! » Et la reine, trop faible pour les retenir, à tout le moins de soupirer : « Ah mon Dieu! soyez tous bien sages! [1] » La sagesse n'avait rien à voir avec une pareille équipée. Dès leur arrivée à Paris, nos braves coururent le soir se montrer dans la grande allée des Tuileries, où justement Beaufort s'avançait vers eux, suivi du duc de Retz et de quelques conseillers de sa cabale. Jarzé et ses séïdes l'allaient accoster quand Beaufort, peut-être par là couvrant sa retraite, tira à l'écart un des magistrats de sa compagnie pour s'enfoncer avec lui dans un sentier écarté. Voilà aussitôt Jarzé qui s'en revient à Compiègne sonner la victoire des *Mazarins* sur les *Frondeurs* dans toutes les ruelles des dames, en s'applaudissant près du cardinal d'avoir *fait quitter le haut du pavé au roi des Halles* [2].

Mais tandis que de Paris à Compiègne et de Compiègne aux Tuileries notre marquis allait partout à la ronde se pavanant à ses dépens, au sein de son quartier général le roi des Halles, de connivence avec le fécond et remuant génie de cette fronde insoumise dont lui, Beaufort, était l'idole; le roi des Halles, dans de mystérieux conciliabules

[1] Les mémoires des plus dénigrants frondeurs, tels que La Rochefoucauld et Guy Joli, ont seuls pu, de concert avec les Mazarinades, attribuer à la cour l'initiative de la folle équipée de Jarzé.

[2] Guy Joli est le seul de tous les contemporains à attribuer le propos au duc de Candale.

Digitized by Google

avec le coadjuteur Paul de Gondi, le futur cardinal de Retz [1], ourdissait une éclatante vengeance. Aux premières atteintes des brocards de Jarzé, Retz insista pour les laisser tomber dédaigneusement en bon prince et en ennemi courtois sûr de sa force, afin de ne pas commettre avec un hobereau de province le sang d'Henri IV. Mais lorsque la persévérance des attaques, enhardies par l'impunité, en vint à mettre en péril la considération du duc, Retz lui-même jugea l'heure venue d'aller rabattre l'outrecuidance des petits-maîtres sur le théâtre même où elle se donnait le plus beau jeu. A l'extrémité de la terrasse des Tuileries longeant la Seine, s'étalait à cette époque un monument des plus piquantes vicissitudes d'un parvenu. Un Renard, valet de chambre de cet évêque de Beauvais Potier, si fort en faveur près d'Anne d'Autriche aux premiers jours de la Régence, exploitant habilement les libres entrées au Louvre obtenues par la protection de son maître, venait tous les matins flatter le goût favori de la reine par l'offre d'un bouquet. En retour, Anne d'Autriche, avec la charge de garde des meubles du roi, lui avait concédé la jouissance d'un coin du jardin des Tuileries, où l'heureux valet bâtit un gracieux cabaret orné d'une fresque le représentant lui, jeune garçon, donnant des fleurs à la Fortune, qui dans son sein verse une pluie d'or; et le logis de Renard devint bientôt le rendez-vous à la mode pour les divertissements et les galas de la plus haute société. C'est là qu'en 1643 Mme de Chevreuse offrit à la reine cette fameuse collation troublée par l'affront qu'Anne d'Autriche y reçut de Mme de Montbazon; et de là la ruine des Importants, peu de jours après consommée par l'emprisonnement de Beaufort. On ne sait si l'à-propos de ce souvenir, après l'aventure de l'allée des Tuileries, attira particulièrement les petits-

[1] Il n'est pas jusqu'au prince de Conti, ce généralissime de la fronde parlementaire, qui ne se soit vanté de s'être, en cette occurrence, offert au duc de Beaufort.

Digitized by Google

maîtres chez Renard ; mais c'est là que, dès le retour de Compiègne, ils allaient de préférence, le soir, festoyer en se gaussant du roi des Halles. Un jour surtout, le vendredi 18 juin, Jarzé y emmena souper avec plus de fracas que jamais douze compagnons, parmi lesquels ceux de l'allée des Tuileries et le célèbre Boutteville, le futur maréchal de Luxembourg. Un ami confinant aux deux camps venait justement d'avertir l'un des convives que Beaufort pourrait bien venir troubler la partie ; mais notre marquis avait accueilli ce pronostic avec une superbe incrédulité. Cependant les petits-maîtres attablés sur la terrasse de Renard y *mazarinaient* bruyamment, quand du bout des Tuileries accourt le duc de Beaufort, escorté du maréchal de la Mothe, du duc de Brissac, des comtes de Fiesque et de Duras, et d'une nuée de laquais armés de pistolets et d'épées. On les attend de pied ferme ; mais eux cernent la table, et Beaufort, saluant d'une voix altérée : « Messieurs, « vous soupez de bonne heure ! » Comme on réplique sur un ton froidement civil : « Avez-vous des violons? — « Non [1]. — C'est tant pis ! car je venais vous les enlever « pour faire danser ce coquin qui s'est vanté de me *faire* « *quitter le haut du pavé*. Pour vous, messieurs, veuillez « aller souper ailleurs ; » et là-dessus de tirer brusquement la nappe et de renverser les plats. On dégaîne; mais Beaufort, qui n'en veut, dit-il, qu'au héros de la fête, désarme seulement et chasse le reste de la bande pour étriller plus à son aise le malheureux Jarzé, qui a les épaules rouées de coups de canne.

Par cet exploit décisif, accompli à la lourde façon du quartier dont il était roi, Beaufort avait d'emblée ressaisi au cœur de sa souveraineté tous ses avantages, où il sut inébranlablement se maintenir. En vain, dès le lendemain

[1] Suivant Retz, les *Mazarins* auraient soupé avec accompagnement de violons; mais cette particularité ne se peut accorder avec les autres récits contemporains.

Digitized by Google

d'un tel esclandre, et du sein de la mystérieuse retraite où il avait couru enfouir ses cuisantes mortifications, en vain Jarzé, de concert avec ses soutenants, liés à son infortune par leur solidarité de convives [1], expédia à Beaufort un cartel avec rendez-vous hors de Paris : le roi des Halles se récria sur le piège où l'attiraient les Mazarins. « Qu'eux-« mêmes viennent ici, » répliqua-t-il, « chercher ma « réponse; » et, durant plusieurs jours, il affecta de paraître au Cours-la-Reine avec une fière escorte de cavalerie, puis alla dans la rue Quincampoix se retrancher derrière sa fidèle populace, où du même coup il ravivait sa popularité en ajoutant au titre de petit-fils d'Henri IV celui de marguillier de sa paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. En vain aussi la cour, vu l'impossibilité pour les petits-maîtres d'aller forcer dans sa redoute le roi des Halles, sous peine, comme ils l'avouaient plaisamment, d'y être assommés par les harengères, en vain la cour, forcée par l'éclat d'une si ridicule affaire à prendre le fait et cause des tapageurs dont elle avait d'abord maudit la folie, recourut aux voies judiciaires pour relever son autorité dans Paris et envoya le chancelier Séguier porter plainte au Parlement. Le Parlement était encore trop engagé dans les factions pour apprécier avec une entière liberté d'esprit l'incident des Tuileries. Il s'effrayait de l'ascendant exercé sur la foule par le duc de Beaufort, ou plutôt sous son nom par le coadjuteur. Retz avait eu l'initiative de l'expédition chez Renard; il en avait tracé la marche et distribué les rôles. Bien entendu après coup il s'empressa de la désavouer bien haut pour rentrer dans la commode irresponsabilité des meneurs occultes; et peut-être aussi que son ami, comme il l'en accuse, avait forcé la mesure en suivant ses leçons, qui n'allaient, dit-il, qu'à morigéner discrète-

[1] Candale et Boutteville surtout embrassèrent chaudement sa querelle. Candale était cependant cousin germain de Beaufort, par sa mère bâtarde d'Henri IV.

Digitized by Google

ment Jarzé sans qu'il en rejaillît sur ses convives nulle éclaboussure. Mais, dans l'ombre, Retz n'en pressait pas moins Beaufort, surtout en voyant se déclarer la cour, d'ériger résolument son aventure en une affaire de parti; aussi, pour peu qu'on ôsât inquiéter le héros de la rue Quincampoix, et cela par la seule considération de ce Jarzé si abhorré des Parisiens depuis les rigueurs du désarmement de Montmirail exercées surtout contre un régiment de Beaufort [1], le parlement voyait déjà se redresser les barricades. Et puis ces mêmes conseillers qui, une fois rendus à leur entière impartialité par le retour de l'ordre, protègeront un jour hautement Jarzé contre des tracasseries de voisinage à propos de la mouvance de ses fiefs [2], ces mêmes conseillers ne sentaient-ils pas encore vibrer trop fort à leurs oreilles le quolibet décoché sur eux à l'entrée du Palais-Royal par l'impertinent capitaine des gardes du corps? Quoi qu'il en soit de cette dernière conjecture, en face d'une magistrature aussi défavorablement disposée, le chancelier, stimulé par un zèle de courtisan, dut évoquer toutes les ressources de sa science de légiste pour renforcer la qualification légale de l'attentat de Beaufort, et lui assigner une portée bien supérieure à la déplaisante personnalité de Jarzé. Mais ses labeurs n'aboutirent qu'à la fragile prévention du crime de lèse-majesté pour voies de fait exercées dans les dépendances d'un jardin du roi; aussi le parquet, d'abord officieusement sondé chez lui par Séguier, le 22 juin, sur le succès éventuel de sa plainte avant de la risquer dans la solennité de l'audience, opina d'une voix contre la poursuite. Le jardin de Renard, remontrèrent-ils, n'était jamais qu'une promenade publique, et les exploits de Beaufort des jeux de prince. Il fallait

[1] *Mém. de Matthieu Molé, eod.*

[2] Plaidoyé de Monsieur le Président Talon, extraict des registres du Parlement, prononcé à la grand'chambre le huit aoust 1658, par lequel on voit la vexation qu'on fait au sieur Marquis de Jarzé.

Digitized by Google

d'ailleurs, à tout prix, ménager le roi des Halles, ou il y allait du soulèvement de tout Paris. Bref, dès ses préliminaires, le procès s'absorba dans le cabinet de la chancellerie [1].

Après avoir tour-à-tour tenu en échec le défi de ses adversaires [2], les plaintes de la cour et l'action de la justice, on ne sait jusqu'où Beaufort eût élevé son audace, sans une entremise d'ailleurs un peu suspecte. Depuis les premiers éclats de la Fronde, le faible Gaston d'Orléans, trop éclipsé à la cour entre Mazarin et Condé, s'ingéniait à étendre à la ronde sa popularité, en caressant tous les partis avec un esprit et des bonnes grâces qui ne déguisaient qu'à peine son peu de considération réelle; et en revanche tous les partis, pour accaparer ou retenir ce prince ombrageux et vain, et par là se rehausser de tout le prestige attaché au nom de l'oncle du roi, le flattaient à l'envi par les plus apparentes déférences. A la faveur de ce semblant de crédit, Gaston, très-empressé de se faire valoir à la fois dans les deux camps adverses, avec l'aide de la maréchaussée s'employa pour assoupir la grande querelle des Mazarins et des Frondeurs; si bien qu'après de longs pourparlers, le 16 juillet, dans un rendez-vous général de réconciliation, à sa maison d'Auteuil, Beaufort balbutia devant Jarzé quelques excuses vite enveloppées dans une froide embrassade.

Du reste, une fois ainsi relativement satisfaite, la

[1] Néanmoins, en donnant lecture de sa plainte aux *gens du roi*, le chancelier ne se précautionna pas si bien contre toute indiscrétion que quelques maîtres des requêtes des plus *frondants*, sans doute entrés par surprise et apostés derrière son fauteuil, n'aient à la dérobée pris lecture de son procès-verbal, pour en faire leur profit avec le duc de Beaufort, dont ainsi s'éveilla la curiosité. Quelques jours après, en effet, pour faire causer là-dessus l'avocat général Omer Talon, qui assistait à la réunion chez Séguier, le duc envoya le remercier de ses bons offices à l'effet d'arrêter la poursuite. Mais Omer Talon feignit d'ignorer toute l'affaire.

[2] Il y eut bien entre les serviteurs de Candale et de Beaufort quelques cliquetis d'épée, mais de nulle importance.

Digitized by Google

cour, trop heureuse de se mettre vite hors de cause à la faveur de cette paix fourrée, laissa de très-bon cœur le compromettant capitaine des gardes du corps en proie à l'hilarité parisienne, qui, sous l'inspiration de Retz et sous la plume de ses libellistes à gages, longtemps s'exhala contre lui en mille pamphlets de plus acerbes. On publia coup sur coup *la nappe renversée*, *le grand Gersay battu ou la canne de M. de Beaufort*, *la soupe Frondée*, *le branle des Mazarins dansé dans la maison de Renard*; et bref, à peine relevé de sa déroute, notre marquis retombait abîmé sous le persiflage des *Mazarinades* [1].

[1] Mme de Motteville. *eod.*, pp. 437–441; 442–444; 450. — Montglat, *eod.*, pp. 188; 190-191. — *Mém. du cardinal de Retz* (Genève, 1777), t. II, pp. 66–69. — *Mém. de Guy Joli* (*eod.*), pp. 84–85. — La Rochefoucauld, *eod.*, p. 484; et t. LII, p. 8. — Omer Talon, *eod.*, pp. 473–477. — *Mém. de Mlle de Montpensier* (publ. Chéruel), t. I, pp. 222-223; et t. III, p. 159. — Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, *eod.*, pp. 745–746; et journal mss. de Dubuisson Aubenay, *eod*, — loc. en n. — *Benj. Prioli ab excessu Ludovici XIII de Rebus Gallicis Historiarum Libri XII (Ultrojecti, apud Petrum Elzevirium, 1669)*, pp. 174–179. — *Le Grand Gersay battu, ou la Canne de M. de Beaufort au Festin de Renard aux Thuilleries*, in-4° en vers burlesques, à Paris, 1649, pp. 3-6; 10–15. — Bibliographie des Mazarinades, publ. p. la Société d'*Histoire de France*, p. C. Moreau, t. I, nos 714 et 1048; t. II, nos 1510 et 2525; t. III, nos 3123 et 3704. — Introd. aux *Mém. relat. à la Fronde*, pp. 125–126 et 146. — De Mailly, *eod.*, pp. 532-533; 536. — Sainte-Aulaire, *eod.*, pp. 287-293. — Bazin, *eod.*, pp. 63-66. — Chéruel, t. III, pp. 279–281. — *Hist. du règne de Louis XIV*, p. M. Casimir Gaillardin, t. I, p 524.

Eusèbe Pavie.

(A suivre).

Digitized by Google

CHATEAU-GONTIER AU XVIIe SIÈCLE

d'après les documents inédits

(Suite).

Troubles de la minorité de Louis XIII.

La minorité de Louis XIII fut signalée par des troubles dans presque toute la France. Les hommes d'intrigue et de discorde, « entre lesquels le duc de Bouillon tenait toujours le premier rang, » se pressaient autour du prince de Condé pour l'exciter à se hâter de faire la loi à la reine Marie de Médicis, régente de France depuis l'assassinat d'Henri IV, avant la majorité du roi. Ils remarquaient avec raison que l'époque était proche où Louis XIII prendrait lui-même la direction des affaires et ils pensaient que les essais de rébellion deviendraient alors plus difficiles. Dès le commencement de l'année 1614, Condé résolut de tenter la fortune. Ce prince ainsi que Nevers, le duc de Mayenne, Bouillon, Longueville quittèrent la cour et se réunirent en Champagne; puis, dans la première quinzaine de février, ils se saisirent de la citadelle de Mézières, tandis que le duc de Vendôme se rendait dans son gouvernement de Bretagne et se fortifiait à Ancenis et à Blavet [1]. Bientôt les chefs commencèrent à lever des soldats et à saisir l'argent des caisses publiques. Le 13 février, la reine adressa aux parlements, aux gouverneurs, aux corps de ville, une circulaire où elle s'étonnait de ce

[1] *Histoire de France*, d'Henri Martin, t. XI, p. 43, et suiv.

Digitized by Google

mécontentement affecté par les princes et annonçait une prochaine assemblée des notables « pour donner bon ordre et affermissement au bien de l'État, sur l'entrée de la majorité du roi. »

Château-Gontier se prépare à repousser les agressions des princes.

Ces instructions devaient être communiquées aux habitants de Château-Gontier par les soins du gouverneur de la province Urbain de Laval, seigneur de Bois-Dauphin. Le 12 février, l'assemblée de la Communauté se réunit en audience solennelle. Sans attendre les ordres, elle adopta plusieurs mesures qui révélaient la gravité de la situation. « Sur le bruit des troubles qui courent, il sera fait garde en cette ville tant de jour que de nuit, pour la conservation d'icelle au service du roi, et seront les particuliers contraints à se trouver à ladite garde en équipage suffisant, à peine de dix livres d'amende. » MM. de la Grugeardière, Lieutenant général et particulier, du Faux et de Coulonge prendront le commandement de la force armée. Il sera « fourny de bois et de chandelles par le syndic. » Tous les soirs on portera chez ce magistrat les clefs des portes de la cité et trois cents livres seront levées « pour la réfection des portes et murailles et pour les autres affaires urgentes de la ville [1]. » Le 17 mars, on décide que les brèches des remparts seront réparées afin qu'on puisse faire la ronde. Ceux qui auront endommagé l'enceinte seront poursuivis conformément aux lois; on prélèvera une somme de six cents livres sur tous les habitants, exempts, privilégiés, ecclésiastiques ou non. Les capitaines de la milice feront des visites domiciliaires pour s'enquérir si chaque habitant a une provision suffisante de poudre et de plomb; enfin, durant le jour, les portes de Tréhut et d'Olivet ne s'ouvriront qu'alternativement. S'il est commis quelque vol le capitaine en sera responsable. Le 7 avril, on établit un

[1] V. le manuscrit de la bibliothèque de Château-Gontier, p. 242.

Digitized by Google

corps de garde supplémentaire destiné à augmenter encore les moyens de défense habituels.

On fabrique une armoire pour y renfermer les archives de la ville.

René d'Héliand, seigneur de Malabry, est élu procureur syndic, le 3 mai [1]. Il est invité à faire fabriquer une armoire « pour mettre les papiers et pièces de la ville. » Le meuble sera muni de deux clefs dont le Lieutenant général aura l'une et le procureur syndic l'autre [2]. Toutes les précautions sont donc prises pour que Château-Gontier soit à l'abri d'une surprise de l'armée des princes. La plupart des villes avaient courageusement imité cet exemple. « Nous n'avons que faire des querelles des grands ! » se disait-on. « Qu'ils s'accordent entre eux s'ils veulent ou s'ils peuvent, mais qu'ils ne nous y mêlent point ! » Ce sont les termes employés par le Sire de l'Estoile dans son *Journal de Louis XIII* à la suite du *Journal de Henri IV* [3].

Le 8 mai, les habitants réclament la réduction des droits sur les vins devenus trop lourds. Le 23 du même mois, M. de Champagné, fils du Capitaine-Gouverneur, est remercié « du soin, diligence et attention qu'il a apportés à la conservation de la ville. » Ce qui indique que la cité avait été sérieusement menacée.

Le 5 juillet, la reine partit avec le roi pour aller pacifier le Poitou et la Bretagne. Partout les populations, irritées contre les fauteurs de désordre, saluèrent le jeune roi de leurs acclamations. Les villes protestantes lui firent autant d'accueil que les catholiques [4].

Les habitants demandent à ne pas recevoir de garnison.

De Poitiers la régente vint à Nantes. Le 13, le procureur syndic de Château-Gontier se rend avec divers personnages auprès du maréchal de Bois-Dauphin « pour le supplier de vouloir divertir les troupes de loger en cette ville et

[1] Les d'Héliand portaient : *D'or à trois aigles d'azur becquées et onglées de gueules posées deux et une*. Audouys, mss. 994, p. 93, 69.
[2] Ibid., p. 242.
[3] L'Estoile, p. 619.
[4] *Histoire de France*, d'Henri Martin, t. XI, p. 47.

Digitized by Google

faubourg. » Ils devaient demander à M. de la Motte-Ferchaud de les accompagner pour appuyer leurs réclamations. Le 1er aout, l'arrivée du marquis de Sablé est annoncée : on ordonne de préparer les logements, de nettoyer les rues et de régler la composition du cortège chargé d'aller à sa rencontre [1].

Louis XIII vient à Château-Gontier.

Le 5 août, plusieurs personnes de marque vont à Angers présenter au roi les vœux de fidélité de la population. Trois jours après, le roi et la cour passent par Château-Gontier. Marie de Médicis rentrait bientôt à Paris avec Louis XIII pour la majorité du roi, qui commença sa quatorzième année le 27 septembre. L'accord relatif au cimetière des protestants conclu par les députés devant Maître Nicolas Billard fut ratifié par l'assemblée de la Communauté, le 25 octobre [2].

Lettre du roi aux habitants.

De fréquentes inondations désolèrent l'Anjou en 1615 et la misère fut grande pendant l'hiver. MM. de la Morlière, de la Barre et Jean Boursier furent nommés administrateurs de l'hôpital, le 7 mai. Déjà les troubles paraissaient sur le point de renaître. Le 31 juillet, le roi mande de Paris aux habitants de Château-Gontier que « sur le refus de MM. le prince de Condé, ducs de Longueville, de Mayenne, de Saint-Paul et maréchal de Bouillon, d'accompagner le roi en Guyenne pour l'accomplissement de son mariage et de celui de sa très chère sœur aînée, » ils fassent « sûre garde aux portes sans souffrir qu'iceux Seigneurs, ou aucuns suivants d'eux, y entrent sans lettres ou passe-ports de Sa Majesté. » Les princes étaient en effet opposés « aux mariages d'Espagne. » Les ambassadeurs de France avaient sollicité de Philippe III, au nom de leur maître, la main de l'infante Anne, tandis que le duc de Pastrana avait recherché l'union de la princesse Elisabeth avec le

[1] V. le manuscrit de la bibliothèque de Château-Gontier, p. 242.
[2] Ibid.. p. 243.

Digitized by Google

prince des Asturies. Les contrats avaient éte signés deux ans auparavant à Paris et à Madrid; toutefois l'échange des fiancés et l'accomplissement des mariages avaient été ajournés à l'époque où Anne et Elisabeth auraient accompli leur douzième année [1].

Nouvelles mesures prises pour la défense de la ville.

De son côté le prince de Condé riposta par un manifeste suivi d'une levée de troupes. Le 27 août, les habitants de Château-Gontier avertis du soulèvement prochain décident qu'on mettra des dizaines aux portes de la ville. Chaque *dizaine* était placée sous les ordres d'un *dizainier* qui avait ordre, dès qu'un crime était commis et qu'il était venu à sa connaissance, d'en avertir le commissaire du quartier et de se joindre à lui, si besoin en était, pour rétablir la tranquillité publique. Cependant le pays ne fut le théâtre d'aucune action militaire, mais il eut à souffrir des pilleries des soldats de l'armée des rebelles et du passage fréquent des troupes mal disciplinées du roi.

Les Vendômistes dévastent les alentours.

Une trêve entre la cour et les princes avait été signée le 20 janvier 1616. Le 28 du même mois, on arrête qu'on enverra à Tours une députation vers le maréchal de Bois-Dauphin « pour le supplier d'obtenir de Sa Majesté que la ville et faubourg soient exemptés de garnison et rafraîchissement de gens de guerre [2]. » Le 9 février, on convient « qu'il ne sera baillé aucun pain et vin aux compagnies de Vendômistes logées ès paroisses circonvoisines de Château-Gontier sous la conduite du capitaine de la Barre du Bouchet et autres officiers de Mgr le duc de Vendôme [3]. » Depuis quelque temps déjà ces troupes s'étaient montrées aux alentours du Lion-d'Angers. « Les soldartz s'en aillirent de toutz costés où ils achevirent de perdre tout [4]. » Nouvelles

[1] Dumont, *Corps Diplomat.* t. V, 2e part., p. 215.
[2] Voir le manuscrit de la bibliothèque de Château-Gontier, p. 245.
[3] Ibid., p. 246.
[4] *Journal de Jac. Valuche.* Revue de l'Anjou, mai 1870.

Digitized by Google

plaintes et doléances de l'assemblée, le 9 mars, pour protester contre « les vexations que tout le pays reçoit des armées, » et pour réclamer le renvoi de la garnison qui ruine la ville par ses exigences continuelles [1]. Heureusement les maladies décimèrent les troupes rebelles et cette horde de pillards « fut rompue par une permission divine, » selon l'expression d'un contemporain. Le 2 mai, Jean Demond fut élu procureur syndic.

On établit des barrières avec tournoires aux portes.

Le 6 avril 1617, on place des barrières aux portes « avec des tournoires pour les gens à pied. » Une sentinelle veille de jour et de nuit sur la tour du boulevard d'Olivet. Cependant Armand du Plessis de Richelieu était entré au ministère. A peine avait-il touché aux affaires publiques, que l'on sentait qu'une main ferme et sûre pesait sur le gouvernail. Il avait commencé contre les princes une guerre sans merci. On pendait impitoyablement les soldats qui cherchaient à rejoindre l'armée des rebelles ; ordre était donné de démolir toutes les petites places, tous les nids de pillards qu'on enlèverait aux factieux ; on plantait des potences aux carrefours de Paris pour épouvanter les partisans des révoltés. La campagne fut vigoureusement conduite. Mais, après l'assassinat du maréchal d'Ancre, (24 avril), Louis XIII jaloux de régner en maître prenait lui-même la direction du gouvernement « afin d'essayer de le relever de l'extrémité où les mauvais conseils dont la reine s'étoit servie l'avoient précipité. » Bientôt la reine-mère et Richelieu partaient pour l'exil. Marie de Médicis se retirait à Blois. Par un singulier retour des choses d'ici-bas, les princes étaient rétablis dans leurs biens, honneurs et charges, et excusés d'avoir recouru aux armes, « bien qu'illicites, » pour se défendre contre la tyrannie du maréchal d'Ancre [2].

[1] *Hist. de France*, d'Henri Martin, t. XI, p. 107.
[2] *Mém. de Richelieu*, t. I, ap. collect. Michaud, t. VII, p. 159-164. *Mercure françois*, t. IV, an 1617, p. 199-223.

Digitized by Google

Le 11 mai, Dubuisson, Esnault, Julien Guilloteau et Pierre Leroy avaient été nommés administrateurs de l'Hospice de Château-Gontier. L'année 1618 se passa sans incidents notables; les procès-verbaux des assemblées de la Communauté des habitants ne contiennent aucune mention intéressante. Nous apprenons seulement que l'on choisit Pierre Hérissé comme messager de Château-Gontier au Mans : le prix du transport des marchandises fut fixé et le tarif règlementé. Il est curieux de constater que les habitants citent, avec les lièvres et les perdrix, les bécasses parmi les gibiers que le messager est autorisé à transporter d'une ville à l'autre. Aujourd'hui la bécasse est rare dans ces contrées et les voitures publiques n'en sont pas souvent encombrées! Pierre Trochon avait été nommé syndic, le 12 mai. Le 20 mai 1619, les « Pères des pauvres » sont chargés de construire un bâtiment propre à loger les indigents et ceux qui les serviront, ainsi qu'une chapelle, « le tout où étaient l'église Saint-Julien et les bâtiments d'icelle. »

Pierre Hérissé est élu comme messager de Château-Gontier au Mans

Construction d'une chapelle et d'un bâtiment à l'hôpital St-Julien.

Le 5 octobre, l'accord conclu devant Maître Tillard, notaire, au mois de septembre précédent, « touchant le cimetière de ceux de la religion prétendue réformée, » est ratifié par l'assemblée générale des habitants.

La guerre civile recommence au printemps de 1620. Marie de Médicis, excitée par Richelieu, réunit autour d'elle, à Angers, la plus forte « cabale » qu'on eût vue depuis l'avènement de Louis XIII [1]. Les huguenots s'étaient joints aux mécontents. Dans la ville de Château-Gontier les esprits étaient fort divisés; les uns prenaient parti pour le roi et les autres se ralliaient à la cause des opposants.

Nouvelle guerre civile.

L'assemblée générale du 1er mai, qui devait procéder à l'élection des députés et du syndic, se contenta de la nomi-

[1] *Hist. de France*, loc. cit., p. 160.

Digitized by Google

Agitation des esprits et suspension des élections à Château-Gontier.

La reine-mère envoie ses troupes tenir garnison dans la ville.

nation de ce dernier, Jacques Chailland [1]. Le procès-verbal ajoute « pour la difficulté d'assembler les habitants, il sera dimanche nominé trois députés en chaque paroisse [2]. » Il faut croire que de nouveaux obstacles entravèrent les élections car les députés ne furent *nominés* que deux mois après. Le 8 juillet, le siège était mis devant Craon par les soldats de Marie de Médicis [3] qui écrivait aux habitants de Château-Gontier pour leur annoncer l'envoi prochain de ses troupes. L'émotion la plus vive régnait dans la cité et les esprits semblaient singulièrement perplexes. Pour comble d'infortune, Urbain de Hardouin, Seigneur de la Girouardière, était venu, le 24 mars précédent, chercher un canon et des boulets appartenant au marquis de Sablé. La résistance paraissait donc impossible; d'autre part, chacun redoutait l'arrivée de cette soldatesque effrénée dont les brigandages devenaient une source perpétuelle de ruines et de misères. On se contenta, après délibération, de recourir à la voie de la temporisation. « Après lecture de la lettre de la reine-mère du roi, du 6 de ce mois, » mentionne le procès-verbal, « les habitants ont arrêté que M. de la Motte-Ferchaut, gouverneur, sera prié, suivant son offre, d'aller trouver la reine à Angers pour la prier de les exempter de la garnison qu'elle mande vouloir envoyer. » Marie de Médicis s'était en effet repliée avec quelques milliers d'hommes de La Flèche sur Angers où s'était déjà retiré le grand-prieur, frère du duc de Vendôme, l'un des chefs des révoltés. La prompte soumission de la Normandie et l'abstention de la

[1] Les Chailland portaient : *D'or à une hure de sanglier de sable accompagnée de trois roses de gueules, deux en chef et une en pointe ; parti d'argent à un écureuil rampant de gueules.* D'Hozier, mss. p. 428.

[2] V. le manuscrit de la bibliothèque de Château-Gontier, p. 250 à 252.

[3] Chroniques de Michel Courjaret, vicaire de Niafle. *Revue de l'Anjou*, nov. et déc. 1875.

Digitized by Google

Bretagne avaient déjoué toutes les prévisions du parti de la reine.

Lettre de Louis XIII aux habitants.

Le roi pour étouffer complètement la rebellion se dirigea rapidement sur l'Anjou. Il écrivait, le 4 août, de La Flèche aux habitants de Château-Gontier, et le 6, le Seigneur de Bourleray, gentilhomme ordinaire envoyé par le souverain, était arrivé dans la ville. Toujours fidèles à leur monarque les habitants se réunissent et arrêtent qu'ils rendront à ce personnage « obéissance à tout ce qu'il jugera à propos pour le service de Sa Majesté. » Ils ajoutent « qu'il sera prié de licentier la garnison de cette ville sous la charge de M. de la Motte-Ferchaut, gouverneur. » Ceci prouve que la demande de l'assemblée n'avait pas été écoutée par Marie de Médicis et que Château-Gontier n'avait pu se soustraire à l'occupation des troupes de la reine-mère entrées probablement depuis peu de temps dans ses murs. Et en supposant que cette garnison fût pour la reine, on sait que sa cause était déjà singulièrement compromise. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner du peu de résistance de ces soldats prévenus du désarroi des révoltés. Ces forces qui ne dépassaient pas 8,000 hommes étaient réparties entre Angers et les Ponts-de-Cé, poste important qui assurait le passage de la Loire. La garnison des Ponts-de-Cé s'élevait à 3,000 fantassins et 400 cavaliers avec 2 canons sur les ponts, quand l'armée royale, composée de 6,000 hommes et de 800 chevaux commandés par le roi en personne, vint l'attaquer le 7 août. La bataille se termina par la victoire de Louis XIII. Trois gravures de Valdor ont illustré cette rencontre appelée par les contemporains la *drôlerie* des Ponts-de-Cé. Un traité de paix fut signé le 10 août ; le mère et le fils se réunirent trois jours après à Brissac et parurent définitivement réconciliés. Après une expédition en Béarn, Louis XIII rentrait à Paris au mois d'octobre.

Reprise des hostilités.

Il faut supposer que de graves dangers menaçaient

Digitized by Google

Château-Gontier au commencement de l'année 1621, car le 19 janvier, on décide que la garde sera faite aux portes qui n'ouvriront qu'alternativement, « et sera tenu le quartier en la maison du Lieutenant général chez lequel on portera chaque soir les clefs de la ville [1]. » Le 4 mars, les mêmes prescriptions sont renouvelées et leur exécution est confiée à la surveillance du Lieutenant général, de MM. de la Rouaudière, Guérin de la Draperie, syndic, Trochon et de Boisleau. Ces mesures étaient adoptées par la crainte des attaques des huguenots révoltés contre l'autorité royale. Les cercles, établis depuis 1611 pour les affaires religieuses, étaient transformés en gouvernements militaires. Le commandement général avait été attribué avec le commandement particulier du premier cercle, composé des pays au nord de la Loire, au duc de Bouillon. La Bretagne et le Poitou avaient été confiés à Soubise. Louis XIII se hâta de dissoudre ces premiers ferments d'insurrection. Le 10 mai, il arrivait à Saumur dont Duplessis-Mornay lui ouvrait les portes. Puis il partit, le 17 mai, et marcha droit aux huguenots du Poitou dont les places capitulèrent tour à tour. Le 25 juin, Saint-Jean-d'Angély, « le boulevard de la Rochelle, » se rendait après trois semaines de batterie.

Pillages des Vendômistes.

Toutefois l'Anjou restait à la merci des Vendômistes, car « le lundi vingtième jour de juillet, » dit Louvet dans son journal, « la royne-mère a envoyé à Angers M. de Marillac, capitaine de ses gardes, avec pouvoir de chasser et faire sortir hors de cette province les troupes de M. le duc de Vendosme qui vollent, ranczonnent, viollent et ruinent les paouvres gens autour de Chasteaugontier. » Le 8 octobre, on arrête qu'il y aura « chaque nuit une dizaine sous la halle pour faire des rondes d'heure en heure ; » mais on n'admettra dans les rangs de la milice bourgeoise

[1] V. le manuscrit de la bibliothèque de Château-Gontier, p. 252 et 253.

Digitized by Google

que les gens âgés d'au moins vingt ans. Louis XIII guerroyait pendant ce temps en Guyenne après avoir parcouru le Languedoc sans parvenir à pacifier ces contrées.

Pendant tout l'hiver de 1622, Château-Gontier fut sur le qui-vive. Le 15 mars, la garde est convoquée dans la ville et au faubourg. Les portes de la Tour-Marion [1] et d'Audibon [2] sont condamnées de manière à ce qu'il n'y ait jamais à la fois que deux entrées ouvertes en ville et deux autres au faubourg, en prévision d'une attaque des calvinistes ou de leurs partisans. Les troupes ennemies n'étaient pas seules à craindre et les armées royales commettaient mille excès. Le 30 avril, on règle le compte du raccommodage de l'horloge de Saint-Remy, fixé à 75 livres, et Pierre Parage est chargé, le 23 mai, de la régler, moyennant une rétribution de 12 livres par an [3]. René Trochon de Beaumont était alors syndic.

Pierre Parage est chargé de régler l'horloge de Saint-Rémy.

Le 9 septembre, les habitants s'opposent à l'établissement d'un droit de courtage et de jaujage sur les vins. Le même jour ils accueillaient favorablement la demande des Religieuses Ursulines de s'établir « en cette ville ou près d'icelle aux charges de l'instruction de la jeunesse et autres fonctions de leur institut. » Le Lieutenant général de la Sénéchaussée devait se rendre auprès de l'évêque d'Angers, Charles Miron, pour le supplier d'accorder son autorisation ; toutefois il fut stipulé que les habitants ne pourraient être « pour raison de ce contribuables en aucune chose. » Le couvent des Ursulines de Château-Gontier

Établissement des religieuses Ursulines à Château - Gontier.

[1] La tour *Marion* se trouvait à l'extrémité d'une ruelle en forme d'équerre près de la porte du *Pâtis d'Ingrandes* dont le château du même nom n'était pas éloigné. *Notice historique sur Château-Gontier*, p. 289.

[2] La rue, dite d'Audibon, sépare le jardin du Collège de l'enclos des Religieuses Hospitalières. C'était en 1190 un large fossé creusé par ordre du seigneur de Château-Gontier sur le territoire de Géneteil pour servir à défendre l'entrée du pont qui conduisait à la ville. Ibid. p. 290.

[3] V. sur Saint-Remy les *Notes historiques* de Guays des Touches.

Digitized by Google

porta comme armoiries : *D'argent à un lis de gueules tigé et feuillé de même* [1]. Le 23 octobre, l'assemblée charge le syndic de signaler à M. du Bellay les désordres auxquels se livrent les gens de guerre répandus aux alentours de la ville. Puis, comme les ressources de la cité ont été bien diminuées depuis que les faubourgs d'Olivet et de Tréhut « ont été brulez et rasez, » on demande la diminution des impôts qui pèsent sur la population, le 11 septembre 1623.

Décoration des fontaines médicinales de Pougues.

Le 6 mai 1624, le sieur du Verger est nommé procureur syndic. On continuait à faire monter la garde par la milice et à réparer les murailles détruites; la partie la plus endommagée était entre la tour de *Davière* ou d'*Ampoigné* et la porte de Tréhut. De ce côté la ville n'était défendue que par l'étang trop souvent à sec de Merdanson [2].

Il est décidé en assemblée générale, le 4 juin 1624, qu'il sera « travaillé à l'accommodement et décoration des fontaines médicinales de Pougues, qu'il sera parlé à ceux qui se prétendent propriétaires, et qu'acquisition sera faite d'une maison, d'un jardin et d'une vigne, le tout adjacent à ces fontaines. » Les eaux minérales de Château-Gontier étaient célèbres dès le XIVe siècle; on venait de loin en boire, on y faisait des neuvaines. Pour recevoir les pèlerins et les malades les religieux de Saint-Aubin d'Angers, possesseurs de vastes prairies, bâtirent *Versailles*.

Le 23 janvier 1625, il est arrêté que la garde sera faite en ville. Le 12 mai, on règle le prix « de la mise en marche » et de l'entretien de l'horloge de l'église Saint-Jean [3]. La

[1] D'Hozier, mss. p. 441.

[2] L'étang de *Merdanson* a été desséché; c'est sur cet emplacement que s'est ouvert l'hôtel Duboys-Fresney. *Notice historique*, p. 287.

[3] V. sur l'église Saint-Jean l'*Album de Château-Gontier et ses environs*, la *Notice sur Château-Gontier*, par Bonneserre de St-Denis, la *Notice historique sur Château-Gontier*. Annuaire de 1878. Cette église doit son origine au couvent des moines de l'ordre de saint Benoît qui la dédièrent ainsi que le monastère en l'honneur de saint Jean-Baptiste, au XIIe siècle.

Digitized by Google

ville n'avait eu qu'à se louer de la bonne administration de M. de la Motte-Ferchaud. Aussi, en reconnaissance de son zèle, le 24 mai, il est convenu qu'on lui offrira en présent un cheval d'au moins cent pistoles « pour l'engager à continuer sa bienveillance aux habitants. » Depuis trois ans le pays était en repos. Deux cloches furent fondues en 1625 pour l'église Saint-Jean : elles furent appelées Marie et Marguerite.

Offrande d'un cheval à M. de la Motte Ferchault.

L'année 1626 fut moins fortunée. Le 20 mai, on annonce qu'on distribuera des aumônes publiques, à cause de la disette et du prix excessif du blé, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à partir du 1er avril, dans la cour de l'hôpital. Les pauvres reconnus valides ne seront pas admis à bénéficier de ces secours réservés aux femmes, aux enfants, aux vieillards, aux malades ou aux infirmes. On les emploiera à la réparation de l'enceinte et aux autres travaux de la ville. Trois chasse gueux sont nommés afin d'empêcher les mendiants étrangers d'entrer en ville et de pénétrer dans les habitations [1]. Tous les habitants seront mis à contribution pour la fourniture du pain destiné aux indigents, « et sera le partisan prié de vouloir bien donner le sel pour saller le pain. » Ce mot de partisan désignait ceux qui prenaient l'impôt à *parties*, c'est-à-dire d'après des conventions arrêtées. Le dictionnaire de Monet ne laisse pas de doute sur le sens de ce mot : « *Parties*, offres que font les poursuivants des fermes. » Le mot de *partisan* date dans ce sens de l'époque de Henri III, comme on le voit dans une lettre d'Étienne Pasquier où il est employé.

Aumônes et distribution de secours publics.

Le 8 mai, René Vallin, sieur de Brossay, est nommé syndic et il ordonne de continuer à restaurer les murs de la ville. Nous avons déjà raconté les ravages que la peste causa dans les rangs de la population et qui nécessitèrent

Ravages de la peste.

[1] V. le manuscrit de la bibliothèque de Château-Gontier, p. 264-265.

Digitized by Google

la nomination de trois chasse gueux équipés et entretenus aux frais de la cité. Nos lecteurs connaissent les diverses mesures adoptées par l'assemblée de la Communauté pour isoler les malades transportés dans la closerie du Bois-Plaidé, pour soigner les personnes atteintes de la contagion et pour entraver la marche envahissante du terrible fléau. Les médecins François Bahier et Corbeau prodiguèrent les secours de leur art aux pestiférés [1]. Le 29 juillet, on convient que l'on tâchera d'obtenir que les chevaux-légers de la garde du Roi, sous les ordres du sieur de la Chesnaye, maréchal de logis, et sous le commandement supérieur du maréchal de Luxembourg, ne tiennent pas garnison à Château-Gontier ; mais cette requête n'est pas écoutée et il faut les loger dans les hôtelleries ainsi que dans les maisons des particuliers. A plusieurs reprises il est décidé, cette année-là et les années suivantes, qu'il sera interdit aux gens de guerre de traverser la cité sans autorisation. C'était, en effet, un passage continuel de troupes de toute arme, de toute catégorie, chevaux-légers du roi, infanterie, régiment du Plessis-Joigny, cavalerie de Mgr le duc de la Meilleraie, régiment de la Reine, régiment du maréchal de Brézé, etc.

Dès 1614, les cahiers du tiers état avaient réclamé la destruction des forteresses et des châteaux inutiles à la défense des provinces. Le 31 juillet 1626, une ordonnance en date de Nantes décrétait que les constructions propres à servir de retraite aux perturbateurs de la paix publique seraient rasées dans tout le royaume. Le 14 mai 1627, Trochon est élu procureur syndic de Château-Gontier. La peste reparaît; les chasse gueux sont rétablis et on invite les prêtres à prêter aux malades le concours de

[1] La peste dura pendant six mois en 1626 Elle reparut en 1627, 1631 et 1640. V. notre article dans la Revue de l'Anjou de mai 1881 intitulé : *La Peste de Château-Gontier en 1626 et 1627.*

Digitized by Google

leur ministère : les ravages de la contagion ne cessèrent qu'à la fin de l'été.

Les halles et les ponts menaçaient ruine et, dès le commencement de l'année 1628, on songe à les restaurer : à plusieurs reprises des décisions sont adoptées pour la continuation de ces travaux devenus urgents. Claude Charbonnel est nommé procureur syndic au mois de mai. Le 11 septembre, il est défendu « d'empaumer le blé et de le faire transporter. » Les officiers du grenier à sel du siège sont chargés de rétablir l'ordre troublé par « les disputes et émotions » survenues entre les archers de la gabelle et les faux sauniers soutenus par le peuple du plat pays, à cause de ces blés [1]. Richelieu revenant triomphant de la Rochelle arrive à Château-Gontier au mois de novembre. Il commande de raser l'antique castel de Foulques Nerra autour duquel s'était formée la cité. La place dite du Château et quelques pans de murs insignifiants indiquent seuls aujourd'hui l'emplacement de ce manoir féodal. Les faux sauniers furent de nouveau, peu après, l'objet d'une série de mesures sévères.

Emeutes populaires à l'occasion du transport des blés.

Démolition du château.

Il y avait, en 1628, à Château-Gontier, quatre messagers allant à Paris, à Angers, à Laval et au Mans.

Louis XIII donna la baronnie de Château-Gontier avec plusieurs autres terres à Louise de Lorraine, princesse de Conti, par contrat du 10 mars 1629, en échange d'autres principautés.

Le 19 avril, les habitants effrayés des progrès de la concurrence étrangère défendaient « aux cabaretiers de vendre aucun vin de dehors le pays que les vins du crû ne fussent vendus, sous peine d'amende et de confis-

Arrêté concernant la vente des vins étrangers.

[1] On convoqait les habitants aux assemblées au son du tambour qu'on battait au Pilory et aux Carrefours. Or, le 4 septembre précédent, Claude Charbonnel, sieur de Bourju, avait fait procéder à cette convocation « sur quelques émotions arrivées en la ville et faubourgs, et attendu leur continuation » Mais le procès verbal de l'assemblée nous apprend que personne ne vint, au grand mécontentement du syndic.

Digitized by Google

cation. » Dix jours après, il était interdit aux épiciers et autres « de débiter des drogues médicinales et de fabriquer aucune composition servant à la médecine, également sous peine de confiscation, » d'après la décision de la Communauté des maîtres apothicaires [1]. On ordonne, le 5 juillet, la démolition de la muraille « étant au-devant des fontaines médicinales. » Le 18 janvier 1630, la ville prend à rente « le jardin et pré de l'hôpital, maison de Daudibon et cimetière, à la charge d'y bâtir pour 4,000 livres et y faire construire des lavanderies pour la commodité du bien public. » Le 1er mai, Claude Arnoul est élu procureur syndic. On approuve dans la réunion du 23 avril 1631 la décision adoptée par lui « de tenir des planches en chesne tendues sur la rivière pendant la disette et cherté du blé. »

La peste reparaît.

Une procession solennelle se rend à Laval, le 20 mai. La peste ayant recommencé ses ravages les habitants arrêtent que la foire de la Saint-Fiacre n'aura pas lieu et que le marché se tiendra en dehors de la ville. Le gardien des Pères Capucins est invité à soigner les pestiférés, le 13 septembre. La fureur de la contagion ne s'apaisa qu'à la fin de l'année.

Le régiment de Plessis-Joigny, composé de seize cents hommes, vient au mois de février 1632 à Château-Gontier. Par crainte des troubles, le 19 avril, la porte d'Olivet est fermée; la première dizaine entre en garde et il est convenu qu'on ne laissera passer que la compagnie de gendarmes et de chevaux-légers dont l'approche est signalée. René Lindon est nommé procureur syndic au mois de mai.

Offrandes au gouverneur de la ville et à sa femme.

Les Ursulines sont autorisées, le 26 janvier 1633, « à mettre une barrière à la ruelle par laquelle on monte sur les murailles. » On propose, le 9 janvier 1634, « d'offrir au gouverneur, en reconnaissance de ses services, un cheval d'au moins cent écus et de donner deux fournitures

[1] *Archives des Hospices*, série F.

Digitized by Google

de toile à Madame sa femme. » Jacques Filot est choisi pour syndic, le 1er mai, et diverses pénalités sont édictées contre ceux qui dégradent les remparts.

Le régiment du maréchal de Brézé étant annoncé, il est enjoint, le 30 octobre, aux habitants de diverses paroisses voisines d'apporter le foin, la paille, l'avoine et le bois nécessaires à Château-Gontier. Le 31 mars 1635, on apprend l'arrivée prochaine d'une autre troupe. Allaire fut, un mois après, élu procureur syndic. La famille Allaire portait, selon d'Hozier : *D'or à trois aigles de sable.* On place, le 10 mai suivant, une horloge neuve à l'église Saint-Remy. Le 2 août, M. de la Motte-Ferchaud, gouverneur de la ville, est prié « d'y demeurer pendant la convocation générale de l'arrière ban, ordonnée en exécution des ordres de Sa Majesté, afin d'assurer la conservation de la cité et du plat pays. » La France était alors en guerre avec l'Allemagne et l'Espagne.

Passages de troupes.

La peste avait éclaté en Bretagne en 1636. Aussi on met des sentinelles aux portes, le 26 juin, afin d'empêcher les gens arrivant de Rennes, de Vitré ou de Laval, d'entrer à Château-Gontier. Des députés sont envoyés, le 25 août, vers M. de la Trémouille pour lui exposer les souffrances et les misères publiques, ainsi que pour le supplier d'exempter la place de recevoir les gens de guerre dont la venue est imminente[1]. Mais ces démarches échouent; le 30 septembre, le régiment de la Trémouille s'établit pendant huit jours dans la ville et, le 13 octobre, c'est le tour du régiment de Poitou. Le 1er mai 1637, François de la Rouveraye est élu procureur syndic[2]. Les régiments de Montecler et de la Marine sont reçus dans le même mois. La contagion s'étant

Précautions prises contre la peste.

[1] Le gouverneur militaire de l'Anjou, en 1636, était le maréchal Urbain de Maillé-Brézé surnommé le Sanglier de l'Anjou à cause de ses violences. Il avait épousé Nicole du Plessis, sœur de Richelieu. Il conserva son poste jusqu'en 1649.

[2] V. les armoiries de la famille de la Rouveraye dans notre article sur *René de la Rouveraye, dit le Diable de Bressault,* dans le *Correspondant,* octobre 1880.

930957A

Digitized by Google

déclarée en automne, le 10 octobre, les chasse gueux sont rétablis et les portes sont soigneusement gardées.

Création du siège présidial et noms des premiers magistrats nommés

En créant le Présidial de La Flèche, Henri IV avait enlevé au Présidial du Mans la baronnie de Sainte-Suzanne et au Présidial d'Angers la baronnie de Château-Gontier, pour composer le nouveau ressort. Louis XIII songea à modifier les attributions des deux présidiaux de l'Anjou, pour satisfaire aux réclamations des habitants de cette contrée et mettre fin à la diversité des juridictions qui se partageaient Château-Gontier. Il établit par un édit, en date du mois de juillet 1639, dans cette ville, un siège présidial dont le ressort devait comprendre les Sénéchaussées de Saint-Jean-Baptiste et d'Azé, relevant autrefois d'Angers, la Châtellenie d'Entrammes, membre dépendant de la baronnie de Château-Gontier, la Châtellenie de Louvaines et de Poligné, les Juridictions de Daon et de Longuefuge, les Châtellenies de la Boissière, de Lourzais, de Bouillé-Ménard, de Saint-Laurent-des-Mortiers, de Saint-Denis-d'Anjou, ensemble des Baronnies de Craon et de Pouancé, la Baronnie de Mortiercrolles, etc. Le Présidial devait connaître aussi « des appellations des sentences et jugements, tant du Juge Royal et des exempts de la ville de Laval, que des juges ordinaires du Comté de Laval, des juges de Champagne, Hommette et Villiers-Charlemagne, dépendant dudit Laval, de Fontaine-Daniel et de la Chapelle-Rainsouin. Le comte de Laval conservait, en dehors des cas présidiaux, les recours au parlement ; mais il ne pouvait accepter une situation aussi humiliante pour ses privilèges. Il protesta contre les attributions départies au siége présidial de Château-Gontier. Ses instances furent si vives qu'il obtint de nouveau le privilège de ressortir en toutes causes au parlement de Paris [1]. Les premiers magistrats du présidial

[1] *Archives de la Mayenne*, série B, reg. 1. — *Le Bas Maine sous l'ancien régime.* — V. à la bibliothèque de Château-Gontier, « *L'Edict du Roy portant érection d'une sénéchaussée et siège présidial en la ville de Chateaugontier en Anjou*, (juillet 1639), *vérifié au grand conseil le vingt-septième jour de mars* 1640. »

Digitized by Google

furent Gatien Gallizon, Premier Président, René Héliand [1], Second Président, Charles Foureau, Lieutenant général civil, Louis Peu, Lieutenant général criminel, Jean Quentin, Lieutenant particulier, François Chesneau, Avocat du roy, René d'Hélyand, sieur d'Ampoigné, Conseiller honoraire, Anselme de Boisjourdan, écuyer, sieur de Chasnay, Prévôt Provincial des maréchaux et Chevalier du guet, Morice Martineau, François Poisson, Charles Lefebvre de Laubrières, Louis de Chantelou, Gabriel Amys, Simon Héliand, René Lesturmy, Jacques Chailland, René Héliand de la Gravelle, conseillers, etc.

Etablissement de quatre foires royales.

Une terrible invasion de la peste en 1640 affole la population qui déserte en masse la ville pour se réfugier aux champs et dans les bois. Marc Juffé est élu procureur syndic, en 1641, et remplacé, en 1643, par le sieur de la Rue Mellier. Château-Gontier était, en 1644, en instance au Conseil du roi afin d'avoir quatre foires royales : « Le samedi d'après Pâques, le 1er samedi de juin, le jour de la Saint-Fiacre (ou le samedi précédent si ce jour tombait un dimanche) et le 1er samedi d'après la Toussaint. » Les deux premières devaient être tenues « depuis le couvent des Capucins à la porte de Tréhu, et les deux autres sur les grands prés [2]. » P. Trochon, sieur de la Renaudière, est nommé procureur syndic, le 1er mai 1645. L'assemblée des habitants réclame « la modération de la taxe des aides » qui pèsent lourdement sur la ville déjà éprouvée par les maladies et par les troubles civils. Au mois de novembre 1646, on s'occupe de la réparation des halles. Michel Trochon, sieur des Places, est choisi, le 1er mai 1647, comme procureur syndic. Dans la réunion du 24 juin suivant, on convient que le prieur de Saint-Jean devra comparaître ou « se faire représenter pour qu'on traite avec

[1] *Archives de la Mayenne*, Série B, 2622, reg. in-folio.
[2] V. dans le manuscrit de la bibliothèque de Château-Gontier les *Procès-verbaux*, année 1644.

Digitized by Google

lui au sujet « de l'enfant exposé dans la chapelle du Martray. » On bat la caisse, le 1er août, dans la ville et les faubourgs pour réunir les deux soldats exigés par la lettre de Mgr le maréchal de Brezé et, « en cas qu'il ne s'en trouve qui veuille aller, en sera nommé deux que l'on conduira dans la ville d'Angers. » Les habitants sont informés, le 24 décembre, que le régiment logé à Craon évacue cette place pour se rendre à une nouvelle destination, sans qu'on sache quelle route il prendra, « afin qu'on y pourvoye [1]. »

Arrivée d'un convoi de prisonniers de guerre.

La France était en guerre avec la maison d'Autriche en 1648. Le 20 août, Condé battait l'archiduc dans les plaines de Lens. Trois mille morts, parmi lesquels le général Beck, cinq mille prisonniers, trente-huit canons, tout le bagage, la plupart des drapeaux et des étendards, et la ville de Lens furent les trophées de la victoire. Le 11 septembre, on décide dans l'assemblée de la Communauté des habitants de Château-Gontier que, conformément aux ordres envoyés par le roi, le procureur syndic fournira l'étape à un convoi d'officiers et de soldats prisonniers qui doivent passer par la ville. C'étaient, sans doute, des captifs de la journée de Lens qu'on emmenait dans les places de Bretagne. Gabriel Quentin et Marin Buhigné furent chargés de la garde et de la conduite de ces étrangers : on emprunta trois cents livres pour couvrir les dépenses, ce qui suppose que les prisonniers formaient un cortège assez nombreux [2].

Troubles de la Fronde.

Les troubles de la Fronde eurent leur contre-coup dans les provinces de l'Ouest. Le parlement avait ouvert les hostilités contre la Cour. Le 18 janvier 1649, il invitait par une double circulaire les autres parlements et les villes, baillis et sénéchaux à faire cause commune avec

[1] V. dans le manuscrit de la bibliothèque de Château-Gontier les *Procès-Verbaux*, année 1645.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

lui. Informés de ces nouvelles les habitants de Château-Gontier décident, le 28 février, que l'on montera la garde dans la ville et faubourg, « à commencer du lendemain. » Les portes de Tréhut, et d'Olivet n'ouvriront qu'alternativement : deux dizaines entreront chaque soir en garde et, en cas d'alarme, on se réunira sous les halles. Les corps de garde seront vidés par ceux qui les occupent ; on établira une barrière à la porte du pont dormant et tous les soirs on fermera les bateaux du côté de la ville. Seul le procureur syndic aura qualité pour commander, ainsi que pour donner le mot d'ordre, recevoir les clefs de la cité dont il est responsable, fixer le chiffre des amendes et faire exécuter les contraintes prononcées contre les délinquants [1]. A Angers, au premier avis donné par le parlement contre les Mazarins, les gardes avaient été sur pied et les portes furent ouvertes au duc de la Trémouille qui était un des chefs du parti de la Fronde.

Anne de Chivré est nommé Lieutenant général de ChâteauGontier.

Le 30 mars, lecture est donnée à l'assemblée des habitants de Château-Gontier d'une lettre de service adressée par lè duc de la Trémouille à messire Anne de Chivré, marquis de la Barre. Il était enjoint à ce personnage, chargé de la Lieutenance de Château-Gontier, de lever immédiatement un corps de deux mille hommes dans les pays d'Anjou et du Maine, « desquelz il estoit establi mestre de camp avec pouvoir de les diviser par compagnie de 50 hommes chascune, et d'y establir des officiers à son choix [2]. » Au verso de ce document dont l'original figure aux Archives de Maine-et-Loire et qui est daté du 23 mars on lit un ordre du surlendemain, 25 mars, écrit et signé au château de la Barre par Anne de Chivré qui commande à Louis de Mortier, écuyer, seigneur de la Ruchenière, de convoquer sans aucun retard « les bourgeois et manants des paroisses de Cheffes,

[1] *Procès-verbaux*, année 1649.
[2] *Archives de Maine-et-Loire*. Titres de famille, Série E, 2010.

Digitized by Google

de Juvardeil, de Celières, de Châteauneuf, de Contigné, de Brissarthe, de Morannes et de Chemiré, afin de les exercer aux manœuvres de la milice. » Après avoir pris connaissance de cette missive du duc de la Trémouille, on arrête qu' « en cas de garde extraordinaire il sera tiré au sort par tous les dizainiers à la réserve de ceux qui sortent et entrent en garde. » Les compagnies du faubourg viendront se ranger sur la place d'armes, où elles attendront les ordres des officiers, mais elles ne marcheront qu'après celles de la ville. On contractera un emprunt pour réparer les brèches des remparts [1]. Château-Gontier avait donc opté, comme Angers, pour la cause des Frondeurs. Déjà cependant la paix avait été signée à Rueil et, le 2 avril, elle était publiée à Paris. Le 8, l'assemblée décide qu'il sera informé contre ceux qui, la nuit précédente, se sont introduits dans la ville, sans permission, et contre ceux qui les ont aidés. Quatre compagnies du régiment de cavalerie de Mgr le duc de la Meilleraie dont l'arrivée fut annoncée, le 18 mai, par une lettre du roi, firent peu après leur entrée dans Château-Gontier et furent bientôt suivis par le régiment d'infanterie de la Reine.

Au mois de mai, Jean Allaire, sieur du Plessis, remplaçait le sieur des Places en qualité de procureur syndic. Les députés, le Lieutenant général, le procureur syndic sont invités à s'assembler tous les jeudis pour délibérer sur les affaires urgentes. On convient, le 26 novembre, que les régiments de cavalerie des sieurs Debains et Coudray-Montpensier seront logés dans la ville. Les faux sauniers étaient alors l'objet d'une surveillance active : les gabelous demeuraient dans une maison voisine de l'hôpital Saint-Julien, au bout des ponts [2].

[1] *Procès-verbaux*, année 1650.

[2] L'année 1649 fut signalée par les désordres des gens de guerre. Les régiments de Villette et d'infanterie de la Reine se distinguèrent par leurs excès en Anjou et au Maine. *La Misère au temps de la Fronde et de Saiut-Vincent-de-Paul*, par Alphonse Feillet, p. 147. Les souffrances furent aussi grandes en 1650. *Ibid.* p. 261.

Digitized by Google

Le 9 mars 1650, les officiers du présidial, élection, grenier à sel, maréchaussées et corps des avocats, sont priés de « songer à la libération des prisonniers. »

Le 23 du même mois, on décide dans l'assemblée des habitants de Château-Gontier que le régiment du sieur Faleau sera installé dans les hôtelleries et dans les cabarets de la ville : les députés rédigeront les billets qui seront distribués aux soldats et les portes seront fermées. On se prépare, le 22 avril, à se conformer aux ordres envoyés par le duc de Rohan-Chabot, gouverneur de l'Anjou, et ennemi personnel de Mazarin [1]. La garde sera faite aux portes où l'on mettra des barrières : les compagnies seront réunies et les ecclésiastiques seront « employés en les dizaines. » Enfin on délibère sur la prétention du Lieutenant général d'avoir les clefs de la ville et de donner le mot de guet en l'absence du gouverneur. Il est admis qu'on écrira à M. de Bailleul pour prendre son avis [2]. Un emprunt est adopté, le 29 avril, afin de payer le logement au régiment de la Rouvère. Une nouvelle fronde, commencée au mois de mai, se terminait le 1er octobre par la paix de Bordeaux.

Lettre du duc de Rohan Chabot, gouverneur de l'Anjou.

Une lettre du roi adressée aux habitants de Château-Gontier au mois de décembre les prévenait qu'ils devraient accueillir avec tous les égards qui leur étaient dûs les compagnies de l'état-major du régiment du sieur Desprez. Ces troupes tiendront garnison dans la ville pendant tout l'biver : on les logera et on paiera à leur entrée « la demye montre, » puis, « de mois en mois, » on effectuera les autres paiements ordonnés par les règlements militaires, suivant la coutume [3].

Le Grand-Pont était très délâbré depuis longtemps, mais

Droit de péage établi pour la reconstruction des Grands-Ponts.

[1] Henri de Chabot, époux d'une demoiselle de Rohan, en 1645, gouverna l'Anjou du 10 septembre 1647 au mois de mai 1653. *La Fronde Angevine*, par A. Debidour, pp. 110, 111, 138.

[2] *Procès-Verbaux*, année 1650

[3] *Procès-Verbaux*, Ibid.

Digitized by Google

la ville prétendait que le Seigneur de Château-Gontier était tenu de ces réparations. Le débat aurait pu s'éterniser quand une crue de la Mayenne, au mois de janvier 1651, emporta une bonne partie du pont[1]. Les habitants, pour sa restauration et pour l'entretien de l'hôpital Saint-Julien, établirent un droit de péage ainsi fixé[2] :

Sur chaque charrette d'entrée et sortie .	12	deniers.
Sur chaque cheval.	6	—
Sur chaque bœuf, vache, taure, porc . .	6	—
Par veau, mouton et agneau	2	—
Chaque personne et à chaque fois qu'elle passera	1	—

[1] On appela l'année 1651 l'*Année du Déluge,* à cause des terribles inondations qui désolèrent la France.

[2] L'hôpital Saint-Julien contenait, en 1878, 60 lits d'adultes, divisés en deux salles, salle des hommes et salle des femmes. Un autre bâtiment, construit en 1854, renfermait 20 lits d'enfants, plus les cuisines, la pharmacie, les bains et diverses annexes. Les anciens édifices, y compris la chapelle, ont été presque entièrement démolis. Une magnifique série de pavillons artistement exécutés et une ravissante chapelle élevée par M. Beignet, architecte angevin, doivent les remplacer. Il n'est pas sans intérêt de résumer ce que nous apprennent les Archives antérieures à 1790, (Séries A, B et suivantes), au sujet de l'hôpital. Nous avons déjà dit que son origine remontait à 1205 et nous avons raconté l'histoire de ses vicissitudes aux XVIe et XVIIe siècles. Ses directeurs avaient une grande dîme sur Azé. Ils prétendaient qu'elle leur avait été donnée, en 1210, par Foulques de Mathefelon. Mais les Seigneurs d'Azé protestèrent souvent contre cette revendication et les querelles furent fréquentes. En 1400, le prince de Guéménée concéda à l'hôpital des dîmes sur Châtelain et sur Peuton. M. Pierre Gontier exerçait, en 1431, les fonctions d'aumônier de l'établissement et ses comptes indiquent quel était l'état des biens de l'aumônerie. Les aveux rendus. le 12 mai 1441, au duc d'Alençon . et, le 16 janvier 1460, au comte de Beaumont, pour l'Hôtel-Dieu, « au regard de la baronnie de Chasteaugontier, » sont très curieux. La chapelle de la Fougetterie, en Azé, relevait de Saint-Julien. La Croix Taschereau d'Azé, les vignes du clos de la Berié, le cimetière de la Croix Bouleux, sont mentionnés dans les titres du XIVe et du XVe siècle. ainsi que des dîmes importantes en blé et en vin à Ampoigné, à Argenton et à Laigné. Limesle de Quelaines, la Maldotière de Marigné, la Planche d'Azé, la Taleusière de Ménil, le Tertre Perron de Villiers, Tiron d'Argenton, les prés de la Chiffonerie d'Argenton, de Valleaux et de Forges en Laigné, la Volerie d'Azé. les maisons de la Peltrie à Château-Gontier, des Bas-Chemins, de la rue Daudibon appartenaient à Saint-Julien. Il faut y ajouter les Terrières, le Pineau, l'Olivraye de Gennes, la Brancherie de Longuefuye, la Brosse de Livré, la Chartrie de

Digitized by Google

Le 3 janvier, le régiment du sieur de Villette entrait dans la cité et ce supplément de troupes augmentait encore les misères publiques. Cependant les députés obtinrent la décharge de la garnison des deux compagnies du sieur Desprez et, le 15 février, on leur vota des remerciements ainsi qu'à M. de Bailleul. C'est au sieur Deschamps, architecte, que furent confiés les travaux relatifs à la réparation du Grand-Pont.

« En exécution de la lettre envoyée par le roi pour la tenue des États-Généraux du royaume, à Tours, dit Barthélemy Roger, et adressée au Lieutenant général du sénéchal d'Anjou à Angers, pour faire assembler les États de la province d'Anjou et nommer les députés pour les États généraux, l'ouverture des États de cette province fut faite, le 28 de juin (1651), ensuite de la lecture de la lettre du roi dans le palais royal; puis les trois ordres s'étant retirés chacun à part, le clergé s'assembla au palais épiscopal et nomma pour député le sieur évêque d'Angers..... La noblesse s'assembla aux Cordeliers au nombre de plus de trois cents gentilshommes où il y eut grand différend sur l'élection des députés; les sieurs de la Courbe du Bellay et de Chambellay furent envoyés par plus de cinquante gentilshommes présents, et les sieurs marquis de la *Barre* et chevalier de Jarzé l'emportèrent par le plus grand nombre de voix en faveur des procurations de plusieurs absents. Toutefois, le sieur de la Porte ayant formé opposition à la nomination dudit marquis de la Barre à cause de la religion

Villiers, la Droulinière de Bierné, la Foucaudière de Coudray, la Guilhonnière de Ruillé, la Beurichonnière de Bazouges, la Hardouillière de Peuton, la Lande-Crespin de Bierné, la Jouillère de Pommerieux, les Roches d'Azé, Romefort de Laigné, Petit-Val d'Ampoigné, des maisons à la porte de Théhut et dans la Grande-Rue à Château-Gontier, l'étang de la Boulayère, etc. Les Corporations des chirurgiens, des avocats, des marchands orfèvres de Château-Gontier, le domaine de Tours, le prieuré de Quelaines, la ville de Château-Gontier, les Ursulines, les Hospitalières et divers seigneurs étaient tributaires des Hospices, selon les remembrances et les tenues des assises féodales avant la révolution. Des reliques de la Vraie-Croix furent déposées dans la chapelle (1780-1783).

Digitized by Google

prétendue dont il faisait profession, au nom et par procuration de tous ceux qui avoient nommé les sieurs de la Courbe et de Chambellay, le conseil faisant droit à la dite opposition confirma la députation desdits seigneurs de la Courbe et de Chambellay et cassa celle du marquis de la Barre et chevallier de Jarzé [1]. »

On lit, d'autre part, dans le *Journal du curé M. Jousselin :* « La noblesse fut bien autrement généreuse, car encore que M. le Gouverneur désirast que l'on nommast M. le chevalier de Jarzé et M. le marquis de la *Barre*, néantmoins, à cause que ce dernier est de la religion prétendue, la plus part de la noblesse n'y voulut point entendre, et envoyèrent quatre deputez en l'assemblée du clergé pour demander la jonction en l'opposition qu'ils faisoient à la nomination dudit de la Barre, qui leur fut accordée. Le sieur de la Mothe-Ferchault dist un bon mot; car pendant qu'au clergé on délibérait sur la séance desdits députez de l'église d'Angers, il dist qu'il vouloit estudier son rolet, de peur que Pythagore le prist à la gorge ; à cause que peu de temps auparavant un homme de condition étoit demeuré court en un discours entamé soubs le nom de Pythagore. Tout cela se fit le mercredi 28 juin. Le 29 la noblesse fist son assemblée au Palais Royal, où enfin lesdits de Jarzé et de la Barre l'emportèrent; et disoit-on, qu'on avoit fait intervenir par procuration, ou autrement, quantité de nobles de ville, qui fut cause que ceux qui étoient contraires audit de la Barre députèrent en cour le sieur baron de Vihiers [2]. » Ces deux versions ne sont donc pas tout à fait d'accord. L'Anjou ne tarda pas à être troublé encore une fois.

Guerre civile.

Dès la fin de l'année 1651, les la Barre et d'autres seigneurs se tenaient prêts à marcher au premier signal des

[1] Barthélemy Roger, *Histoire d'Anjou,* p. 515. Ce marquis de la Barre était Anne de Chivré, Lieutenant général de Château-Gontier en 1649.

[2] Extrait de l'*Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers*, p. 456.

Digitized by Google

princes. Le retour de Mazarin revenu triomphant de l'exil, l'année suivante, provoqua une nouvelle révolte. Le duc de Rohan se déclara pour Condé avec les villes d'Angers et des Ponts-de-Cé. Le marquis de la Barre amena à Angers cinq pièces de canon en fonte et une troupe considérable de partisans des rebelles pour défendre la ville. Au nombre des gentilshommes réunis à Angers figuraient le sieur de Soucelles, protestant, le chevalier de Jarzé, frère du marquis, le comte de Goello, etc. Mazarin proposa alors de marcher immédiatement sur Angers dont le maréchal d'Hoquincourt commençait bientôt le siège pendant que la cour était établie à Saumur. Au mois de février, la noblesse du parti royal, réunie au Lion-d'Angers, fut mise en déroute par la cavalerie frondeuse et elle dut aller se reformer à Château-Gontier. Angers capitula, le 28 février, et le marquis de la Barre put reprendre son artillerie [1]. Après l'occupation de la ville, selon les chroniques locales, 20,000 pauvres sollicitèrent la charité publique à l'occasion du Jubilé universel accordé par Innocent X, en 1650, et reculé à cause des guerres de 1653.

Cependant, malgré la réconciliation (août, septembre 1652), tous ceux qui avaient pris part à la guerre civile étaient menacés, dénoncés, persécutés. En certains endroits comme à Château-Gontier les officiers royaux placés sous les ordres du Lieutenant général Foureau, sieur de la Françoisière, refusaient de recevoir les exilés d'Angers [2]. La Fronde ne se termina qu'à la fin de l'année 1653.

[1] Barthélemy Roger, *Histoire d'Anjou*, pp. 521-522. — *Rapport de Colbert sur l'Anjou en 1655*. Archives de l'Anjou de Marchegay, t. I, pp. 128-134. La *Fronde angevine*, par A. Debidour, p. 248. — *Inventaire analytique des Archives anciennes de la mairie d'Angers*, p. 467. « Il semblait, dit Larochefoucauld, que toute la France fût suspendue pour attendre l'événement du siège. » Il y a dans la biographie des *Mazarinades* plus de vingt chansons composées sur ce sujet.

[2] La *Fronde Angevine*, p. 293. *Inventaire analytique des Archives anciennes de la Mairie d'Angers*, p. 477-481.

Digitized by Google

Mazarin à Château-Gontier.

Mazarin passant par Château-Gontier, le 12 juillet 1654, logea à l'enseigne de Notre-Dame du faubourg [1].

La foire de la Saint-Fiacre.

Des cinq autels qui décoraient l'intérieur du sanctuaire de Notre-Dame du Geneteil, le plus vénéré était celui de Saint-Fiacre. Les reliques du Saint Solitaire de Meaux étaient depuis des siècles l'objet de la piété des fidèles; de nombreux pèlerins venaient chaque année, le 30 août, prier le patron des jardiniers [2]. Ce concours pieux devint si considérable qu'en 1654, Madame de Bailleul, marquise de Château-Gontier, obtint une ordonnance royale pour transférer dans les halles et sur les places de la ville la foire dite de l'*Angevine* qui se tenait alors dans le faubourg d'Azé [3]. Le seigneur d'Azé ayant réclamé contre cet arrêt, il fut réglé que la foire aurait toujours lieu le 30 août, jour de la Saint-Fiacre, » et comme toujours « sur les prés d'Azé. » C'est ainsi que cette foire célèbre dans le pays, et qui remonte au xve siècle, a pris le nom de *Foire de la Saint-Fiacre.*

Création du marquisat de Château-Gontier.

Nous avons déjà dit que Louis XIII avait donné la Baronnie de Château-Gontier, le 10 mars 1629, à Louise de Lorraine, princesse de Conti, en échange de diverses principautés. Par acte du 2 mars 1646, les commissaires du roi pour l'entière exécution du contrat cédèrent la susdite baronnie au prince Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, (héritier de la princesse de Conti), qui la vendit, le 4 juillet de la même année, à M. de Bailleul. Le roi s'étant réservé la faculté de rachat, les seigneurs suivants furent seulement engagistes. Nicolas de Bailleul, marquis de Château-Gontier, seigneur de Vatetot de Soisy, d'Estiolles, avait épousé : 1° en 1608, Louise de Fortia, fille de Bernard, seigneur du Plessis-Fromentières et de Cléreau; 2° en 1621,

[1] *Album de Château-Gontier et ses environs.*

[2] *Notice historique sur Château-Gontier*, par Stéphane de Montozon. Annuaire de 1878, p. 279.

[3] Les habitants s'étaient déjà occupés cette question. Une lettre du roi avait été lue dans l'assemblée générale du mois de juillet 1650. On avait alors proposé de transférer la foire « sous les halles et placitres. »

Digitized by Google

Élisabeth, fille de Claude de Mallier, seigneur du Houssay, laquelle fut dame douairière de Château-Gontier de 1652 à 1656 [1]. Les de Bailleul portaient : *Parti d'hermines et de gueules.* Les Mallier du Houssay : *D'argent à la fasce de gueules accompagnée de 3 roses de même, 2 en chef et 1 en pointe;* Nicolas de Bailleul remplit successivement les fonctions de Conseiller au Parlement de Paris, de Maître des requêtes en 1616, d'Ambassadeur en Savoie, puis de Président au Grand Conseil. Il se démit de cette charge pour celle de Lieutenant Civil de Paris, dont il prêta serment en 1621. Il fut élu à la charge de Prévôt des marchands qu'il exerça pendant dix ans ; ensuite, il fut reçu Président à mortier, en 1627, fut aussi Chancelier de la reine Anne d'Autriche et enfin Ministre d'État et Surintendant des finances en 1643. Louis XIII lui confia plusieurs missions importantes près des États de Bretagne et de Normandie [2]. Une première érection de la baronnie de Château-Gontier en marquisat fut faite en faveur de ce personnage en 1647 [3]. Il mourut le 20 août 1652 [4].

Le Père Lemoyne a tracé en vers le portrait de Nicolas de Bailleul, ce ministre chrétien :

Qui doit avoir appris que les sceptres des rois
Ne sont que des éclats séparés de la croix.

Que le ministre donc, Bailleul, soit comme toi,
Aussi fidèle à Dieu que fidèle à son roi;
Qu'au Louvre, qu'à l'Église, il serve de colonne,
Qu'appuy de la tiarre, appuy de la couronne,
Il garde de mesler dans une mesme main
Le sceptre et l'encensoir, le divin et l'humain.

[1] *Tablettes chronologiques et historiques de la succession des seigneurs de Laval, de Mayenne et de Château-Gontier*, dressées sur les documents les plus authentiques, par Léon Maître, Conservateur-Adjoint des Archives de la Loire-Inférieure. Paris, Dumoulin, éditeur, 13, quai des Augustins, p. 30.

[2] V. les *Tablettes chronologiques*, p. 29 et 30.

[3] *Introduction au Dictionnaire Topographique de la Mayenne*, p. 12. — *Tablettes chronologiques*, p. 30. L'*Album de Château-Gontier et ses environs* indique par erreur pour cette érection la date de 1636.

[4] La *Notice historique sur Château-Gontier* place à tort l'époque de cette mort au 20 août 1662.

Digitized by Google

Louis Dominique de Bailleul, marquis de Château-Gontier, seigneur de Soisy, de Vatetot, d'Estiolles, président au Parlement de Paris, épousa, en 1647, Marie le Rageois, fille de Claude, seigneur de Bretonvilliers, qui portait : *D'azur à une aigle essorante d'argent tenant de sa patte dextre un rameau d'olivier d'or.* La Baronnie de Château-Gontier qu'il avait acquise de la veuve du précédent, le 4 juillet 1656, fut érigée de nouveau pour lui en marquisat [1]. Il se démit de sa charge de Président au Parlement, en faveur de son fils, en 1689, pour se retirer à l'abbaye de Saint-Victor. Il mourut en juillet 1701 [2]. Il avait cédé la terre de Château-Gontier à sa femme, en paiement de ses deniers dotaux, par transaction du 2 décembre 1675. Elle la conserva jusqu'à sa mort, en 1680.

MM. de la Brossinière et de Magnannes furent choisis, en 1656, comme représentants de la noblesse du pays de Château-Gontier, pour aller présenter les doléances des membres de leur ordre en Anjou au cardinal Mazarin [3]. P. Trochon du Moulinet était syndic en 1657.

Les malades de l'hôpital Saint-Julien étaient soignés gratis, en 1658, par maître Arthuis, docteur médecin. C'est à partir de cette époque que les médecins chargés du service de l'hôpital furent rétribués d'après une taxe fixée. Le 19 août 1659, la Communauté des médecins poursuivait la femme Fleury accusée de se livrer à l'exercice illégal de la médecine dans la paroisse de Coudray. Henri Juguin, seigneur de la Maillardière, Mathurin le Gournin, Jean Bonneau, Simon Baillif, Pierre Niglau et François

[1] Les lettres patentes du mois de juillet 1656 furent enregistrées au Parlement, le 27 juillet, et le 31 à la Chambre des comptes. Elles sont conservées au 5e volume des ordonnances de Louis XIV, folio 487. — Voir aussi Cauvin, *Géographie*, p. 631.

[2] *Tablettes chronologiques*, pages 30 et suiv.

[3] Les Racapé de Magnanne portaient : *De sable à six roquets d'échiquier d'argent à l'antique posés trois, deux et un.*

Digitized by Google

Breuneau furent chargés d'instruire cette affaire au nom de la communauté des maîtres apothicaires. Guilloteau avait remplacé P. Trochon en qualité de syndic et il conserva cette fonction jusqu'en 1660. La misère était grande alors dans la région, car l'hiver précédent avait été très rigoureux.

André JOUBERT.

(A suivre).

Digitized by Google

CE QU'ONT TOUJOURS COUTÉ LES GUERRES CIVILES

Un coin de la Cornuaille sous la Ligue

Possesseur de documents sur les guerres de la Ligue dans les anciens évêchés de la Bretagne, j'avais condensé sur ces guerres un grand nombre de faits, dont le souvenir me paraissait bon à conserver, quand, amené par les circonstances, à faire un séjour prolongé dans le département de l'Yonne, je remarquai sur la plupart des édifices religieux de ce pays, la trace encore apparente de dévastations produites par les guerres intestines du moyen âge. J'eus la curiosité de remonter aux causes connues de ces désastres et d'en étudier le détail sur les pièces mêmes que le temps n'a pas détruites.

La première impression que je reçus de la lecture des documents très curieux qui ont été recueillis sur la matière par deux hommes éminents de la ville d'Auxerre, M. Challe, ancien maire et M. Quantin, archiviste, très connu de l'Académie des Inscriptions, fut de reconnaître qu'en fait de cruautés et d'excès de tous genres, notre époque n'a, en quelque sorte, rien à produire qui n'ait eu lieu dans les temps antérieurs; et que, si le pétrole ne fut pas à l'usage de nos pères, tous les autres moyens de destruction leur furent aussi familiers

Digitized by Google

qu'ils ont pu l'être aux masses aveugles de nos jours qui se sont abreuvées de sang et rassasiées de ruines au nom de je ne sais quelles folles doctrines données comme un moyen de régénérer la société.

Dieu merci nos anciens évêchés bretons n'ont pas eu à subir pendant les temps de la Ligue des horreurs pareilles à celles qui s'accomplirent dans le Senonnais et l'Auxerrois de 1593 à 16....; mais nos populations, ordinairement si paisibles, eurent aussi beaucoup à souffrir des troubles qui survinrent à la fin du XVIe siècle, et le récit des désastres qui eurent lieu porte avec lui plus d'un enseignement utile.

I.

Longtemps la bourgeoisie et les petites communautés politiques de nos villes de province furent sans existence propre et de tous points soumises à la volonté de leurs seigneurs féodaux; heureuses quand elles eurent des maîtres éclairés dont la volonté et le caractère étaient tempérés par le sentiment religieux. Mais le cours naturel des événements, le développement de la vie civile, le travail avec ses profits, ses expérience et ses apports de tous genres, devaient conduire et conduisaient chaque jour la bourgeoisie à se constituer. Tout lui en faisait d'ailleurs une loi : et les troubles comme les luttes et les agitations, qui renaissaient si souvent dans ces âges, étaient, ce même, qui, en lui donnant le sentiment de sa vie et de sa force, l'aidait à ce développement.

Quand les longs troubles de la succession au duché de Bretagne dans le cours du XIVe siècle et les agitations non moins vives des guerres religieuses de la fin du XVIe vinrent remuer les paisibles populations de la vieille terre de Bretagne, les partis en s'unissant mirent les armes aux mains

Digitized by Google

de tous ; et de quelque condition que l'on fût, il fallut à chacun payer de sa personne et de sa bourse, dans ces circonstances. La bourgeoisie apprit promptement à savoir ce qu'elle pouvait valoir à raison même de ce qu'on lui demandait...

Les longs troubles de la succession ducale de Bretagne dans le XIVe siècle sont bien loin de tous, et il ne serait pas facile d'y discerner clairement la vie et les intérêts des diverses classes de la société bretonne à cette époque.

La Ligue, plus rapprochée, se présente à nos recherches d'une manière plus favorable, et nous nous y arrêtons avec d'autant plus de confiance que nous avons été assez heureux pour retrouver sur ces mêmes années, une série de documents inédits où le rôle de la communauté politique, municipalité du temps, et du clergé se trouve retracé avec d'importants détails.

Le peuple et la cité de Kemper au milieu des chances variables de la guerre prirent une part très active à tout ce qui se fit.

L'évêque, M. de Cuillé, recueillant les traditions de son siège, nous apprend que l'évêque Charles de Liscouet, pourvu de l'évêché de Cornouaille en 1583, resta fidèle au parti du roi, et dut à cette circonstance d'être obligé de quitter la ville de Kemper après avoir vu son palais envahi par le peuple et ses archives brûlées et dispersées.

Cette seule circonstance, si l'abbé Moreau, chanoine de la cathédrale de Kemper, n'avait pris lui-même le soin de nous la confirmer, aurait suffi pour nous apprendre que dès que l'évêque, seigneur féodal, tenait pour le parti du roi, le peuple et la communauté politique se trouvèrent rangés dans le parti de la Ligue ou de l'*Union* comme on l'appelait alors. Mais ce que nous aurions eu quelque répugnance à admettre, si le chanoine Moreau ne nous l'avait raconté, c'est que le chapitre et le clergé presque

Digitized by Google

sans exception se rangèrent également au parti de l'*Union*, s'employant eux-mêmes à exalter la résistance et à fomenter toutes les mauvaises passions qui bouillonnaient dès cette époque dans le creuset populaire.

L'année 1589 s'écoulait péniblement : Le duc de Guise venait d'être assassiné à Blois, Henry tergiversait toujours, lançant des manifestes sans agir et n'osant s'allier avec le roi de Navarre, chef des Calvinistes. Il n'avait cependant près de lui personne à qui il pût remettre le soin de ses intérêts. Philippe-Emmanuel de Lorraine, son beau-frère, qui avait été, comme parent, comblé de ses largesses et chargé de l'important gouvernement de la Bretagne, venait lui-même de se prononcer contre le roi, et de s'emparer, au nom de la Ligue, de Nantes, de Rennes, de Fougères et de toutes les places fortes qu'il avait pu réduire ou surprendre.

Vainement Henry et la Cour lui opposèrent successivement le comte de Soissons (Charles de Bourbon) et le prince de Dombes (Henry de Bourbon) : Le premier fut surpris à son arrivée en Bretagne par le duc de Mercœur, fait prisonnier et détenu au château de Nantes ; le second fut battu à Craon et mis en complète déroute, de sorte que tout céda bientôt devant le parti de la Ligue, et quoique Henry III, sous les murs de Paris, eût proclamé le roi de Navarre pour son légitime héritier. Cette circonstance, en plaçant sur le trône de France le chef même des Calvinistes, acheva de soulever le reste de la Bretagne et de la ranger presqu'entièrement sous la loi du duc de Mercœur. Celui-ci en se posant comme chef du parti de la *Sainte-Union* des Catholiques, n'en travaillait pas moins pour sa propre maison, par suite de son mariage avec Marie de Luxembourg qui, comme fille de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, était, du chef de sa mère, Renée de Brosse, descendante immédiate de Charles de Blois et héritière de ses prétentions au duché de Bretagne.

Digitized by Google

Placé dans ces circonstances, tout le pays, à peu près, céda aux armes du duc de Mercœur, et quand après la mort d'Henry III, son successeur, le roi de Navarre, fut entré à Paris, et eut monté sur le trône, le pays entier, presque sans exception, se trouva rangé au parti de la Ligue, s'appuyant principalement sur le clergé et les populations des campagnes qui continuaient à voir dans le roi le chef des Huguenots et des mécréants, n'acceptant aucun de ses actes, ne croyant à aucune de ses promesses, jusque-là que l'absolution même du pape et l'abjuration publique de Henry semblaient ne devoir y rien faire.

C'est dans ces circonstances que le pays de Bretagne, divisé entre ses croyances les plus vives, ses affections les plus anciennes et ses devoirs les plus pressants envers la couronne de France, ne sachant à qui entendre, se vit déchiré à belles dents par une foule d'hommes et de partis qui, rangés tour à tour sous les couleurs blanches de la maison de France ou l'écharpe colorée de la Ligue et de la maison de Lorraine, avaient appelé les uns, des secours et des armées d'Angleterre, les autres des bandes d'Espagne et des Pays-Bas, comme si tous les pillards, qui couvraient déjà le pays, ne devaient suffire à l'épuiser.

Longtemps toutefois le mouvement s'était concentré dans la haute Bretagne, mais rien ne se décidait. (Rennes tenait pour le roi, et Nantes était devenu le siège des opérations de la Ligue.) La lutte et la guerre s'étendaient presqu'aux extrémités les plus reculées de la basse Bretagne, Hennebond, Guingamp, Morlaix, Brest et Kemper devinrent naturellement l'objet de la convoitise des partis. Guingamp, qui était un apanage du duché de Penthièvre et par conséquent comme un domaine du duc de Mercœur, tomba aux mains de l'ennemi par suite de la basse trahison d'un propre serviteur du duc, misérable fils d'un pâtissier nommé La Lointerie, que le prince s'était plu à distinguer parmi les gens de sa maison.

Digitized by Google

Hennebond au contraire, Auray, le port du Blavet et Kemper, c'est-à-dire tout le sud de la Bretagne, s'étaient rangés au parti du duc de Mercœur et tenaient fortement pour lui, malgré les succès nouveaux de la cause royale et l'avancement incontestable des affaires de Henry IV.

De longues conférences avaient cependant eu lieu entre le roi et les chefs de la Ligue. Un traité entre Henry IV et le duc de Mayenne avait même semblé devoir mettre fin à toute collision ; mais le duc de Mercœur et les chefs de la Ligue en Bretagne n'y avaient point accédé, soit qu'ils espérassent de meilleures conditions, soit que Mercœur, avec l'appui des Espagnols, crût encore pouvoir ressaisir la couronne ducale et garder une province dont l'adjonction à la France n'avait pas cessé de soulever des résistances que les traités n'avaient pu étouffer..... C'est dans ces circonstances, et quand les affaires du duc de Mercœur commençaient déjà à décliner, que le maréchal duc d'Aumont fut envoyé en Bretagne, chargé par Henry IV de tout réduire et de tout pacifier. Après quelques opérations dans la haute Bretagne, il descendit vers Morlaix, s'empara de la ville et ouvrit la tranchée devant son château occupé par les affidés de Mercœur. La place tomba en ses mains et les vues du maréchal se tournèrent aussitôt vers Crozon où les Espagnols s'étaient fortement retranchés et vers Kemper, l'un des foyers les plus ardents du parti de la Ligue.

Arrivé devant cette dernière place, après avoir fait circonvenir le fort de Crozon, où les Espagnols s'étaient renfermés, le duc d'Aumont ne tarda pas, avec les cinq ou six mille Anglais qui avaient débarqué à Tréguier, sous les ordres du général Moris, à menacer la ville de Kemper. L'émoi y fut très grand, et si les uns voulaient se rendre et se ranger à l'autorité du roi, comme l'avait fait Lézonnet, commandant de la place de Concarneau qui, après avoir été un des plus zélés protestants de l'Union, s'était soumis à l'autorité royale; d'autres, au contraire, opposaient la

Digitized by Google

plus vive résistance à cette opinion et s'armèrent résolument pour résister aux entreprises du maréchal. Le chanoine Moreau, l'un des témoins et des acteurs de cette résistance, nous dit une partie de ce qui se passa dans ces circonstances, et en le suivant du présidial, à l'Hôtel-de-Ville, et sur la place publique, nous voyons, à n'en pas douter, que le Chapitre et les prêtres concoururent puissamment à animer la population et à lui mettre les armes à la main. Nous voyons aussi qu'à quelques exceptions près, Messieurs de la Commune se rangèrent du parti de la résistance, et que dans ces moments d'effervescence populaire les moines Cordeliers se tinrent sur la porte de leur couvent, l'escopette au poing, menaçant tous ceux qui ne se rallieraient pas à leur avis; enfin que Jacques-Laurent Ringuiers et Simon Aubert, tous deux du présidial, et qui tenaient pour le parti du roi, furent obligés de fuir au plus vite et de suivre l'exemple de l'évêque qui avait déjà été obligé de s'éloigner [1].

Il est évident pour nous que tous ces méfaits, l'ardente résistance de la communauté politique, la fuite de l'évêque, la dispersion de ses archives et l'occupation de son palais, furent dus aux rivalités et aux haines qui s'étaient élevées avec le temps entre des citoyens et les corps constitués qui se trouvaient en possession du pouvoir.

Une incalculable série de désastres et de misères fut la conséquence de cet état de choses; et avant que nous

[1] Un passage du chanoine Moreau, sans qu'il s'en soit douté, nous éclaire lui-même sur ce fait et l'absence de l'évêque, en nous apprenant qu'au moment où Lézonnet vint surprendre la ville après s'être rangé au parti du roi, un sieur de Kérambiguette payait à déjeuner ce jour-là au manoir de l'archevêché à tous les principaux de la ville où étaient le gouverneur de St-Querec, Messieurs du présidial et bonne troupe de marchands, tous assis et faisant bonne chère. En parlant ailleurs de l'évêque de Liscoët, le chanoine Moreau dit très légèrement, à l'occasion d'une cérémonie religieuse, que cet évêque avait supprimée à son retour d'un voyage à Rome, qu'il ne sait si cet évêque avait fait cela de sa propre cervelle, ou si ayant conféré ailleurs, il ne trouvait la cérémonie tolérable.

Digitized by Google

disions, pour ces années, par les comptes mêmes de la commune et du clergé que nous possédons en originaux, ce qu'il en coûta au pauvre peuple en bons deniers comptants, il est utile que nous rappellions, au moins sommairement, une partie des infamies qui s'accomplirent de part et d'autre, soit au nom de la Religion qui servit d'enseigne aux uns, soit au nom de l'autorité royale qui servit de mot de ralliement aux autres.

Comme nous l'avons dit et comme tout le monde le sait, pour s'entre-déchirer avec plus de sûreté, les uns, du parti du roi, avaient appelé les Anglais qui avaient débarqué à Treguier au nombre de cinq à six mille ; les autres, du parti de l'Union, avaient appelé les Espagnols, qui, placés sous les ordres du capitaine Don Juan d'Acquilla, avaient débarqué dans le port du Blavet : mais comme le répétèrent plusieurs fois le duc de Mercœur et le maréchal d'Aumont, d'une part comme de l'autre, ces hommes étaient difficiles à contenir, et le sac et le pillage étaient impérieusement réclamés par eux. Et cependant ils étaient loin d'être les plus redoutés de la campagne et des villes que leur présence pouvait menacer. Qu'étaient-ils en effet auprès de la Tremblaye, de Kerandraon, de la Fontenelle et tant d'autres ; et que peut-on dire des opinions et des partis qui admirent sous le nom du roi un homme comme du Liscoët, qui fut comblé d'honneurs après s'être joué si traitreusement du sieur de Mezarnou.

Ce gentilhomme, voulant se rendre agréable à du Liscoët pendant qu'il était en garnison à Morlaix, lui avait offert à son château une fête splendide et y avait convié tous les officiers de sa suite. Le soir on se touchait la main et on se quittait dans les plus doux épanchements de la confiance et du dévouement, et le lendemain les portes du château de Mezarnou étaient forcées ; on pillait, on brisait, on enlevait pour quarante mille écus d'or et de vaisselle plate. C'était encore du Liscoët ; mais au lieu d'être resté le chef

Digitized by Google

des troupes du Roi, il s'était fait le chef des déclassés qui couraient la campagne.

Le même du Lisccët, frère de l'évêque de Kemper et déjà arrivé quoique jeune au grade de maréchal de camp, s'était, dans une autre circonstance, libéré du prix d'une terre qu'il avait achetée d'un habitant de Landerneau en lui faisant signer une quittance l'épée sur la gorge. Du reste, ces principes et ces doctrines avaient passé dans les deux partis, et quand du Liscoët et ses adhérents attaquaient et pillaient leurs coreligionnaires, on n'en faisait pas d'autres dans le parti adverse, témoin La Fontenelle qui, courant partout où il y avait une proie à saisir, allait du Grannec à Tremic, de Tristan à Penmarch et de là à Pont-Croix, faisant pendre le sieur de Villerouault, son coreligionnaire après qu'il eut fait violer sa femme en sa présence par des soldats. Y avait-il une rançon à tirer, un butin à saisir, La Fontenelle et ses lieutenants, chauffant à rouge des trépieds et des poëles à crêpes, y plaçaient de force leurs malheureuses victimes, ou les plongeaient jusqu'au cou dans des pipes d'eau glacée jusqu'à ce qu'ils déclarassent le lieu où ils avaient placé leurs épargnes. Et c'est après l'atroce exemple de ces barbaries que, tombant par surprise aux mains d'un lieutenant général du roi, le sieur de Saint-Luc, alors commandant en pays de Cornouaille, il en fut quitte pour quelques milliers d'écus, dont le dépositaire de l'autorité fit son profit, au lieu de le livrer à la main du bourreau, comme la population entière le demandait. Cependant il y a des personnes qui se sont étonnées de la cruauté et des doctrines subversives que le chanoine Moreau attribue aux paysans qui parcourant à leur tour les campagnes qu'ils avaient vu dévaster par d'autres, ne restèrent en rien au-dessous des excès et des crimes qui se commettaient chaque jour sous leurs yeux. Leurs actes et leur langage au rapport de Moreau furent atrocement cyniques. — Une fois, à la prise de Kerouzeré

Digitized by Google

qui avait longtemps tenu pour le roi, c'était Kerandraun, l'un des gentilshommes du lieu qu'ils reconnaissaient sous son déguisement, et qu'ils déchiquetaient et mettaient en morceaux, prenant ses parties sexuelles pour les promener à bout de pique dans toutes les campagnes où il avait commis lui-même tant d'atrocités et de pilleries.

Souvent taillés, ils taillaient aussi tout noble et tout gentilhomme qui leur tombait sous la main sans défense, ainsi qu'ils ne le prouvèrent que trop au château de Roscanou, près Gouézec, où le jeune e brillant Kerlech, étant venu prendre gîte avec des amis et sa jeune épouse à peine âgée de treize ans, fut, lui et soixante autres mis à mort et massacrés par une paysantaille effrénée, qui ne fit de quartier à personne, ni aux femmes, ni aux enfants. Une seule, la jeune femme de Kerlech, laissée pour morte dans une fosse pleine d'eau, ayant la gorge transpercée d'un coup de fourche, échappa cependant. — Que disaient ces *rustauds*, comme les appelle le chanoine Moreau : « Qu'ils ne voulaient être sujets de personne, qu'ils vou- « laient demeurer libres et affranchis de toute subjection « de tailles et pensions annuelles, qu'ils payaient à leurs « seigneurs, et révendiquer la propriété de leurs terres..... « Se promettant qu'ils se fussent jettés sur les maisons des « nobles, sans pardonner à aucun qui eut été de condition « plus rélevée qu'eux. »

Ainsi s'était viciée la société entière. Partout, au haut comme au bas de l'échelle, les esprits, égarés par les fureurs de la guerre civile, ne trouvaient ni lois ni autorité qui pussent les protéger. Chacun se livrait sans frein aux plus grossiers instincts, et la lâcheté comme la trahison étaient à l'ordre du jour. Il n'était plus donné à personne de compter sur ses alliés, ni sur ses coreligionnaires, et le duc de Mercœur lui-même, qui avait vu Guingamp, le domaine de sa femme, vendu et livré par un de ses serviteurs, faillit

Digitized by Google

périr à Auray de la main d'un moine, d'intelligence avec l'un des officiers placés près de sa personne.

Voilà ce que le pays avait gagné pour la morale. En parcourant quelques actes publics de l'administration, nous verrons ce qu'il lui en coûta en déceptions et en perte de deniers.

A. DU CHATELLIER,

Correspondant de l'Institut.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE.

L'EXPOSITION D'ÉLECTRICITÉ, A PARIS.

A l'exposition actuelle d'electricitié on pourrait donner avec justesse le nom d'exposition de surprises et de merveilles. On y a fait collection de tout ce qu'on a produit jusqu'à présent dans le domaine de l'électricité. Depuis les appareils historiques qui servaient aux premières expériences jusqu'à l'invention moderne qui applique l'électricité aux besoins de la vie commune, nous trouvons là tout, amassé, rangé, coordonné.

L'exposition historique offre un intérêt tout particulier; on s'arrête avec respect devant ces appareils, bien que peu parfaits, mais signés simplement Volta, Faraday, Œrsted, Ampère.

Cette machine, par exemple, avec aimants quelque peu disgracieux et bobines à fils, inégalement enroulés, c'est la machine de Pixii, qui, le premier, a obtenu des courants puissants sans pile. Et ce disque en soufre frottant contre un morceau de flanelle, il est peu élégant, mais c'est la première machine (de Guéricke) qui a fourni de l'électricité par le frottement.

On n'a jamais vu une exposition spéciale aussi complète et qui embrasse d'une manière aussi parfaite, entre la première conception et la nouvelle, l'ensemble des objets sur un même sujet.

Plus d'une fois en parlant de l'électricité nous lui accordons la qualité d'être mystérieuse. Parmi toutes les forces de la nature, c'est elle, sans contredit, qui mérite le plus cet adjectif, car elle est la moins connue de toutes. Malgré les efforts simultanés des esprits les plus élevés de notre temps, qui ont cherché une théorie satisfaisante pour expliquer les phénomènes électriques, le problème n'est point résolu, et la théorie actuelle est encore trouble; elle présente des défauts considérables sous beaucoup de rapports, ainsi que beaucoup de lacunes à combler.

Digitized by Google

Tandis que les théories sur la lumière et sur la chaleur ont été approfondies, et que leur connaissance constitue un des plus beaux monuments des sciences exactes, l'électricité échappe toujours à l'investigation de l'esprit humain. Jusqu'au moment actuel, l'hypothèse des deux fluides électriques règne dans presque tous les esprits, malgré sa contradiction flagrante avec la philosophie de la physique.

Et il en est résulté un phénomène tout particulier à cette époque même, où le développement des théories scientifiques est si considérable, ou les découvertes les plus importantes se font dans un sens purement théorique, l'électricité seule fait exception à la règle générale; de ce côté, la pratique a devancé de beaucoup la théorie.

Nous possédons un nombre considérable d'appareils extrêmement utiles et qui fonctionnent parfaitement bien, mais que nous ne pouvons guère expliquer avec une rigueur scientifique. Ce sont, pour la plupart, les résultats du hasard, ou de l'ingénieuse intuition des inventeurs, dont la pensée était obstinément dirigée vers le même but.

Chose remarquable, la plupart des inventeurs célèbres de ces derniers temps sont sortis des rangs des hommes pratiques, dont l'esprit n'était point préparé d'une manière spéciale par l'étude de la théorie.

Ainsi Gramme, dont la machine dynamo-électrique est la plus célèbre de notre temps et qui donne les courants les plus puissants et à meilleur marché, est sorti du nombre des ouvriers.

Bell, inventeur du téléphone et du photophone, était un simple instituteur à l'école des sourds-muets, et tout ce qu'il possède de connaissances en physique, il ne le doit qu'à lui-même. Le passage le plus intéressant de son autobiographie est celui où il décrit par quelle voie il est arrivé à la découverte de l'appareil le plus ingénieux de notre temps.

Et peut-être ce manque de connaissances théoriques lui a-t-il rendu possible cette découverte? Qui, en effet, excepté lui, aurait osé espérer envoyer la parole humaine à travers un fil avec la rapidité de l'éclair ?

Mais l'exemple le plus curieux est celui d'Edison, dont le nom est devenu plus populaire qu'aucun autre parmi les inventeurs contemporains. D'abord porteur de journaux , puis rédacteur d'une feuille populaire, ensuite employé au bureau

Digitized by Google

des télégraphes, Edison devint un des inventeurs les plus féconds que le monde ait jamais possédés. Jusqu'à présent il a plus de deux cents brevets. Il est évident que parmi cet amas il y en a beaucoup presque sans aucune valeur, mais il y en a plusieurs qui feront inscrire son nom dans l'histoire des sciences.

Tous ces inventeurs sont parvenus à leurs découvertes on peut dire à tâtons, par voie d'expériences successives et grâce à une persévérance infatigable.

Il existe donc dans l'électricité, entre la théorie et la pratique, une immense lacune qui doit être nécessairement comblée.

C'est une grande œuvre qui s'impose au temps présent. En effet on s'est empressé à chercher des solutions dans toutes les directions et l'on s'efforce de toutes parts à dissiper les ténèbres qui enveloppent encore les origines, les causes et les conditions de la force électrique. Espérons que les résultats ne se feront pas attendre longtemps. L'exposition actuelle, liée au congrès scientifique, contribuera certainement à accélérer la marche de la question qui nous occupe.

On peut affirmer sans hésitation qu'aucune science ne promet actuellement des progrès aussi rapides et aussi importants que l'électricité. Ce n'est qu'à présent, à vrai dire, qu'on s'est mis à l'approfondir et à l'appliquer de manières différentes aux usages domestiques, de sorte que plusieurs questions attachées à la vie économique de la société, à ses moyens de locomotion les plus commodes, aux relations internationales, ne tarderont pas à être bientôt résolues

En effet, comment pourrions-nous nous passer des prodigieux services que l'électricité nous rend à tous les instants dans la vie sociale ? Sans télégraphes, quel ralentissement dans le libre développement des relations ! Quel état de stagnation dans le commerce ! Sans avertisseurs électriques, quelle insuffisance de sûreté dans les voyages de chemins de fer, et quel autre moyen trouverait-on pour envoyer les indices météorologiques des contrées les plus éloignées du monde à travers les continents et les océans !

Aussi a-t-on exposé un nombre considérable de signaux automatiques qui tournent le disque rouge dans la direction nécessaire pour avertir qu'il y a du danger ou que la voie est libre sur une ligne ferrée. — Chaque signal est réuni à un autre appareil automatique qui marque les signaux donnés sur

Digitized by Google

une bande de papier ; cet appareil réalise un moyen de contrôle infaillible des signaux qui ont été faits.

Il a fallu un temps si peu considérable pour obtenir un grand nombre d'applications électriques, qu'il n'y a rien de surprenant à l'espoir que l'on fonde de faire rendre par la force électrique des services toujours plus importants. Des découvertes imprévues et presque merveilleuses ont excité pour l'électricité dans le public un vif intérêt. L'idée de disposer une exposition où l'on verrait une collection de tout ce qui a été fait en électricité, n'a pu être conçue dans de meilleures conditions; la preuve en est aux centaines de travailleurs qui se réunissent, venant de toutes les parties du monde, pour assister à l'exposition. On n'a jamais vu une exposition toute spéciale, destinée à une seule branche des connaissances humaines, qui fût aussi vaste dans ses dimensions, aussi complète dans ses détails et d'un si grand intérêt général.

Ce grand Palais de l'Industrie, qui autrefois a renfermé tous les objets d'une exposition universelle, n'offre qu'à peine assez d'espace pour abriter les innombrables appareils électriques ! Les progrès de l'industrie ne se font-ils point à pas de géant ?

Avant de passer à la description de l'exposition, il faut insister sur une circonstance importante. L'exposition aura pour caractère d'être tout à fait spéciale; il peut en résulter que les personnes qui ne s'occupent point de sciences exactes supposeront que ce caractère la rend exclusivement intéressante pour les spécialistes. Nous nous empresserons de déclarer que cette crainte est absolument chimérique ; si l'on passe rapidement dans les salles, c'est assez pour acquérir la certitude qu'il s'y trouve une collection d'objets extrêmement curieux , d'un intérêt général, et une foule de surprises agréables A la place de la Concorde on pourra s'asseoir sur le tramway électrique et l'on arrivera sans noir de fumée, sans apparence de vapeur, au bâtiment de l'exposition. Nous l'avons vu fonctionner en Allemagne, où il fut essayé pour la première fois par Siémens. C'est une chose curieuse, mais peu utile à l'état actuel; les tramways ordinaires valent beaucoup mieux au point de vue pratique. L'inventeur même l'a nommé avec justesse un jouet scientifique.

A l'intérieur du bâtiment, on a préparé des surprises à chaque pas, presque dans tous les coins.

Jetons un coup d'œil sur la disposition des divers objets.

Digitized by Google

Dans la nef juste au milieu, s'élève le phare, qui la partage en deux parties égales. A droite l'exposition française, avec son beau pavillon des postes et télégraphes, du ministère de la guerre, de la marine, la compagnie Gramme, Jablochkoff, et les phares Sautter-Lemonnier; sous la galerie, le pavillon de la société «Force et lumière par l'électricité», où l'on fait des expériences avec la pile secondaire Faure; au côté opposé, des charrues que l'on mettra en mouvement par une grande machine Gramme.

Aux pieds du phare un bassin, où l'on voit un bateau élégant, de M. Prouvet, avec une hélice au gouvernail, mue par la pile secondaire Planté. A côté de ce bassin une petite serre; c'est le théâtre des expériences sur les plantes éclairées à l'électricité, entreprises par M. Déhérain.

La serre est divisée en deux parties : l'une, abandonnée aux rayons du soleil, l'autre a des vitres noircies, elle ne sera éclairée qu'à l'électricité. Les plantes y seront divisées en plusieurs groupes, exposés tantôt à l'une, tantôt à l'autre lumière, pareillement aux plantes, sur lesquelles a expérimenté M. Siemens, dont nous avons décrit les expériences à nos lecteurs dans une des chroniques précédentes. C'est la compagnie Jablochkoff qui fournira la lumière électrique à cette serre.

Le succès de ces expériences est d'une grande importance pour l'horticulture: on s'y renseignera sur les effets que l'on peut espérer de l'installation un peu coûteuse de générateurs électriques dans les serres ; on aura le moyen de comparer les avantages obtenus avec les frais nécessaires pour produire ce genre de lumière.

A gauche du phare sont venues se grouper les expositions étrangères; l'Angleterre avec son pavillon des postes et télégraphes et ses gigantesques câbles sous-marins; l'Allemagne, où une des premières places appartient à la compagnie «Siémens Halshce» ; l'Autriche, la Norvège, la Suède les Pays-Bas, la Russie, l'Italie, jusqu'au Japon qui vient aussi prendre une petite place. — Tous les pays se sont empressés de répondre à l'appel de la France.

Le premier étage est destiné à l'éclairage par différents systèmes.

Il vaudra mieux pour les profanes visiter l'exposition le soir, quand les énormes foyers électriques éclaireront la nef centrale, et par le haut. Chacune des salles sera éclairée de manières

Digitized by Google

différentes. Ce sera là une sorte de concours; les inventeurs du monde civilisé lutteront entre eux pour la gloire et aussi pour le profit.

Ce sont d'énormes gains matériels à obtenir, qui ont décidé la plupart des travailleurs à chercher dans la direction de l'éclairage électrique.

Jusqu'à présent, il n'y a que très peu de petits appareils qui soient entrés dans les usages domestiques. On connaît généralement la sonnerie électrique et les allumoirs enflammant à volonté une petite lampe à essence minérale. Nous trouverons à l'exposition tout un groupe d'autres applications très ingénieusement conçues et qui deviendront sans doute populaires en peu de temps. On y voit tout un ménage avec les détails les plus minutieux, où l'électricité joue le rôle principal ; à partir de la cuisine qui fait des plats à l'électricité, jusqu'au piano électrique et à la veilleuse, qui répand instantanément une lumière lorsqu'on exerce la simple pression du bouton.

On a exposé dans une des salles du premier étage une scène avec les décorations convenablement peintes, pour montrer jusqu'à quel point la lumière électrique se laisse substituer à celle du gaz; si l'on parvenait à des résultats satisfaisants, on assurerait les théâtres contre les incendies qui ont causé tant de désastres dans les derniers temps.

Nous y trouverons également beaucoup d'avertisseurs d'incendie à l'électricité.

Les salles 23 et 24 contiennent les principales inventions d'Edison; elles sont éclairées avec des lampes à incandescence.

Nous y voyons son télégraphe quadruple, qui permet d'envoyer plusieurs dépêches par le même fil; le phonographe, l'électromatographe, dont nous allons donner plus loin une description, etc., etc.

Dans une autre salle nous trouvons l'atelier de photographie à l'électricité, et des pavillons avec des jouets électriques amusants et instructifs à la fois.

Nous n'arriverions pas au bout, si nous voulions citer toutes les curiosités réunies à cette exposition; ce que nous venons de mentionner suffit à donner l'idée que l'on a groupé dès maintenant dans le Palais de l'Industrie beaucoup d'objets d'un intérêt piquant pour les classes de visiteurs.

Un des problèmes les plus importants de l'exposition de l'électricité que le congrès des électriciens se propose de résoudre est celui de l'éclairage électrique.

Digitized by Google

Depuis quelques années, cette question est à l'ordre du jour, tout le monde sent l'imperfection de l'éclairage actuel. La lumière du gaz ne nous donne que des nuits peu claires ; elles coûte fort cher, et elle diffère totalement de celle du soleil, dont elle ne possède pas tous les rayons, de sorte qu'elle change les couleurs des objets.

Pour le moment, ce genre d'éclairage électrique inventé par Davy se réduit aux termes suivants : Les machines produisent les courants et les envoient au régulateur, c'est-à-dire une lampe électrique. Le régulateur est muni de deux morceaux de charbon qui, unis l'un à l'autre, deviennent incandescents au moment même de l'arrivée du courant. A l'instant même un appareil automatique que toute lampe possède sépare les deux bouts de charbon, les éloigne à une distance convenable, et entre eux apparaît l'arc voltaïque. C'est d'une manière automatique que se règle la distance entre les deux charbons, ce qui a valu à la lampe le nom de *régulateur*.

Nous avons maintenant en notre possession une grande quantité de lampes de cette espèce, toutes plus ou moins ingénieuses dans leur construction et qui fonctionnent parfaitement bien. Chaque année leur apporte quelques améliorations ; et nous les trouverons au complet à l'exposition actuelle.

Nous ne sommes point encore en état de donner à nos lecteurs des détails sur le succès des différents systèmes d'éclairage à l'électricité ; on en a exposé un nombre vraiment prodigieux : nous y trouvons les lampes Serrin, tellement répandues en France, les lampes Siemens, Brush, les bougies Jablochkoff, les brûleurs Jamin, etc., etc. Il se trouve, actuellement sur la galerie une lampe Brush, à grands charbons, qui fournira un foyer égal à la lumière de 150,000 bougies :

Les vingt-huit salles du premier sont destinées aux expériences et à la comparaison des différents systèmes ; nous y trouvons les lampes à arc voltaïque et celles à incandescence.

Les lampes différentielles sont les plus importantes de toutes. Nous ne pouvons passer sous silence une lampe de cette espèce, à laquelle on a fait une amélioration considérable. Nous avons nommé « la lampe Pilsen ».

C'est une lampe différentielle. La distance entre ses charbons est réglée par la propriété qu'ont les solénoïdes d'attirer plus ou moins fortement le fer doux. Il y a plusieurs lampes fondées sur le même principe, et les efforts des constructeurs en ce genre

Digitized by Google

tendent vers le perfectionnement de la régulation de l'arc voltaïque, afin d'éviter l'intermittence qui fatigue les yeux, et qui en est le défaut principal.

M. Krizik a eu l'heureuse idée de donner à la barre de fer régulatrice la forme d'un fuseau, ce qui rend l'attraction du barreau plus continue, éloigne les secousses et a pour résultat une flamme pure et tranquille, calme et non vacillante. Nous avons vu fonctionner cette lampe et nous avons été surpris du perfectionnement en vue duquel elle est construite.

S'il s'agit de produire un foyer puissant, l'électricité répond admirablement à ce but. On éclaire de cette manière les phares, les grands ateliers de construction, les manufactures, les perrons des chemins de fer, etc.

Mais cette méthode ne se laisse pas adapter aux besoins domestiques des maisons particulières, ou même à l'éclairage des rues. La lumière de ces lampes est trop intense et trop éblouissante, elle fatigue trop la vue pour que l'on puisse l'employer en toute occasion et la distribuer dans des salles et des pièces d'habitation.

On a essayé de mettre plusieurs lampes dans un même circuit électrique, espérant obtenir par ce procédé des sources de lumière plus faible; mais on s'est convaincu que, en procédant de la sorte, on s'est exposé à de grandes pertes de courant. On est parvenu par des artifices ingénieux à interposer plusieurs lampes dans un seul circuit. Les systèmes de Siemens, de Wilde, de Jamin, de Jablochkoff ne donnent qu'une solution partielle de ce problème.

Comme on s'est heurté sur cette voie à des difficultés qu'il était difficile d'écarter, on s'est mis à la poursuite d'autres moyens, et on a mis en jeu des lampes basées sur un principe différent, celui de la production de la lumière par *incandescence*, sans intervention de l'arc voltaïque.

Si nous laissons passer à travers un fil de platine très fin un courant électrique, nous nous apercevrons que ce fil ne tardera pas à devenir incandescent et qu'il émettra dans tous les sens des rayons blancs, clairs et très agréables à l'œil. Nous acquérons par cette méthode une nouvelle source de lumière; c'est la lampe électrique à incandescence dans sa forme la plus simple.

Nous pouvons remplacer le fil de platine par une baguette mince de charbon, et mettre le tout sous une cloche en verre

Digitized by Google

dans laquelle l'air a été raréfié, pour empêcher une combustion vive.

Dans les salles 23 et 24, où se trouvera en peu de temps au complet l'exposition des principales découvertes du fameux Edison, nous voyons toute la marche de la préparation des charbons faits pour ces petites lampes à incandescence. Sur un cadran enchâssé nous voyons rangés les morceaux de bambous, d'abord tels qu'ils étaient coupés, puis brûlés peu à peu, jusqu'au moment où ils ont atteint la finesse et la compacité voulues. A côté, un autre cadran avec les tubes en verre, transformés peu à peu en cloche où l'on fait le vide.

Les lampes d'Edison nous donnent une idée générale du mode d'éclairage à incandescence; les autres systèmes du même genre, comme celui de Maxim, de Swan et d'autres, ne diffèrent de celui-ci que par une autre disposition des charbons et quelques détails, mais le principe en reste le même.

Les lampes Edison sont extrêmement répandues en Amérique; nous allons examiner et apprécier leur lumière dans quelques jours; lorsqu'on les allumera dans les deux salles d'Edison, nous nous empresserons de décrire les résultats qu'on aura obtenus; elles sont suspendues par centaines dans la nef et dans les salles du premier étage; nous en parlerons dès qu'on les mettra à l'épreuve.

La plus grande qualité de cette espèce d'éclairage, c'est qu'on peut placer dans un circuit un nombre illimité de lampes, pourvu que le courant soit assez puissant, la lumière ainsi obtenue reste parfaitement calme et agréable à voir.

Le défaut capital du système est d'un grand affaiblissement du courant, surtout si l'on a beaucoup de foyers à allumer, et des frais considérables en résultent.

Une des grandes récréations du public qui vient de visiter le palais de l'Industrie provient certainement des communications téléphoniques. On n'a qu'à le demander pour être mis aussitôt en rapport avec la personne à qui l'on veut parler. Partout, sur la galerie, dans tout les compartiments des expositions françaises et étrangères, on a disposé des petites stations téléphoniques, communiquant toutes avec une station centrale de la « Compagnie générale des téléphones. »

Ce nouveau mode de communication qui a tant émerveillé le monde, a acquis un haut degré de perfection. Nous comptons par dizaines les inventeurs qui ont dirigé leurs efforts vers

Digitized by Google

l'amélioration des téléphones. Leur défaut principal est leur faible portée; très sensibles, ils présentent de grands obstacles lorsqu'il sagit de transporter la voix à de grandes distances.

Il existe particulièrement deux systèmes, qui ont donné de très heureux résultats.

L'un est l'électro-motographe d'Edison, qui permet de transporter la voix à grandes distances, il n'altère pas beaucoup son intensité naturelle, mais il change le timbre de la voix.

Le recepteur de cet appareil est basé sur le principe suivant : imaginons un cylindre de chaux imprégné d'hydrate de potasse, et d'acétate de mercure, mis en contact avec une lame métallique en platine dans le cas de l'appareil dont il sagit. Si nous faisons glisser la lame sur le cylindre, elle trouvera de la résistance; mais cette résistance deviendra très faible si on laisse passer un courant à travers le cylindre.

Dans l'appareil d'Edison une lame de platine qui glisse sur le cylindre de chaux est mise en communication avec une membrane en mica et la déplace d'avant en arrière, conformément aux effets d'une résistance plus ou moins considérable qui dépend de l'intensité d'un courant passant à un moment donné par le cylindre en chaux. L'intensité de ce courant varie synchroniquement avec la vibration de la membrane du transmetteur, mis en mouvement par la voix de celui qui parle.

La parole est bien perceptible, mais elle n'est pas toujours de la même force ni d'une netteté suffisante. D'ailleurs, le cylindre s'use, ce qui complique l'application de l'appareil.

Nous trouvons ces inconvénients écartés dans un autre système. Le «transmetteur Machalski», dont le principe, encore tenu secret, mais qui semble être, d'après la construction de l'appareil, d'une grande simplicité, permet d'envoyer la voix à de grandes distances, avec son timbre naturel, sans modifications désagréables pour l'oreille.

Nous avons assisté aux expériences faites avec cet appareil, et nous avons entendu la voix dans une très grande salle avec une netteté surprenante.

Il faut vraiment admirer la rapidité avec laquelle les téléphones sont entrés dans l'usage quotidien; depuis peu, ils ont trouvé une grande application surtout dans le commerce; l'Amérique a, en cela, surpassé toutes les parties du monde; il n'y a point de ville de 15.000 hahitants, où ne se trouvent déjà installés des réseaux de fils téléphoniques. Même au Japon, ona

Digitized by Google

introduit ce mode merveilleux de communication qui économise le temps nécessaire pour parcourir de grandes distances.

On a mis le Palais de l'Industrie en communication avec les scènes de l'Opéra et de la Comédie française. C'est le système Ader qui a été employé à cet usage.

Vous appliquez le récepteur à votre oreille, et vous n'avez qu'à fermer les yeux pour vous croire assistant à la représentation.

On entend la voix des artistes avec une telle précision, une telle netteté, avec une telle finesse d'accentuation, qu'on peut se croire aux premiers rangs du théâtre même.

A écouter ainsi une plaque parlant comme une voie humaine, à être en pleine lumière tandis que les ténèbres règnent au dehors et dans ce palais enchanté, — on éprouve une sensation étrange de surprise, de charme et en même temps d'inquiétude inexplicable, comme si l'on était transporté dans les régions mystérieuses du prodigieux et de l'inconcevable.

Mais quittons cette région merveilleuse et descendons dans la nef.

Quel éclat! quelles lumières!

Et quel est cet aérostat minuscule en forme de cigare, qui s'éloigne avec un mouvement régulier de la galerie? c'est le petit aérostat Tissandier. Il porte avec lui une batterie Planté qui lui fournit la force de se mouvoir dans l'air tranquille. Ce n'est assurément qu'un essai, mais que ne peut-on attendre de l'application de l'électricité aux voyages aériens! Le seul fait qu'elle écarte le danger d'incendie, si terrible en présence de l'hydrogène, dont le ballon est gonflé, doit en faire une source de force tellement précieuse, qu'on ne se lassera probablement pas de travailler à surmonter les obstacles qui se présentent pour l'appliquer à l'aérostation en grand.

La belle force! elle permet même de remplacer les hommes qui risquent leur vie à reconnaître le camp ennemi par sa clarté magnifique. Regardez seulement à l'exposition Seuther-Lemonnier les voitures de guerre. Chacune d'elles porte une chaudière à eau, deux machines Gramme, et deux régulateurs électriques. Vous n'avez qu'à mettre en mouvement, par la vapeur d'eau, la machine Gramme, et la belle lampe brûlera avec une lumière intense, dont les rayons rendus parallèles par le système des miroirs et des lentilles, convenablement disposés — éclairera bien loin le camp ennemi, point par point,

Digitized by Google

comme si chacun d'eux paraissait tout à coup envahi par la lumière du soleil.

L'électro-chimie a pris une place considérable à l'Exposition. Sa plus belle application, la galvanoplastie, nous a fourni de vrais objets d'art à admirer, disseminés dans tous les coins du palais.

Tout près de la sortie, à l'exposition suisse, nous trouvons toute une collection d'objets dus à la nouvelle application de la galvanoplastie. C'est M. Goppelsroeer qui nous a présenté ces premières tentatives d'application de l'électricité à la formation de matières colorantes. Nous y voyons, dans les bocaux, de belles couleurs rouges, violettes, bleues, de différentes nuances, ainsi que plusieurs échantillons de soie teinte par ces procédés.

Mais arrêtons-nous. Nous n'en sommes qu'au premier coup d'œil sur les objets tellement variés de cette exposition riche et intéressante. Leur valeur dans la pratique, leur application, voilà des problèmes que l'on ne peut résoudre qu'après avoir vu ces appareils fonctionner, et après les avoir comparés entre eux, ce qui sera l'objet de notre prochaine chronique.

(V. le *Contemporain* du 1er septembre 1881.)

A. de Bart.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

L'Armorial général de l'Anjou, par M. Joseph DENAIS

L'Académie royale héraldique d'Italie qui jouit d'une considération si légitime dans le monde des érudits d'Europe, a fait à M. Joseph Denais l'honneur de l'inscrire spontanément parmi ses membres, pour reconnaître les services rendus par lui aux héraldistes, en publiant l'*Armorial général de l'Anjou.* Voici comment rend compte de l'ouvrage de M. Denais, le *Giornale araldico-genealogico-diplomatico pubblicato par cura della Reale Academia araldica Italiana*, diretto dal cav. G. B. di Crollalanza :

Parmi les nombreux Armoriaux que nous avons eu l'occasion de parcourir et d'examiner depuis dix ans que nous cultivons les études héraldiques, rarement nous en avons rencontré un qui contente notre exigence et satisfasse nos désirs comme l'*Armorial de l'Anjou,* par M. Joseph Denais.

Les compilateurs de recueils d'armes nobles et municipales, — et ils ne sont pas rares de nos jours, — ne s'aperçoivent pas le plus souvent qu'ils font un travail inutile, et ils ne se rendent pas compte de la superfluité de leurs recherches dans la science de blason, quand elles ne sont pas corroborées par les caractères d'authenticité qui devraient être le mérite principal de ce genre de publication. Les uns se bornent à transcrire à l'aventure toutes les armes qui leur tombent sous la main, sans critique, sans discernement, en consultant indifféremment les auteurs estimés comme les écrivains suspects, en trompant ainsi les amis de l'étude qui ont la mauvaise inspiration de s'en rapporter à leurs travaux. Cette catégorie de pseudo-héraldistes offre un danger très grave à la science,

Digitized by Google

engendrant les confusions, propageant les erreurs, et introduisant l'apocryphe dans l'exactitude historique que nous voudrions voir toujours respectée dans une étude qui, pour comble, ne vous sauve ni de l'obscurité ni de l'incertitude.

D'autres, plus éclairés, plus sérieux, plus consciencieux, se livrent à un travail patient et sagace, fouillent les bibliothèques et les archives, mettent à contribution les diplômes, les cartulaires, les miniatures, les arbres généalogiques, interrogent les pierres tumulaires, les vitraux, les tapisseries, les peintures, les sceaux, les objets d'art, les majoliques, les meubles antiques, etc., et après avoir reconstitué l'armorial authentique d'une province ou d'une ville, oublient malheureusement de citer le fonds précieux auquel ils ont touché, égalant ainsi leurs soigneuses et intelligentes recherches à ce que nous déplorions ci-dessus. L'historiographe, l'archéologue, le généalogiste, l'érudit, veulent connaître la provenance des documents cités et contrôler la vérité des assertions d'un écrivain, même s'il s'agit d'un écrivain digne de foi, puisque le savant lui-même est susceptible de se tromper. Par suite, ceux-ci ne peuvent faire aucun cas d'un armorial, même bien fait, quand cet armorial n'a pas d'autre autorité que celle du nom d'un auteur moderne.

Nous devons, pour cela, rendre des louanges méritées à M. Denais, pour avoir élevé, avec son *Armorial général*, un vrai monument à la science héraldique, et pour avoir écrit un livre qui pourra être consulté avec confiance et épargnera beaucoup plus d'une longue et fastidieuse recherche. Toutes les armoiries des familles, des villes, des abbayes, des corporations religieuses et civiles, décrites en cette publication sont accompagnées d'une ou plusieurs citations de l'ouvrage, des documents et des monuments auxquels ces armoiries ont été empruntées. Sans compter la peinture, la sculpture, les sceaux, etc., mis à profit par l'auteur, un grand nombre de chartes et des manuscrits héraldiques peu connus, lui ont fourni un contingent important pour sa récolte. Nommons entre autres: l'*Armorial du* XVIIIe *siècle* d'Audouys; les Annales d'Anjou de Ballain; l'œuvre de Bruneau de Tartifume; l'Armorial du XVIIe siècle, de Dumesnil d'Aussigné; l'Armorial de Gencien d'Érigné, attribué jusqu'ici à Gohory; le rôle des nobles, par Roger, du XVIIe siècle; la collection des notes héraldiques n° 993; l'Armorial de 1608; l'Armorial du XVIIe siècle, n° 995;

Digitized by Google

les Armoriaux des chevaliers du Croissant, tous manuscrits conservés à la bibliothèque d'Angers, — le Cérémonial de l'Église d'Angers, par Lehoreau, autre manuscrit de la bibliothèque de l'Évêché; l'Armorial de l'Anjou, dressé en 1698, à la bibliothèque d'Orléans; l'ouvrage sur les chevaliers du Saint-Esprit, mss. E. 285 du Prytanée de La Flèche, outre les fonds d'Hozier, Gaignières et autres de la Bibliothèque Nationale de Paris.

L'ouvrage contient enfin des articles d'un grand intérêt, non seulement pour la noblesse, si illustre dans les fastes de l'histoire, mais aussi pour la science héraldique en général...

Il est précédé d'un petit vocabulaire des termes héraldiques et un éclaircissement des blasons décrits, et pour faciliter la lecture des couleurs pour ceux qui n'ont pas eu jusque-là l'occasion de s'occuper de l'art héraldique.

Neuf fascicules d'environ 80 pages chacun, ont paru [1], et l'*Armorial* disposé par ordre alphabétique, n'en est encore qu'au mot JUETTE. Nous attendons avec impatience la fin de cette publication de longue haleine qui fera honneur au vaillant héraldiste, M. Denais, et sera apprécié en Italie, nous en sommes certain, comme il l'a été déjà par les érudits français...

*
* *

La Revue du Monde Catholique a commencé, dans son numéro du 31 janvier, un récit contemporain, intitulé: l'*Expiation d'un Père*, qui emprunte aux circonstances actuelles et aux principes de morale matérialiste, que l'on veut inculper à nos enfants un intérêt aussi instructif qu'émouvant: ce n'est pas un roman, c'est une histoire malheureusement vraie.

C'est l'histoire d'un père qui, imbu des doctrines philosophiques modernes, a voulu que son fils fût élevé en dehors de toute idée religieuse, de toute connaissance de Dieu, et qui en espère les plus admirables résultats.

Les résultats ne se font pas attendre : à vingt-un ans, le jour où il atteint sa majorité, le jeune homme, sans croyances, sans

[1] Le 11e est sous presse (Germain et G. Grassin, libraires-éditeurs, à Angers.)

Digitized by Google

illusions, sans idéal, sans espérances, déjà rassasié de la vie, se tire un coup de pistolet et se tue. La mère meurt de désespoir quelques mois après.

Mais à ce moment le père trouve les pages que cette mère désolée, qui avait résisté en vain à cette éducation athée, écrivait chaque jour sur les progrès du mal dont était dévoré son fils, en suivait les épouvantables effets, et prévoyait avec angoisse la catastrophe finale. Le père est éclairé, il comprend, il aperçoit sa faute : la lecture de ces pages le transforme, et, sous l'épreuve de son irréparable malheur, sachant que les mêmes doctrines qui ont à jamais désenchanté sa vie, peuvent causer chez d'autres d'aussi lamentables désastres, il regarde comme un devoir de se montrer à eux en exemple et sans se faire connaître (*c'est un homme dans une haute position sociale*), en changeant les noms des lieux, des personnes, de livrer au public les pages écrites par sa femme pendant cette horrible épreuve morale. Par cet aveu volontaire, il expie ensuite en partie son crime, mais de plus il espère que le récit fera réfléchir et arrêtera peut-être, dans leurs conceptions insensées, de misérables pères aveuglés qui, par l'éducation pervertie qu'ils donnent à leurs enfants, assurent leur malheur et se préparent à eux-mêmes de poignantes douleurs et les plus déchirants remords.

Ce récit pathétique, tableau dramatique de la lutte de deux années, produira, nous le croyons, une impression salutaire ; on lit ces pages trop véridiques, avec un palpitant intérêt, et on ne les quitte pas sans en être vivement et profondément ému.

La Revue du Monde Catholique. — Abonnements : France, Belgique, Suisse, un An, 25 fr.

Le Propriétaire-Gérant

G. GRASSIN.

Angers, imprimerie-librairie GERMAIN et G. GRASSIN. — 1538-81.

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Troisième Livraison. — Septembre 1881

TOME TROISIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1881

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Le Marquis de Jarzé* (*Suite et fin*). — Eus. Pavie.

2° *Château-Gontier au XVIIe siècle, d'après des documents inédits* (*Suite et fin*). — André Joubert.

3° *Ce qu'ont toujours coûté les Guerres civiles.* (*Suite*) — A. du Chatellier.

4° *Chronique scientifique.* — *L'Exposition d'électricité, à Paris.*

5° *Chronique bibliographique.* — *Méthode et Cours de Dessin*, par F. Colomb. — A. L.

6° *Notre-Dame Angevine* (28e feuille). — Grandet.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

LE MARQUIS DE JARZÉ

(Suite et fin)

II.

Dans sa détresse, il ne restait plus à Jarzé d'autre asile que cette cour où, malgré ses incartades et en le prenant moins que jamais au sérieux, on le choyait toujours en enfant gâté ; mais là même il touchait au suprême écueil de sa fortune. Depuis la paix de Rueil, nous avons perdu de vue Condé, qui, dès cette époque s'estimant mal payé par Mazarin de ses hauts services, et en secret dangereusement travaillé par sa sœur la duchesse de Longueville, au lieu de retourner à son armée de Flandre s'en était allé en vainqueur blasé bouder dans son gouvernement de Bourgogne ; aussi n'avons-nous pu saisir aucune trace de son intervention dans la querelle de ses petits-maîtres avec le duc de Beaufort. Lorsqu'enfin, après cet événement, la cour, pressée d'aller ressaisir à Paris son autorité, eut, le 18 août 1649, opéré sa rentrée au Palais-Royal, on y vit reparaître le héros de Rocroy, de Fribourg, de Nortlingen et de Lens, mais pour y porter au comble ses exigences. D'abord, au commencement de septembre, il revendiqua, au nom de son beau-frère le duc de Longueville, la citadelle du Pont-de-l'Arche, que Mazarin lui refusa à juste titre, car pouvait-il sans grave péril pour l'autorité royale abandonner cette clef de la Normandie aux mains d'un des généraux de la fronde parlementaire? Voilà aussitôt la rupture déclarée; et une partie de la cour d'affluer autour du prince mécontent, en qui l'on entrevoit

Digitized by Google

un chef de parti couvant en lui tous les orages d'une nouvelle fronde. Bien entendu en tête de cette ligue qui se dessine apparaît l'état-major des petits-maîtres, et parmi eux Jarzé qui des premiers accourut, sans néanmoins s'interdire ses chères entrées au Palais-Mazarin, et surtout chez la reine qu'il ne pouvait renoncer à récréer de ses lazzis [1].

Quelques jours après l'incident du Pont-de-l'Arche, Condé auprès de Mazarin revint à la charge, en réclamant pour deux protégées de sa sœur, la duchesse de Marsillac et madame de Pons, l'honneur du tabouret chez la reine et les entrées en carrosse au Louvre : cette fois, le souple et rusé cardinal céda, mais en suscitant sous main une assemblée de noblesse qui protesta d'une voix contre la prodigalité de privilèges jusqu'ici réservés au rang de prince, et par là obligea la cour à se dédire. Comme pour dépister les méfiances déjà éveillées de Mazarin, Jarzé parut des premiers aux réunions de la noblesse. Mais Condé, en exigeant tout pour ses favoris, les voulait à lui sans partage. Il avait déjà vu d'un mauvais œil les accointances du marquis avec le cardinal survivre à l'affaire du Pont-de-l'Arche, et Jarzé ne l'avait qu'à grand'peine désarmé en daubant avec lui le Mazarin. Mais lorsque son ami lui eût paru prendre ostensiblement parti contre lui dans la querelle des tabourets, pour le coup le prince éclata : « Que voulez-vous, » lui répliqua le marquis, « l'on s'étonne aussi de vous « voir soutenir à outrance des amis de votre sœur qui ne « vous sont, à vous, moins que rien. Vous voyez par là « quel tort vous vous faites, en soulevant contre vous toute « la noblesse. — Tu as raison, mon pauvre Jarzé; mais, « vois-tu, je suis résolu à ne me plus désunir d'avec ma « famille. Les ayant de mon côté, je connais ma force. Et « quant à toi, » ajouta le prince en toisant le marquis de son

[1] Mme de Motteville, t. III, p. 39. — Journal d'Olivier d'Ormesson, p. 769.

Digitized by Google

regard d'aigle, « tu n'as qu'à choisir de ma colère ou de mon « amitié. » Subjugué par ce ton de maître : « Eh bien, » reprend Jarzé, « puisqu'il faut opter, je quitte la noblesse « et renonce à ma qualité de gentilhomme, plutôt qu'à « celle de votre serviteur. » Et le léger petit-maître de tourner le dos aux assemblées, qui sans doute aussi l'avaient indisposé par le très rigoureux contrôle de ses titres héraldiques et qui en vain le poursuivent de leurs imprécations, pour se livrer éperdument à son dominant protecteur [1].

Ce n'est pas qu'en l'entraînant dans son orbite, Condé pût faire grand fond sur les services d'un si compromettant séide ; mais, en assignant leurs rôles à ses anciens compagnons d'armes dans ce labyrinthe des intrigues de cour où le grand guerrier s'égare sans autre issue possible que la guerre civile, il trouva dans Jarzé, qui s'y offrit lui-même, un emploi tout indiqué par ses assiduités ininterrompues aux petits couchers de la reine en même temps que par son indiscret babil, et il s'en fit un espion. Mais tandis que par là on s'ingéniait à éventer ses desseins, l'inquiet et pénétrant cardinal ouvrait de son côté des contre-mines. Un de ses affidés, Rohan-Chabot, qui, lui aussi, dans son gouvernement d'Anjou, passera bientôt avec éclat à la fronde aristocratique, mais pour lors tout dévoué à la cour, un beau jour Rohan-Chabot chez le prince mit l'entretien sur le turbulent marquis, en lui témoignant sa surprise de le voir souvent en si longs pourparlers avec cette tête folle : « Que voulez-vous, » reprit étourdiment Condé, beaucoup moins sur ses gardes que son vigilant adversaire, « que « voulez-vous, il me rapporte tout ce qui se fait et se dit « chez la reine et le cardinal, sans compter les services « que je retire de lui ; et, tenez, il est en train de débaucher « au Mazarin le duc de Candale. » Dès le soir ces propos

[1] Mme de Motteville, pp. 39 et 65. — Journal d'Olivier d'Ormesson, p. 774.

Digitized by Google

étaient perfidement redits au ministre, qui alors justement méditait le mariage de Candale avec une de ses nièces à l'insu du prince, pour se créer par là contre lui un solide appui dans la maison des d'Épernon. Pour l'instant, Mazarin dissimula son dépit; mais il avertit la reine, et l'on décida la perte de Jarzé [1].

A vrai dire, il n'y avait qu'à laisser doucement l'incorrigible Jarzé courir à sa perte sous le prisme de la plus ébouriffante chimère dont il se soit jamais enivré; car il manquait encore à la malheureuse célébrité du pourfendeur du roi des Halles de s'aviser tout à coup de supplanter Mazarin près de la reine à la faveur d'une intrigue de galanterie. On l'a dit et redit [2], toute la capacité du successeur de Richelieu, reconnue par le bon sens d'Anne d'Autriche et servant sa paresse, à elle seule n'expliquera jamais l'inébranlable fidélité vouée durant dix ans par une femme seule, à travers toutes les explosions de la Fronde et durant deux exils, à un ministre d'origine étrangère et universellement abhorré. Cette constance unique dans l'histoire, chez une reine qui en définitive n'était point une Élisabeth, il en faut chercher le secret plus avant. *Qui a le cœur a tout*, du moins telle est la grande maxime de gouvernement que Mazarin préconisa toujours et de bonne heure mit en œuvre pour se pousser et invinciblement se maintenir à la cour d'Anne d'Autriche; et en effet quel empire ne lui assuraient pas une superbe prestance, une physionomie à la fois majestueuse et fine et les plus insinuantes manières, sur une espagnole imbue des larges préceptes des *romanceros* du Cid, qui n'interdisaient point aux femmes d'accueillir sans trop de rigueur des hommages à la Buckingham.

[1] Mme de Motteville, *eod.*, p. 97. — Montglat, *eod.*, pp. 201-202. — De Mailly, *eod.*, pp. 226 et 308.

[2] V. notamment *Journal de l'Instruction publique*, art. de M. Chéruel, du 11 octobre 1854. — V. aussi Cousin : *Jeunesse de Mme de Longueville*, 6e éd., pp. 223-224; *Mme de Hautefort*, 3e éd., pp. 76-82. — *Mme de Chevreuse*, 4e éd., pp. 205-207.

Digitized by Google

Sans aller non plus, comme rien n'autorise à le croire, au delà des platoniques adorations, le beau et doux cardinal s'introduisit donc par cet endroit et bientôt régna dans la place [1]; et c'est aussi par cet endroit seul qu'un petit-maître pouvait un instant rêver de le venir détrôner. Car les succès de galanterie n'étaient pas une des plus minces prétentions des petits-maîtres; et ils se posaient comme les mourants de toutes les belles dames à la mode. Interrogez plutôt, fort discrètement sans doute, et Bussy et Tallemant sur les bonnes fortunes recueillies par le *beau Jarzé* aux hôtels de Rohan [2] et de Fiesque [3]. Non que sur ce terrain délicat le présomptueux marquis n'éprouvât encore plus d'une déconvenue. Par exemple, en 1645, au Luxembourg, il courtisait une Saint-Mégrin [4], fille d'honneur de la reine et maîtresse de Gaston, quand celui-ci, dans un accès de jalousie tranchant sur ses mœurs paisibles, l'allait faire jeter par les fenêtres sans l'intervention de son favori l'abbé de la Rivière; et Jarzé en fut quitte pour s'éloigner un peu de la cour en attendant que Mazarin l'ait remis avec le duc d'Orléans [5]. Mais, auprès de la bâtonnade du jardin de Renard qu'était-ce après tout

[1] Nous ne nous arrêterons même pas à l'hypothèse fort problématique d'un mariage secret entre Anne d'Autriche et Mazarin.

[2] Observons ici qu'en 1649, Anne d'Autriche et Mazarin avaient tout deux quarante-sept ans, et Jarzé trente-six.

[3] *Historiettes de Tallemant des Reaux*, pp. 61-62; 67. — Faut-il voir un monument des succès du petit-maître à l'hôtel de Rohan dans ce portrait de la galerie de Jarzé placé à côté du *Bras-d'Argent*, et représentant une dame brune à traits accentués, avec robe de brocard rouge à dentelles, assise dans un parc au bord d'un étang? M. Marchegay, du moins, incline à voir là la célèbre Marguerite de Béthune, fille de Sully, femme du duc de Rohan et belle-mère du gouverneur d'Anjou Rohan-Chabot. Si c'eût été là, dit-il, le portrait de Catherine Amy, femme de notre marquis, on l'eût certainement constaté par une inscription, comme on l'a fait pour les autres portraits de la famille.

[4] *Histoire amoureuse des Gaules*, de Bussy-Rabutin (même de Bussy-Rabutin, publ. Lalanne). t II, pp. 337-339.

[5] Mme de Motteville, t. I, pp. 325-326. — Montglat, *eod.*, p. 187. — Journal d'Olivier d'Ormesson, *eod.*, pp 337-338. — De Mailly, *eod.*, pp. 519-520. — Saint-Aulaire, *eod.*, pp. 288-289.

Digitized by Google

qu'un si léger déboire? Il n'y avait pas de quoi s'arrêter en route; aussi, de fredaine en fredaine, se méprenant à la cour sur ses triomphes de beau jaseur et perdant de vue la disgrâce jadis essuyée pour ses entreprises contre Marie de Médicis par le maréchal de Lavardin son aïeul, le sémillant capitaine des gardes du corps s'enhardit vite au point d'oser lever les yeux jusque sur Anne d'Autriche. Un jour donc il envoya demander un mystérieux entretien à Condé, qui lui expédia l'un de ses plus habiles serviteurs, le conseiller d'État Lenet. A peine arrivé chez le marquis, ce dernier, s'enfermant soigneusement avec lui et d'un air très important : « Écoutez, entre nous, me voilà sur le « chemin des bonnes grâces de la reine. Si M. le Prince « veut m'assurer au besoin de sa protection contre le car- « dinal, je me fais fort de ruiner en peu de temps son « ennemi [1]. » Le fin conseiller saisit à demi-mot la confidence; mais, esquivant de prime-abord tout engagement sur une si étrange communication, afin de se munir, dit-il, de plus amples pouvoirs il réserva sa réponse, en laissant pour adieu à son vain interlocuteur cette badinerie : « Au moins, ressouvenez-vous de moi « quand vous serez dans votre royaume. » En vérité, c'était là tout l'accueil que méritaient les billevesées écloses dans l'imagination déréglée de Jarzé; et, à n'en croire que le sage Lenet, Condé les eût laissées aux risques de cet écervelé. Mais soit que, la sublime clairvoyance déployée par le héros sur les champs de bataille l'abandonnant aux antichambres du Palais-Royal, il s'abusât sur la force des liens qui unissaient la reine à son ministre, soit aussi par goût pour les mutineries où se déchargeait volontiers dans l'intervalle des victoires sa pétulance sans emploi, Condé, accueillant le message de Jarzé, patronna sa chimère et s'y embarqua avec lui.

[1] Il n'y a que les Mémoires de Mme de Nemours, si aigres envers la maison de Condé, qui aient pu attribuer cette extravagance à l'initiative du prince.

Digitized by Google

Pour attaquer en règle la citadelle où Mazarin chaque jour consolidait son empire, le prince et son favori durent bien déterminer d'abord à ses approches le point de mire de leurs batteries. Anne d'Autriche avait alors pour première femme de chambre une dame de Beauvais, spirituelle et de mœurs jadis fort libres, et qui, en dépit de sa vieillesse et de sa laideur, retenait encore des assidus auprès d'elle par ses méchants manèges, et aussi par le crédit que lui assurait sur la reine une familiarité fondée sur trente années de service. Nos deux amis recoururent donc à son entremise; et, peu de jours après, l'adroite *Catau* déposait sur la toilette d'Anne d'Autriche une lettre à sa propre adresse et provenant d'Armanvilliers, où alors le premier écuyer du roi Beringhem, à sa campagne, traitait somptueusement le capitaine des gardes du corps. « Mais, » soupirait-il, « ni la « beauté du lieu, ni le charme de la société, ni la grande « chère des festins, ne le pouvaient guérir du chagrin où « le plongeait l'absence de celle qu'il adorait, et auprès de « qui il suppliait Mme de Beauvais de lui rendre les meil- « leurs offices. » A ce moment celle-ci d'appuyer avec tout son franc parler près de la reine ces transparentes déclarations. « Voilà ou jamais, » dit-elle, « l'occasion de vous défaire « de ce cardinal qui est véritablement pour votre considé- « ration un opprobre. Par là, Votre Majesté réjouira tout « le monde, et elle se délivrera de tant de soucis pour le « maintien d'un ministre aussi décrié. A sa place vous « aurez ce brave et fidèle Jarzé, qui est en mesure de vous « servir si puissamment par son intimité avec M. le Prince. » Ici tomba la supplique de la femme de chambre; car Anne d'Autriche, qui ne pouvait imaginer sous les façons de celui qui n'était pour elle qu'un réjouissant bouffon des arrières-pensées tirant à conséquence, n'avait accueilli qu'avec un indifférent sourire ses premières ouvertures comme d'ingénieuses fariboles.

Cependant la cour plus assidue et les raffinements de

Digitized by Google

coquetterie dont Jarzé, à son retour au Palais-Royal, s'étudia à assaisonner sa missive, autour de la reine commençèrent à donner l'éveil ; si bien qu'un soir, devisant avec ses compagnons de service, Mlle de Beaumont et le commandeur de Jars, la bonne et discrète Mme de Motteville risqua cette réflexion : « Mon Dieu, vous m'allez railler, et vrai-« ment je m'en veux d'avoir ainsi rêvé, mais n'auriez-vous « pas, par hasard, remarqué depuis quelques jours ici les « singulières allures de Jarzé ? » Eux riant aux éclats : « Ah çà ! venez-vous du Japon ou du grand Mogol ? » et aussitôt de dévoiler le complot du petit-maître, ébruité par Condé lui-même qui, en de retentissants propos de table, s'égayait aux frais de son ami avec tout aussi peu de charité que de prudence.

On peut juger si Mazarin fut des derniers au courant de l'intrigue ourdie contre lui. Éclairé d'avance, comme nous l'avons vu, sur le rôle très équivoque joué par le marquis entre Condé et lui depuis l'événement de Pont-de-l'Arche, il avait de suite flairé dans la lettre d'Armanvilliers bien d'autres choses que des capucinades. Mais lorsque les avis de sa police occulte eurent confirmé ses soupçons, chose incroyable sans les intimes révélations de ses fameux *Carnets*, alarmé, lui Mazarin, des assiduités du *beau Jarzé* près d'Anne d'Autriche, qu'il ne laissait pas d'amuser et qui, partant, lui continuait ses faveurs ; alarmé, dis-je, et y croyant voir en jeu sa propre domination, avec tout son artificieux génie auprès de la reine il évoqua les plus pressants motifs pour l'amener à le débarrasser de son prétendu rival. « La perte de Jarzé, » dit-il, « était depuis « longtemps résolue; et, pour la consommer, on n'attendait « plus qu'une occasion qui venait de s'offrir dans la témérité « de ses déclarations constituant un outrage envers la majesté « royale. La faveur de Jarzé, c'était le règne de son protec-« teur, qui par derrière le poussait à outrance ; et Anne « d'Autriche enfin devait opter entre Mazarin et Condé. »

Digitized by Google

Une fois montée, et non sans peine, sur le ton d'une reine outragée, Anne d'Autriche opta résolûment; et l'heure vint d'exécuter coup sur coup l'irrévérencieux capitaine des gardes du corps et sa perfide entremetteuse. Le 23 novembre 1649, Mme de Beauvais était chassée de la cour. Trois jours après, le vendredi matin 26 novembre, comme pour mieux braver son sort écrit dans ce premier châtiment, à l'heure où la reine revenait de la messe, au beau milieu de la terrasse intérieure du Palais-Royal, vint se poster sur son passage en expectative le *beau Jarzé*, peigné, poudré et dans la plus piquante tenue. Peu d'instants auparavant Comminges, lieutenant des gardes du corps, à qui la veille au soir la reine, se ravisant d'un reste d'égards pour le coupable, avait à dessein à mots couverts annoncé sa perte, afin que, par ce canal, Jarzé en reçut à temps la nouvelle comme un suprême avis; Comminges, dès l'entrée du marquis au palais, était accouru le prévenir, quand par une malheureuse fatalité celui-ci accosta un tiers, et avec l'officier secourable aussitôt appelé ailleurs tomba sa dernière planche de salut. Cependant Anne d'Autriche arrive. Jarzé marche en avant, puis fait halte pour l'attendre, puis pénètre dans le grand cabinet où il se place en haie sous ses yeux, puis enfin avec elle passe jusqu'au boudoir, où de son côté la reine, qui l'avait jusqu'au bout laissé venir, lui fait signe d'approcher, elle-même s'avance vers lui de deux pas et, littéralement fidèle à la leçon consignée aux *carnets* de Mazarin [1], lui lance très haut et de sa voix la plus aigre cette apostrophe : « Vraiment, Monsieur de Jarzé, vous êtes bien « ridicule. On m'a dit que vous faites l'amoureux. Voyez « un peu le joli galant ! Vous me faites pitié ; il faudrait « vous envoyer aux Petites-Maisons. Au surplus » (évoquant

[1] Il suffit. en effet, de comparer la leçon des Carnets avec les termes de l'apostrophe d'Anne d'Autriche, tels que nous les relate la très-exacte Mme de Motteville, témoin oculaire.

Digitized by Google

ici le fâcheux souvenir du maréchal de Lavardin), « il ne « faut pas s'étonner de votre folie, car vous tenez de race. » Foudroyé par cette algarade, et du même coup dessaisi de son bâton de capitaine, Jarzé rentra sous terre, au bruit des huées de toute la cour.

Il ne revint à lui que pour accourir chez son redoutable complice, et là se redresser sous son égide. Trop lié à la cause de son ami pour le lâcher dans sa disgrâce, et outré du mystère dont la cour sur ce dernier point s'était enveloppée à son égard, Condé, deux jours après l'évènement du Palais-Royal, accueillit Jarzé à sa maison de Saint-Maur avec un éclat significatif, et se fit fort d'aller le réintégrer le soir même. Toute la cour en tremblait d'avance. « Pour peu que la reine tienne bon, » disait à Mme de Motteville un des vieux serviteurs de Condé, « M. le Prince « criera bien haut, et il y aura du bruit au quartier. » Dès le soir, en effet, le prince vint fondre comme un ouragan sur le Palais-Royal avec cette invective : « Le vieux galant « a donc chassé le jeune. Ah! si la reine refuse de revoir « le marquis, je l'y mènerai par le poing; et si elle lui fait « mauvaise mine, je m'en prendrai an cardinal. » Ayant d'abord échoué devant la juste inflexibilité d'Anne d'Autriche, Condé se rabattit en effet sur Mazarin, lui intima ses exigences; et, le voyant à son ordinaire se dérober sous d'obséquieuses démonstrations, il l'accula dans ses derniers retranchements et, lui secouant rudement la main : « Entendez-vous bien, je veux être obéi. » Fléchissant sous cette bourrasque, le cardinal dut s'exécuter; et, dès ce même jour, la reine subit la visite de Jarzé. Mais, en renchérissant sur les offenses de son protégé par une aussi impudente violation de toutes les bienséances, le grand héros fourvoyé venait de se perdre avec lui. La mère de Louis XIV était irrémédiablement ulcérée; et déjà s'ouvrait pour Condé la prison de Vincennes [1].

[1] Sans doute l'arrestation de Condé ne fut définitivement résolue qu'après le mariage clandestinement célébré, sous le patronage du

Digitized by Google

Définitivement éliminé de la cour après l'arrestation du prince, le *Fou des fous de la Fronde*, le paladin malavisé de la forêt de Compiègne, des soupers de Renard et des boudoirs d'Anne d'Autriche, alla s'ensevelir dans son domaine de Jarzé, où l'avait, hélas! devancé la renommée de ses infortunes, déjà même travesties par la légende; car lors de l'attentat du Palais-Royal, se disait-on, la reine aurait, dans son courroux, effleuré de sa main le visage de l'insolent capitaine des gardes du corps. Aussi le plus amer chagrin de notre disgrâcié n'est pas d'échanger les avenues des Tuileries et du Cours-la-Reine pour les landes du Baugeois, ni le Palais-Mazarin pour l'aspect fort peu goûté par lui de la nef élancée de sa collégiale, ni même les splendeurs de la cour pour la sombre galerie où le grand aïeul Jean Bourré l'obsède de son machiavélique profil; non, son plus amer chagrin, dans ses solitaires promenades, est d'entendre autour de lui s'échapper de chaque touffe de bruyère le sobriquet de

prince et de sa sœur, entre leur protégée Mme de Pons et le jeune duc de Richelieu, gouverneur du Hâvre; mais la première idée d'un coup d'état à entreprendre contre le vainqueur de Lens remonte à l'affaire de Jarzé. — Mme de Motteville, t. III, pp. 87-98. — Montglat, *eod.*, pp. 202-203. — Mém. de Lenet (col. Pet., t. LIII), p. 210. — Retz, *eod.*, t. II, pp. 127-129. — Mém. de Mme de Nemours (Genève, 1777), t. II, p 305. — La Rochefaucould, *eod.*, p. 148. — Mlle de Montpensier, *eod.*, p. 236 et append. VIII, p. 410. — Mém. de Saint-Simon, t. IV, p. 112 et aux n., pp. 448-450. — Mém. de M. de Puységur (Paris, 1747), pp. 108-119. — Journal d'Olivier d'Ormesson, p. 780; et journal de Dubuisson-Aubenay, en n. — Carnets de Mazarin (mss. Bibl. Nat., F. Baluze, n° XIII, pp. 79 et 95-96. — *Dispacci de gl'ambassiatori veneziani, Michele Morosini Ambasciatore*, 7 settembre 1649 — 22 Febbraja 1650, Filza 110, n° 233, III, f° 83, v° — 84 v°; et 236 III, f° 89. — *Jo. Labardœi*, p 86. — Introd. aux Mém. relat. à la Fronde, pp. 146-147. — *Hist. de Louis II*, prince de Condé, p. M. Desormeaux, p. 298. — De Mailly, *eod.*, pp. 223-232. — Sainte-Aulaire, *eod.*, pp. 289; 308-310; et t. II, pp. 5 et 7; 16-17. — Bazin, *eod.*, pp. 79-80. — *Mme de Longueville pendant la Fronde*. 3e éd., pp. 301-302. — *Les Nièces de Mazarin*, p. Amédée Renée (F.-Didot, 1858), pp. 52-55. — Chéruel, t. III, pp. 338-341. — Gaillardin, *eod.*, pp. 535 et 542. — *Hist. de France*, p. Henri Martin (1re éd.), t. XII, pp. 344. — Bodin, *eod.*, p. 373. — Debidour, p. 116. — Marchegay.

Digitized by Google

marquis au soufflet [1]. Bref, au bout de quelques semaines Jarzé n'y tint plus, et s'en alla chercher à la fois son dernier refuge et sa vengeance dans les rangs de cette Fronde aristocratique qui, dès le lendemain de l'arrestation du prince, avait levé son drapeau et déjà entrait en campagne. Tout d'abord, on s'aperçut que le valeureux officier de Thionville, de Fribourg et de Lens avait laissé s'engourdir son élan guerrier parmi tant d'alcôves et de ruelles; car, en avril 1650, au grand mécontentement de la petite cour de Chantilly, Jarzé rata la jonction concertée avec La Rochefoucauld sous les murs et pour la délivrance de Saumur assiégé par les troupes royales, et qui peu de jours après dut se rendre [2]; puis, en septembre, allant de Bordeaux à Stenay transmettre les ordres de la princesse de Condé à Mme de Longueville, il tomba dans une embuscade où périrent cent-vingt de ses reîtres, et d'où lui-même ne sortit qu'à la faveur d'un échange de prisonniers ménagé par l'entremise du duc de Candale [3].

Enfin, sous l'effort de la coalition des deux Frondes, la prison de Condé se rouvre, et Jarzé de ressentir comme un vent impétueux qui secoue ses ailes; aussi, dès que le prince s'en fut allé soulever la Guyenne, avec quelle prestesse, à sa suite et à travers tout le Poitou où la cour a son quartier général, Jarzé entraîne jusqu'au siège de Cognac, en septembre 1651, un régiment de recrues d'élite de l'Anjou et

[1] Nous tenons de Mme d'Autichamp toutes ces particularités sur la tradition du *soufflet*.

[2] Suivant Guy Patin, Jarzé aurait pénétré avec trois cents hommes à travers les lignes de l'armée de siège jusque dans la citadelle; mais, n'en déplaise au caustique docteur, il ne le faut pas sortir de sa fronde parisienne et bourgeoise. La Rochefoucauld, t. I, pp. 28 et 32. — Lenet, pp. 179, 196, 200. — Lettre 222 de Guy Patin, 1re éd. (mss. 874 de la bibl. d'Angers, pièce 4, extraits des lettres de Guy Patin.

[3] Lenet, t. LIV, pp. 11 et 12. — *Muse historique*, ou Recueil de Lettres en vers, contenant les nouvelles du temps, écrites à Son Alesse Mademoiselle de Longueville, par le sieur de Loret (1668), pp. 19, col. 2 et 20, col. 1; 155, col. 2 et 156, col. 1.

Digitized by Google

du Maine [1]! Cependant, une fois la ligne de la Charente forcée par le duc d'Harcourt, laissant ses lieutenants lui disputer les lambeaux de la Guyenne, Condé, en quelques bonds et à travers le champ de bataille de Bléneau, vint se ruer sur Paris ; mais on sait comme à l'immortelle journée de la rue Saint-Antoine, le 2 juillet 1652, il allait être écrasé entre Turenne et les portes de la ville sans la magnanime initiative de la grande Mademoiselle. A grand'peine triomphant des lâches tergiversations de Gaston et de la peureuse neutralité du parlement et de la bourgeoisie, elle accourt vers l'Hôtel de Ville pour en arracher l'ordre d'ouvrir les portes, sous le canon de la Bastille qu'elle-même tournera contre l'armée royale, lorsqu'en route, vers la rue Dauphine, elle aperçoit Jarzé que le grand capitaine lui a expédié comme un messager de détresse. Ce n'est plus le pimpant petit-maître du Palais-Royal, c'est le guerrier des plus beaux instants de la journée de Fribourg, tout ruisselant des nouvelles prodigalités d'un sang généreux. « Vous voilà galamment blessé, » lui dit Mademoiselle; et lui de sourire en soulevant fièrement son bras fracassé par une mousquetade [2].

Comme si, au combat de la rue Saint-Antoine, Jarzé avait dans la résurrection de son prestige effacé tout souvenir de ses multiples avanies, on le voit de ce jour plus considéré que jamais à l'hôtel de Condé. Jusqu'ici, tout en usant et abusant de son ami dans ses intrigues, le prince, sous l'éclat de sa protection, l'avait peu ménagé ; mais à mesure que ses amis, rebutés de sa domination, passaient à la cour, nécessairement il dut compter davantage avec ses derniers appuis. Nous le voyons, par exemple, déférer de bonne grâce à la médiation

[1] Barth. Roger, *Rev. de l'Anjou*, 1852, p. 516. — Debidour, pp. 119 et 195.
[2] Mlle de Montpensier, t. II, pp. 92-93. — Labard., p. 720. — Mme de Longueville pendant la Fronde, pp. 301-302.

Digitized by Google

de Jarzé en faveur du fougueux conseiller Croissy, qui avait fort invectivé le prince au sujet de son impérieuse ingérence dans les débats du parlement [1]. Jarzé surtout, dans l'*ultimatum* que Condé signifie à la cour avant de passer à l'Espagne, figure assez haut sur la liste de ses exigences pour qu'en partie peut-être à son nom se soient heurtés les derniers pourparlers avec la fronde expirante [2]. Bref, lorsque, une fois le grand Condé absorbé dans la Fronde espagnole il dut, au retour de l'ordre, reprendre le chemin de ses domaines, le héros du combat de la rue St-Antoine avait cette fois recouvré assez de lustre pour y relever bien haut la tête. Aussi il faut entendre le poète Benserade, chantant en 1655 la triomphale entrée en Anjou du gouverneur d'Harcourt magnifiquement escorté de toute la noblesse angevine, s'écrier dans son hyperbolique enthousiasme :

« Jarsay, qui de la cour composa les délices,
A qui les dieux étaient autrefois si propices,
Brilloit parmi des gens si pompeux et si beaux,
Comme un grand chêne brille entre les arbrisseaux [3]. »

[1] Mém. de Conrart (coll. Michand, t. IV, 1re partie), pp. 579-580.
[2] Mlle de Montpensier, *eod.*, pp. 172-173. — *Mém sur la vie publique et privée de Fouquet* (publ. Chéruel, 1865), pp. 169-171.
[3] Les œuvres de M. de Bensérade (1697), t. I, p. 273. — En faisant la part de l'exagération poétique, il est certain qu'à travers tous ses écarts l'enfant des La Roche-Pichemer, des Bourré et des Lavardin avait toujours conservé dans la noblesse angevine un rang distingué qu'attestent ses officielles relations de société. Par exemple, le 4 mars 1644, nous le voyons figurer le premier parmi les témoins de contrat de mariage de Louis de Cossé-Brissac (*Arch. départem. de M.-et-L.*, série E, n° 2113. D. Cossé-Brissac, 19). — Ainsi encore, le 16 novembre de la même année, le maréchal Urbain de Maillé-Brézé tient sur les fonts du baptême de l'église paroissiale de Bauné et dote de son prénom d'Urbain le fils unique de notre héros, le futur *Bras-d'Argent* (extrait de l'acte de baptême, aux Archives du château de Jarzé). — Dans cette revue de la noblesse angevine escortant en 1655 le gouverneur d'Harcourt, on eût pu voir Jarzé donner la main à son frère le chevalier, aussi lui fort engagé dans la Fronde aristocratique. Fait prisonnier d'abord à la bataille de Rethel, le 15 décembre 1651 (Montglat, *eod.*, p. 258. — Labard, p. 680), il joua ensuite un rôle assez marquant en 1652, dans le siège soutenu par le gouverneur d'Angers, Rohan-Chabot, contre les troupes royales (*Fronde en Anjou*, p. E. Berger, *Rev. d'Anjou*, an. 1853, pp. 502 et 524. — A. Debidour, *passim*).

Digitized by Google

Ce sont là, du reste, à nos yeux du moins, les dernières lueurs que jette le séduisant capitaine des gardes du corps, avant de sombrer dans ces intrigues hybrides dont la frénésie en lui survit invinciblement aux mésaventures du Luxembourg et du Palais-Royal. Ici, c'est Mme de Longueville qu'à la hâte à Bordeaux il courtise entre le siège de Cognac et le combat de la rue Saint-Antoine [1]. Là, c'est la comtesse de Fiesque, cette célèbre aide de camp de la grande Mademoiselle, dont il s'ingénie à dérouter les soupirants en poussant dans sa ruelle un des plus chauds favoris de Condé [2]. C'est enfin la Palatine qu'en 1658, à Paris, dans une grave maladie de Louis XIV, Jarzé assiste en de ténébreux conciliabules pour le ralliement des vieux tronçons de la fronde, mais qui, à la guérison du roi, aboutissent contre lui, le 6 août, à une lettre de cachet l'exilant sans retour [3]. Ce n'est que quatorze ans après, en 1672, qu'on voit Jarzé reparaître comme simple volontaire à la suite du maréchal de Luxembourg dans la guerre de Hollande où, le 17 juin, au siège de Doësbourg, à cinquante-neuf ans, le glorieux blessé de Thionville, de Fribourg et de la porte Saint-Antoine, où le père du colonel au *bras d'argent* [4] périt victime du *quiproquo* d'une sentinelle française qui n'a pas entendu sa réponse au *qui-vive* ; et ainsi se

[1] Cette cour assez vive fut quelque temps observée par Lenet, ce fidèle surveillant de la Fronde bordelaise, qui même en avertit Condé. Mais le nom de Jarzé ne revient qu'une fois dans ses mémoires, ce qui prouve qu'il n'en fut pas fort preoccupé. Jarzé, d'ailleurs, resta à Bordeaux assez peu de temps, car la levée du siège de Cognac se place à la fin de 1651, et dès le 17 du mois de mai suivant le marquis était de retour en Anjou. *Essai sur la Fronde dans le Maine : le siège du Mans en 1652*, p. S. M. E. (*Rev. hist. et archeol. du Maine*, t. IX. première livraison, année 1881, premier semestre) *Pièces Justificatives*, pp. 88-89) pour n'en plus sortir que pour aller rejoindre Condé à Paris.

[2] Hist. amoureuse des Gaules, *eod.*, pp. 337-339.

[3] Mlle de Montpensier, t. III, pp. 262; 265-266. — Mém. de Bussy-Rabutin, t II, pp. 76-78; 81. — Lettres de Mme de Sévigné (éd. Regnier). t. III, p 223, en n.

[4] Marie-Urbain-René du Plessis, marquis de Jarzé et colonel d'infanterie, au siège de Philipsbourg, le 11 octobre 1688, eut le poignet droit fracassé d'un coup de canon, ce qui nécessita l'ampu-

Digitized by Google

tarit misérablement dans sa source le noble sang destiné à marquer sur tous les champs de bataille le passage du grand Condé [1].

C'est le grand Condé, c'est cet aigle impétueux qui, saisissant notre héros tout meurtri sur tant de champs de bataille, l'a comme enlevé avec lui dans sa gloire, mais pour se précipiter de là aussitôt avec lui, tête baissée, dans les plus misérables échauffourées de la fronde. Mais laissons là les turbulents soupers des petits-maîtres; fuyons les boudoirs du Luxembourg, du Palais-Royal et de la Palatine : nous n'y avons que trop vu jusqu'où ont pu se ravaler les plus riches natures, une fois engagées dans le tourbillon de cette Fronde où failllit s'engloutir toute la grandeur du siècle de Louis XIV ! Ou plutôt, si nous y voulons surprendre au moins quelques éclairs, saisissons vite au passage, dans la grande journée du combat de la rue Saint-Antoine, le beau et svelte guerrier qui, dès le préambule de ce récit, nous a si sympathiquement souri; laissons-le nous montrer avec orgueil sa blessure, au pied même et sous le canon de la Bastille, entre la grande Mademoiselle et Condé.

EUS. PAVIE.

tation de son bras remplacé par un *bras d'argent*, et de là cette glorieuse appellation. En dédommagement de son régiment dont il dut se défaire, Louis XIV le promut à l'ambassade de Suisse. V. Journal de Dangeau (F.-Didot), t. II, p. 187 ; t. III, p. 327 ; t. XII, pp. 147 et 222. — Lettres de Mme de Sévigné (éd. Régnier), t. VII, pp. 239, 251 ; t. VIII, pp. 207 et 208 ; 228, 255, 508. — Mém. de Saint-Simon, *eod.*, p. 111. — Marchegay. — Le vaillant colonel de Philipsbourg figure aussi à la galerie de Jarzé, en face de son père, le marquis, avec son *bras-d'argent*, dans un portrait de Rigault, où on lit cette inscription : *Marie-Urbain-René du Plessis, marquis de Jarzé, colonet d'un régiment d'infanterie, 1688*. Ce portrait date donc de l'année même du siège de Philipsbourg, et Urbain-René du Plessis avait alors 44 ans. — Au côté opposé, faisant suite au *beau-Jarzé*, se voit le portrait de sa femme, Marie-Louise de Saint-Offange, forte et brune et en habits de deuil.

[1] *Lettres historiques de M. Pelisson* (Paris, 1729, t. I. Lettres de Mme de Sévigné, éd. Régnier, t. III, p. 122, en n.

Digitized by Google

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

Louis du Plessis, seigneur de la Roche-Pichemer, paroisse de St-Ouen-des-Ouays, près de Laval.

René du Plessis, seigneur du Vivoin et de la Roche-Pichemer, de Villiers, des Roches, chevalier de l'ordre du Roy, chambellan de François de Valois.

Renée Bourré, Dᵉ de Jarzé, fille du dernier descendant mâle de JEAN BOURRÉ, décédé en 1592.

Mariage, 1572. — Terre de Jarzé, apportée en dot à René du Plessis.

François du Plessis, marquis de Jarzé, seigneur de la Roche-Pichemer et du Plessis-Bourré, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre.

Catherine de Beaumanoir de Laverdin.

Mariage, 31 juillet 1612, eurent 5 enfants, dont :

Catherine Amy, fille de Pierre Amy, seigneur de Charton

René du Plessis, chevalier de Jarzé, marquis de Jarzé, seigneur de la Roche-Pichemer, baron du Plessis-Bourré, capitaine des gardes de Monsieur, né en 1613.

Chevalier de Jarzé.

Catherine du Plessis de Jarzé.

Marie-Urbain René du Plessis, marquis de Jarzé, colonel d'infanterie, dit *Bras-d'Argent*, puis ambasseur en Suisse, né en novembre 1644.

Marie-Louise de St-Offrange

Mariage, 16 septembre 1663

Anne-Thérèse de Goury.

Marie-Urbain René III du Plessis, né le 31 août 1664, décès, 1723.

sans enfants.

Terre de Jarzé, passée en 1730, à *Paul-Louis-Jean-Baptiste-Camille de Savary*, comte de Blèves, descendant de Catherine du Plessis de Jarzé, et de là, à une série de familles étrangères très dignement close par le nom des d'Autichamp.

Digitized by Google

CHATEAU-GONTIER AU XVIIe SIÈCLE

d'après les documents inédits

(Suite et fin.)

Origine et fondation de l'hospice St-Joseph.

Le 10 juin 1662, Mlle Renée Le Cercler, animée d'une pieuse pensée, réunit au village du Martray quinze orphelins qu'elle entreprit d'élever à ses frais. L'œuvre fut installée plus tard dans deux maisons entourées de petits jardins et situées au faubourg de Tréhut. Au mois d'août, le Présidial ratifia la fondation de cet établissement placé sous la protection des seigneurs spirituels et temporels de Château-Gontier. Les habitants désireux de contribuer au développement de l'œuvre naissante achetèrent, en sa faveur, la closerie de Saint-Joseph ou de la Grugeardière. Telle fut l'origine de l'hospice Saint-Joseph. Trochon de Bordeaux, prêtre, directeur des Nouveaux-Convertis, à Paris, lui fit don d'une somme de neuf cents livres, le 11 août. L'évêque d'Angers, Mgr Henri Arnauld, reconnut par une décision du 3 mai 1663 l'utilité et le but pratique de cet établissement de bienfaisance auquel Mlle Renée Le Cercler, mettant le comble à ses bienfaits, abandonna plus tard toute sa fortune. Une autre noble femme, Mlle Françoise Doublard, seconda dignement la fondatrice dans son entreprise et elle mérite d'être appelée, comme elle, la créatrice de Saint-Joseph. Elle lui légua une somme de huit cent vingt et

Digitized by Google

une livres et une rente de quinze livres. La liste des donations faites en faveur de l'hospice est considérable [1].

Imposition l'Élection.

Les impositions de l'Élection de Château-Gontier étaient, en 1664, de 206,250 livres, une moyenne environ de 15 à 25 livres par feux. La ville percevait 1,500 livres d'octroi, dont la moitié appartenait au roi, un muid de vin (2 hecto. 60), payait 8 livres 1 sol.

Composition de l'Élection, du Présidial, de la Juridiction, du Grenier à selet de la Maréchaussée.

L'Élection de Château-Gontier avait un Président, un Lieutenant civil, un Lieutenant criminel, cinq Élus, un Procureur du roi et un Greffier: elle était composée de 69 paroisses. Le Présidial comptait, lors de sa création: deux Présidents, un Lieutenant-général, un Lieutenant particulier, un Lieutenant criminel, un assesseur, vingt Conseillers, deux Conseillers d'honneur, deux Avocats du roi et un Procureur du roi. La Juridiction du Grenier à Sel était composée d'un Président, d'un Grènetier, d'un Contrôleur, d'un Procureur du roi et d'un Greffier. On consommait au grenier à sel de Château-Gontier, de 35 à 36 muids de sel (le muid de sel était de douze septiers). La Maréchaussée qui n'était jadis qu'une dépendance du Prévôt d'Angers fut créée Provinciale. Il y avait un Prévôt, un chevalier du Guet, un Lieutenant, un assesseur, un Commissaire des montrées, un Procureur du roi, un Exempt, un Greffier et quinze archers.

Les Archives des Hospices nous apprennent qu'en 1663 tous les malades de l'hôpital Saint-Julien étaient logés dans

[1] *Archives des Hospices*, Série B. Les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve administrèrent l'hospice Saint-Joseph du 20 novembre 1727 jusqu'en 1806. C'est à Saint-Joseph qu'ont été réunis vers 1844 les Incurables fondés en 1769 par les demoiselles Dublineau et Rose Marais M. Bonneserre de St-Denis assigne à cette réunion la date de 1839. V. *la Notice sur Château-Gontier*, page 61. Aujourd'hui l'hospice Saint-Joseph est desservi, comme l'hôpital Saint-Julien, par les Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus qui en ont pris possession le 8 juin 1833. Cet hospice est divisé en deux parties : les Incurables et les Orphelins. Il comptait, en 1878, 266 lits. Une Crèche et une Salle de Maternité y ont été adjointes : la Crèche renfermait à la même date 30 lits et la salle de la Maternité 5 lits.

Digitized by Google

une même salle, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre. A cette époque René d'Hélyand, écuyer, sieur de la Gravelle, avait remplacé en qualité de premier président au siège présidial Gatien Gallizon. René Galichon était Lieutenant général civil, René Pitard, procureur du roi, et François Chailland, Lieutenant particulier.

Poursuites contre les seigneurs protestants, de la Barre, de la Touche-Moreau, de la Faucille et des Aulnays.

Le 2 mars 1665, étaient assignés à comparaître devant les membres du siège présidial de Château-Gontier[1] : Dame Anne Vallée, marquise de la Barre, veuve d'Anne de Chivré, marquis de la Barre, messire Gédéon de Chivré, seigneur baron de Mélyand et de la Touche-Moreau, messire Marc de la Faucille, seigneur dudit lieu, et Abel Bédé, écuyer, sieur des Aulnays. Les parties étaient défendues par trois avocats. Me René Trochon soutenait la cause de la marquise de la Barre, Me Martin Hardy, celle du seigneur de la Faucille, et Me Joseph Trochon, celle du sieur des Aulnays. Me Pierre Trochon, « conseiller et advocat du roy pour le procureur de sa majesté et au siège présidial, » remplissait les fonctions de ministère public. Gédéon de Chivré ne s'était pas fait représenter[2].

Les inculpés domiciliés dans le ressort du présidial et faisant tous profession de la religion prétendue réformée étaient poursuivis par le procureur du roi, en exécution du jugement rendu le 26 mai précédent : « pour s'être detachez de l'observation des Editz des roys et de l'exécution de plusieurs arrestez et règlementz renduz sur l'exercice publicque de la religion prétendue réformée, quoy qu'alors de l'Edit de Nantes ils neussent pas le droit de haulte justice ; pour avoir permis qu'un ministre aye fait le presche hors sa résidance, en plusieurs lieux, au préjudice de l'édit ; pour avoir contrevenu ainsi à l'arrest rendu en forme de règlement au procureur conseiller du roy, le 11 janvier 1657 ; pour avoir fait

[1] Barre (la), château et ferme, commune de Bierné. *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne*, p. 15.
[2] *Archives de la Mayenne*, Série B, 2336.

Digitized by Google

bastir des temples en leurs maisons, depuis l'édit, sans permission, ce qui est contre l'article XIII de l'édit et contre l'arrest donné aux Grands Jours tenus à Poitiers, le 16 septembre 1634. »

Il serait aussi long que superflu de résumer le réquisitoire du procureur du roi et les observations présentées par les avocats des parties qui développèrent les divers moyens de défense de leurs clients avec la prolixité usitée en cette matière. On trouve cependant dans ce document que nous avons copié aux Archives de Laval plusieurs détails intéressant la situation du protestantisme aux environs de Château-Gontier, au milieu du dix-septième siècle, et qui méritent d'être signalés au passage.

Nous y voyons qu'il n'y avait ni ministre ni temple à Château-Gontier, comme nous l'avons déjà dit; qu'il y avait toujours eu un pasteur résident au château de la Barre de Bierné; et que le nombre des protestants dans le ressort du présidial n'était pas supérieur à soixante. Voici le texte de la sentence : « Nous avons fait et faisons deffenses à ceux de la religion prétendue réformée résidant en cette ville de s'assembler et faire leurs prières à si haulte voix quelles soient entendues des voisins et passants, à peine de vingt-cinq livres d'amandes pour la première contravention et de plus grande en cas de récidive. » Ce jugement devait être publié « aux prosnes des grandes messes paroissialles des lieux où les dites maisons de la Barre, de la Famille et des Aulnays sont situées, afin qu'auqu'un n'en ignore. » D'autre part, il était interdit aux défenseurs, sous peine de cinq cents livres d'amende, « de faire aucun exercice publique de la religion prétendue réformée en leurs maisons de la Barre, de la Faucille[1] et

Sentence prononcée contre les délinquants.

[1] Faucille (la), château, comm. de l'Hôtellerie de Flée. *Dict. historique de Maine-et-Loire*. Le 19 janvier 1686, Pierre de la Faucille et dame Louise de Madaillan, avec Judith de Madaillan et plusieurs personnes de leur maison, abjurèrent le protestantisme dans la chapelle seigneuriale fondée le 18 décembre 1531. René, le puiné de la maison, se réfugia à l'étranger et ses biens furent confisqués le 15 mars 1686. Arch. de la famille d'Andigné. *Arch. Comm. Et-C.*

Digitized by Google

des Aulnays[1], et à tous ministres d'y faire aucuns prosne ny fonction, à peine de punition » et de la même amende. Quant à Gédéon de Chivré, seigneur baron de la Touche-Moreau[2], il fut l'objet d'une décision spéciale. « Après avoir eu communication des demandes à luy faites, » il avait déclaré « qu'il n'entendoit pas l'exercice publique du culte en sa maison, » et il avait dit « se réduire à l'exercice accordé par l'article 8 de l'Edit. » Le procureur du roi lui répondit que, puisqu'il persistait dans cette intention, « il y avait lieu de l'en juger et lui faire deffences de contredire aux esdits. » Cinq ans plus tard, Gédéon de Chivré se rendait, en qualité de commissaire protestant, avec René d'Hélyand, premier président au présidial, choisi comme commissaire catholique, au château de Chauvigny-en-Athée et au lieu seigneurial des Fougerais, en Livré, pour s'enquérir s'il était vrai que Philippe de Madaillan, seigneur de Chauvigny, avait bâti un temple dans son manoir, avait banni le culte catholique de la chapelle située dans la maison des Fougerais, et avait, fait transporter la cloche à Chauvigny où elle aurait servi « à sonner les prêtres[3]. »

Mesures prises contre la peste.

La crainte de la peste décida, en 1668, l'assemblée de la Communauté des habitants à ordonner aux marchands forains revenus de la foire de Guibray, en Normandie, de déballer leurs marchandises et de les ventiler pendant trois jours sur les grands prés, afin d'éviter la contagion. Un conflit éclata entre Jacques Jolly, prieur du

[1] Aulnays (les), fief, commune de Basouges, relevant du marquisat de Château-Gontier. *Dictionnaire topographique de la Mayenne*, page 8.

[2] Touche-Moreau (la), château et ferme, commuue de Seurdres. *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*. Nous avons découvert dans les anciens registres paroissiaux de Seurdres l'abjuration de Gédéon de Chivré, en 1685. Isaac de Cantepie et deux autres serviteurs du nom de Tillart suivirent cet exemple.

[3] *Archives de la Mayenne*, Série B. 2356 (Liasse). L'enquête des commissaires prouva l'innocence de l'accusé.

Digitized by Google

prieuré conventuel de Saint-Benoît, et un Cordelier invité à prêcher sous les halles, en 1669, par le curé de Saint-Remy; la foule s'attroupa, des altercations s'ensuivirent, et François Chailland, seigneur de la Crespinière, Conseiller du roi, Lieutenant particulier de la Sénéchaussée, interdit les sermons en public jusqu'à la solution de l'affaire.

Le 22 octobre 1671, Henri Arnauld, évêque d'Angers, pose la première pierre d'un corps de bâtiment reconstruit par les Bénédictins de Saint-Maur; c'est là que sont les bureaux de la sous-préfecture. Les Religieux Bénédictins du prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Château-Gontier portaient : *D'argent à un agneau pascal de sable tenant une croix longue de gueules, d'où pend un étendard ou guidon d'azur chargé d'un écusson losangé d'or et de gueules*[1]. Les habitants mécontents des serviteurs et des servantes à gages employés à l'hôpital Saint-Julien demandent, le 18 février 1673, à Vitré, quatre Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus pour administrer l'établissement. Le contrat de leur installation fut passé devant Maître Gilles, notaire. Presque aussitôt après leur arrivée, il fallut reconstruire le bâtiment sous la surveillance des « Pères des pauvres. » La Supérieure des Religieuses Hospitalières, venue de Dieppe, s'appelait Marguerite Beaudouin, en religion la Révérende Mère St-Jean-Baptiste[2]. Elle s'installa le 18 avril 1674; il n'y avait encore que vingt

Les Religieuses Hospitalières s'établissent à l'hôpital St-Julien.

[1] D'Hozier, mss., p. 437. Monasticon Gallicanum, planche 146. Le chapitre de Saint-Just portait : *D'azur semé de fleurs de lis d'or à une croix d'argent en cœur*. Dessin du XVIIIe siècle au mss. 993. D'Hozier, mss. p. 441, dit : *D'azur à un Saint-Just martyr d'argent vêtu d'une tunique sans manche de gueules portant sa tête entre ses bras, une croisette pattée aussi d'argent posée en chef et autour ces mots: Sancti Justi martyris*. Les Religieuses Hospitalières : *D'or à une croix recroisettée de gueules*. D'Hozier, mss. p. 1534.

[2] *Notes et souvenirs historiques sur le département de la Mayenne*, manuscrit de M. l'abbé Foucher, curé de Saint Michel-de-Feins. On y lit aussi que, le 9 septembre 1677, on posa la première pierre du monastère et qu'on bâtit, en 1681, l'église. Les deux constructions coutèrent 3,600 livres.

Digitized by Google

lits à l'hôpital. Un accord et une transaction irrévocables interviennent, le 22 octobre 1674, entre les Pères Bénédictins de Château-Gontier et les Chanoines de Saint-Just « pour entretenir la concorde, paix et amitié, et prévenir les différents prêts à mouvoir entre eux concernant leurs prérogatives et prétentions respectives. »

Bénédiction d'une cloche à Saint-Jean.

Une cloche destinée à l'église Saint-Jean fut bénite en 1679 et appelée Benoiste. Elle eut pour parrain M. René d'Hélyand, sieur de la Gravelle, Conseiller du roi et son Premier Président au Siège Présidial de Château-Gontier. La marraine était Mme Élisabeth Fourreau. Le 23 avril 1680, des lettres patentes du roi autorisent l'hospice St-Joseph à acquérir les héritages nécessaires à son extension ainsi qu'à bâtir une église et un établissement pour les pauvres. On répartit entre les habitants les billets de logement rédigés le 14 juin 1682 pour les gentilshommes qui doivent habiter dans la ville. Le 24 juillet 1684 fut conclu un traité important entre l'administration de l'hôpital Saint-Julien et les chirurgiens, au nombre de quatre, qui s'obligèrent à soigner les malades, alternativement, moyennant une indemnité de dix livres par quartier, « leur étant fourni les remèdes et médicamens. » Le 4 octobre 1686, il est arrêté que les médecins se réuniront désormais, à heure fixe, tous les samedis, pour se concerter sur les soins à donner aux malades et sur le choix des remèdes [1]. L'hôpital n'avait pas d'aumônier particulier jusqu'à la fin du XVIIe siècle, époque à laquelle un prêtre fut investi de cette fonction. Toutefois M. Hamon, curé d'Azé, protesta en prétendant que ses prédécesseurs avaient toujours rempli cette mission qui lui appartenait ; mais il ne fut pas tenu compte de son opposition. Les gages des quatre chirurgiens furent portés à soixante livres par an, en 1690 ; il y avait alors une quarantaine de lits à l'hôpital [2]. Cependant il fallut, en 1692, que

Accord entre les médecins et l'hôpital Saint-Julien.

[1] *Archives des Hospices*, Série F.
[2] Ibid.

Digitized by Google

les habitants donnassent l'ordre aux médecins d'y aller eux-mêmes au lieu d'envoyer leurs élèves à leur place.

Dans l'assemblée tenue le 14 septembre 1685, en présence du syndic Trochon, on fixe le chiffre de l'aumône destinée au père Honoré et aux douze missionnaires; on demande que les halles soient éclairées par des lanternes et que les tailles soient diminuées. Le Collège est réparé, la porte neuve est construite; on plante des ormeaux sur les remparts et sur le mail. Nous remarquons dans les procès-verbaux des assemblées qu'à cette époque les violons, les tambours et les fifres étaient payés pour figurer dans le cortège de la procession paroissiale et pour assister aux cérémonies religieuses de la Fête-Dieu [1]. Le roi envoie, en 1686, des grains pour prévenir la disette : le prix du blé est fixé à 16 sols le septier, et à 36 sols le boisseau. M. Trochon était alors syndic et René Galichon Lieutenant général. Il portait : « *D'azur à deux tanshières ou fers de faulx rangés en pal d'argent, et accostés en face de deux quintefeuilles d'or.* » On règle le chiffre du bail pour l'enlèvement des boues, les tarifs des mariniers et ainsi que ceux des travailleurs sur l'eau. Pour célébrer la prise de l'importante citadelle de Namur par les armées de Louis XIV, le 30 juin 1692, on décide que, conformément aux ordres du marquis de la Varenne, on fêtera ce triomphe par des réjouissances publiques. Le feu de joie sera allumé sur la place principale de la ville par le Lieutenant général, par le Président du présidial et par le Premier Echevin. Le Corps de Justice y assistera. Le

Feux de joie et Te Deum.

[1] Aux processions, les tambours de ville battaient la charge pendant la marche; le corps de ville précédé du maire, les autres compagnies et toutes les corporations tenaient à honneur d'y figurer. La troupe et les valets de ville, armés de mousquetons, formaient escorte En 1734, les tambours, sur l'ordre d'un magistrat, voulurent se mettre à la tête des bouchers, mais ils furent si mal reçus qu'ils se virent dans l'obligation de reprendre leur place accoutumée. (Mémoire signifié pour François Moulard contre Me Jean-Jacques Foussier, page 2.).

Digitized by Google

canon sera tiré dans toute la province en signe d'allégresse, et les compagnies de la milice bourgeoise se rendront au Te Deum chanté dans l'église Saint-Jean [1]. Une victoire remportée par les armées françaises en Flandre (sans doute celle de Steenkerke livrée le 3 août) fut également célébrée de la même façon [2]. Mais les questions de préséance soulevèrent entre les autorités de la cité des discussions interminables. Les griefs invoqués par les parties qui se prétendaient lésées sont exposés tout au long dans les procès-verbaux des assemblées. Élie Guilloteau, sieur de la Villate, conseiller, procureur du roi, était accusé d'avoir usurpé les droits de préséance des échevins et d'avoir pris le pas sur eux. On décide vers le même temps qu'une personne de probité sera chargée de s'occuper « des pauvres prisonniers de la Conciergerye. » M. Juffé, prêtre, chanoine de Saint-Just, est choisi. Jacques Grandet était alors premier échevin. Le 4 septembre 1692, on réclame une indemnité sérieuse pour les dommages causés par le régiment de Berry.

Création de la Mairie de Châteaa-Gontier.

C'est à cette époque que remonte la création de la Mairie de Château-Gontier. L'élection du maire eut lieu, le 23 mai 1693, et M. Maumusseau, sieur de la Grandinière, fut désigné par ses concitoyens comme étant le plus digne d'occuper ce poste éminent. Des soulèvements populaires éclatèrent cette année-là dans la rue de la Harelle et aux alentours de la Halle aux vins où des attroupements se formèrent pour empêcher le départ du blé vendu par les particuliers à des marchands d'Angers [3]. Les pluies de l'année précédente avaient gâté les récoltes et les habitants craignaient d'être réduits à la disette s'ils laissaient sortir les grains. Au mois de juin 1694, la prise d'assaut de Palamos en Espagne est accueillie avec joie et de nouvelles fêtes sont ordonnées. La ville apporte, en 1698, sa coopération à l'œuvre créée par Mlle Renée Le Cercler en cons-

Émeutes et troubles populaires.

[1] *Registre des assemblées générales de l'Hôtel de Ville*, année 1692.
[2] Ibid., année 1693,
[3] Ibid.

Digitized by Google

truisant de vastes bâtiments pour l'hospice Saint-Joseph. Pendant toute la fin du siècle, l'hôpital Saint-Julien réclama en vain le remboursement de 2,700 livres prêtées à la ville à plusieurs reprises par les administrateurs, et de 5,663 livres 4 sols 3 deniers dues pour reliquat d'un autre compte.

Nouveau règlement adopté par la Compagnie des Avocats.

« *Registre dans lequel seront écrits les résultats des assemblées de la Compagnie des Advocats au siège présidial de Châteaugontier pour faciliter l'observation des réglements arestés entre eux.* » Tel est le titre d'un intéressant manuscrit auquel nous ferons plusieurs emprunts. Commencé le lundi 18 novembre 1680, ce recueil qui compte quatre-vingt-un feuillets se termine le 7 janvier 1754 [1].

Voici quelques extraits de ce registre :

« Les Avocats-Procureurs soussignés estant assemblés au palais au lieu ordinaire pour délibérer des affaires de leur communauté ont nommé pour leur syndic M. Vincent Duval, l'un d'entre eux, au lieu et place de M. Jacques Dorberr, pour tenir la main à l'exécution des règlements et pour veiller à la conservation des intérêts de la Compagnie, à laquelle fin et pour remarquer les contraventions qui se pourroient faire aux règlements et à ce qui se pouvoit passer contre la décence et honneur de la compagnie, le dit syndic la fera assembler tous les premiers jeudys du mois afin de se renouveler la mémoire des règlements et de ce qu'on est obligé de faire, et au cas que quelqu'un y ait contrevenu ou fait quelque action qui donne atteinte à l'honneur de la profession, il en subira la remontrance et telle correction qui sera jugée raisonnable par la Compagnie. Laquelle charge de syndic il exercera pendant un an et jusqu'à la feste de Saint-Martin prochaine, et au cas qu'il se trouve absent des audiences, et qu'il s'y passât en son

[1] Ce manuscrit avait été sauvé de la destruction à l'époque de la Révolution par M. Thoré, ancien avocat-procureur au siège présidial de Château-Gontier, procureur impérial au tribunal de première instance. Il appartient à la Bibliothèque des Avoués de la ville.

Digitized by Google

absence quelque chose contre les règlements et contre l'honneur et intérest de la Compagnie, le plus ancien avocat qui sera lors sur le bureau se lèvera pour y faire remontrance au siège pour l'absence du dit syndic, et requérir ce qu'il jugera à propos pour l'observance des règlements et intérests de la Compagnie.

« Ont esté aussy nommés pour régler et modérer les dépens pendant six mois et recevoir la moitié de la taxe de l'Advocat du Demandeur et leurs droits de référendaire de l'élection au grenier à sel pour estre employée aux affaires de la Compagnie : M. Louis Hardy et M. Jacques Guyon et en cas d'absence, M. André Allaire. Le sieur Duval, syndic, retirera du sieur de la Grandière, cy-devant advocat, toutes les provisions qu'il a de nous officiers du procureur, la quittance et la taxe payée en conséquence de l'Edit qui nous a retably dans le droit d'exercer la procure par toute la Compagnie et autres pièces qu'il peut écrire qui nous concernent et lui en donnera cette descharge qu'il souhaitera.

« A esté aussy aresté que lors qu'il y auroit procès ou différens entre personnes de la Compagnie ils se soumettront au jugement de leurs confrères pour estre réglés par leur advis, faire qu'ils puissent faire des poursuites judiciaires, soit pour affaire civile ou criminelle, et lorsqu'un advocat auroit quelque procès contre autre personne que de la Compagnie, celuy qui aura reçu la charge contre luy auparavant que de plaider le requera d'en passer par expédient et de convenir des tiers, et à son refus deffendra le droit de la partie aussy qu'il est obligé sans néanmoins pouvoir user d'invectives qui sont expressément deffendues par les ordonnances. Et au surplus seront les anciens règlements executez et chacun de nous est convié de se comporter dans les règles d'honneur et de ne point exposer aucune action qui puisse donner atteinte à la réputation de la Compagnie. Fait et

Digitized by Google

accepté lesdits jour et an que dessus. Ont signé : MM. Hardy, L. Hardy, R. Trochon, M. Courtier, E. Guilloteau, V. Duval, René Drouault, C. Letessier, J. Hardy, de Cuillé, R. G. Froger, Bonneau, M. Hardy, Hoblin, Allaire, secrétaire. »

Le 24 avril, la compagnie assemblée décide « que pour pourvoir aux désordres et abus qui se commettent à l'oppression des parties par les greffiers, tant du présidial que de l'élection en cette ville, on continuera les sollicitations qu'on a commencées vers Messieurs du présidial afin de faire un règlement conforme aux ordonnances et règlements tant du Conseil que du Parlement sur les mémoires qui leur ont esté fournis par Me Martin Hardy qui avoit esté commis pour le dresser, etc. »

Réception des Avocats.

On convient, le 29 mai suivant, « qu'il ne sera receu aucune personne pour faire sa pratique en l'estude d'aucun advocat pour parvenir à estre receu advocat, qu'au préalable celuy auquel il se présentera n'en aye conféré à la compagnie pour sçavoir s'il en a les qualités requises pour en estre receu au cas qu'il en soit jugé capable. » Des mesures sont adoptées « pour éviter les abus qui se commettent de la part des clercs et des agents qui font prononcer des défauts sans que les advocats en ayent connaissance, et pour assurer le maintien des différents règlements. » Le lendemain, on discute sur le parti à prendre « si quelques-uns maltraitent les advocats de paroles injurieuses. » Les membres du Barreau avaient beaucoup d'égards les uns pour les autres. Ainsi il avait été formellement établi qu'ils ne se chargeraient jamais des affaires dont un de leurs confrères se serait déjà occupé, sans lui demander s'il ne voulait plus plaider. Aucun clerc sortant d'une étude n'était admis dans une nouvelle sans que son second patron sût pour quelles raisons il avait quitté le premier. Tout clerc qui se sera « livré à des insultes ou déportements » envers son patron sera tenu à l'écart par les membres de la compagnie jusqu'à ce qu'ils aient statué sur cette affaire, et nul n'est

Digitized by Google

autorisé à l'employer dans son étude. Quand les officiers du siège présidial avaient donné des preuves de leur animosité contre un avocat, tous ses collègues « devaient prendre son fait et cause comme d'une affaire commune poursuivie aux frais de la communauté jusqu'à arrest définitif, » et cesser de plaider « sans néanmoins désemparer le Barreau. »

Dissentiments entre les Avocats et les Officiers du Présidial.

Le 20 avril 1682, les avocats ayant à se plaindre « du mépris et entreprise qu'ils ont remarqué de la part de Messieurs du Présidial, lesquels, nonobstant les marques de respect qui leur ont esté rendues de la part de la Compagnie, se sont portés à des insultes pour rendre leur profession méprisable, » arrêtent qu'ils s'abstiendront « des assistances qu'ils rendoient, sans aucune obligation que de civilité, aux sépultures et autres cérémonies desdits officiers et de leurs femmes où dorénavant ils ne se trouveront point en corps, à moins qu'ils n'y soient obligez. » Ils éviteront aussi de se réunir en leur compagnie « pour les divertissements, le jeu ou autrement. » Désormais « il ne sera souffert dans le Barreau aucune personne qui ne soit en habit noir et décent. » Nul également ne sera « receu advocat ou en autre charge qu'il n'aye fait apparât de ses licences au syndic. » On ajoute que « sur les plaintes de la plus grande partie des habitants de cette ville pour des abus commis dans les impositions et autres charges de ville dont les officiers se dispensent par l'autorité de leurs charges », on secondera leurs desseins et on se joindra à eux, « afin de tascher un meilleur ordre et justice pour le soulagement des pauvres. »

La querelle continue entre les avocats et le présidial pendant tout le mois de mai et semble s'envenimer. La Compagnie déclare que si quelqu'un de ses membres est convaincu d'avoir révélé les secrets, il sera privé d'entrer dans les assemblées à l'avenir. Le 27 novembre, on rappelle que les avocats doivent « se tenir et se comporter aux audiences avec toute modestie. » Le port de l'épée est

Le port de l'épée est interdit aux Avocats.

Digitized by Google

formellement interdit. En 1684, la somme de deux cent trente livres était exigée de tous ceux qui voulaient participer aux profits et charges de la Compagnie. Maître René Léridon exerçait les fonctions de Président de la Bazoche; il y avait aussi un chancelier et un avocat général. L'ordre de préséance était ainsi réglé : Jérôme Gallaies avait le premier pas, Pierre Cheuraye le second comme fils d'avocat; après eux marchaient René Léridon, comme premier licencié, ensuite René Maumusseau.

Installation d'un banc et fondation d'une messe en faveur des membres du bureau.

René Trochon, syndic des avocats, est remplacé, le 8 novembre 1684, par René Boucault. Le 19 novembre 1685, on décide qu'on s'adressera aux sieurs curé et marguilliers de Saint-Remy, « pour avoir place et banc commode pour placer en ladite église les advocats qui voudront assister au service. » On célébrera, tous les lundis qu'il y aura audiences, » une messe à onze heures un quart, « depuis la Saint-Martin jusqu'à Pasques, et depuis Pasques jusqu'au quinze juillet à dix heures un quart. » Le contrat de concession du banc et de fondation de messe fut passé, le 29 décembre 1685, devant Me Chotard, notaire royal, à charge de 5 l. de rente au procureur marguillier, et de 20 l. pour la messe « à payer au prêtre qui la célébrera. » Le 3 février 1686, Charles Letessier succède à René Boucault. « Chacun est convié de se tenir en habit décent les jours de festes solennelles de Notre-Dame, du jeudy et vendredy saints et autres solennités, tant pour honorer la solennité des festes que pour se distinguer d'avec le restant du peuple. On est aussi convié de ne se point placer au Barreau qu'en robe. » Jacques Bucher est élu syndic, le 27 novembre 1688, et Jacques Collin, le 10 novembre 1690. Le 16 janvier 1693, on nomme à ce poste Martin Hardy. Le 15 novembre 1694, c'est le tour d'André Allaire qui est envoyé à Paris, en juillet 1695, afin de réclamer la modération des taxes. Il aura droit à soixante sols par jour, non compris les

Demande de réduction des taxes.

Digitized by Google

frais d'aller et retour. On avait établi deux offices de référendaires taxateurs calculateurs des dépens en la sénéchaussée et siège présidial distincts des certificateurs des criées et controlleurs des dépens. Le 5 décembre 1697, M. Jacques Bonneau est désigné comme syndic des avocats; le 31 décembre 1698, M. Cheuraye le remplace, et René-Louis Trochon lui succède en 1700 [1]. Les audiences du présidial se tenaient à huit heures et demie en été et à neuf heures en hiver.

[1] De 1700 à 1753, on trouve peu de mentions curieuses dans le recueil dont nous avons extrait les détails ci-dessus. Le 11 août 1729, l'assemblée s'occupe de l'agression dirigée aux abords de l'auberge des Trois-Trompettes contre plusieurs avocats par deux praticiens armés de bâtons et d'épées. On remarque aussi que les avocats usaient avec fermeté des droits d'élection à deux degrés, avec mandat impératif, lorsqu'il s'agissait de nommer les maires, échevins et le principal du collège, ou d'assister aux assemblées paroissiales. En 1733, cette élection amena des débats très animés entre la Compagnie et M. Jacob Guittau, écuyer, seigneur de la Marche, Bannes, Leffrière, Corzé, Conseiller du roy et Lieutenant général. Cette polémique et la prise à partie d'un Substitut du Procureur Général mirent en évidence le caractère indépendant de l'ordre des avocats. (Voir le mémoire de 1734 contre M. Foussier, signifié pour François Moulard, tambour de l'hôtel-de-ville de Château-Gontier). Le 4 mai 1736, la réunion des avocats blâma courageusement les agissements du Lieutenant général qui, la veille, avait fait entrer les gardes et les valets de ville, avec leurs fusils et leurs épées, dans la salle où se tenait l'assemblée générale des habitants, au milieu des députés, afin de leur imposer ses volontés par la violence. Le 29 novembre 1738, les avocats font un prêt de 20,000 livres pour achat de blé, « afin de procurer la subsistance du public. »

Le lundi 7 mai 1742, ils protestent contre le discours du président au présidial qui a voulu « leur imposer publiquement et en pleine audience les lois d'une dure et aveugle dépendance. Ils déclarent qu'ils n'ont rien tant à cœur que de soutenir les privilèges atitrés dont il a plu aux empereurs romains et aux rois très chrétiens de décorer leur Compagnie. » Si la Compagnie présidiale continue à les insulter, « ils s'uniront étroitement pour repousser ces injures et mépris, » et ils ne compléteront plus le nombre légal des juges quand cela sera nécessaire par l'absence d'un des magistrats. Le roi impose, en 1745, une taxe de 266 livres à chacun des avocats pour exercer la fonction de procureur. Le nombre de ces offices créés par l'édit de fondation du présidial fut réduit à 12 en 1765. D'interminables démêlés eurent lieu entre le Lieutenant général Guittau et la ville de Château-Gontier pendant plus de trente-trois ans. Ce bouillant personnage soutint un long procès contre Jean-Laurent Trochon de Beaumont, président au présidial. En 1789, un nouveau conflit s'éleva entre le collège des avocats et l'ordre des avocats de la ville.

Digitized by Google

Arrêt du Conseil d'État qui règle les charges de la taille.

Un arrêt du Conseil d'État avait réglé les charges de la taille de Château-Gontier de la manière suivante :

Aux régens du collège pour les gages . . .	120 livres.
Au prédicateur pour l'avent, le caresme et l'octave de la Feste-Dieu, 160 livres, sca-voir : pour l'Avent, 50 livres ; le Caresme, 80 livres et l'Octave, 30 livres.	160 livres.
Pour le nettoiement des boues de la ville et faubourg	150 livres.
Pour les gages des tambours	25 livres.
Pour les musiciens et violons	20 livres.
Pour les gages de celuy qui conduit l'orloge.	30 livres.
Pour celuy qui sonne les cloches des sermons	10 livres.
Aux capucins, pour aulmone.	10 livres.
Pour les gages de l'advocat des habitants . .	40 livres.
Au sieur syndic pour les frais de registres. .	20 livres.
Pour l'entretien des lanternes.	30 livres.
Pour l'expédition des actes des assemblées générales	10 livres.
Pour l'entretien des pavés des grands ponts, grand chemin, du Pillory, des fontaines de Pouges, des ports, remparts et collège . .	200 livres.
Pour les présents ordinaires qui se font aux personnages de qualité..	75 livres.
Pour les frais de voyage et procès	100 livres.
Pour les feux de joyes	50 livres.
Pour les épices de frais de comtes des octroiz à rendre, tant à la Chambre des Comtes de Paris, qu'au bureau des Finances de la généralité	135 livres.
Pour divers autres frais	15 livres.
Total	1,200 liv. [1].

[1] Extrait *des Registres des Assemblées Générales de l'Hôtel de Ville* de Château-Gontier, *Archives de l'Hôtel de Ville*, folio 49. L'arrêt est du 28 juin 1689.

Digitized by Google

Armoiries de la ville et des diverses corporations.

L'Armorial Général de l'Anjou attribue à la ville de Château-Gontier les armes suivantes qui sont celles des Vicomtes de Beaumont : *De France au lion naissant d'or* [1]. Ménage dit : *De gueules à trois chevrons d'or*, et Duchesne : *D'argent à trois chevrons de gueules.* Cependant le musée et les édifices publics sont ornés d'un autre blason ainsi composé : *D'azur à un château d'argent au chef de gueules chargé de deux clés d'or.* » Le Présidial portait : *D'azur à trois fleurs de lis d'or posées deux et une* [2]. Le corps des Officiers de l'élection : *D'argent à une palme d'azur couchée en fasce de dextre à senestre avec ces mots autour : Curvata resurget* [3]. Le corps des Officiers du Grenier à sel : *D'azur à deux pelles d'or passées en sautoir* [4]. La Communauté des notaires : *D'azur à deux plumes à écrire d'argent posées en sautoir et un chef de France* [5]. La Communauté des Sergents de la ville : *D'azur à une Sainte-Trinité d'or posée sur une champagne nuagée d'argent* [6]. La Communauté des médecins : *D'argent, à une bande d'azur chargée de trois larmes d'argent* [7]. La Communauté des Bouchers de la ville et

[1] *France.* — Couleur d'un écu ou d'une partition semblable aux armoiries des Bourbons, c'est-à-dire d'azur à trois fleurs de lis d'or, ou de France ancien, c'est-à-dire d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre. — *Naissante.* Se dit des animaux qui ne montrent que la tête sortant de l'extrémité du chef, ou du dessus de la face ou du second coupé. (*Armorial Général de l'Anjou*, par J. Denais, premier fascicule, p. 11 et 14). V. sur les armoiries de Château-Gontier : *Armorial mss. de 1608*, dans le Recueil mss. 995 de la Bibliothèque d'Angers, p. 14. — *Roger*, mss. Rôle des nobles écrit au XVIIe siècle, mss. 995 de la Bibliothèque d'Angers, p. 4. — *Audouys*, mss. 994 de la Bibliothèque d'Angers, p. 55. — *Mss. 995*, Armorial mss. du XVIIe siècle de la Bibliothèque d'Angers, p. 59. — *Gencien.* Armorial (attribué jusqu'ici à Gohory) et dressé par Gencien d'Erigné, XVIIIe siècle, mss. 996 de la Bibliothèque d'Angers, p. 27. — Gohory, mss. 972, p. 18.

[2] D'Hozier, mss. — *Armorial général* dressé de 1696 à 1706, mss. de la Bibliothèque nationale, p. 763.

[3] D'Hozier, mss. p 422. — De Maude, *Armorial du Mans*, p. 93.

[4] D'Hozier, mss. p. 1196.

[5] D'Hozier, p. 1206.

[6] D'Hozier, p. 763. *Champagne* ou Plaine, Espace qui occupe le tiers de l'écu *vers la pointe.*

[7] D'Hozier, p. 671.

Digitized by Google

faubourg : *D'azur à un Saint-Barthélemy d'or tenant en sa main dextre un couteau et de sa senestre un livre de gueules* [1]. La Communauté des Boulangers : *D'azur à un Saint-Honoré d'or* [2]. La Communauté des chapeliers et corroyeurs : *D'or à un chapeau de sinople posé en cœur et accompagné en chef de deux lunettes d'azur et en pointe de deux pommelles de gueules* [3]. La Communauté des marchands foulons : *D'azur à un Saint-Michel foulant aux pieds ou terrassant un diable le tout d'or* [4]. La Communauté des Hôteliers et des Cabaretiers : *De gueules à un Saint-Nicolas d'argent vêtu pontificalement d'une chape de même ornée d'or sa mitre et sa croix aussi d'or* [5]. La Communauté des maîtres mégissiers : *De gueules à un grand couteau d'argent posé en pal* [6]. La Communauté des merciers, vendeurs de faïences et autres menues marchandises : *D'azur à une tasse d'argent* [7]. La Communauté des tanneurs : *De sinople à une vache passante d'or accornée et onglée de gueules* [8].

Nous ne possédons qu'une liste, malheureusement incomplète, des directeurs des Écoles de Château-Gontier, au XVIIe siècle, dressée par M. A. Guays des Touches sur les titres originaux : « François Maignan, 1604; Jacques Dachon, 1610 ; François Mehrignery, 1611 ; Jacques Trochon, 1612; Jacques Bernard, 1640; Pierre Hamon, 1656; René Pellay, 1667 [9].

Les corps, compagnies et communautés de la ville assis-

[1] D'Hozier, p. 764.
[2] D'Hozier, p 764.
[3] D'Hozier, p. 764.
[4] D'Hozier, p. 763.
[5] D'Hozier, p. 763.
[6] D'Hozier, p. 443.
[7] D'Hozier, p. 1205.
[8] D'Hozier, p. 763. — Nous n'avons pas réussi à connaitre les armoiries de la Communauté des marchands orfèvres qui est citée dans les Archives de l'Hospice.
[9] Selon les procès-verbaux des assemblées de la Communauté des habitants, en 1632, Lancelot Denouault et Guillaume Recoquillé étaient chargés de la direction du Collège à cette époque.

Digitized by Google

taient à l'assemblée générale, par députés, quand on les convoquait au sujet du collège, car tous les habitants avaient droit de prendre part à la nomination du principal.

Le Collège et les Régents.

Le Collège était composé, en 1687, de trois Régents, et d'environ cent cinquante écoliers. Son revenu consistait dans une rente annuelle de deux cent cinquante livres, dans le produit *du pâturage des prairies Saint-Fiacre*, estimé annuellement deux cents livres, et dans les rétributions scolaires, soit six livres par chacun des écoliers [1]. Comme ces revenus étaient devenus insuffisants, il était difficile de rencontrer un homme de bien assez zélé pour se dévouer à la tâche si pénible de l'instruction, sans même recevoir un salaire rémunérateur. Les habitants songèrent à s'adresser eux-mêmes aux Bénédictins de Saint-Jean et à leur confier cette charge honorable sans doute, mais peu lucrative. Les pourparlers n'aboutirent pas. Soit que l'opposition vînt de la part du Chapitre de Saint-Jean ou de la congrégation de Saint-Maur, on ne put s'entendre. René Pellay quitta l'établissement qu'il dirigeait [2]. Son successeur, François Lefebvre ou Lefébure poursuivait, en 1686, les habitants pour les obliger à réparer les bâtiments [3]. Le 2 avril 1687, on propose d'augmenter les Écoles, et les religieux de Saint-Jean paraissent disposés à les installer dans leur maison ainsi qu'à fournir eux-mêmes les Régents. Malheureusement ces conférences n'eurent pas de suite.

M. Lefébure administra le Collège tant bien que mal pendant six ans, ainsi que nous l'apprennent les Registres des Assemblées de l'Hôtel de Ville. Cependant il avertit, en 1692, les habitants qu'il allait renoncer à la direction qu'on lui avait confiée, et il fallut songer à le remplacer.

[1] *Notice historique sur Château-Gontier*, annuaire de 1878, p. 275.
[2] *Revue du Maine*, t. III, p. 102, 1re livraison de 1878.
[3] V. les *Registres des Assemblées générales de l'Hôtel-de-Ville de Château-Gontier en 1686.*

Digitized by Google

L'administration municipale, usant de sa nouvelle prérogative, résolut de nommer, sur la recommandation du curé de Sainte-Croix d'Angers, à la charge de principal M. Gilles Marais, né à la Jumellière, près de Cholet, prêtre d'une grande piété qui n'était encore que sous-diacre. Cette décision fut adoptée le 13 juillet 1692, et le 25 du même mois il fut définitivement agréé. Quand Gilles Marais prit possession de son poste il était disposé à se consacrer entièrement à l'éducation et à l'instruction de ses élèves, car il aimait et connaissait la jeunesse. Mais que pouvaient le courage et la bonne volonté contre le manque de ressources et l'insuffisance des revenus ? Bientôt, lassé de lutter contre des difficultés sans cesse renaissantes, il abandonna sa charge et accepta, à la fin de l'année 1695, la cure de Saint-Laurent-des-Mortiers. Il créa dans ce bourg un établissement scolaire qui ne tarda pas à prospérer. Toutefois, sur les sollicitations de J. Guitteau de Leffrière, Lieutenant de la Prévôté[1], il consentit à revenir à Château-Gontier, et le 14 juillet 1710, il était nommé Principal du Collège; il le fut jusqu'au 29 décembre 1733.

En 1708, les revenus du prieuré de Notre-Dame du Géneteil avaient été réunis à ceux du Collège et les ressources de cet établissement avaient beaucoup augmenté. En effet, les revenus fixes composant le temporel du Géneteil étaient: 1° les revenus annuels de vingt-cinq journaux de bois taillis situés au bois des Roullières ; 2° la ferme de la Ménité, en la paroisse de Houssay ; 3° les bâtiments, domaine et enclos du Prieuré; 4° les revenus de la Chapelle de Notre-Dame du Géneteil ; 5° les droits féodaux du fief du Prieuré ; 6° la part du prieur sur la grande dîme d'Azé, payée en vin jusqu'en 1537, et depuis en froment.

[1] Les Guitteau portaient : *D'azur au sautoir d'or accompagné en chef de deux soleils d'argent en pointe d'une aiglette d'or*. Armorial Général de l'Anjou, neuvième fascicule, p. 162.

Digitized by Google

Ces six articles réunis formaient un total de *douze cents livres* qui, ajoutés aux anciens revenus du Collège de Saint-Just [1], soit *quatre cents livres*, donnaient un traitement fixe de *seize cents livres*. Ce résultat n'avait pas été obtenu sans peine. Guy Lanier, Prieur Commandataire du Géneteil, avait refusé de se prêter à ce transfert et avait donné les revenus du Géneteil à son neveu Henri de la Brunetière du Plessis-de-Gesté auquel il résigna en 1692. Celui-ci, plus généreux ou plus débonnaire, avait donné le consentement si vivement souhaité. Les armoiries de Guy Lanier étaient ainsi composées : « *D'azur au sautoir losangé d'or de treize pièces, accompagné de quatre laniers éployés de même* », plus le chapeau et les glands verts comme abbé du monastère de Vaux. Elles décorent le portail à l'intérieur

[1] Le Chapitre de Saint-Just, fondé par Allard, seigneur de Château-Gontier, (1050), avait le privilège d'enseigner par les Chanoines la jeunesse de la cité, à l'exclusion de tous autres, soit particuliers, soit membres d'une corporation. Le Régent des Écoles devait toujours être choisi parmi le Chapitre. On constate dès 1140 l'existence d'un enseignement public à Château-Gontier. Selon une lettre d'Hildebert à Hilaire, Raoul était à cette époque un professeur célèbre. Vingt-et-un Régents instruisirent les élèves, au nom du Chapitre, de 1468 à 1667. Les habitants essayèrent d'empiéter sur ces droits en confiant les Écoles de la ville à la surveillance d'un maître de leur choix.

De là des procès fréquents et interminables. Or le Chanoine Bachelot, en mourant, avait laissé sa fortune au Chapitre de Saint-Just ; mais une clause du testament portait que ce don n'était fait qu'à la condition que désormais les Régents seraient nommés par les habitants et les écoliers, réunis en assemblée générale : le Chapitre conserva le droit de les examiner et de leur faire prêter le serment accoutumé. Cette transaction fut acceptée. Les Chanoines cédèrent, en 1585 à la ville une de leurs maisons qui devait servir d'École et aussi de lieu d'habitation pour les Régents. Elle existe encore et est située à l'angle de la petite ruelle dite du *Vieux Collège*, qui descend de Saint-Jean vers la Grande-Rue, tout proche l'ancien hôtel Lemotheux, aujourd'hui de la Roussardière. V. la *Notice historique* de M. Stéphane de Montozon, pp. 273, 274, 275, 279 et 280. — Les *Singularités historiques* de Dom Liron — Les *Notes historiques* de A. Guays des Touches.

[1] Guy Lanier, IIIe de nom, fils de Guy Lanier, IIe du nom, jurisconsulte, Conseiller au Grand Conseil, fut abbé de Saint-Etienne-de-Vaux, Grand Vicaire et Official d'Angers, en 1628, Archidiacre d'Outre-Maine, prieur de Coron, Saint-Saturnin-sur-Loire et du Géneteil. *Dict. hist. de M.-et-L.* — Audouys, mss. 994, p. 103. — Mss. 439.

Digitized by Google

du Collège; à l'extérieur, on remarque celles de la ville de Château-Gontier [1]. Au XVIIIe siècle le Collège adopta les armoiries suivantes attribuées à MM. Marais et dont un cachet reproduit le dessin. On y voit un groupe de la Sainte-Famille : au centre l'enfant Jésus, debout, sous une arcade en plein cintre, la tête entourée de rayons, indique de la main gauche le ciel et tend la main droite à saint Joseph qui lui présente un lis, symbole de la pureté. Au-dessus on lit : *Proficiebat sapientia et ætate*; au-dessous : *Collegium Castrogonteriense.* L'ensemble est encadré d'objets religieux, d'emblêmes du travail et de la piété; à droite, un coq, un encrier et sa plume, des livres, une sphère et des instruments scientifiques; à gauche, une lampe et un sablier, un cahier de musique; des deux côtés des lanternes émergent des lauriers.

Le marquisat de Château-Gontier comprenait deux baronnies et sept châtellenies; trente-six paroisses en relevaient; on y comptait un Gouverneur de la ville et du Château, un Lieutenant des maréchaux de France et un Garde de la connétablie, charge fondée en 1693. La cité était une paroisse du doyenné d'Écuillé, de l'archidiaconé d'Outre-Maine, de la Sénéchaussée d'Anjou et du diocèse d'Angers.

Organisation Ecclésiastique et Financière.

Suivant les Mémoires de M. de Miroménil, en 1697, les soixante-neuf paroisses de l'Élection de Château-Gontier contenaient 13,284 feux et payaient 137,132 livres de taille [1]. Les revenus des Cures de cette Élection montaient à 40,000 livres environ et le nombre des Ecclésiastiques, y compris les Curés, était de 237 personnes. Il y avait dans la ville et faubourg trois paroisses renfermant 1,428 feux et 5,600 âmes; elles payaient de 6,529 livres de taille.

[1] Extrait sommaire des *Mémoires de M. de Miromesnil*, intendant de Tours, dressés par ordre de la Cour, en 1697, pour Mgr le duc de Bourgogne.

Digitized by Google

On comptait 89 gentilshommes, dont 20 avaient hôtel dans la ville et 9 familles de Religionnaires. On lit dans l'*Album de Château-Gontier et de ses environs* et dans la *Notice historique* que le prêche se tenait en deux châteaux dans les paroisses d'Azé et de Bierné [1]. Ceci nous paraît douteux, car d'après les anciens registres de la paroisse de Bierné, le 13 février 1686, les dames et les demoiselles de Chivré avaient abjuré le calvinisme entre les mains de Jean-Charles Gautier de Brûlon, curé de Bierné. Le temple de la Barre dut être immédiatement fermé. Quant au prêche d'Azé, nous n'avons aucun renseignement sur ce sujet [2]. Il existait une communauté de quinze notaires royaux et un collège de huit avocats. Enfin la ville de Château-Gontier possédait trois blanchisseries de cire qu'on allait acheter en Bretagne et trois blanchisseries de toiles dont le commerce était considérable. Comme nous l'avons dit au commencement de cette étude, on avait abandonné la culture de la vigne par suite de la concurrence étrangère. Les cuirs et les grains se vendaient toujours.

Industrie et Commerce.

Adminstration des Hôpitaux.

Une déclaration du roi en 1698 règle l'administration des « hôpitaux, maladreries, léproseries et autres lieux pieux, » désunis de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare par édit de mars 1693 et par déclaration royale du mois d'août la même année. A partir de 1693, l'administration de chaque hôpital se composa d'un bureau de six directeurs, trois fonctionnaires, un curé et deux administrateurs. Ces directeurs étaient

[1] Nous apprenons aussi par les *Archives de la Mayenne* (Registre du Présidial, Série B,2422),qu'en 1708 Marguerite Bodin, veuve d'Henri de Chivré, marquis de la Barre, était « absente du royaume pour fait de religion. » Elle était allée en Hollande avec ses enfants, Hélène, Marguerite, Etienne et Cécile. V. la *Généalogie manuscrite de la famille de Chivré* dont nous possédons le manuscrit inédit daté du XVIIe siècle.

[2] Les procédures dont nous avons parlé plus haut ne donnent aucun détail sur ce point et ne mentionnent pas ce prétendu prêche d'Azé.

Digitized by Google

élus pour trois ans par des délégués, savoir : trois du présidial, deux du clergé, deux de l'Hôtel de Ville, deux de l'élection, deux des officiers du grenier à sel, deux des avocats, deux de la communauté des notaires royaux, deux notables bourgeois et deux du corps des marchands. Total : dix-neuf électeurs. L'hôpital Saint-Julien et l'hôpital Saint-Joseph demeurèrent séparés jusqu'à la fin du siècle suivant. Ce n'est qu'en l'an V qu'une loi établit une commission unique administrative des hôpitaux [1].

Les Notaires royaux.

Les notaires royaux de Château-Gontier au XVIIIe siècle dont on a conservé les noms furent: Tillard, 1616 ; Houdin père, 1633-1699 ; F. Joulenneau, 1671 ; Gilles, 1673; Legros, 1677-1706 ; Geslin, 1697-1747 ; Lefaucheux, 1694-1719.

Nous sommes arrivés à la dernière année du XVIIe siècle. Notre récit se termine par la mention d'un procès pour duel qui caractérise à merveille les mœurs de cette époque. Malgré la sévérité de la répression, ces sortes de querelles étaient fréquentes [2].

Un duel sous les Halles à la fin du XVIIe siècle.

En 1699, une procédure fut instruite contre Alexis Martel, chevalier, seigneur de la Mallonnière, son frère, le marquis de la Roche-Tullon, ses deux neveux, le sieur du Rasteau, le chevalier de Sarron et quatre valets, dont *deux Maures*, accusés d'avoir cherché querelle sous les Halles à René Quantin, sieur de Longchamps, et d'avoir troublé cet endroit qui était un des lieux de promenade et de réunion de la société de la ville, en tirant l'épée : René Quantin avait été frappé. Bientôt la mêlée était devenue générale, car les aggresseurs s'étaient rués sur le prévôt de Château-Gontier, Louis Chailland, écuyer, seigneur des Crémeaux, ainsi que sur ses archers qui voulaient procéder à l'arrestation du sieur de la Mallonnière et ils les avaient

[1] V. le *Tableau des directeurs et administrateurs des hôpitaux de Château-Gontier*, nommés en vertu de la déclaration du roi du 12 décembre 1698 et de la loi du 16 vendémiaire an V. Château-Gontier, Imp. de Delaplace, 1851.

[2] *Archives de la Mayenne*, Série B, n° 2720 (1699).

Digitized by Google

également blessés. Cette affaire fut évoquée en parlement à la requête des accusés [1].

Parmi les épisodes curieux du siècle suivant, empruntés aux mêmes sources, nous remarquons les procédures contre les maîtres perruquiers de Château-Gontier qui s'étaient concertés pour refuser leurs services au sieur Le Motheux du Plessis, président à l'élection de cette ville, sous prétexte qu'il avait quitté sans raison son perruquier ordinaire ! [2].

André Joubert.

[1] *Archives de la Mayenne*, Série B, n° 2776 (1776).
[2] Ibid., n° 2858 (1731-1789). Nicolas-Louis de Bailleul (1680-1714) fut à son tour marquis de Château-Gontier et Président au Parlement de Paris. Il épousa : 1° Louise, fille de Louis Girard, seigneur de la Cour-des-Bois, morte en 1688 ; 2° Charlotte, fille de Firmin du Fresne, secrétaire du roi. *Tablettes Chronologiques*, p 30.

Digitized by Google

CE QU'ONT TOUJOURS COUTÉ LES GUERRES CIVILES

Un coin de la Cornouaille sous la Ligue

(Suite.)

II

Tout, dans la Bretagne entière et dans le pays de Cornouaille avait été incendié, pillé, dévasté depuis bientôt dix ans, quand, au retour de l'ordre et sous Henri IV et la main ferme de Sully, son intendant des finances, on commença à sentir le besoin de régulariser la dépense et la rentrée des deniers publics. Depuis plusieurs années aucuns comptes n'avaient été possibles. Le clergé, car les plus vives lumières du pays et les meilleures traditions de l'administration publique résidaient dans son sein, fut le premier à seconder cette utile impulsion de l'autorité royale : et ses députés s'étant réunis à Angers le 20 août 1595, il fut décidé, pour la province de Tours, que les Évêques et les chapitres des neuf diocèses de Bretagne aviseraient, par tous les moyens possibles, à la prélévation des deniers dus par le clergé à titre de décimes, et à la régularisation définitive de toutes les dépenses faites sur ce fonds pendant les longs troubles de 1589 à 1596 [1].

Assez heureux pour avoir retrouvé ces comptes en ce qui concerne l'évêché de Cornouaille, nous allons les parcourir

[1]. Le député du clergé de Cornouailles à cette assemblée, fut Me Yves de Toullalan, chantre et chanoine de Cornouaille.

Digitized by Google

rapidement pour arriver ensuite aux comptes plus spéciaux de la Communauté politique de Kemper, siège dudit Évêché.

Mais avant d'analyser ces comptes, il est nécessaire de dire comment, sous l'ancienne monarchie, le clergé intervenait dans les dépenses de l'État à raison même des propriétés et des bénéfices qu'il possédait.

Le clergé jouissait à cette époque du privilège d'administrer lui-même ses contributions. Les détails de cette administration étaient confiés à des bureaux que les synodes avaient originairement nommés dans chaque diocèse et qui avaient presque partout contracté l'usage de se recruter eux-mêmes. Ces bureaux étaient composés d'un nombre plus ou moins grand de députés du clergé, suivant l'étendue du diocèse. On en prenait dans le corps pastoral, dans les chapitres des cathédrales et des collégiales, on en prenait dans les ordres religieux rentés.

Les bureaux qu'on appelait aussi *Chambres ecclésiastiques* faisaient l'assiette des sommes qu'ils avaient à imposer sur les ecclésiastiques et sur les églises pour fournir aux Contributions de l'État qu'ils appelaient *Dons gratuits* et aux besoins particuliers des diocèses. Les sommes que le Clergé répartissait ainsi sur lui-même s'appelaient *décimes*.

Elles étaient recueillies par un comptable qu'on appelait Receveur des décimes. Celui-ci versait une partie du produit de ses recettes à la caisse générale du clergé à Paris, et devait employer le surplus aux dépenses locales du diocèse d'après les ordres particuliers du bureau. Le Receveur des décimes de chaque diocèse était ordinairement chargé de faire des emprunts au nom du clergé et de régler les annuités relatives à ces emprunts.

L'évêque, ou l'un de ses grands vicaires, présidait le bureau, soit pour l'assiette des décimes, soit pour les détails de la comptabilité. Il présidait les audiences où les

Digitized by Google

décimables et le Receveur des décimes étaient cités. Il faisait l'instruction des causes portées à ces audiences. Les assignations étaient données à la requête d'un ecclésiastique qui, sous le nom de syndic du clergé, exerçait le ministère public. Les écritures du bureau, soit pour l'assiette des décimes, soit pour le règlement de la comptabilité, soit pour les actes judiciaires, étaient tenues par un secrétaire greffier.

A Kemper, ces fonctions étaient ordinairement remplies par le secrétaire de l'évêché, qui était presque toujours un ecclésiastique. Le bureau pouvait nommer ses huissiers et en avait un en titre quoiqu'il recourût quelquefois aux huissiers des tribunaux civils.

On pouvait plaider aux chambres ecclésiastiques sans ministère de procureur. Les assignations se donnaient à la requête du syndic, mais étaient ordinairement suivies par le receveur du décime qui, la plupart du temps, était un homme de loi. La famille Laënnec, de père en fils, fut longtemps pourvue de cet office près de la chambre diocésaine de Cornouaille.

Au reste, les chambres ecclésiastiques étaient autorisées à s'entourer dans les affaires litigieuses des connaissances de jurisprudence plus communes chez les magistrats séculiers; et à cette occasion, les juges royaux des lieux pouvaient être appelés à siéger dans les bureaux comme conseillers adjoints. Mais le long antagonisme qui exista entre la juridiction particulière de l'Évêque et le présidial de Kemper ne fit jamais recourir à cette faculté, pour l'évêché de Cornouaille. D'un autre côté, le gouvernement empiétant depuis longtemps sur tous les droits des seigneurs et des corporations, avait inspiré au clergé un esprit de réserve et même de défiance dont l'administration de ses propres deniers dut nécessairement se ressentir.

Tout contrôle et toute action avaient en conséquence été concentrés dans les mains du syndic qui avait l'inspection

Digitized by Google

immédiate de la gestion du receveur et du secrétaire greffier. Ce fonctionnaire avait en outre la garde des archives, et il avait pris le soin de réunir pour l'évêché de Cornouaille, dans une des tours du palais épiscopal, les comptes, les registres et tous les titres de la chambre diocésaine au nombre desquels se trouvaient les créances du clergé et ses dettes; car depuis longtemps le clergé de Bretagne, comme celui des autres provinces, avait contracté l'habitude d'émettre un nouvel emprunt à chaque concession de *don gratuit* pour s'en faire comme un rempart contre les exigences de plus en plus pressantes de la cour et du fisc.

Au moment de la Révolution, le diocèse de Cornouaille, dont les décimes s'élevaient annuellement à la somme de cinquante mille livres environ, devait une centaine de mille livres à différents particuliers qui étaient intervenus dans ses emprunts.

D'après ce qui nous est appris par une note que nous croyons être de l'un des derniers receveurs des décimes, le syndic du clergé était encore chargé d'un petit détail de comptabilité, qui consistait à payer les frais intérieurs du bureau et les repas que les membres du bureau faisaient en corps quand ils s'assemblaient pour les affaires du diocèse.

Ces frais et ces dépenses étaient prélevés sur quelques petites rentes qui ne figuraient pas dans les comptes et qui, de la sorte, n'étaient pas soumises au contrôle du clergé.

Voilà quel était le mode de comptabilité pratiqué par le clergé dans l'administration de ses deniers. Une pancarte sur vélin du vingt-huitième jour de février mil cinq cent soixante-huit, signée d'Estienne Boucher, évesque de Cornouaille, nous apprend de plus qu'une cédule épiscopale servait d'enregistrement et d'homologation *aux contrats* passés entre le clergé et le roi pour le

Digitized by Google

fait des contributions ecclésiastiques ou *dons gratuits*, comme on les appelait, et que cette pancarte servait en même temps de lettre de convocation à tous les ecclésiastiques qui se réunissaient au siège épiscopal pour nommer les députés qui étaient chargés du répartement des sommes accordées et, plus tard, de la vérification de leur emploi. Cette pièce nous apprend de plus que, dans le XVIe siècle, la répartition générale des décimes ou taxations imposées au clergé, se faisait pour une période de dix années.

Mais passons à l'examen des comptes qui embrassent les années mêmes de la Ligue et de la guerre civile.

Celui que nous avons sous les yeux, comprend les années 1589-90-91-92-93-94 et 95. — Contrairement à l'usage, qui divisait la recette des décimes en deux termes semestriels, le compte que nous possédons est une sorte de cotte maltaillée, embrassant jusqu'à treize termes des comptes ordinaires. Chaque terme présente, suivant le rôle qui en avait été fait en 1583, une somme de 6,391 fr. 15 sols 11 deniers tournois, ou 2,130 écus 35 sols 11 deniers, mais ne s'élève effectivement qu'à une somme variable et beaucoup moindre suivant les échéances, par suite de la dénonciation faite par le comptable d'un nombre considérable de bénéfices dont les décimes n'avaient pu être perçus.

Dressé avec l'ordre le plus parfait, le manuscrit, d'une écriture très belle, présente en une série nombreuse d'articles, tout le détail des recettes comme des non-valeurs mentionnées, et pour chaque article une vérification (inscrite en marge) de toutes les circonstances qui ont accompagné la recette ou qui l'ont contrariée. Ces notes, dont plusieurs très curieuses, sont rédigées par les députés vérificateurs des comptes, au nombre desquels était l'Évêque Charles du Liscoët, le même qui avait été expulsé de son siège par les habitants de Kemper.

Le compte est rendu par Jehan Le Mestaier, receveur particulier des décimes du diocèse. Le premier article

Digitized by Google

du chapitre des dépenses : *Deniers payés au party de la Ligue par vertu des Ordonnances et Contraintes de M. le duc de Mercœur*, présente la somme de 1333 écus 20 sols que le comptable fut contraint de payer pour sa rançon à Me Pierre Morin, receveur général des finances en Bretagne, qui avait passé du parti du roi à celui du duc de Mercœur, et qui avait ainsi fait mettre en prison le fidèle comptable de l'évêque du Liscoët resté lui-même attaché au parti du roi.

Un second article sur le même fait mentionne une nouvelle somme de 700 écus que le pauvre comptable fut encore forcé de remettre à *Maistre Mathurin Galinière, trésorier de l'extraordinaire des guerres au party de la Ligue en Bretagne* (septembre 1590).

Un article subséquent porte paiement par le comptable d'une somme de 2000 écus sur l'ordonnance de Philippe Emmanuel de Lorraine en date du 19 avril 1591 pour la rançon de Me Yves de Toullalan, chantre et chanoine de Cornouaille qui, ayant été député près du duc par le parti de la Ligue à Kemper, fut pris et détenu comme prisonnier de guerre au château de la Hunaudaye qui tenait pour le parti du Roi.

Une somme de cent écus fut payée par le même comptable, sur ordonnance du duc de Mercœur datée du 8 février 1591 à Me G. Delaunay pour *certains frais et dépens* relatifs à la tenue des États à Vannes.

Autre somme de trois cents écus au même sur ordonnance du Duc, datée du camp de Jugon (3 août 1591).

Autre somme de deux mille écus au même pour le château de Morlaix et sur ordonnance du Duc (18 avril 1592), portant *contrainte* en cas de refus.

Quatre cents écus et quart à Jean Cousin, conseiller du Roi, trésorier général et receveur des finances en Bretagne au party de la Ligue.

Vient ensuite un chapitre intitulé :

Digitized by Google

Aultres despences payées au Roy depuis la réduction de cette ville Kemper Corentin en son obéissance.

Et d'abord à Me Gabriel Hus, trésorier des États de Bretagne, commis à faire la dépense des deniers affectés au service de l'armée du Roy audit pays, la somme de deux cents écus.

Une somme de cent écus, à Yves de Toullalan, qui avait été chargé d'une mission particulière près du duc de Mercœur, à l'effet d'éviter l'emprisonnement de la personne de l'Évêque (6 mai 1594).

Le chapitre suivant est intitulé :

Aultres despenses en deniers comptés et non reçus.

Les articles et les notes de vérification en sont très nombreux, et la plus grande partie des bénéfices, n'ayant pu s'acquitter, il fallut bien en prendre son parti.

C'est d'abord l'hôpital de M. Saint Anthoine, qui, en raison de la dureté des temps, ne put acquitter la cotte du prieuré de Saintoys. L'Évêque et le clergé ratifient cette non valeur d'accord avec les bourgeois de la ville de Kemper pour un temps illimité.

Le second article comprend les treize termes dus et non acquittés par l'abbaye de Coatmalaouen. Le receveur, à l'occasion de cette non valeur, dit qu'il n'a pu trouver aucun sergent qui ait voulu aller sur les lieux poursuivre la rentrée des sommes dues à cause de la guerre et de la situation dudit bénéfice placé entre plusieurs garnisons des deux partis, comme Guingamp, Quintin, Saint-Brieuc, Moncontour, Pontivy, Corlay, Launay, Mur, Bonancour, Lamballe, Callac, Rostrenen, Le Granec et, *d'aultant, ajoute-t-il, qu'il en a eu* pendant les présents troubles plusieurs titulaires desdits bénéfices qui sont morts pauvres et sans héritiers, ou qui ont quitté la province ruinés et sans asile; sans dire que la plus grande partie desdits bénéficiers ont été hors de pouvoir jouir desdits bénéfices.

Quant aux députés chargés de la vérification des comptes,

Digitized by Google

leurs notes marginales attestent qu'ils se firent à cet effet représenter les baux à ferme qui avaient été passés avec réduction sur les revenus, sans moyen de les recouvrer. Des prêtres et des témoins appelés par les vérificateurs furent ensuite entendus ; et quelques-uns de ces témoins dont l'âge et la position sociale sont strictement relatés ajoutent (après avoir juré de dire toute la vérité) « que depuis 1586 jusqu'à ce moment, 1595, les villes, les châteaux et les paroisses comprises dans leur rayon avaient été incessamment occupés ou traversés par des gens de guerre, tenant divers partys et faisant ordinairenent la guerre les uns aux aultres et à tous indifféremment, et que ni sergents ni receveurs ou hommes de finance que ce fut n'eussent pu aller en sûreté faire recette ou cueillette auxdites abbayes, prieurés ou paroisses d'autant que lesdits gens de guerre faisaient et font courses par les chemins, tenaient et tiennent tous les passages fermés; et aussy, qu'audit temps, les peuples estaient en armes révoltés contre les gens de guerre. »

Suivent après ces notes d'autres renseignements relatifs à des non valeurs qui sont justifiés de la même manière : puis viennent des annotations qui ne laissent apercevoir que quelques paroisses en très petit nombre, qui purent se soustraire à ces déprédations. Les députés vérificateurs ajoutent que pendant tout le temps que les châteaux de Conq, du Pont, de la Coudraye, de Guengat furent occupés par l'un ou par l'autre parti, aucune des paroisses de la Cornouaille, à bien dire, ne purent obtenir satisfaction sur les désastres qu'elles voyaient se renouveler. *Les gens de justice demeurant sans authorité et les sergents sans oser aller aux champs; car encore à présent, disent-ils, est tout l'esvesché dudit Cornouaille tenu par le sieur de la Fontenelle ses troupes ayant saisi tous bénéfices et à chacun d'eux establi et mis soldats et capitaines sans qu'aucun bénéficier puisse demeurer en sa maison n'y cueillir aucuns fruits.*

Digitized by Google

Pour les décimes de la cure de Crozon, le comptable s'excuse sur la présence successive de la garnison de Brest, des troupes du comte de la Maignane, des troupes du maréchal d'Aumont, des Espagnols et des troupes de la reine d'Angleterre, (sous les ordres du Général Moris) qui avaient occupé le pays les uns après les autres, sans rien laisser après elles. Et poursuivant les justifications, qui toutes furent vérifiées par les députés commissaires, il établit que, sur la somme totale de quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-douze francs, formant six années et demie des décimes de l'Évêché, les non valeurs ou sommes irrécouvrables s'étaient élevées à près de cinquante-trois mille francs qui avaient été gaspillés par les capitaines, les paysans et les gens de guerre, qui n'avaient cessé de parcourir le pays. D'ailleurs ces vols et ces pilleries étaient en quelque sorte passés en usage, et les comptables, pour rendre compte d'un article de deux cent trois écus quatre sols, montant des décimes du Prieuré de Logamant placé près de la place de Concarneau qu'il n'avait point fait rentrer, raconte que le sieur Philippe du Rinquière, Prieur dudit prieuré et conseiller du roy, au siège présidial de Kemper-Corentin [1], s'étant retiré à Brest où s'étaient réfugiés les royaux, le sieur de Lionnet, capitaine commandant la place de Concarneau fit tout simplement occuper ledit prieuré par ses gens et en toucher *les fruits et revenus.*

Les choses, en effet, comme nous l'avons vu par les notes précitées du compte que nous examinons, ne se passèrent nulle part autrement, et, comme la campagne non plus que les petites villes n'étaient tenables pour personne, toutes les familles, ayant quelques ressources en mobilier ou en argent, s'étaient réfugiées dans les villes murées et les châteaux pouvant présenter quelque sureté. Le chanoine Moreau

[1] Le chanoine Moreau, auteur de curieux mémoires sur la ligue, que notre parent et bon ami M. Le Bastard de Mesmeur a publiés dans le temps ajouta aussi à son canonicat, comme le prieur de Logamant, une charge de conseiller au présidial.

Digitized by Google

nous raconte, à cette occasion, que presque partout les Églises étaient devenues le dépôt général de toutes les richesses mobilières de la population; que dans beaucoup de ces Églises, comme à Kérity et à Tréoultré, quand la Fontenelle les menaça, le peuple entier y couchait et s'y logeait; que la vaste cathédrale de Kemper était elle-même si pleine de coffres et de bahuts que les bas-côtés en étaient remplis sur plusieurs rangs, et que les processions n'y pouvaient plus circuler.

Ce que le droit de la guerre et du plus fort avait ainsi amené de toutes parts, passa en quelque sorte dans le droit écrit, et, la confiscation et la spoliation devenant les moyens ordinaires de la guerre civile, on vit les partis et leurs chefs transporter à leurs partisans la propriété de leurs adversaires. Un acte de ce genre consenti par le duc de Mercœur nous apprend que ce chef des ligueurs, pour indemniser un de ses capitaines qui avait été blessé à je ne sais quelle affaire, lui donna purement et simplement la propriété de l'un des gentilshommes du parti adverse, en chargeant un de ses comptables de la ville de Morlaix de faire exécuter ses ordres.

Mais avant d'en finir avec les décimes de l'évêché de Cornouaille, encore quelques courtes remarques à titre de renseignements administratifs.

Le compte en question, comme nous l'avons dit, fut examiné et contrôlé par une commission composée de l'Évêque Monseigneur Charles du Liscoët, de deux chanoines, MM. Duhaffont et Goazvennou et de trois recteurs, MM. Bremyot, Scanffequyc et Lenoir, assistés d'un adjoint Michel Deryen. Des vacations réglées par ces Messieurs à trente-deux écus furent portées en compte de leur propre autorité pour huit jours de séance.

Dix neuf cent quatre-vingt-dix écus quarante-quatre sols tournois furent également portés en compte pour gages du comptable, plus huit écus trente-neuf sols sept deniers pour droit de recette sur les sommes recouvrées à raison

Digitized by Google

de six deniers par livre; plus cent écus demandés par le comptable, mais réduits par la commission à quatre-vingt-dix pour façon du présent compte et de quatre copies remises à la même commission; plus enfin celle de seize cents écus pour frais faits par le comptable pour saisies, contraintes, sommations, procès-verbaux de commissaires envoyés sur les lieux pour recueillir les fruits quand on ne pouvait plus avoir recours aux bénéficiers ni à leurs fermiers et ayants cause.

De tout quoi il résulta que le compte desdites années 1589-90-91-92-93-94 et moitié de 1595 fut clos avec un excédent de la dépense sur la recette s'élevant à la somme de deux mille cinq cent huit écus, cinquante-deux sols, ou sept mille cinq cent trente livres environ, de laquelle somme la commission crédita le comptable pour qu'il pût s'en couvrir à la première entrée des deniers soldés.

Dans les autres branches du service les choses se passèrent d'une manière encore plus fâcheuse s'il est possible, et quelques délibérations de la Chambre des comptes, données par M. de Fourmont, nous apprennent que le malheureux Nicolas Fyot, alors receveur général des finances de Bretagne pour le roi, après avoir été renfermé dans le château de Nantes par les ligueurs avec plusieurs conseillers à la Chambre des comptes, fut obligé, pour faire face aux obligations de sa charge, de satisfaire de ses propres deniers aux mandements qui lui furent faits, d'engager toutes ses propriétés, d'emprunter des sommes considérables et de se voir plus tard dépouillé, ruiné par le parlement et ceux-là même dont il avait servi la cause. Vainement il avait avancé sur ses propres deniers tout l'argent qu'on lui demandait; celui-ci ne rentrait de nulle part et *les officiers, gentilshommes et autres ayant authorité* faisaient partout et par force élargir ceux que les huissiers venaient à saisir.

A. du Chatellier,
Correspondant de l'Institut.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE.

L'Électricité et la blessure du président des États-Unis. — Effets de la résonance des fils télégraphiques sur certains animaux. — Les expositions universelles à l'étranger : Chine et Inde. — Le congrès international des électriciens. — La conférence internationale polaire.

L'électricité est à l'ordre du jour : elle a ses congrès, ses expositions et ses conférences. On ne peut plus parler d'autre chose. L'excellente *Revue Britannique* nous fournit cette fois encore de précieux renseignements.

M. Hughes, le savant électricien, en ce moment commissaire du Gouvernement anglais à l'exposition internationale d'électricité de Paris, vient d'imaginer un moyen fort ingénieux de découvrir, à l'aide de la balance d'induction, les balles de plomb ou autres objets métalliques logés dans le corps humain. La blessure du Président des Etats-Unis est le point de départ de l'invention, laquelle aurait été suggérée par le professeur Graham Bell. Le 16 juillet dernier, M. Bell envoyait à M. W.-H. Preece, membre de la Société royale de Londres, le télégramme suivant : « Hughes peut-il donner l'idée d'une balance d'induction pour déterminer le point où se trouve logée la balle du Président? Si oui, télégraphiez á mes frais. » M. Preece entra immédiatement en communication avec M. Hughes, qui, après plusieurs expériences, télégraphia le même jour à M. Bell un moyen de modifier la balance en question pour le but demandé. M. Bell appliqua aussitôt l'instrument au blessé et détermina certaines directions d'induction devant toutes passer par la balle. L'intersection de ces lignes indiqua le point probable où se trouvait le corps étranger, point situé, paraît-il, au-dessus de l'aine droite, à une profondeur de 5 centimètres environ. Il serait difficile d'expliquer ici sans l'aides de figures l'arrangement spécial de l'instrument et son fonctionnement. Rappelons seulement qu'un appareil de cette forme, exposé devant la Société royale, en mai 1879, par le professeur Hughes, a montré qu'il était possible de cette manière, non seulement de distinguer une pièce de monnaie d'une autre, mais une pièce au titre légal d'une pièce fausse, ou une pièce d'un poids exact d'une autre soumise à une légère usure. L'instrument était si sensible à la proximité et à la qualité

Digitized by Google

moléculaire des métaux, que M. Hughes, en adaptant une échelle graduée, l'a appliqué à l'analyse des alliages. M. Chandler Roberts, chimiste de la Monnaie, a fait nombre d'expériences très intéressantes sur les différentes espèces d'alliages avec cet appareil, qui, toutefois, n'a pas fait renoncer à la méthode chimique ordinaire de l'analyse quantitative. Le mérite de la récente application faite de l'instrument à la recherche des projectiles dans une blessure est surtout dans ce fait qu'on épargne toute douleur au patient, l'influence électrique pénétrant le corps sans effet palpable. En outre, on peut l'employer là où la nature de la blessure ne permet pas l'essai des moyens ordinaires. La nouvelle méthode peut s'appliquer à tous les cas et elle est sans danger. Chose assez curieuse, le même arrangement de l'appareil a été suggéré il y a quelques mois dans les colonnes du journal *the Electrician* par un ingénieur civil, M. J. Munroe, comme moyen de recherche pour l'or et les filons métalliques dans le sol à une faible distance de la surface.

*
* *

Dans la section norwégienne de l'exposition d'électricité figure un tronçon de poteau destiné à supporter les fils métalliques, percé d'outre en outre d'un trou irrégulier où passerait facilement le poing. Deux oiseaux empaillés, dans lesquels on reconnaît deux variétés de pic, le vert et le noir, sont placés face à face sur le tronçon en question, qui tout d'abord a l'air de leur servir de pied ou de support. Le trou signalé est l'œuvre même de ces oiseaux, et le même fait se répète très fréquemment en Norwège, paraît-il, dans les districts situés près des forêts de pins, où les pics sont assez nombreux. Ces trous sont généralement au sommet du poteau, et voici comment on les explique. La résonance produite dans le poteau par la vibration du fil fait croire à l'oiseau que le bruit est l'effet du travail des vers et autres insectes à l'intérieur du bois, et le pauvre animal se met à becqueter de confiance dans l'espoir d'une proie, jusqu'à ce qu'il arrive, désappointé, à la face opposée.

Les ours se laissent prendre aussi à cette vibration des fils télégraphiques. Maître Martin, lui, se figure avoir affaire à des abeilles, et il s'en prend aux pierres qui consolident les poteaux et les disperse de ses pattes puissantes en laissant dans le bois l'empreinte de ses ongles.

La suspension des fils télégraphiques a aussi produit un effet singulier sur les loups. Le phénomène est assez complexe, et M. C. Nielsen, qui l'expose, l'annonce comme devant paraître un peu problématique au point de vue de l'histoire naturelle; aussi se borne-t-il à citer les faits. Il raconte qu'à l'occasion d'une demande de crédit pour l'établissement des premières grandes lignes télégraphiques, un membre du Storthing déclara que, bien que la partie du pays qu'il représentait n'avait pas d'intérêt direct dans la ligne proposée, il voterait le crédit,

Digitized by Google

« parce qu'il espérait que l'établissement de la ligne en question chasserait les loups des districts par lesquels elle passerait. » Les loups, à cette époque, il faut le dire, étaient un véritable fléau. Pendant l'hiver, ils descendaient en bandes compactes des montagnes et opéraient sur les troupeaux des razzias en règle. Pour se défendre des carnassiers, les paysans, sur certains points, tendaient des cordes sur des piquets plantés autour des étables et des bâtiments de ferme, et, si affamés qu'ils fussent il est positif que les loups n'osaient pas franchir ces cordes, dans lesquelles leur instinct leur faisait redouter quelque piège. Le même moyen fut employé avec la même efficacité pour débarrasser une presqu'île des loups qui l'infestaient. Après avoir fait une battue consciencieuse pour les expulser, on tendit une corde à des pieux à travers l'isthme et les loups ne reparurent plus. « Ce qu'il y a de plus remarquable, ajoute le directeur des télégraphes norwégiens, c'est que depuis l'époque, il y a de cela vingt et quelques années, où l'on a commencé à établir le grand réseau télégraphique à travers les plateaux des montagnes en suivant les principales vallées du pays, les loups ont totalement disparu et ne sont pas revenus depuis lors ; il est fort rare maintenant qu'on entende dire qu'on en ait vu un. Les naturalistes expliqueront autrement cette disparition ; ils ne manqueront pas de l'attribuer aux ravages d'une épidémie ou à des pérégrinations lointaines. Rien de pareil cependant n'a été constaté auparavant dans ce pays, qui semble au contraire réunir tant de conditions favorables au séjour des loups. »

***

Les expositions universelles sont en chemin de faire le tour du monde. Le 15 février prochain, il s'ouvrira à Buénos-Ayres une exposition sud-américaine et internationale, à laquelle le Gouvernement demande avec instance aux chambres de commerce, aux sociétés industrielles et aux manufacturiers de concourir. On compte beaucoup, paraît-il, sur la section des machines, les grandes usines anglaises ayant annoncé leur intention d'y figurer largement.

Shangaï veut aussi avoir son exposition. Plusieurs négociants anglais de cette ville ont émis l'idée d'organiser dans cette ville, en 1882, une exposition internationale analogue à celles qui se sont tenues dans les principales cités de l'Australie. « Il ne faut pas s'attendre assurément, dit à ce propos l'*Applied Science*, à voir les 400 millions de Chinois nous demander tous des pianos et des charrues à vapeur. Mais quand les habitants du Céleste Empire verront les mille et un objets nouveaux qu'ils n'ont encore jamais vus et auxquels ils n'ont jamais songé, il se créera de nouvelles demandes, dont le commerce saura profiter. Le petit bout du coin a déjà pénétré chez eux avec les steamers, les chemins de fer et le télégraphe électrique, et les barrièrss d'exclusion s'abaisseront de plus en plus. »

Digitized by Google

En décembre et janvier prochains, il doit y avoir à Calcutta une exposition des produits de l'Inde, qui promet, disent les journaux du pays, d'être très complète et très intéressante. Le gouvernement et les planteurs de l'Inde ont fait beaucoup dans ces dernières années pour faire connaître les ressources de cette immense région, et les expositions de Philadelphie et d'Australie ont considérablement servi à étendre les relations commerciales avec les différentes parties de l'empire indo-britannique. Les colons anglais de l'Inde paraissent en conséquence compter beaucoup sur l'exposition de Calcutta.

∴

A l'occasion de l'exposition actuelle des Champs-Elysées, la chambre syndicale d'électricité a organisé une conférence internationale d'électriciens, qui doit avoir lieu à Paris du 1er au 15 octobre. Cette conférence, qui traitera des questions théoriques, s'occupera de préférence du côté purement industriel et commercial de la question. Elle étudiera les voies et moyens nécessaires pour permettre à l'électricité de prendre la place qu'elle mérite dans l'état avancé actuel de notre civilisation. Le président de la chambre syndicale d'électricité est M. Fontaine, le président du comité d'organisation est M. Armengaud jeune. Cette réunion travaillera parallèlement avec le congrès d'électricité, dont la présidence est dévolue à M. Cochery, ministre des postes et télégraphes, et dont les trois vice-présidents sont MM. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique; Sadi-Carnot, ministre des travaux publics, et le général Farre, ministre de la guerre. La France comptera trentre-trois membres dans cette assemblée, parmi lesquels l'amiral Cloué, ministre de la marine, et M. Tirard, ministre de l'agriculture.

∴

Une conférence internationale polaire s'est ouverte le 1er août à Saint-Pétersbourg, à l'effet d'organiser une expédition chargée d'étudier les conditions magnétiques et météorologiques des régions polaires. L'Angleterre, dit le *Standard,* contribuerait à l'entreprise par l'installation d'un observatoire dans le Canada septentrional. L'Amérique établirait des stations au cap Barrow, dans la baie de Lady Francklin ; le Danemark à Upernavik, la Russie à l'embouchure de la Léna et à Novaja-Semlja, la Norwège à Bosskop, la Suède au Spitzberg, l'Autriche à l'île de Jan-Mayen, et la France au cap Horn. Le point choisi par la France nous paraît un peu bien singulier, et jusqu'à plus ample informé nous laissons au journal anglais la responsabilité de ses informatious. Les stations austro-hongroises et suédoises seront établies, paraît-il, aux frais de simples particuliers, le comte Vilezeck, de Vienne, et M. L.-O. Smith, de Stockholm. Le président de la commission polaire internationale est le docteur Wild.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

MÉTHODE ET COURS DE DESSIN pour les Écoles primaires et les Pensionnats de Demoiselles, par F. COLOMB, inspecteur de l'Enseignement primaire, Officier de l'Instruction publique. — *Angers, Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 1881.*

Il n'y a plus à démontrer aujourd'hui l'utilité de l'enseignement du dessin. Longtemps l'étude de cet art a été fort négligée, dans tous les établissements d'éducation, et M. le comte de Laborde, en 1856, écrivait avec vérité :

« On peut dire, en thèse générale, que l'enseignement du « dessin, dans la première moitié de ce siècle, a été tout à fait « indigne de la grandeur de la France et de l'importance de « l'art. On enseigne les langues mortes et les langues vivantes, « dans les écoles publiques et particulières; on leur consacre « huit heures par jour, tandis qu'on n'enseigne pas la langue « universelle, ou qu'on lui fait l'aumône d'une heure de leçon « par semaine. C'est dérisoire. »

Une réforme, heureusement, s'est produite à ce sujet, et, dans nos écoles primaires comme dans nos lycées, les élèves sont, de nos jours, exercés sérieusement au dessin, à cet art non moins nécessaire que l'art d'écrire, si propre à former le goût, et dont la connaissance, indispensable dans un grand nombre de professions industrielles, est une source de si vives et si douces jouissances pour toutes les personnes à qui la fortune fait des loisirs.

Reste à savoir quelles sont les meilleures méthodes à suivre pour dessiner avec intelligence et sûreté. Dessiner, ce n'est pas seulement manier un crayon ou une plume avec dextérité,

Digitized by Google

et imiter un objet qu'on a sous les yeux. Avant de tracer des lignes ou des contours, il faut apprendre à voir, c'est-à-dire à discerner les formes et les plans; il faut connaître les principes de la perspective et savoir à l'aide de quels procédés on peut reproduire les effets saisis par le regard. C'est toute une science assez complexe à acquérir, et faute de laquelle on ne réalise que des images trompeuses ou puériles. Combien de maîtres ne se préoccupent pas suffisamment de l'inculquer à leurs élèves, et se bornent à faire travailler la main, sans nul souci de l'éducation que réclame l'esprit ! Et de là, tant d'efforts infructueux, tant de jeunes aptitudes faussées ou étouffées, tant de dégoûts invincibles et de désertions provoquées.

Parmi les cours élémentaires de dessin publiés récemment, nous croyons pouvoir recommander, comme l'un des plus lumineux et des mieux conçus, celui de M. Colomb, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Angers. La méthode de M. Colomb, claire et facile, a d'abord ce premier mérite qu'elle est faite pour inspirer l'amour du dessin aux plus jeunes enfants. Plaçant de suite ceux-ci en présence d'un objet de forme très-simple, on leur enseigne à dégager par la pensée les lignes idéales, droites ou courbes, qui entrent dans la composition du modèle, et à mesurer de l'œil les rapports de ces lignes entre elles. Puis, quand l'enfant a vu et compris, on l'exerce à reproduire les contours, les inclinaisons qu'il a devant les yeux, à *copier*, en un mot, la figure exacte de l'objet étudié. Les petits dessinateurs s'intéressent si bien à ce double travail, que ni leur intelligence ni leurs doigts ne ressentent de fatigue. On passe alors du modèle très simple à un autre moins primitif, et ainsi progressivement on arrive à faire imiter aux élèves, sans contrainte, les objets les plus compliqués. Plus tard, vient l'étude des ombres, des reliefs, des groupes d'objets, des relations de distances ou des combinaisons de plans, et quand le cours a été suivi du commencement à la fin, l'élève peut de lui-même, très-résolument se mettre à retracer un paysage, une scène d'intérieur, une statue ou un monument.

Les monuments ! surtout ceux d'autrefois dont la vue évoque tout un monde de graves ou de touchants souvenirs, voilà surtout ce qui attire, ce qui captive l'attention des dessinateurs. M. Colomb, le sachant bien et voulant encourager encore des dispositions si favorables au développement des goûts artistiques, a eu l'heureuse idée de compléter son cours de dessin

Digitized by Google

par un traité rudimentaire d'archéologie. A l'aide de définitions très-concises et très-exactes, accompagnées de figures typiques, les enfants se familiarisent vite avec les différents styles d'architecture ou les caractères distinctifs de chaque époque, et, à l'aspect d'un édifice roman, d'une église gothique, d'un château de la Renaissance, ils n'éprouvent aucune hésitation pour en retracer la physionomie.

A. L.

Le Propriétaire-Gérant

G. GRASSIN.

Angers, imprimerie-librairie GERMAIN et G. GRASSIN. — 1636-81.

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

Quatrième Livraison. — Octobre 1881

TOME TROISIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1881

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *La Vie de Napoléon, par* WALTER SCOTT. — Victor PIERRE.

2° *La Ferme du Sel aux Ponts-de-Cé, au XVe siècle, d'après des documents inédits.* — André JOUBERT.

3° *La Critique Littéraire sous la Restauration.* — HERVÉ-BAZIN.

4° *Ce qu'ont toujours coûté les Guerres civiles.* (*Suite et fin.*) — A. DU CHATELLIER.

5° *Chronique scientifique.* — Jude DE KERNAERET.

6° *Chronique bibliographique.* — X.

7° *Notre-Dame Angevine* (29e feuille). — GRANDET.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

LA VIE DE NAPOLÉON BONAPARTE

PAR

Sir Walter Scott

I

C'était en mai 1825. Walter Scott avait cinquante-quatre ans. Il était parvenu au plus haut point de sa renommée. Poète, il ne cédait le pas qu'à lord Byron et à Thomas Moore. « L'auteur de Waverley », seul nom sous lequel fût encore connu le romancier, comptait ses lecteurs par millions. Enrichi par ses écrits, fastueux dans ses goûts, propriétaire de cette somptueuse et artistique retraite d'Abbotsford qu'il avait bâtie et parée et dont le nom est resté attaché au sien, hôte de tous les hommes célèbres de l'Angleterre, littérateurs, politiques, princes du sang royal, Walter Scott jouissait, à l'étranger comme dans son pays, d'une popularité que peu d'écrivains ont égalée.

Jusqu'alors, il n'avait exploité que son talent. Il l'avait fait, il est vrai, en homme d'affaires tout autant qu'en écrivain. Associé à son éditeur, l'ardent et téméraire Constable, et à son imprimeur, John Ballantyne, il avait plus d'une fois éprouvé le péril de ces spéculations dans lesquelles l'homme de lettres met un double enjeu, son argent et sa plume, et, en voulant trop embrasser, compromet jusqu'au gain légitime et nécessaire. Là encore, jusque dans ce domaine des réalités, c'était son imagination qui

Digitized by Google

l'entraînait; mais les conditions dispendieuses de sa vie y ajoutaient un nouvel aiguillon.

C'est sans doute à l'un de ces moments où les nécessités devenaient plus pressantes et les tentations d'y satisfaire plus impérieuses que Constable demanda à Walter Scott une conférence solennelle à Abbotsford. Lockhart, gendre du romancier, y assistait, ainsi que John Ballantyne. A quoi visait Constable? à exploiter la popularité du grand romancier; mais il enveloppait son dessein dans une entreprise en apparence plus générale et comme d'intérêt public. Il ne s'agissait de rien moins que d'opérer une révolution dans le commerce de la librairie. Suivant Constable, ce commerce était dans l'enfance : il fallait lui ôter ses lisières. Que de taxes auxquelles, par luxe et par ostentation, se soumettent des millions de familles anglaises : armoiries, chiens de chasse, chevaux, attelages somptueux, et jusqu'à la poudre à perruques réservée aux domestiques! On considère tout cela comme de stricte convenance et chacun en prend sa part. Pour le commerce des livres, il en va tout différemment. Proportion gardée, la vente des pièces de Shakespeare, du temps d'Élisabeth et de Jacques, était plus considérable que ne l'a été, du nôtre, celle de Childe-Harold et de Waverley, malgré leur succès.

Walter Scott interrompit son ami pour faire observer qu'à sa connaissance, il n'y avait pas, à dix milles à la ronde, un seul *laird* qui dépensât en livres dix *pounds* (250 fr.) par an. — « Oui, reprend Constable, on s'abonne à une revue, à un *magazine*, à un cabinet de lecture; mais, que le Ciel m'accorde quelques années de vie, et je veux qu'il n'y ait pas une maison honorable d'Angleterre qui ne soit en possession d'une bonne bibliothèque. — En vérité, dit Scott, vous êtes en passe de devenir le Napoléon de la librairie! — C'est l'épitaphe que vous mettrez sur ma tombe, si vous me survivez; mais, en attendant, voulez-vous être, dans cette campagne de Marengo, mon chef d'état-major?

Digitized by Google

Voici mon plan. Chaque mois, il paraîtra un volume du prix de trois schellings ou d'une demi-couronne. On le tirera, non pas à mille ou à dix mille exemplaires, mais à cent mille, que dis-je, par centaines de mille, par millions. Douze volumes par an, un demi-penny de bénéfice par exemplaire : avec cela, je serai plus riche que si j'étais propriétaire de tous les in-quartos passés et à venir. Ces douze volumes auront des millions d'acheteurs : il n'y aura pas un garçon boucher qui ne soit en état de se les procurer, s'il consent à donner six pence (60 c.) par semaine. »

Walter Scott était-il dans le secret de Constable? Il donna si vite son adhésion qu'on pourrait le croire. « J'ai souvent pensé dans ces derniers temps que la mine de la fiction était épuisée, et, *comme vous le savez*, j'ai sérieusement songé à m'occuper d'histoire. Jusqu'ici, on ne s'est pas plus inquiété d'adapter les récits historiques aux besoins généraux qui se manifestent que de réduire dans le même but le format et le prix des livres. Que diriez-vous d'entrer en campagne par une *Vie de Napoléon?* » L'idée plut à Constable : il proposa de faire paraître alternativement chaque mois une réimpression de Waverley et une livraison de la *Vie de Napoléon;* ce recueil aurait pour titre : *Mélanges de Constable* (Constable 's Miscellany). Quelques jours après, on lisait dans l'Introduction des *Contes des Croisés* (Tales of the Crusaders) : « Je veux écrire le livre le plus étonnant qu'on ait jamais lu ; un livre où tout sera incroyable bien que strictement vrai; un livre où seront évoqués les souvenirs qui ont retenti dans cette génération, et que nos enfants liront en l'admirant sans presque oser y croire. Telle sera la VIE DE NAPOLÉON BONAPARTE PAR L'AUTEUR DE WAVERLEY [1]. »

[1] *Memoirs of the Life of Sir Walter Scott*, by J. G. Lockhart, esq., his son in law and literary executor. Paris, 1842. T. III, 261-267. Passim.

Digitized by Google

A nous en tenir à l'anecdote que nous fournit le biographe de Walter Scott, comme au ton sur lequel l'Auteur de Waverley recommandait au public son prochain ouvrage, il est facile de deviner que cette VIE DE NAPOLÉON BONAPARTE sera avant tout une spéculation de librairie et comme une nouvelle pâture à l'imagination du romancier et du public.

Walter Scott s'engageait à fournir les diverses parties de cette *Vie de Napoléon* dans des délais déterminés. Si, en toute matière, ces engagements sont difficiles ou périlleux à tenir pour l'écrivain, combien plus, lorsqu'il s'agit d'histoire ! Est-il possible, est-il permis, est-il raisonnable d'aborder une œuvre de ce genre en fixant d'avance et l'étendue qu'elle aura et le temps qu'elle exigera ? Même quand les principales recherches sont faites et quand les lignes de la composition sont arrêtées dans leur ensemble, il reste bien des surprises et bien des déceptions à affronter, jusque dans les parties qu'on s'imagine avoir le mieux étudiées. Lorsque Thucydide écrivit l'histoire de la guerre du Péloponèse, il s'y prépara, dit-on, vingt années, et pourtant, il s'agissait d'une série d'événements où il avait été témoin et acteur, qui s'étaient passés sous ses yeux et dans un cercle relativement restreint. Le jour où M. Thiers a prétendu faire œuvre d'histoire, et non plus œuvre de parti, il a, lui aussi, employé vingt années à composer cette *Histoire du Consulat et de l'Empire* si célèbre et dans laquelle il a laissé encore tant de lacunes et de jugement hasardés. Comment Walter Scott, si familier avec les études d'érudition historique, aborda-t-il celle-ci avec tant de sans-façon et de légèreté ?

Il n'aperçut qu'une chose : un grand drame, saisissant pour l'imagination, et comme ce drame s'était déroulé sous ses yeux, comme il avait été le contemporain de son héros (Walter Scott était né, lui aussi, en 1769) ; comme il avait connu et pratiqué les principaux hommes d'État

Digitized by Google

anglais, il crut que, pour accomplir sa tâche, il lui suffirait d'évoquer ses souvenirs. Que lui demanderaient ses lecteurs? d'être émus, entraînés; d'être transportés dans les pays les plus divers; d'assister à la fortune la plus éclatante et la plus subite, et, après quelques années de triomphes superbes, à une double déroute et à une double chûte; d'embrasser enfin, dans un récit plein de mouvement, l'ensemble de cette vie où les revers n'avaient pas été moindres que les succès. Le public anglais n'avait-il pas d'ailleurs une nouvelle revanche à prendre contre Napoléon? Devant le retour de faveur dont les libéraux entouraient la mémoire de l'Empereur, il ne pouvait déplaire aux conservateurs de la traditionnelle Angleterre, de même qu'à l'un de leurs plus violents organes, sir Walter Scott, d'opposer l'histoire à la légende, sauf à donner à leur histoire le caractère d'une autre légende. C'est ainsi que l'homme d'imagination et l'homme politique trouvaient leur compte dans cette *Vie de Napoléon* où l'éditeur et ses associés flairaient une colossale affaire.

II

Sa résolution prise, Walter Scott se mit immédiatement à l'œuvre. Une introduction sur la Révolution française était le prélude obligé à l'histoire de Bonaparte. Travail relativement facile qu'il termina en cinq ou six semaines, mais en lui donnant des proportions telles que Constable fit de cette introduction une publication à part. Walter Scott partit alors pour l'Irlande, où il passa deux mois (juillet et août 1825), voyage triomphal dont nous n'avons pas à présenter le récit et au cours duquel le barde d'Écosse put mesurer l'étendue et la profondeur de sa renommée littéraire dans toutes les parties de l'Ile-Sœur.

C'était bien maintenant l'histoire directe de Napoléon

Digitized by Google

qu'il allait aborder. Les considérations générales, les tableaux d'ensemble n'allaient plus suffire : il fallait étudier les faits, en contrôler l'exactitude, les distribuer, émettre des jugements et tracer des portraits non plus avec les ressources d'une fertile imagination, mais d'après des documents souvent contradictoires, enfin laisser de côté la passion des jugements contemporains, de ceux d'autrui comme des siens propres : tâche difficile et à laquelle on peut aisément croire que Walter Scott n'était guère préparé par la plupart de ses travaux antérieurs.

Quelle différence, en effet, entre le travail du romancier et celui de l'historien ! Le romancier n'a qu'à sourire à son imagination ; il trouve en lui-même documents, tableaux, scènes diverses ; il évoque les personnages, il les habille, les fait parler, agir, apparaître, disparaître comme il l'entend ; il n'est l'esclave ni d'une date fatale, ni d'un texte officiel ; s'il veut conclure, il raisonne sur des événements qu'il a inventés ; il élève, abaisse, transforme ses personnages. Que lui faut-il? De l'encre, une plume et du papier. L'historien, lui, est doublé d'un lecteur intrépide, d'un investigateur patient, d'un interrogateur sceptique et curieux ; il faut qu'il compulse des titres, des archives ; il n'a le droit de rien inventer, de rien prêter à ses héros : il travaille, les yeux fixés sur le modèle, il trace un portrait.

Constable fournissait à Walter Scott tous les matériaux qu'il lui était possible de réunir : de Paris, de Londres, d'Amsterdam, de Bruxelles, affluaient dans le cabinet de l'écrivain toutes les publications qui avaient eu Napoléon pour objet. Le *Moniteur* s'y entassait en lourds in-folios. Triste spectacle, dure nécessité pour le poète de la *Dame du Lac* et pour le fécond auteur de Waverley et d'Ivanhoé ! Il passait des jours, des semaines, sans écrire, penché sur ses livres, fatiguant ses yeux et sa tête dans des études préliminaires, n'ayant à la main qu'un petit carnet sur lequel il écrivait des notes et des pensées.

Digitized by Google

Le 22 décembre 1825, il écrivait dans son journal : « J'ai écrit hier six de mes pages serrées, soit environ 24 pages d'impression. Ce qui vaut mieux, il me semble que la chose vient à souhait. L'histoire est trop intéressante en elle-même pour qu'elle ait rien à redouter du roman que je mène parallèlement. (Il s'agit de Woodstock.) On dira peut-être qu'elle est superficielle ; mais peu m'importe le reproche. Mieux vaut un livre superficiel qui présente d'une façon frappante des faits déjà connus, qu'un récit long et traînant. Quoi de plus ennuyeux que de se promener dans quelque beau paysage avec un philosophe minutieux qui détourne votre attention des aspects pittoresques de la nature pour la ramener sur des herbes et des pierres! — En vérité, je crois que cette observation fera bon effet dans la préface [1] ».

Ainsi Walter Scott menait de front avec son histoire un nouveau roman. Mais tout à coup, dans cette vie si occupée et si paisible, l'orage éclata. Nous savons déjà que Walter Scott était mêlé aux affaires de Constable et de Ballantyne : la témérité du premier entraînait ses deux associés dans sa chute. Constable suspendait ses payements : Walter Scott lui avait prêté l'appui de sa signature pour des sommes considérables. C'était un désastre qui engloutissait la fortune acquise et jusqu'aux espérances de l'avenir. Au début de cette vaste entreprise littéraire dont les trois amis se promettaient tant de profit et de gloire, Constable perdait son crédit, Walter Scott pouvait se décourager et s'abattre.

Il n'en fit rien, et c'est un beau spectacle que celui qu'il donna alors de son indomptable énergie. Autour de lui, il ne rencontra que sympathies et offres de secours. La Banque d'Ecosse lui offrit des délais; la Banque royale d'Angleterre lui envoya des délégués pour connaître ses

[1] *Op. Cit.*, III, 346.

Digitized by Google

désirs. Mais il ne voulut devoir sa rédemption qu'à lui-même et à son travail. « Je suis tranquille, écrit-il, et décidé au travail. Il n'y a pas de remède. Avec du temps, je me tirerai d'affaire. Avant et après dîner, j'ai fini environ vingt pages d'impression de Woodstock. Scène douloureuse après dîner, autre après souper; j'essaie de convaincre ces pauvres chères créatures (sa femme et sa fille), qu'il ne faut pas s'attendre à des miracles, mais considérer le malheur comme définitif : patience et travail en allègeront seuls le poids..... Quelque chose me dit que mon mauvais génie n'aura pas le dessus, si je résiste. Et pourquoi pas [1]? »

C'est l'heure des sacrifices. Ce château d'Abbotsford, ce séjour privilégié du poète, de l'archéologue, de l'hôte un peu orgueilleux et prodigue, il songe à le vendre, et, provisoirement, il le quitte pour se rendre à Édimbourg. Touchante douleur! — *22 janvier 1826 :* « Je ne me sens ni déshonoré ni brisé par le malheur. J'ai fait ma dernière promenade dans ce domaine que j'ai planté; je me suis assis pour la dernière fois dans ces bâtiments que j'ai construits. Mais si la fortune me les laissait, est-ce que la mort ne me les ôterait pas? Mes pauvres gens que j'aimais tant! Mais je sens les larmes venir, et cela ne sera pas. Je ne cèderai pas sans combat. Ne suis-je pas aujourd'hui l'homme que j'étais hier? Mon esprit a-t-il baissé? — Eh bien! effort! effort [2]! »

C'est sur ces loyales et courageuses résolutions que le malheureux Walter Scott vint reprendre à Édimbourg son labeur quotidien. Le journal se tait sur l'œuvre d'histoire : elle semble délaissée pour le roman qui, au contraire, progresse rapidement. La première semaine a été mêlée d'abattement et d'angoisses, mais l'énergie revient. « Depuis mercredi, j'ai écrit 38 de mes pages serrées ;

[1] *Op. Cit.*, III, 359.
[2] III, 362.

Digitized by Google

70 font un volume de roman. Jusqu'à midi, j'en ai écrit dix ou douze.... Ma femme et ma fille babillent gaiement dans le salon. Cela me fait plaisir de les entendre. » Il reçoit aussi de meilleures nouvelles: ses créanciers sont unanimes pour accepter des arrangements. « J'espère mieux dormir cette nuit. Si je n'y réussis pas, je tomberai malade et je ne pourrai tenir mes engagements. » Il ne se contente pas de se roidir contre la douleur et contre la maladie même; il retranche sur ses goûts d'hospitalité, sur les réceptions, sur les visites: son temps, son argent, son esprit sont comme s'ils n'étaient plus à lui, mais à ses créanciers. « Depuis quinze jours, personne n'a rompu le pain chez moi, ce qui n'était pas arrivé depuis que j'ai une maison. » (31 Janvier.)

Woodstock s'achève : on l'imprime. — 23 *février*. « Corrigé deux feuilles de Woodstock ce matin : ce ne sont pas là des jours de paresse. Le fait est que de ne pas recevoir de visites me procure une libre disposition de mon temps telle que je n'en eus jamais. Quel plaisir de s'asseoir à son bureau avec la certitude que personne ne viendra de la journée rompre le charme! » Aussi, que de besogne! Woodstock et Bonaparte, ce n'est pas assez : il lance une, deux, trois épîtres politiques. Il lit des notes du capitaine Maitland, à propos de la réception de Napoléon sur le Bellérophon; il recueille des anecdotes de la bouche de lord Elgin.

Cependant, aux ennuis et aux tracas qui résultaient de la situation embarrassée de ses affaires, se joignirent bientôt les chagrins domestiques les plus poignants. Son petit-fils, le fils de Lockhart, se mourait de langueur à Brighton; la santé de sa femme avait été ébranlée par les derniers événements. A Édimbourg, il change de maison d'habitation. Il y demeurait Castle-Street, n° 39, il y était propriétaire. « Le logis me convenait et l'habitude me l'avait rendu agréable. Jusqu'ici, toutes les fois que je

Digitized by Google

changeais de résidence, c'était pour être mieux; maintenant, c'est le contraire. Je quitte cette maison, on va la vendre; je cesse d'être citoyen d'Édimbourg, j'entends propriétaire, titre que mon père et moi avons possédé au moins soixante ans. Adieu donc, pauvre 39, et puisses-tu ne pas abriter de pires hôtes que ceux qui te quittent! » Il va se réinstaller à Abbotsford. Chaque jour a sa tâche presque assurée et qui s'accomplit. La solitude est complète : Walter Scott l'aime, il l'a toujours aimée. Et puis quelle récompense de ce labeur obstiné! Woodstock est terminé; il s'agit de le vendre. Gibson, un des *trustees* de Walter Scott, s'en va à Londres à cette intention. Il n'est plus question de Constable, quelque désir qu'en ait celui-ci : Walter Scott se considère comme dégagé vis-à-vis de son ancien éditeur. Succès merveilleux! Un éditeur de Londres achète Woodstock 8228 livres (207.757 fr.) comptant, y compris les frais d'impression et de papier. C'est le travail de trois mois, et non pas le seul travail, nous le savons. « Si Napoléon va aussi bien, s'écrie Walter Scott, après avoir noté ce chiffre énorme qui témoignait si haut de son crédit littéraire, quatre ou cinq années de travail répareront toutes les pertes! »

C'est à l'occasion de Woodstock que Scott renonça à son pseudonyme ordinaire. Le public, en recevant cette confidence, apprit en même temps que l'auteur de tant de romans célèbres était ruiné. La sympathie générale s'en augmenta. « Scott ruiné! L'auteur de Waverley ruiné! Que chaque personne à qui il a procuré des mois de plaisir, lui donne six pence, et il se lèvera demain matin plus riche que Rothschild! » Voilà ce qu'on disait. Pendant ce temps-là, l'état de lady Scott s'aggravait. Ses forces s'en vont; à peine si elle reconnaît son mari. Le 11 mai, il quitta Abbotsford, ou plutôt Ballantyne l'arracha aux douleurs des moments suprêmes; quatre jours après, Walter Scott était veuf.

Digitized by Google

III.

Ce n'est pas le lieu de rapporter les tristes détails dont Walter Scott nous a laissé le récit. Nous ne mentionnons même ces divers épisodes de sa vie que pour montrer dans quel milieu de troubles, de chagrins et d'angoisses de toute sorte l'âme de l'écrivain garda sa liberté, sa vaillance et sa prodigieuse activité. Quelques jours après la cérémonie funèbre, le 26 mai, il écrit : « J'irai lundi à Édimbourg pour reprendre mon travail. Il faut que je rétablisse ma fortune en considération de mes enfants et pour mon honneur. Je n'ai pas le temps de m'abandonner aux pensées de découragement qui m'assiègent. Si un ennemi venait attaquer ma maison, quand même j'aurais le cœur accablé, est-ce que je ne ferais pas de mon mieux pour combattre? Le désespoir doit-il entraver mon esprit? Non, par le Ciel[1] ! »

Désormais, la Vie de Napoléon, qui avait souffert de toutes ces interruptions, va suivre une marche plus régulière et moins troublée. Non pas que l'écrivain ait renoncé à conduire parallèlement à ce travail fatigant et sérieux une œuvre plus distrayante et plus légère : Woodstock terminé, il vient d'aborder les *Chroniques de la Canongate*. Mais son attention y est moins absorbée qu'elle ne le serait par un roman de longue haleine, et les études historiques gardent aisément la première place. Le 12 juin 1826, il achève le troisième volume de Bonaparte. Juin finit, juillet se passe; le 13 août, le quatrième volume est terminé. Dès le lendemain, il commence le cinquième et le poursuit sans désemparer jusqu'au mois d'octobre, où il s'arrête.... faute de papier.

[1] *Op. Cit.* IV, 38, 50.

Digitized by Google

Si l'étape avait été longue, la halte le fut aussi. On offrait au nouvel historien des documents de la secrétairerie d'État sur le séjour de Bonaparte à Sainte-Hélène; plusieurs personnages voulaient mettre à sa disposition des communications particulières. Mais il fallait se rendre à Londres. Était-ce assez? A Paris, ne trouverait-il pas bien des hommes d'État, français ou étrangers, témoins et acteurs dans les grandes tragédies politiques des dernières années et qui n'hésiteraient pas à s'ouvrir à l'auteur populaire et admiré? Walter Scott ne se méprenait pas pourtant sur la valeur historique de ces communications. « Je prévois que j'en aurai plus que je n'en pourrai faire usage. Devrai-je même leur accorder toute confiance? Elles seront colorées par les passions de ceux qui me les feront. Ainsi la duchesse d'Escars me fait un exposé auquel les Bonapartistes n'ajouteraient pas foi. Si Talleyrand, par exemple, se décidait à parler, il aurait dix mille raisons d'altérer la vérité, et cependant, comment oser en disputer avec lui? [1] »

Le 12 octobre 1826, il partit avec sa fille. A Londres, il vit Thomas Moore, fut reçu par le roi à Windsor de la façon la plus honorable, « travailla ferme » au Ministère des Colonies. Le 26 octobre, il s'embarqua pour Calais et arriva le 29 à Paris. Nous ne le suivrons pas dans tous les salons officiels où le protégé du roi d'Angleterre ne recevait pas un moins bon accueil que le poète et l'écrivain. Entre autres endroits, il se rendit à Saint-Cloud. « Je ne manquai pas de visiter l'orangerie d'où Bonaparte chassa le Conseil des Cinq Cents. Je croyais voir les pauvres diables sautant par les fenêtres, la baïonnette dans les reins.... Je fis au suisse quelques questions; il y répondit avec convenance et prudence, ajoutant toutefois qu'il n'était pas là à cette époque.... Tout est changé. Tous les

[1] *Op. Cit.* IV, 81.

Digitized by Google

souvenirs de Napoléon ou de son règne ont disparu comme s'ils avaient été tracés sur le sable et balayés par la mer [1]. »

Les repas officiels, les visites qu'il faut recevoir ou rendre, la curiosité de sa fille qu'il veut contenter et la sienne propre, les séances accordées à Mme de Mirbel qui fait son portrait, les affaires (car il discute avec les frères Galignani et avec Treuttel et Würtz, éditeurs, les conditions de publication de la Vie de Napoléon à Paris), tout cela absorbe son temps et finit par le lasser. Il repart le 7 novembre par Boulogne et Douvres. A Londres, il voit Wellington dont la bonté l'enchante, et qui lui remet sur la campagne de Russie un paquet de notes écrites en voiture et presque indéchiffrables ; il rencontre à un dîner officiel cinq ministres à la fois : est-ce pour cela que la conversation était glacée ? Thomas Lawrence termine son portrait destiné au roi. Cependant, tous ces honneurs le fatiguent. « Je soupire après la tête de mouton et le verre de whisky ; j'en ai assez de la cuisine de France et du champagne. » Le 26 novembre, il rentrait à Abbotsford. En bon père de famille, il fait ses comptes. Son équipée lui coûte 200 livres sterling (5.000 fr.) « Je voulais des documents, écrit-il ; il m'a fallu les payer. »

Il revenait moins fatigué que renouvelé dans sa santé, dans ses idées, dans sa connaissance du monde. Sa maison d'Édimbourg, 39, Castle-street, avait été vendue avant son départ ; il s'établit avec sa fille dans une maison garnie, Walker street. Pendant plusieurs mois, travail acharné : tantôt les pages s'accumulent, tantôt ce sont les documents qui surviennent, étendent les recherches et reculent le but :

Wilds immeasurably spread
Seem lenghtening as I go.

[1] IV, 88. L'orangerie a été démolie depuis longtemps. Elle était située à l'entrée de la grande avenue actuelle de marronniers, à la suite de la façade occidentale du château.

Digitized by Google

Cependant le manuscrit touche à son terme. Le 3 juin 1827, Walter Scott écrit : « Travaillé dur. Je pensais n'avoir plus qu'une bagatelle à faire ; mais de nouveaux documents sont arrivés. Me voilà cependant par delà la vie du héros ; car je l'ai *tué* aujourd'hui. » Le 5 : « Commencé le portrait de Buonaparte ; j'espère l'avoir fini demain. » Il l'eut fini du moins quelques jours après.

Ce dur labeur accompli, il en savoura la fin comme une véritable délivrance, bien qu'elle ne fût pour lui que le signal de nouvelles œuvres à entreprendre. Le 10 juin 1827 : « Je me suis levé avec l'étrange sentiment que je suis affranchi de ma tâche quotidienne. J'ai entendu dire que, le dimanche, les pêcheuses se rendent à l'église avec leurs filets sur l'épaule et quelques pierres dedans pour faire poids, parce qu'elles ne pourraient pas marcher d'aplomb sans leur fardeau habituel. J'en suis là, et je veux prendre une tâche légère plutôt que de rester oisif. J'ai mes épreuves à corriger sans doute, mais qu'est cela pour tout un jour? » Et il songe à rédiger des traits choisis dans l'histoire d'Écosse. Le même jour, il écrivait à son ami Morritt : « Napoléon a été pour moi comme une roue de moulin attachée à mon cou qui, pendant de longs jours, ne m'a permis ni une pensée qui me fût propre, ni un travail indépendant, ni correspondance..... C'est fini. *Valeat quod valere potest.* Comme d'habitude, je m'inquiète peu de l'avis du public, n'ayant jamais vu que cette préoccupation eût pour effet d'adoucir l'esprit des lecteurs, tandis que l'auteur n'en tire que gêne et ennui. Donc, vogue la galère [1] ! »

Un *lecteur* de l'imprimerie de Ballantyne, que Walter Scott avait employé comme secrétaire dans le temps qu'il finissait sa Vie de Napoléon, a retracé ainsi qu'il suit ses habitudes de composition : « Lorsque, sur la demande de

[1] *Op. Cit.*, IV, 118.

Digitized by Google

sir Walter, j'allai chez lui pour savoir en quoi consisterait le concours qu'il désirait de moi, ce point fixé, il me demanda si j'étais matinal, et il ajouta que, jeune comme j'étais, il ne serait pas bien rude pour moi de descendre le matin à six heures. Je fus exact : Sir Walter était déjà occupé à écrire. Il me donna ma tâche et se remit à son bureau. Nous écrivîmes jusqu'à six heures du soir, sans autre interruption que le déjeuner et le dîner que l'on servait dans une salle contiguë, pour éviter toute perte de temps. On quittait le bureau pour se mettre à table : immédiatement après le repas, on reprenait la tâche. Je n'ai pas besoin de vous dire que, durant ces intervalles, sir Walter causait avec moi en homme tout à fait libre de préoccupations. Je ne sache pas qu'aucun écrivain soit en état de supporter aussi longtemps la fatigue de la composition ; sir Walter reconnaissait que d'ordinaire il ne s'imposait pas un tel effort, quoique ce fût surtout la partie manuelle de la composition qui lui causât quelque ennui. Une fois ou deux, il me pria de l'aider et se mit à dicter avec une rapidité que je pouvais à peine suivre. J'ai rempli ce même office auprès de quelques écrivains ; la plupart se promenaient de long en large en réfléchissant à ce qu'ils allaient dicter ; ils s'arrêtaient parfois, et, comme pour reprendre élan, ils relisaient par dessus mon épaule ce que j'avais écrit, corrigeant une phrase, remaniant une pensée jusqu'à ce que l'inspiration revînt. Sir Walter ne recourait à aucun de ces artifices ; ses pensées coulaient avec une heureuse facilité ; son attitude même manifestait la liberté de son esprit et de son élocution. Il dictait, assis dans son fauteuil ; de temps en temps, il se levait, prenait un volume sur une étagère, le consultait et le remettait en place, sans interrompre le cours de ses idées qui s'exprimaient avec la même aisance que s'il n'eût été occupé que des mots qu'il était en train de prononcer. Je reconnus bientôt qu'il menait de front deux lignes parallèles de pensées, l'une qu'il dis-

Digitized by Google

posait en parlant, l'autre dont il préparait d'avance l'expression [1]. »

La *Vie de Napoléon Bonaparte* parut dans le milieu de juin 1827. Si l'on ne regarde qu'aux dates, Walter Scott mit deux ans à l'écrire; mais si l'on tient compte de ses excursions en Irlande et en France, des romans et des articles de critique ou de polémique qu'il publia dans la même période, on reconnaîtra qu'en réalité cette œuvre considérable, dix volumes! ne l'a pas occupé plus de douze mois. La première et la seconde édition produisirent 18,000 livres sterling, soit 454,000 fr., de sorte qu'en réunissant à cette somme le produit de Woodstock et de la première série des *Chroniques de la Canongate*, Walter Scott recueillit de son industrie littéraire, dans l'espace de deux années, 28,000 livres sterling, ou 707,000 fr.! Les dettes étaient bien près d'être payées. Quant à Constable, l'auteur de ces ruines si noblement et si vaillamment réparées, au moment même où paraissait cette Vie de Napoléon, il mourait, abattu par la mauvaise fortune, dans un modeste magasin d'Édimbourg, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Victor Pierre.

[1] IV, 119-120.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

LA FERME DU SEL AUX PONTS-DE-CÉ

AU XVe SIÈCLE

d'après les documents inédits

Après avoir été longtemps l'allié et le confident de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, Philippe de Commynes l'abandonna et se rangea parmi les partisans de Louis XI qui pour le récompenser de sa défection lui octroya, par Lettres patentes du 28 octobre 1472, une pension annuelle de 6.000 livres, dont 4.000 à prendre sur « toute la revenue de la crue de LX sols pour chascun muy de sel passant aux ponts de Sée, » à partir du 1er mars 1472/3 [1]. Commynes avait, comme il nous l'apprend dans ses Mémoires, le droit de faire lever cette *crue*, « soubs ses mains, par ses commis et deputes, ou la bailler a ferme, ainsi que bon lui sembleroyt..... a quelque valeur que icelle crue puisse monter, laquelle valeur ne lui sera decomptee sur sa dicte pension que pour ladicte somme de 4000 l^t. par an,..... et s'il advenoit que ladicte crue... fust de plus grande valeur par an, le surplus en demourra a icelluy nostre conseiller et chambellan..... [2]. »

[1] *Documents inédits sur Philippe de Commynes*, par Ch. Fierville, proviseur du Lycée du Havre. Paris, H. Champion, quai Malaquais, 15. 1881. Ces documents sont empruntés au chartrier de Penthièvre actuellement réuni aux archives départementales des Côtes-du-Nord. Louis XI était aux Ponts-de-Cé quand il apprit la défection de Commynes qui vint le rejoindre dans cette ville.

[2] *Mémoires de Philippe de Commynes*, t. III, p. 20-26. (Société de l'*Histoire de France*), 3 vol. in-8°. Renouard, Paris, 1840-1847. — « D'un côté vers l'O. le château des Ponts-de-Cé était séparé de

Digitized by Google

On ignore à qui fut allouée la ferme pendant les trois premières années : mais, du 1er mars 1475/6 au 1er mars 1478/9, elle était confiée, au-dessus de sa valeur primitive, à une compagnie de marchands de Tours pour XIV mille francs ou XIV mille CC livres. Ces marchands étaient Jehan Brizeau, Jehan Briçonnet, dit le *Jeune* [1], oncle de Guillaume Briçonnet, plus tard cardinal, et Raoullet Toustain.

Commynes, à l'époque du renouvellement, fit publier à Tours par Jehan Pellieu et Gilles Le Flamand le bail de la ferme des Ponts-de-Cé. A la séance de l'adjudication se trouvèrent des marchands d'Angers, de Tours, d'Orléans et de Saumur. Cette adjudication devait se faire à un jour fixé « de 9 à 10 heures de nuyt, a la chandelle..... en l'auditoire du bailli de Touraine. » Toutefois on ne put s'entendre, car les marchands ne voulaient payer que X ou XII mille francs, et les commissaires « à ce députés » proposèrent à Commynes d'envoyer offrir aux fermiers sortants de reprendre le bail à l'ancien prix. Ceux-ci refusèrent d'abord « sperant que personne aultre que eulx n'y osast mettre pris et que, pour cest moyen, ils l'eussent a tel pris qu'ils vouldroient. » Puis, quand ils virent que leurs manœuvres étaient déjouées et

l'Ile-Basse par un profond canal de 50 pieds de large, revêtu de murs — par la Loire, vers N., — par la *Boire-Salée*, vers S., ainsi nommée à cause du passage des bateaux chargés de sel qui remontaient de Nantes à Orléans..... » *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par C. Port, aux mots *Ponts-de-Cé* (les). On écrivait alors les Ponts de See. *Apud Pontem Seii* (Archives de Maine-et-Loire (G 404, f. 48). *Une petite ville appelée les Ponts de See*, 1529 (Bourdigné).

[1] Jehan Briçonnet fut d'abord élu sur le fait des aides pour la guerre à Tours (1446-1453), puis commis à la recette des deniers de la confiscation de Jacques Cœur, puis encore receveur des aides de la province de Tours, et receveur pour le paiement des gens de guerre. (1466, 1468 et 1469), notaire et secrétaire du roi, maire de Tours (1469). Il faisait aussi le négoce et son commerce s'étendait principalement sur tout le littoral de la Méditerranée. Il fut envoyé en mission commerciale par Louis XI en Angleterre et à Berne en 1470. *A. de Boislisle :* Notice biographique historique sur Etienne de Vesc, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XVI, année 1879, 2e partie, pp. 305-310.

Digitized by Google

la ferme donnée à des marchands d'Angers, avec une augmentation de deux ou quatre cents francs, ils se ravisèrent, et, au bout de plusieurs mois, Brizeau consentit à fournir 800 ou 1.000 francs de plus que ne payaient les Angevins[1]. Après divers pourparlers, Commynes accepta; cependant, comme Brizeau ne lui semblait pas assez « recevant, » il voulut avoir pour « pleiges et principaulx preneurs, » Briçonnet et Toustain. Il donna la quittance qu'on lui demandait, mais « sans recevoir ung denier de plus desdites XV mille CC ou CCCC livres a quoy la dicte ferme avoit este mise. » Les fermiers, en gens avisés, firent alors passer tant de sel par la Boire-Salée, pendant un an et demi, que la ferme était manifestement perdue pour l'avenir.

Un incident grave survint peu après. Louis XI « fist partir de Tours, pour auculnes causes, Toustain et Briçonnet, et les relegua en la ville de Montpellier »; puis, par surcroît de mésaventure, Brizeau se laissa mourir à la même époque. Commynes se trouvait sans fermier « et fort hebay comment il avoit a soy gouverner et conduyre pour estre satisfaict... tant du temps qui estoit ja escheu comme d'iceulx qui estoient a eschouer. » Il allait faire gérer sa ferme par un représentant, « jusques a ce que « quelque ung recevant se feust compareu pour Briçonnet et « Toustain, » quand la veuve de Jehan Brizeau, Jacquette « Hamelin, » intervint et demanda à être maintenue. Elle promettait de payer régulièrement et même de donner en outre « ung bien bon chevel de mil escuz[2]. » Pendant quelque temps Commynes hésita, malgré « ces parolles

[1] Brizeau fit remarquer à Commynes « qu'il y avoit ordonnances et coustumes notoirement tenues et gardees par tout le royaulme, qui estoit que de trois en trois mois, on pouvoit tiercer ou doubler toutes fermes royalles. » Néanmoins, si on lui donnait la ferme, Brizeau « commandoit que le sieur d'Argenton lui baillast quittance de l'oultre plus des XV mille CC ou CCCC livres » payées par les Angevins qui alors ne pourraient élever aucune plainte. *Documents inédits sur Philippe de Commynes*, page 11.

[2] *Inventaire des archives d'Argenton aux archives des Côtes-du-Nord. Fonds de Penthièvre*, n° 25.

Digitized by Google

doulces et gracieuses, » à accepter ces offres. Enfin il céda aux instances de la veuve. Comme celle-ci n'avait pas d'argent comptant, il consentit à ce qu'elle lui signât une obligation, sous réserve « que le sieur d'Argenton[1] ne donnast aulcun empeschement de la jouissance de la dicte ferme. » Cette obligation fut faite à Tours, par devant notaire, le 24 avril 1480, après Pâques, sous la caution d'honorables hommes Yve Leboutillier et Hamelin Charpentier, « bourgeoys marchants demeurant a Angers et « au Pont de See. » Le paiement intégral fut versé, le 12 septembre suivant, à Jehan Lefevre, secrétaire de Monseigneur d'Argenton. La veuve Brizeau fut tranquille jusqu'à la fin de son bail (1er mars 1481/2).

Cependant, quand elle vit, après la mort de Louis XI, que Commynes ne jouissait plus d'un crédit aussi considérable auprès de son successeur, le roi Charles VIII, Jacquette Hamelin « impetra, des le mois de fevrier mil IIIIc IIIIxx et quatre, « des Lettres royaulx » où il lui fut fait commandement de restituer les mille écus en question, « ensemble plusieurs dommaiges et interetz que elle avoit euz et souffers. » Le sieur d'Argenton mit opposition à l'entérinement de ces Lettres : de là un procès. Il n'était cependant pas sans reproches. Car, s'appuyant sur les termes de la donation de Louis XI, il avait élevé la ferme des Ponts-de-Cé de 4.000 à 6.000 livres qu'il avait régulièrement touchées. Après le décès de Brizeau, il avait voulu effrayer sa veuve « par grosses parolles comminatrices » et il n'avait

[1] Commynes était baron d'Argenton par son mariage en 1472/3 avec Hélène de Chambes, fille de Jehan de Chambes et de Jeanne Chabot. (*Mémoires de Philippe de Commynes*, t. III, pp. 38-53.) C'est la terre de *Château-Gaultier* et non celle de *Château-Gontier*, comme l'ont répété tous les historiens angevins, que Louis XI avait donnée à Commynes. Château-Gaultier, en Poitou, dépendait de la principauté de Talmont ainsi qu'Olonne, Curzon, etc. Ces terres provenaient, par confiscation, de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, condamné pour forfaitures sous Charles VII, et dont les la Trémouille étaient les représentants par alliance, du temps de Commynes.

Digitized by Google

cessé de la tourmenter, jusqu'à ce qu'elle eût cédé à toutes ses prétentions. Enfin il avait « ung an et demi auparavant le terme fini de ladicte ferme, occultement et de son auctorite, sans observer et garder les solempnites requises es bailles, » engagé sa ferme à Jehan Moreau, marchand, issu d'une vieille famille de Tours et fournisseur de tous les greniers à sel contribuables des Ponts-de-Cé [1], « pour et au moyen que le passaige durant le temps que icelle veufve avoit retenu feust nul, parcequ'il estoit en la faculte et puissance de Moreau d'empescher et faire differer que on passast aulcun sel durant icelluy an et demi. » Cet acte frauduleux avait rapporté XIII^c livres à Commynes. Moreau « pour se recompencer d'icelle somme,.. fist traicte expres avec les marchants que durant icelle annee et demye... ils ne passeroient aulcun sel par le Pont de See, ne aulcun destroit de la ferme. » De son côté il s'était bien gardé « de faire aulcune fourniture ne descente de sel es greniers que il avoit reservez a luy a fournir [2] ». Les conséquences furent un dommage de plus de VI^m livres pour la veuve Brizeau, et « plusieurs inconveniens a la chose publique. » On ne sait quelle fut l'issue du procès [4].

Nous complèterons ces renseignements sur la Ferme

[1] Jehan Moreau avait à ferme, outre les revenus des Ponts-de-Cé, « tous les greniers a sel de la riviere de Loyre et de tout le royaulme. » Il faisait un grand commerce dans la Méditerrannée, et il était propriétaire d'une *grosse galléasse* « appelée Nostre-Dame, » qui avait pour *Patron*, en 1483, Maître Denis Le Long, marchand d'Aigues-Mortes. (Voir le *Glossaire Nautique* de A. Jal, p. 736. Didot, Paris, 1 vol. in-8, de 1591 pages, achevé d'imprimer en 1850.)

[2] « Selon les ordonnances royaulx, les greniers doivent estre fourniz pour deux ans. » *Documents inédits sur Philippe de Commynes*, page 17.

[3] On lit dans les pièces du procès ce curieux passage: « Ce sont les mariniers qui passent le sel par le Pont de See quand ilz veoyent leur bon, et aussi quand la riviere est bonne et grande. Et y a les deux parts de l'an et mieulx que on n'en sauroyt passer par les destroits de ladicte riviere parceque la riviere y est si petite que n'est batheau qui voyse par la riviere, et y en passe aulcunes foys plus en XV jours que il ne faict en demi an. »

[4] V. *Inventaire des archives d'Argenton aux archives des Côtes-du-Nord*, *Fonds de Penthièvre*, n° 26.

Digitized by Google

des Ponts-de-Cé, au XVe siècle, par quelques indications qui figurent dans les *Documents inédits sur Philippe de Commynes* et qui concernent la valeur de certaines denrées, en Anjou, à cette époque :

« Souper et nuytee du recepveur d'Argenton et de son chevel, a Angiers — 3 s. 4 d. »

« Repue de 7 chevaux, 6 s. »

« La 2me may, a Angers, pour la repue du dict recepveur et celle de son cheval (disnee, souper et nuytee), 5 sous 6 deniers. »

« Pour un autre voyage a Angiers et es Ponts-de-Cé, « pour faire charger l'ardoise et la parachever de payer, « auquel lieu il fut cinq jours et ne se ausoit plus toust « mectre a chemin a s'en retourner pour le danger des « eaulx qui estoient desrivees, 25 sous. »

André Joubert.

Digitized by Google

LA CRITIQUE LITTÉRAIRE

SOUS

LA RESTAURATION.

Nous avons pensé être agréable aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou* en reproduisant, avec l'agrément de l'auteur, une partie fort intéressante de l'ouvrage publié ces jours-ci par M. Hervé-Bazin [1].

Nous prenons le chapitre intitulé : *La Critique littéraire sous la Restauration.*

..... Nous avons dit que François Chéron, critique de littérature au *Moniteur*, de 1808 à 1829, était partisan des classiques. Élevé dans l'étude des grands génies du XVIIe siècle, il lui sembla qu'on faisait fausse route en abandonnant les voies qu'ils avaient tracées et en allant chercher en Angleterre et en Allemagne de nouveaux modèles qui ne valaient ni Corneille, ni Racine. Il était difficile, à cette époque, de démêler aussi bien que nous le faisons aujourd'hui ce qu'il y avait d'exagéré et ce qu'il y avait de vrai dans l'école romantique. Une rénovation était néces-

[1] *Mémoires et Récits* de François Chéron, membre du Conseil secret de Louis XVI et critique de littérature sous la Restauration. — Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

saire, mais elle ne pouvait réussir qu'à la condition de ne pas dépasser une certaine mesure. C'est là l'écueil sur lequel devaient s'échouer la plupart des écrivains nouveaux.

Il est intéressant de savoir ce que pensaient de cet impétueux mouvement les hommes de goût qui avaient fait leurs preuves au théâtre et écrivaient dans les journaux. Chéron nous a laissé, à cet égard, des notes en partie inédites, que nous reproduirons sans commentaires, parce qu'elles offrent le tableau de la critique littéraire au service de l'école classique dans la seconde période de la Restauration.

« 4 décembre 1828.

« M. Victor Hugo est doué d'un si rare talent, et il y a tant à louer dans ses ouvrages qu'il peut sans crainte en abandonner une part à la critique. Chacun de ces quatre volumes (*Odes et ballades*, *Cromwell*) est précédé de... de quoi? Cela n'a point de titre; ce n'est ni une préface, ni un discours préliminaire, ni un avant-propos, c'est de la prose, et une prose très vive, très animée, très ingénieuse.

« Que l'on ne pense pas toutefois que cette prose sans titre doive être lue avec indifférence. L'auteur y attache beaucoup de prix. On n'y trouve pas ces tournures obséquieuses, ces suppliques modestes « *d'un auteur à genoux dans une humble préface.* » Ce sont des doctrines nouvelles qu'il professe, des éléments nouveaux qu'il veut accréditer, et c'est ce qui mérite le plus sérieux examen. L'intérêt de l'art se confond ici avec l'intérêt qu'inspire le jeune auteur. Quel dommage, en effet, si, en s'écartant des routes battues, un talent aussi distingué allait se perdre dans des régions désertes et stériles! Pourquoi faut-il qu'un si aimable professeur n'ait pas encore appris l'art de

Digitized by Google

s'exprimer avec plus de mesure sur le compte de ses prédécesseurs, depuis Aristote jusqu'à nous? Si l'autorité de ce grand homme en métaphysique et en philosophie proprement dite, a cédé, quant à la méthode, à des enseignements modernes plus lumineux et plus sûrs, il ne reste pas prouvé pour cela qu'il se soit trompé en traçant les règles de l'art dans les diverses parties de la littérature. Mme de Staël, M. Schlegel, M. de Sismondi ne sont pas encore parvenus à le détrôner, et nous ne croyons pas que M. Victor Hugo obtienne plus de succès. On regrette de voir un jeune homme, à peine sorti de l'adolescence, soutenir que, jusqu'à l'heureux siècle qui l'a vu naître, on n'a cessé de déraisonner sur l'art qu'il professe. Son mépris pour toute autre doctrine que la sienne se manifeste à chaque page. Tantôt c'est *la vieille masure scolastique dont la solive est vermoulue*, et tantôt c'est *la procession des rhéteurs et des pédagogues qui portent gravement de l'eau claire au tonneau vide!*

« Comme les réputations s'élèvent et grandissent rapidement par le temps qui court! Naguère M. Victor Hugo n'était qu'un disciple, bien fervent, il est vrai, mais encore humble et soumis, des professeurs allemands et anglais. Trois années sont à peine écoulées, et déjà c'est un maître, que dis-je? c'est le chef d'un nouveau Portique; c'est le libérateur appelé à briser les chaînes qui durant trente siècles ont arrêté l'essor de l'esprit humain..! »

Chéron donna au *Moniteur officiel* du 4 décembre 1828, une partie de ses observations sur les *Odes et ballades*, se réservant de juger plus tard le *Cromwell*. Aussitôt que Victor Hugo, alors âgé de vingt-six ans, eut connaissance de l'article, il s'empressa d'écrire au critique une lettre dont le but se devine sans peine, et qui prouve que déjà il avait conscience de sa valeur. Nous la reproduisons textuellement :

« On vient de m'apporter, monsieur, un article que vous

Digitized by Google

avez bien voulu me consacrer dans le *Moniteur* du 4 décembre. Quelle que soit la différence de nos façons de voir en littérature, je crois devoir vous remercier de votre article : j'ai rarement rencontré des adversaires qui eussent votre loyauté et votre urbanité, et je me fais un plaisir, monsieur, de vous le dire à vous-même : un digne ennemi est presque aussi précieux qu'un ami.

« Je regrette que la retraite où je vis m'ait empêché de connaître plus tôt votre article. J'ignore même votre nom [1]; mais, quel qu'il soit, c'est celui d'un homme de science et de conscience auquel je suis charmé d'offrir l'expression de ma reconnaissance. 16 décembre 1828. VICTOR HUGO. »

Cette aimable lettre ne paraît pas avoir changé les dispositions de F. Chéron, car, peu de jours après, le critique du *Moniteur* attaquait vigoureusement le grand drame de *Cromwell*, les théories de la réforme littéraire, la négation de toutes les règles de l'art dramatique et la prétendue *alliance du grotesque et du beau.*

« Nous croyons, nous, s'écrie-t-il le 26 décembre 1828, que tout art est soumis à des règles, à des lois, à des conditions, à des conventions sans lesquelles il cesserait d'être un art.

« Nous croyons que chaque art a des moyens qui lui sont particuliers et qu'il ne peut emprunter ceux d'un autre sans altérer sa propre nature.

« Nous croyons que l'une des premières conditions de l'art est de plaire, et que les moyens de faire de la poésie sont les ressorts de la sensibilité, les accents de la langue des passions, l'élévation des sentiments.

« Nous croyons qu'imiter la nature ce n'est pas la contrefaire, et que le plaisir que l'art procure ne peut être celui

[1] L'article est signé : F. C.

Digitized by Google

qu'on éprouve à voir la nature elle-même, mais bien la nature dans une image qui est le produit de l'art.

« Nous croyons enfin que ce n'est point aux sens que l'art doit s'efforcer de plaire, mais à l'âme, et que le plaisir de l'art est un plaisir moral. »

Après avoir ainsi posé ce qu'on pourrait appeler les principes de l'art classique, Chéron les applique au drame nouveau, et, sans nier les beautés du *Cromwell*, il cherche à prouver que cette bizarre composition est défectueuse en tous points.

« Mais *Cromwell! Cromwell!...* quelles sont les qualités, quels sont les défauts que nous y avons remarqués!... Nous en demandons pardon à nos lecteurs, mais une œuvre aussi extraordinaire ne peut être soumise à une analyse, toujours imparfaite. Il faut la lire pour bien l'apprécier. Quant à nous, francs et loyaux adversaires, nous avons cherché de bonne foi s'il n'y aurait pas quelque moyen de rapprochement possible entre les parties belligérantes. Nos efforts ont été vains. Quel accord, quel accommodement peut-on espérer avec un jeune homme qui va s'écriant avec toute la fougue du fanatisme :

« — Mettons le marteau dans les théories, les poétiques et les systèmes. Jetons bas ce vieux plâtrage qui menace la façade de l'art : il n'y a ni règles ni modèles! »

Les efforts de Chéron pour opérer un accommodement entre les romantiques et les classiques nous font un peu sourire aujourd'hui. Voit-on Victor Hugo ou Baour-Lormian donnant la main à Delille et à l'abbé Ducis? Le chef de l'école romantique n'avait guère la prétention d'être aimable avec ses adversaires et leur refusait, après la défaite, les honneurs de la guerre. Le suprême dédain de ce jeune conquérant était une arme terrible aux mains de ses admirateurs. Loin de se calmer, la lutte s'accentuait donc de jour en jour, et Chéron lui-même se laissait aller de temps à autre à quelques vivacités. Il attaquait le

Digitized by Google

28 décembre les *Études françaises et étrangères* d'Emile Deschamps et la préface de 60 pages qui précède le volume. « Cette préface, dit-il, est un nouveau manifeste du *romantique;* c'est un appendice de la fameuse préface de M. Victor Hugo. Une tendre amitié paraît unir les deux jeunes poètes. M. Émile Deschamps est le nouveau Patrocle d'un nouvel Achille. Comme lui, *impiger*, *iracundes*, *inexorabilis*, *acer*, il dédaigne et foule aux pieds toutes les règles, *jura negat sibi nata*... Nous ferions subir à M. Deschamps une rude pénitence, si nous soumettions à la juste sévérité de la critique un trop grand nombre des pièces dont se compose son volume ; mais nous voulons lui épargner ce chagrin. Il sera plus agréable de compenser par de justes éloges la sévérité des réflexions que l'intérêt et l'amour de l'art nous ont dictées. » Le critique cite alors deux pièces, le *Rêve* et le *Fleuve*, et conclut ainsi : « Voilà certainement de beaux vers, mais cela est un peu court, un peu resserré : il y a loin de là aux beaux chants élégiaquess de MM. de Lamartine, Victor Hugo et de Vigny. Toutefois, il serait injuste de ne point reconnaître dans ces études un talent remarquable. En considération de sa touchante poésie, nous bornerons donc la pénitence de M. Émile Deschamps à l'inscrire sur la liste des classiques... puisse-t-il ne pas se trouver trop puni ! »

C'est ainsi qu'à cette époque se faisait la grande guerre entre les deux écoles. Nous avons voulu en détacher quelques épisodes; mais il est temps de nous replier et de quitter ces hauteurs pour descendre dans la plaine ou de plus obscurs rivaux se disputaient la gloire.

Il n'y a pas de spectacle plus curieux que celui des auteurs demandant des articles ou plutôt mendiant des éloges aux critiques en renom. C'est peut-être une nécessité de situation, et nous sommes loin de les blâmer; les ouvrages de second ordre passeraient la plupart inaperçus si les journaux n'en parlaient pas, et les auteurs le savent

Digitized by Google

si bien qu'ils emploient toutes sortes d'artifices pour obtenir un compte-rendu favorable. Les uns, et c'est le plus grand nombre, flattent leur juge sans vergogne : d'autres lui adressent quelque hommage, ou l'invitent à dîner, ce qui est la forme la plus captieuse qu'on puisse employer..... mais le critique a soif d'indépendance et n'accepte pas toujours. Il se souvient qu'il est juge, responsable envers l'opinion publique, et il repousse souvent les présents d'Artaxercès. Alors on fait appel à son cœur, à sa compassion : l'auteur est jeune, ou bien il est vieux, il faut l'encourager ou le consoler. D'autres y vont plus franchement ; ils envoient ou font envoyer leurs ouvrages au critique : Prenez, lisez et jugez; je remets mon sort entre vos mains ! C'est ce piquant tableau que je voudrais mettre un instant sous les yeux du lecteur : il n'y a pas de moment plus favorable que celui où nous sommes placés de 1824 à 1830, et le dossier des autographes nous fournira une ample moisson.

M. Dupré de Saint-Maure fait usage de la première *manière*. Il flatte F. Chéron, et l'on trouvera sans doute que ses flatteries sont un peu exagérées :

« Mon très cher monsieur, je sais combien sont grandes vos occupations, mais je n'ai confiance qu'en votre goût et ce tact admirable des bienséances littéraires que si peu de gens possèdent! Je prends donc la liberté de vous adresser ces premières feuilles, que j'irai reprendre mardi matin... Menacé (soit dit entre nous) de fonctions très bien rétribuées, mais fort épineuses, je tiens plus que jamais à ne pas trop prêter le flanc à la malice des journaux *sous le rapport grammatical*, et je me livre à cette amitié généreuse que vous voulez bien me témoigner et dont je m'honore. Comptez sur ma vive et bien sincère reconnaissance. C'est un sentiment qui est dans la bouche de tout le monde et dans le cœur de fort peu de gens. Il n'en sera pas ainsi de votre très dévoué et très reconnaissant serviteur.

Digitized by Google

Ce dimanche matin, le 18 mai 1828. DUPRÉ DE SAINT-MAURE. »

Une seconde manière va nous être fournie par M. Viennet, de l'Académie française. Celui-ci ne flatte pas son juge, mais il flatte son œuvre, et il ne veut pas en avoir l'air.

« Mon cher maître, l'ami Sauvo [1] vient de me dire que la *Philippide* vous serait envoyée avec prière de faire des articles. Mais, comme je pars demain pour la campagne, je n'ai pas le temps d'aller flatter mon juge. Je m'en rapporte à sa bienveillance pour moi. *Songez que c'est un ouvrage de vingt-six ans et de 16,000 vers.* Je me rappelle toujours avec reconnaissance que vos articles ont servi de passeport à mes premières épîtres. Puissent-ils assurer le succès de mon poème ariostique, dans lequel *un peintre célèbre prétend avoir découvert 97 tableaux tout dessinés.* Mille civilités affectueuses. VIENNET. MARDI, 5 août 1829. »

Le moyen de refuser un article élogieux à 16,000 vers et à 97 tableaux tout dessinés !

Mais Ancelot [2] est plus habile que les précédents. Il connaît la bonne manière, et sa stragédie est savante, dans sa simplicité :

« Si le bien aimable monsieur Chéron était libre samedi prochain, 20 de ce mois, et qu'il voulût disposer de sa soirée en ma faveur, j'en serais bien reconnaissant. Je ne veux pourtant point le prendre en traître, et je l'avertis qu'il entendra une certaine *Elisabeth*, en cinq actes, dont il a déjà oui parler.

[1] Sauvo directeur gérant du Moniteur, à cette époque.

[2] Arsène Ancelot, né au Hâvre en 1794 et mort en 1854, était déjà célèbre à cette époque par sa tragédie de *Louis IX*. Il obtint une pension de Louis XVIII et donna successivement plusieurs tragédies. La révolution de Juillet lui enleva sa place de bibliothécaire à Meudon et sa pension. Il fit alors des vaudevilles et des comédies historiques, le *Régent*, la *Jeunesse de Richelieu*, etc. Il entra à l'Académie française en 1841.

Digitized by Google

« Ainsi, que monsieur Chéron consulte ses forces, et, s'il se trouve assez robuste pour soutenir le choc, je l'attends à huit heures très précises. Les portes seront closes à huit heures et demie. J'offre à monsieur Chéron le nouvel hommage de mon respectueux dévouement. Son très humble et très affectionné serviteur. ANCELOT. Lundi, 15 juin 1829. »

Le vieux *Quatremère de Quincy*[1] y va plus rondement. Faut-il se gêner avec un ami *de tous les temps?* Quatremère, d'ailleurs, n'est pas un intrigant : il ne connaît pas un journaliste et ne tient pas au succès.

« Mon cher Chéron, je vous envoie mon bouquin! Je viens vous demander de l'aider à se faire connaître, si vous croyez qu'il en vaille la peine. Je ne saurais me refuser à vous demander cette corvée, puisque l'intérêt du libraire s'y trouve compromis. S'il ne s'agissait que de l'auteur, il laisserait très volontiers l'ouvrage mourir de sa belle mort... Les éditeurs me paraissent fort peu liés avec les journalistes, et moi je n'en connais aucun. Si toutefois la chose vous ennuie, laissez tomber le tout, et n'en parlons plus. Adieu. Tout à vous, 9 avril 1823, QUATREMÈRE DE QUINCY. »

F. Chéron n'eut aucune peine à faire l'article que son vieux camarade lui demandait, car il avait pour lui une estime toute particulière, dont il nous a laissé une dernière preuve, par le petit récit qui va suivre :

« Mon ami Quatremère de Quincy, qui joint aux connaissances les plus étendues dans les sciences et dans les arts un grand talent d'exécution, a sculpté de sa propre main un modèle de pendule du plus noble genre. C'est un disque,

[1] Nous avons déjà plusieurs fois parlé de Quatremère de Quincy (1755-1840) Il fut membre de l'Assemblée législative en 1791, incarcéré pendant la Convention, député aux Cinq-Cents et déporté au 18 fructidor Au retour des Bourbons, en 1815, il fut nommé intendant des arts et monuments. L'Académie des inscriptions le choisit pour secrétaire général en 1816.

Digitized by Google

au centre duquel est le cadran et autour duquel on voit les heures d'un côté se traînant péniblement et de l'autre fuyant d'un vol rapide, avec cette légende tirée du poème de l'*Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac :

Afflictis lentæ celeres gaudentibus horæ. Après avoir exécuté ce petit monument en marbre, Quatremère l'a fait couler en bronze, et, pour l'intelligence de ceux à qui la langue latine n'est pas familière, il m'a demandé deux vers français qui expriment à la fois la pensée du poète latin et l'allégorie dont l'a revêtue le sculpteur français.

« Voici ces deux vers, qui vont recevoir un honneur que de belles compositions auraient mieux mérité, l'honneur d'être coulés en bronze :

Sur ce disque, à nos vœux les heures infidèles,
Lentes pour la douleur, dans la joie ont des ailes! »

Nous savons que Lacretelle [1] était aussi un des anciens de F. Chéron. En 1824, il donna au public son *Histoire de la Révolution*, et aussitôt il fit parvenir au critique du *Moniteur* le petit billet suivant :

« Vous m'apprenez, mon cher et ancien compagnon de guerre, une nouvelle qui me flatte beaucoup. Je suis très sensible à votre aimable empressement. Tout me dit que vous me lirez et avec émotion et que vous me jugerez avec bienveillance. Vous reconnaîtrez surtout que j'ai songé à acquitter toutes les dettes de la reconnaissance publique, et voilà ce qui m'a fait supporter une tâche sévère et dont vous connaissez tous les dangers. CH. LACRETELLE. »

L'écriture est tremblée. On voit que l'âge est déjà venu pour l'ancien rédacteur du *Journal de Paris*.

[1] Charles Lacretelle, ancien proscrit du 13 vendémiaire et du 18 fructidor, fut anobli par Louis XVIII. Il fit le cours d'Histoire de France à la Faculté de Paris, de 1809 à 1853, et ne le cessa qu'à l'âge de quatre-vingt-sept ans. L'ouvrage dont il est question dans la lettre que nous publions est l'*Histoire de la Révolution Française*.

Digitized by Google

Mais il y a un dernier genre et le plus redoutable : c'est celui des auteurs qui harcèlent sans pitié le critique et ne le laissent pas respirer. Tel est le genre de M. Parseval Grandmaison, dont les volumineuses épîtres remplissent le dossier [1].

La première est du 4 novembre 1826 : « Eh! bon Dieu, mon cher ami, je suis bien éloigné de vous demander un article *ex professo*, comme vous vous l'êtes figuré. A Dieu ne plaise que j'abuse à ce point de votre complaisance et de votre amitié? Mon seul désir est que ma nouvelle édition soit mentionnée par vous *de manière à inspirer au lecteur le désir de connaître les améliorations que j'ai faites à mon ouvrage.* Si ma seconde édition paraît sans que les journaux rappellent sur elle l'attention du public, je suis enterré. Leurs articles ne font pas vivre un mauvais ouvrage, mais leur silence en tue un bon, et, si vous ne parlez pas de ma seconde édition, je vous range au nombre des assassins. Dites tout ce qui vous passera par la tête : ce qu'il y aurait de pire serait de vous taire. Songez bien qu'ici je ne vous mets pas le couteau sur la gorge, je vous demande la charité. Parlez, parlez, dussiez-vous me critiquer; cela vaut encore mieux que le silence. Vous voyez que je vous mets bien à votre aise. *Totus tuus.* PARSEVAL GRANDMAISON. — » *Postscriptum :* « Au nom du ciel, faites sur-le-champ mon article, ne fût-il que de dix lignes; envoyez-le à Sauvo sur-le-champ, et dites-lui que je me mets à ses pieds pour qu'il l'insère au plus vite. »

Le critique ennuyé n'écrivit pas l'article demandé. A sa place, qui n'en eût fait autant? Presse-t-on les gens de la sorte! Mais M. Parseval Grandmaison ne se déconcerte point. Quelques jours se passent, et il écrit de nouveau :

[1] M. Parseval Grandmaison avait déjà donné en 1804 les *Amours épiques*, poème en six chants. Il travailla pendant vingt ans à son grand poème héroïque de *Philippe-Auguste*, qui contient des beautés de premier ordre, mais qui manque d'intérêt. Parseval Grandmaison mourut en 1834.

Digitized by Google

« J'ignore, mon cher camarade, si vous avez rédigé l'article que vous m'aviez promis pour la seconde édition de *Philippe-Auguste?* S'il n'est pas encore fait, je vous conjure de vous y mettre tout de suite pour qu'il paraisse avant l'ouverture des Chambres, qui s'assemblent, m'a-t-on dit, le 14 ou le 18 du courant. J'ai été vous chercher dans votre ancien logement sur les boulevards, et j'ai vu Sauvo, qui m'a promis de faire imprimer l'article dès qu'il lui serait envoyé par vous au *Moniteur*... J'ai d'autant plus besoin de votre appui qu'on nous annonce une prochaine *dénotation de vers* (il s'agit sans doute du *Cromwell!* qui fera taire mes batteries qui manquent d'artilleurs. Je n'ai d'autre ambition que de ne pas mourir tout vivant. Adieu, mon vieux camarade. *Totus tuus.* »

L'infortuné! On le fait languir, et c'est le ton de la supplication qu'il prend dans ses autres lettres : « Eh quoi, mon cher ami, s'écrie-t-il dans un beau mouvement *ex abrupto*, m'avez-vous donc totalement oublié? J'attends et ne vois point venir l'article que vous m'avez promis. J'aurais été me rappeler à votre souvenir, si je n'étais cloué chez moi par un catarrhe obstiné, mais je ne désespère pas de votre bienveillance, qui ne s'est jamais démentie à mon égard. » Puis il ajoute des notes pour faciliter le travail du critique, et, ce qui devient très piquant, il se juge lui-même. « Voici, dit-il naïvement, le fond de ce qu'on peut dire! » et il fait l'article comme s'il était lui-même à la place de Chéron. Inutile d'ajouter qu'il s'efforce de ne pas se louer outre mesure!

Les grandes luttes littéraires des romantiques et des classiques empêchaient sans doute F. Chéron de prêter assez d'attention aux objurgations de l'auteur de *Philipe-Auguste.* Il fallut céder cependant, sous peine de recevoir une lettre tous les trois jours. La dernière est plaintive comme le chant d'un condamné : « Je reprends la plume, mon cher ami, pour vous dire que Sauvo attend votre article

Digitized by Google

depuis longtemps. Accordez-moi ce témoignage d'amitié. Ce que je redoute le plus, c'est votre silence; le sort de mon édition dépend de vous... *Être ou ne pas être*, voilà ma situation. *Totus tuus*. PARSEVAL. »

Le persévérant auteur dut être heureux quand il lut au *Moniteur* les deux colonnes que Chéron lui consacra. Franchement, il les avait méritées : il doit être dûr de se sentir académicien, d'occuper l'un des quarante fauteuils et de solliciter avec tant d'ardeur la protection d'autrui. Mais c'est surtout en pareille matière qu'il est vrai de dire : « On a souvent besoin d'un plus petit que soi ! »

HERVÉ-BAZIN.

Digitized by Google

CE QU'ONT TOUJOURS COUTÉ LES GUERRES CIVILES

Un coin de la Cornouaille sous la Ligue

(Suite et fin.)

III

Nous passons des comptes de recette à ceux de la dépense.

La ville de Kemper venait d'être prise par le maréchal duc d'Aumont après une courte résistance mais non sans des démonstrations très hostiles et très résolues de la part des ligueurs que le duc de Mercœur avait lui-même visités depuis peu de jours. Le duc d'Aumont, chargé de ramener le pays au parti du Roi et d'achever la soumission de la Bretagne, avait quelques jours auparavant forcé le château de Morlaix, laissé à Crozon un corps d'observation pour investir le fort où trois à quatre cents Espagnols des meilleures troupes de Don Juan d'Acquila s'étaient retranchées; mais, sur un autre point, l'embouchure du Blavet était encore occupée par le gros des troupes espagnoles, et le duc de Mercœur, avec ceux de ses partisans qui lui étaient restés fidèles, s'appuyait sur Hennebond qui tenait pour la ligue. Il manœuvrait aussi dans le pays de Vannes et d'Auray avec l'intention de rentrer dans la Cornouaille et de ressaisir Kemper dès que le maréchal, appelé vers la haute Bretagne, s'en serait éloigné.

Digitized by Google

Du reste, le maréchal, suivant le chanoine Moreau, ligueur très prononcé, s'était montré peu réservé dans ses succès; et quoiqu'il eût refusé aux Anglais et au général Moris, déjà logé dans le faubourg des Reguaires, le pillage de la ville qu'ils offraient d'enlever de vive force, il n'avait pas manqué d'imposer aux habitants de très lourdes contributions après avoir promis de les ménager comme des sujets du Roi.

Moreau prétend que son entrée à Kemper ne fut que le résultat d'une lâche trahison, et que l'auteur même du compte que nous avons à analyser, Maistre Yves Allanou, seneschal des Reguaires et miseur de la commune, fut le principal artisan de cette lâcheté. Mais le ligueur Moreau aurait dû ne pas oublier qu'Allanou et plusieurs autres avec lui ne se cachaient pas de leur attachement au Roy et qu'en négociant la reddition de la ville au maréchal ils ne faisaient que jouer leur jeu.

Quoi qu'il en soit, et malgré une capitulation écrite, dès les premiers jours de son occupation, le maréchal songea à tirer le meilleur parti possible de la circonstance, c'est-à-dire de remettre la place en état de résister aux nouvelles entreprises de Mercœur, tout en tirant du pays les ressources qu'il pourrait en obtenir pour ravitailler ses troupes et continuer les entreprises qui pourraient profiter au service du Roy.

Un de ses premiers soins fut d'imposer aux habitants de Kemper une contribution de guerre de onze mille écus, payable dans la huitaine, laquelle fut bientôt suivie d'une autre de six mille écus dont le produit s'augmenta de prélévations imposées aux paroisses du voisinage, qui toutes payèrent, l'une, cinq cents écus, l'autre, six cents, l'autre huit; ce qui fait dire au chanoine ligueur que le maréchal fit tel ménage en ce quartier qu'on le nomma *le Guerret de la Cornouaille* qu'il appelait lui-même *Son Pérou.*

Restait toutefois à défendre et à garantir le pays des

Digitized by Google

attaques qui pourraient être dirigées contre la ville. Il fit choix dans ce but d'un vaillant homme nommé Kermoguer auquel il donna le commandement militaire de la place, avec mission de fortifier son enceinte, de l'approvisionner de tout ce qui serait nécessaire, de reconstruire une partie de ses murs, et d'ajouter, partout où il serait utile, des retranchements et des palissades capables d'arrêter l'ennemi pendant qu'il s'éloignerait : car il avait au nord le fort de Crozon à réduire, au sud les Espagnols à éloigner du Blavet, et toujours le duc de Mercœur à observer.

Quant à l'administration même de la ville et de ses deniers il crut ne pouvoir mieux faire que de la confier au sieur Allanou, qui s'était montré constamment attaché au parti du Roi.

C'est dans ces conditions qu'Allanou, à la fois Sénéchal de la Juridiction Episcopale, et procureur-miseur de la communauté politique, géra les deniers de la cité du 1er janvier 1595 au 31 décembre de la même année.

Formant un cahier in-folio de 132 pages, le compte d'Yves Allanou établit qu'il fut institué *en la charge de Procureur-Miseur des deniers d'octroy de la dite communauté* par les nobles bourgeois manants et habitants de la ville de Kemper-Corentin assemblés en leur maison commune, et qu'en conséquence il prêta serment pour ladite charge le 24 de décembre 1594. Son compte est rendu au Roy par devant messeigneurs de ses comptes au pays et duché de Bretagne.

Quatre articles de recette formaient l'ensemble des ressources.

A savoir : 1° deux mille six cent douze écus et demy résultant du bail obtenu après surenchère par M. Moustonic pour certains droits prélevés avec l'agrément du maréchal sur les marchandises entrant et sortant en la juridiction dudit Kemper, à la condition toutefois d'affecter deux tiers de cette somme aux réparations des fortifications ; et

Digitized by Google

l'autre tiers à la reconstruction de l'auditoire et des prisons royales, autrefois situés en la terre au Duc, et qui avaient été démolis pendant les troubles pour la sûreté de la ville.

2° Quatre mille quatre cent cinquante écus plus tard imposés par le Lieutenant général de Lépinay Saint-Luc, qui, en raison de l'insuffisance de la somme précitée, prescrivit un nouveau droit d'octroi de un écu par tonneau sur tous les vins de quelque qualité qu'ils fussent qui entreraient par terre ou par mer dans la juridiction de Kemper. Ce nouveau droit également mis aux enchères fut cédé au sieur Moustonic pour deux ans et quatre mois, payable par quartiers et reversibles en la main du miseur et d'un notable bourgeois qui fut chargé d'assurer son emploi pour la reconstruction des murs de la ville et de l'auditoire ruiné.

3° Deux cent soixante seize écus, provenant de la ferme des Devoirs du Papegault, toujours adjugé à éteinte de feu et destiné suivant l'ordonnance du Marechal, à la reconstruction des fortifications.

Et enfin 4° cent soixante écus provenant d'Octrois ordinaires autorisés par pancarte du Roy pour être employés au profit de ladite ville de Kemper.

De sorte que, les trois premiers articles étant spécialement affectés à des travaux de reconstruction, la ville n'avait effectivement que la misérable somme de cent soixante écus dont son miseur pût disposer pour les besoins les plus pressants. Et quels besoins n'avait-elle pas? La misère fut si grande, après tant de désastres, qu'en trois mois la ville de Kemper, sur une population de cinq à six mille âmes, perdit jusqu'à dix-sept cents personnes dans une épidémie qui eut cours. [1]

[1] La peste avec ses taches et ses bubons fut bien la maladie qui fit tant de ravages dans les régions extrêmes de la presqu'île bretonne. Saint-Brieuc comme Kemper en fut très vivement affecté et le nombre des victimes y fut si grand qu'il vint un moment où les cadavres s'entassèrent dans les rues et les maisons particulières.

Digitized by Google

Mais revenons à notre miserie pour avoir le compte des misères et des besoins que la guerre civile fit naître.

Après la prise dn fort de Crozon, la garnison d'abord fut très sensiblement augmentée et les gens de guerre furent partout logés chez l'habitant; les chevaux de la cavalerie toutefois restèrent longtemps dans les rues et sur les places publiques d'où la dépense plusieurs fois renouvelée de sommes assez considérables attribuées à des journaliers qu'on employa pendant des semaines entières, pour enlever les *mondicités qui s'amassaient à cause du grand lors en de gens de guerre et leurs chevaux qui estoient nombre garnison.*

Les corps de garde étaient surtout encombrés et la dépense de la chandelle et du chauffage se renouvelait incessamment, mais ces dépenses et ces charges mêmes comme on le pense bien, n'avisaient à aucun des désordres trop fréquents chez les gens de guerre; et nous voyons par un article du compte d'Allanou, que quatre écus furent dépensés pour porter une lettre au Maréchal, qui était alors devant Corlay, à l'effet de le prier de la part des habitants, de mettre un frein à l'insolence des gens de guerre qui se livraient à toutes sortes d'exés *faute d'être payés de leur solde*, sans dire que se prenant tous les jours de querelles entre eux ou avec les habitants il se rencontraient à tout instant *se battant l'un contre l'autre et se faisant la guerre entre eux*, ainsi que nous l'apprend une bannie faite au nom de Lézonnet lieutenant génral pour le Roy en l'evêché de Cornouaille.

Mais ce n'étaient là que des détails de police et la grande affaire était de parer aux entreprises du duc de Mercœur qui persistait à ne pas se soumettre : nous voyons Allanou et Kermoguer, le capitaine et le miseur, s'occuper ensemble de relever les murailles de la ville tout en construisant des éperons et des palissades à la porte Bihan, à Saint-Antoine, au pont Sainte-Catherine. Nous

Digitized by Google

les voyons envoyer, à cet effet, jusqu'à Lamballe, faire des levées d'hommes propres aux travaux de maçonnerie ; tracer près de la tour Bihan au plus haut de la ville, les fondations d'un nouveau château et en avancer les substructions. A l'intérieur la vigilance et l'activité n'étaient pas moins grandes : Kermoguer et Allanou faisaient venir de Landerneau des convois de chaux et de briques pour construire des fours et des magasins propres à ravitailler la ville, en même temps qu'ils levaient avec de fortes charpentes des moulins à vent sur les combles du couvent des Cordeliers. Les habitants de toute condition étaient à l'œuvre, et je vois, au compte d'Allanou, seize pièces de toile d'Ollonne pour faire des sacs propres à porter sur les murailles la terre qui était nécessaire pour les élever. Les habitants du dehors avaient eux-mêmes été appelés par commandement du sieur de Kermoguer; des maisons étaient mises en réquisition soit pour loger les travailleurs, soit pour y emmagasiner les farines et le biscuit qu'on fabriquait : leur loyer figure au compte, car tout se faisait au nom de la ville, sauf à y pourvoir par de nouvelles levées de deniers. Les munitions et l'armement donnèrent lieu à une série de dépenses non moins considérables: une fois c'étaient des affûts, des cordes, de la graisse pour les canons; une autre fois des voitures et des charretiers requis pour faire apporter de l'île Tristan et de Douarnenez les munitions qui manquaient, ou, de quelqu'autre lieu, les bois qui avaient été mis en réquisition. La ville avait d'ailleurs son arsenal et son maître canonier Henri Berthou, auquel elle faisait un traitement de sept écus par quartier. Mais les habitants en satisfaisant à ces prescriptions d'une sollicitude justement fondée de la part des hommes qui avaient ramené le pays à l'obéissance du Roi, avaient bien d'autres obligations à remplir. Une fois c'était deux barriques de vin du prix de trente écus que la ville offrait au sieur de Sourdéac, gouverneur de Brest, pour le prier de *tenir la*

Digitized by Google

main à la conservation de ladite ville de Kemper. Une autre fois c'était une somme de dix écus au sieur Lebure, secrétaire du maréchal d'Aumont, pour avoir obtenu de lui *un acte de surséance accordé aux habitants pour une somme de treize cent cinquante écus que le commis à l'extraordinaire des deniers de la guerre voulait prélever*; dans une autre circonstance : au même, la somme de quatre écus pour avoir obtenu du Maréchal le retrait d'une taxe de vivres également à la charge des habitants ; une autre fois soixante-quatre écus pour un tonneau de vin de Gascogne offert à Kermoguer ; puis encore douze écus à Dupré, secrétaire intime du Maréchal pour *certaines considérations* suivant l'ordonnance et consentement des habitants.

Quant au Maréchal lui-même qu'on ne pouvait ni séduire ni gagner par les pots de vin, nous voyons un article du compte d'Allanou demandant mise de vingt sols d'honoraires pour deux notaires qui avaient *transumpté* l'acte en vertu duquel les habitants avaient prêté au Maréchal une somme de onze cents écus.

Un peu plus loin le même compte d'Allanou fait mention des frais faits par la communauté pour loger Kermoguer et le lieutenant général de Saint-Luc envoyé sur les lieux pour suppléer le maréchal. Ces articles de dépense nous apprennent qu'outre les tapisseries de haute lice dont on meubla les appartements du lieutenant général, il y eut aussi lors de son arrivée un repas offert par les habitants au même général et aux officiers de sa suite, pour lequel le comptable de la communauté demandait mise de six pots de vin au sieur de Sourdéac, six pots de vin au sieur Myrou, dix-huit à trois autres officiers, et quatre à quelques autres ; le tout montant à huit écus. Les vivres, les fourrages, le bois pour se chauffer furent autant d'articles également portés au compte de la commune, et en voyant très près de ces articles d'autres dépenses faites pour remplacer les

Digitized by Google

étagères des tours et des corps de garde qui furent brulés par les soldats, nous ne savons trop que penser de l'éclat que put avoir l'arrivée du lieutenant général de Saint-Luc. Au reste, il est temps de dire, pour en finir avec ce compte, que le procureur général près la chambre des comptes de Nantes, à laquelle la comptabilité d'Allanou fut présentée par un fondé de pouvoir, requit l'amende contre le comptable pour ne s'être pas présenté en personne suivant l'usage. Toutefois le bureau, faisant la part des circonstances, n'accepta point les réquisitions de son procureur général; mais arrivant lui-même à la vérification des écritures d'Allanou, il en rejeta un grand nombre d'articles, et réduisit le chiffre de beaucoup d'autres, ce qui justifierait, jusqu'à un certain point, le dire du chanoine Moreau, qui stigmatisait son adversaire en disant: *qu'alors il faisait bon pêcher en eau trouble et qu'Allanou fit ses orges comme il voulut.*

Au résumé, toujours y eut-il cela de très significatif dans ces affaires, que les plus maltraités et les plus dîmés par le maréchal lui-même ne furent pas du côté des ligueurs, mais bien du côté de ceux qui avaient ouvert les portes et ménagé l'entrée des royaux en ville; si bien que plusieurs d'entre eux se voyant mis à merci et la soldatesque à discrétion jusque dans leurs maisons, déclarèrent, mais un peu tard, qu'ils avaient eu tort de favoriser la reddition de la ville.

Le maréchal, d'ailleurs, ne s'en faisait pas faute comme nous l'avons vu, et tenait peu ou point du tout aux conditions de la capitulation qu'il avait accordée. Il enleva outre les sommes considérables qu'il exigea, contrairement à ce qui avait été convenu, deux belles couleuvrines de fonte verte telles qu'aucune autre ville n'en possédait en Bretagne. Moreau dit qu'elles devinrent le plus bel ornement du château d'Aumont en Anjou [1].

[1] Ces grandes pièces de bronze provenaient d'un navire espagnol qui avait fait naufrage sur la côte de Penmarch.

Digitized by Google

Ainsi ruinée, pillée, dévastée, la pauvre ville de Kemper se vit dès lors plongée pour de longues années dans un état de dénuement et de misère dont on se rendrait difficilement compte, si l'on n'avait sous les yeux les récits du chanoine Moreau, témoin oculaire, et les comptes de la communauté politique que nous avons eu la bonne fortune de retrouver. Ces comptes nous apprennent que tous les bons bourgeois de la cité, après avoir vidé leurs bourses et fait usage de tous leurs moyens, furent obligés de chercher au loin les deniers qu'on ne pouvait plus trouver dans le pays. Une délibération de la communauté décida qu'un emprunt serait fait à telles conditions que ce fut, et qu'un certain nombre d'habitants notables s'offriraient pour ostages et garants du paiement de la dite somme..... On chercha longtemps, et l'on ne trouva de fonds qu'à Saint-Brieuc: un certain Françoys James, sieur de la Ville Caro, fut le prêteur. Douze mille livres [1] furent accordées à la Ville à titre de constitut; mais l'intérêt annuel fut fixé à mille livres, c'est-à-dire à près de neuf pour cent. Il y a tout lieu de croire que ce fut là l'argent qui fut remis au maréchal d'Aumont. Quoi qu'il en soit, dès les premières années, le service de la rente devint impossible, et bientôt les huissiers, se rendant au nom du sieur de la Ville Caro, de St-Brieuc à Quimper, saisirent les notables habitants qui avaient donné leurs signatures, les jetèrent en prison et firent des frais dont un seul mémoire, celui des sergents royaux qui les avaient appréhendés, s'éleva à cent soixante-quatorze livres tournois, en outre de celui de cinquante livres montant des frais d'un premier commandement [2]. Comment satisfaire à de pareilles charges. On parlait bien de recours au Roi et de la demande de son agrément pour de nouveaux

[1]. 62 à 63,000 fr. de notre monnaie.

[2]. Environ 1175 francs de notre monnaie, taux de frais judiciaires fort élevé, mais qui s'explique peut-être par le déplacement des huissiers qui durent se rendre de Saint-Brieuc à Quimper pour instrumenter contre les débiteurs.

Digitized by Google

droits et de nouvelles levées, mais le temps manquait pour tous ces expédients, et les bons bourgeois, qui s'étaient dévoués pour leurs concitoyens gémissaient sous les verrous du sieur de la Ville Caro, quand spontanément inspirés d'une heureuse pensée quelques habitants s'offrirent à tenter un dernier effort pour désintéresser le prêteur. Le compte de Guillaume Furic, procureur syndic et miseur de la Communauté pour l'année 1601 nous édifie à ce sujet, en nous apprenant que quelques honnêtes bourgeois s'étant aussitôt partagé la ville par quartiers parvinrent en s'adressant aux plus *aysés habitants d'icelle* à prélever l'un dans

La *rue Obscure*	117 l.	» s.	» d.
L'autre *dans la paroisse de Mescloaguen.*	104	»	»
Un troisième *sur la rue des Reguaires*	246	11	6
Un quatrième *sur la paroisse de la Tour du Chastel (place St-Corentin)*	241	4	»
Un cinquième *sur la rue Kéréon.*	368	8	9
Un sixième *sur le faubourg de la Terre au Duc*	261	»	»
Le tout formant la somme de.	1,338	4	3

qui servit à faire relaxer les détenus et solder les frais déjà faits.

Mais combien plus pénible et plus désespérée devint chaque jour la position des populations qui avaient ainsi été plongées, dix ans durant, dans les troubles et les plus inouïs excès de la guerre civile.

Les comptes de la miserie communale nous disent bien jusqu'à quels expédients les pauvres habitants se trouvèrent poussés ; mais pour avoir le juste et complet sentiment de cette affreuse position, il faut recourir au récit d'un témoin oculaire qui nous dit que l'année de la pacification (1597)

Digitized by Google

la cherté des vivres fut si grande que la pipe de froment se vendit 42 écus et celle de seigle 30 écus[1].

« Ce qui fut cause, ajoute le chanoine Moreau, qu'un grand « nombre de menu peuple tant à la ville qu'aux champs « pâtirent beaucoup, et bonne partie moururent de néces- « sités, sans qu'il y eût moyen de les soulager, à cause « de la ruine générale et la dépopulation des champs par les « gens de guerre ; et fut la misère si grande ès quatre « années, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, par les fléaux « de Dieu, par lesquel il châtie son peuple contre lequel il « est irrité, guerre, peste, famine et bêtes farouches, que « tous quatre s'entresuivirent pendant le cours de quatre « années.

« Contre la faim il n'y avait pas de fuite, personne « n'avait la liberté d'aller à sa maison, où il n'eût trouvé « que les murailles, le tout étant emporté par les gens « de guerre, si bien que les pauvres gens n'avaient pour « retraite que les buissons où ils languissaient pour « quelques jours, mangeant de la *vinette* et autres herbages « aigrets, et même n'avaient moyen de faire aucun feu « crainte d'être découverts par l'indice de la fumée, et ainsi « mouraient devant les parcs et fossés, où les loups, les « trouvant morts, s'accoutumaient si bien à la chair « humaine, que dans la suite, pendant l'espace de sept à « huit ans, ils attaquèrent les hommes étant armés, et « personne n'osait aller seul. Quant aux femmes et enfants, « il les fallait enfermer dedans les maisons, car si « quelqu'un ouvrait les portes, il était le plus souvent « happé jusque dans la maison, il s'est trouvé plusieurs

[1] D'après nos calculs et la puissance de l'argent suivant la méthode de M. Richer, l'hectolitre de froment, à la fin de la ligue, se serait ainsi élevé jusqu'à 147 fr. 50, et le prix du seigle, base générale de la nourriture du peuple, jusqu'à 101 f. 95 de notre monnaie.-On peut juger d'après ces données jusqu'où arrivèrent la disette et la misère qui furent la conséquence des troubles que nous rappelons. (J'oubliais de dire que la pipe était une mesure locale de capacité équivalant à 2 barriques ou 4 hectolitres 56 litres.)

Digitized by Google

« femmes au sortir auprès de leurs portes, pour faire de « l'eau, avoir eu la gorge coupée sans pouvoir crier à leurs « maris, qui n'étaient qu'à trois pas d'elles, même en « plein jour.

« Pendant cette cruelle famine, en quelques endroits, « aux champs, les uns faisaient bouillir avec de la vinette « des orties, et allongeaient leur chétive vie de quelques « jours, les autres mangeaient lesdites herbes crues, et « d'autres mangeaient de la graine de lin qui leur donnait « une puanteur d'haleine qu'on sentait de huit à dix pas, « après quoi ils venaient à enfler partout le corps, et de « cette enflure peu échappaient qui ne mourussent. On ne « trouvait autre chose dans les fossés et par les chemins « que morts de faim, partie ayant encore la vinette, ou « graine de lin dans la bouche, partie déjà mangée des « loups.

« D'autant qu'il n'y avait aucun bétail, soit de labour ou « autres, et pour dire, en un mot, bêtes ni oiseaux « domestiques. Ceux qui pouvaient se sauver à proximité « de quelques villes et fortes maisons, et qui pouvaient « recevoir en prêt ou autrement de leurs seigneurs ou amis « quelques boisseaux de blé quel qu'il fût s'assemblaient, « si faire se pouvait, trois ou quatre plus ou moins et « s'attachaient de nuit à la charrue, faisant office de bœufs « et de chevaux, semaient ce peu de grains, toujours en « espérance que Dieu leur donnerait la paix, ils pensaient « pour le moins trouver cela à la moisson. Les autres « mettaient le feu à quelques landes de genêts, et quelques « nuits après, jetaient leurs semences sur cette terre sans « aucun labourage ; et s'en trouvèrent qui recueillirent de « bon seigle et en abondance l'année de la paix.

« Cette grande pauvreté aux champs était cause de celle « des villes, qui fourmillaient de pauvres qui s'y jetaient « de toutes parts, en si grand nombre, qu'il était impos- « sible d'y subvenir à tout; de manière qu'il était

Digitized by Google

« nécessaire tôt ou tard qu'ils mourussent pauvrement, et « principalement en hiver étant mal nourris, presque tout « nus, fort quelques drapeaux pour couvrir leur honte, « sans logement ni couverture, que les étaux ; et où ils « trouvaient des fumiers ils s'enterraient dedans comme « pourceaux, où toutefois ils n'étaient guère de temps « qu'ils n'enflassent fort gros avec une couleur jaune qui « les faisait incontinemment mourir.....

« La peste fut le fléau qui mit la dernière main à la « désolation des hommes, et dura depuis le mois de mai « jusqu'au mois de décembre, avec un terrible dégât, car « peu en resta qui n'en fut atteint, et peu des atteints qui « n'en moururent. »

Si, après ces affligeants détails, on recourt à un autre document, le procès-verbal des ruines de Kemper, causées par ces mêmes désastres, on trouve que ses magistrats, à savoir : Yves le Baud, sieur de Pratanros, conseiller du Roy, bailly et lieutenant-général au siège présidial de Kemper, assisté de Louis Guezdon, procureur syndic de ladite ville, et de plusieurs autres éminents personnages de la cité, établirent en un mémoire adressé au Roy en son conseil pour lui peindre l'état désespéré de la cité : qu'à cette époque les murailles de la ville tombaient en ruines de toutes parts, et que les experts avaient compté jusqu'à cinq cent quatre toises de courtines à reprendre sur leurs deux faces et depuis la base, outre deux tours complètement ruinées ; que toutes les portes étaient pourries ou détruites que, sur cinq ponts volants donnant accès dans la ville, trois, ceux de la rue Neuve, des Reguaires et de la porte Bihan, étaient à reconstruire, en même temps que les douves comblées jusques aux pieds des murs seraient à curer ; que les pavés étaient presque partout détruits ; que la circulation des voitures et des chevaux ne pouvait plus se faire ; que les routes aux issues de la ville se dirigeant vers Nantes, Châteaulin, Crozon, Douarnenez et Pont'l'Abbé,

Digitized by Google

qui avaient été autrefois pavées sur deux toises de largeur à une grande distance de la ville, étaient devenues impratiécables; que, dans un rayon de deux lieues, tous les ponts sur le Steir et l'Odet avaient été coupés lors des troubles de la Ligue, et que si on y avait passé d'abord à l'aide de planches et de madriers jetés provisoirement d'une pile à l'autre, celles-ci avaient elles-mêmes été entraînées par les grandes eaux de plusieurs hivers, et que toute circulation était interrompue jusque-là, que les marchés de la ville ne pouvaient plus être approvisionnés: enfin que le port lui-même, depuis vingt ans, qu'on avait eu le moyen d'y faire aucuns travaux, était obstrué de deux immenses bancs de roches et de gravois dont l'un s'étendait sur une largeur de plus de douze toises, depuis le pont de Locmaria jusqu'au bout des quais, et l'autre vis-à-vis l'église de Notre-Dame de Locmaria, dans une étendue de plus de trois cents toises sur dix toises de large, de telle sorte que les navires ne pouvaient plus arriver au quai pour y prendre leurs chargements.

Et cet état étant certifié par les magistrats sus-dénommés, que voyons-nous? Le seigneur de Sourdéac, chevalier des ordres du Roy et lieutenant pour sa Majesté en basse-Bretagne, qui se présente aussitôt pour requérir *sans délai* la réparation des parties les plus endommagées des murailles. Vainement le Procureur syndic, appelé près du gouverneur de Brest, fait-il observer que la Communauté n'a aucun denier disponible pour faire ces réparations.... De Sourdéac leur enjoint d'employer à cette œuvre, *par préférence à toute autre dépense, toutes sortes de deniers d'octroy de quelque nature qu'ils fussent..... Sauf à se pourvoir pour le rétablissement desdits deniers comme il voira.* (Cette pièce est du mois d'avril 1615).

Comme on le voit, et comme on ne saurait le contester, le résultat de cette guerre civile à trois siècles de nous, fut, de tous points, ce que nous avons vu de nos jours,

Digitized by Google

après dix ans de ravages qui laissèrent nos départements de l'Ouest sous le coup d'une ruine dont ils ont eu tant de peine à se relever. Combien il serait à désirer que les jeunes générations qui se succèdent n'oubliassent pas si facilement les terribles épreuves par lesquelles ont passé celles qui les ont précédées.

A. DU CHATELLIER,
Correspondant de l'Institut.

Digitized by Google

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE.

En ce temps d'incontestable progrès dans les sciences physiques, les esprits sérieux ne peuvent manquer de se préoccuper des rapports qui existent entre les nouvelles découvertes et les nouvelles hypothèses d'une part, et d'autre part les doctrines toujours anciennes et toujours nouvelles de la saine philosophie et de la théologie catholique. C'est pourquoi nous croyons devoir mentionner ici trois livres dus à la plume de trois prêtres versés à la fois dans l'étude de la Révélation et dans celle des formes les plus modernes de la science.

***

Le R. P. Carbonnelle a fait paraître chez Palmé une série d'articles publiés d'abord dans la *Revue des Questions scientifiques* sous le titre nouveau : *Les Confins de la Science et de la Philosophie.* Le savant jésuite belge est avant tout un mathématicien. Son livre est surtout remarquable dans les parties où il traite de la mécanique rationnelle et des conclusions légitimes qu'on en peut tirer contre le matérialisme. Les théories thermodynamiques y sont exposées avec toute la clarté que comporte un tel sujet ; mais cette clarté, qui n'a rien de commun avec celle des vulgarisateurs et des auteurs de manuels, ne nuit aucunement à la profondeur. Quoique la biologie ne soit pas l'objet habituel des études du R. P. Carbonnelle, on voit clairement que les derniers résultats obtenus par les naturalistes lui sont parfaitement connus. Nous signalerons, dans cet ordre d'idées, la curieuse conjecture du savant religieux sur le rôle des anges dans la transformation des espèces.

Nous regrettons vivement que, dans ce beau livre, la limite inflexible qui sépare le végétal de l'être inorganique ne soit

Digitized by Google

pas suffisamment respectée. Nous regrettons plus encore que le docte jésuite ait cru devoir adopter la théorie dynamique de son confrère Boscovich. Non seulement il l'adopte, mais il l'exagère ; pour lui, la matière existe substantiellement hors du temps et de l'espace, et c'est seulement sa manifestation qui a lieu dans les points géométriques qu'il appelle *atomes*. Dans ce système on est forcé d'admettre l'*action à distance*, que nous croyons être une absurdité dans les termes.

Mais ces critiques ne nous empêchent pas de recommander la lecture des *Confins de la Science et de la Philosophie* et de reconnaître dans le R. P. Carbonnelle un penseur remarquable et un écrivain qui n'a de belge que la nationalité.

*
* *

On se sera pas étonné de rencontrer également un mérite littéraire incontestable dans un livre dû à la plume de M. l'abbé de Broglie ; on serait plutôt surpris de voir un membre de cette famille académique manquer par un mauvais style aux traditions de sa race. Mais ce n'est là que la moindre louange à adresser à l'auteur du beau traité sur *le Positivisme et la Science expérimentale*. Ce livre donne beaucoup plus que le titre ne promet. C'est vraiment une métaphysique de la nature exposée d'une manière aussi exacte que complète. M. l'abbé de Broglie est décidément un vrai philosophe, le philosophe du *bon sens ;* aussi versé dans l'étude des scolastiques que dans celle des philosophes modernes, s'il emprunte à ceux-ci leur méthode d'exposition, c'est avec ceux-là qu'il est d'accord sur le fond des doctrines.

Une seule réserve importante nous paraît devoir être faite. M. de Broglie ne nous semble pas assez pénétré de la réalité objective des *accidents*, et il fait des concessions peut-être exagérées sur la question de la subjectivité des sensations. Il y a un vrai danger à ne voir avec les physiciens modernes que de pures vibrations là où le témoignage des sens nous montre toute autre chose.

Il n'en est pas moins vrai que le livre du savant professeur de l'Institut catholique de Paris est une œuvre de premier ordre, et qu'elle dénote dans son auteur une somme prodigieuse de connaissances aussi profondes que variées.

Digitized by Google

L'exactitude philosophique se rencontre au plus haut degré dans *La Religion en face de la Science* de M. l'abbé Arduin. La première partie (*Cosmogonie*) a seule paru jusqu'ici. Nous reviendrons sur cette importante publication lorsque les autres volumes auront vu le jour. Signalons en attendant dans la *Cosmogonie* la réfutation du dynamisme de Boscovich, préconisé par le R. P. Carbonnelle, et l'exposition de l'hypothèse de l'*éther continu* qui pourrait bien être appelée à remplacer un jour l'hypothèse actuelle de l'*éther atomique*.

Les trois livres que nous venons de signaler à nos lecteurs prouvent une fois de plus avec quelle attention bienveillante les théologiens, conformément à l'esprit de l'Église, suivent les progrès et les évolutions des sciences de la nature.

Jude de KERNAERET.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Nous avons aujourd'hui à signaler l'apparition d'un livre important publié par la *Société Générale de Librairie Catholique*.

C'est le cinquième et dernier volume du grand ouvrage de M. Eugène Loudun.

LE MAL ET LE BIEN, tableau de l'Histoire universelle du Monde païen et du Monde chrétien.

Nous avons fait connaître, à mesure qu'ils paraissaient, les quatre premiers volumes, où est représenté le tableau de la *Société antique*, des *Siècles chrétiens au moyen âge*, et celui de notre *époque révolutionnaire*.

Le cinquième volume a pour titre : *La Société moderne*, et traite du temps présent.

Que dire de ce tout, dont l'ensemble se compose de tant de parties ? Pour en donner une idée bien nette et bien complète, fallait-il en prendre un à un les divers évènements, dont le moindre, dont le plus insignifiant pèse parfois d'un poids immense dans le résultat général ? Fallait-il en suivre pas à pas l'enchaînement et les péripéties, de manière à n'en laisser rien d'inaperçu ? L'auteur ne l'a point pensé, et nous pensons à ce sujet comme lui.

« Les livres, dit-il, qui intéressent le plus et produisent une « forte impression, ne sont pas faits ainsi : on y trouve des « lacunes, des temps de repos, on y voyage comme d'oasis en « aosis. Quoi de moins régulier que les *Sermons* de Bossuet, « les *Tragédies* de Corneille, les *Soirées de St-Pétersbourg ?* « Vous êtes troublé par cette page qui vous fait penser, vous « ne cherchez pas si elle se relie par un fil serré à la centième « page plus loin. C'est affaire au professeur de rhétorique de le « montrer à ses élèves. Les *Pensées* de Pascal sont composées « de frogments, mais l'esprit en est un, le tout est animé du « même souffle, le livre est complet. »

Tel est, dirons-nous, ce cinquième volume : il laisse de côté les liens communs, les détails minutieux, mais il marche droit aux points qui attirent le plus le regard : le chemin de fer ne s'arrête pas partout, mais il mène au centre du mouvement et de la vie.

Il est divisé en trois livres, subdivisés eux-mêmes en plusieurs chapitres, de la manière suivante :

Livre I. — *Résultats moraux de la Révolution :* Les démolisseurs. — La Morale nouvelle. Le Doute. — Complicité des gouvernements.

Digitized by Google

LIVRE II. — *Résultats intellectuels :* 1° La Littérature révolutionnaire comme la Société. — La littérature romantique. — Pourquoi elle forme école. — Scepticisme de la littérature romantique. — Le théâtre. — La Comédie. — La Tragédie. — Le Drame. — La Littérature panthéiste. — Le Réalisme, sa langue, sa morale. — La Jeune Littérature. — Les Femmes de lettres. — 2° *L'Art :* Tendances actuelles. — La Peinture religieuse. — Le Paysage. — La Photographie. — La Sculpture. L'Architecture. — La Fantaisie et l'Idéal. — 3° *La Science :* Ses Prétentions. — Ce que signifie le mot *savant.* — *Ignorances* de la Science.

LIVRE III. — *Résultats sociaux :* Les Réformateurs : *Fourier*, ses Disciples, But et Résultats de son système. — 2° *Saint-Simon :* Principes de la Doctrine saint-simonnienne. — Ses Conséquences pour la Propriété, la Famille, l'Autorité, le Mariage. — 3° *Les Mormons :* Pourquoi le Mormonisme a fondé une Société. — Son vrai but. — 4° *Le Socialisme :* Son but. — Principe pathéiste et révolutionnaire. — L'État maître unique. — Asservissement et avilissement des petits. — Haines et Révoltes. — 5° CONCLUSION : *L'Avenir.* — Il appartient au Christianisme !

Dans une longue étude sur l'ouvrage de M. Eugène LOUDUN, la *Bibliographie Catholique* (août 1880) s'exprime ainsi :

« De tels livres remplissent et honorent une vie d'homme, « en même temps qu'ils enrichissent le tissu de l'apologétique « chrétienne, de l'histoire sérieuse et de la philosophie creusée. « M. Eugène Loudun a pris rang parmi les plus élégants et « les plus solides écrivains de notre époque ; nous dirions, ce « qui est mieux encore, parmi les consciencieux et les plus « religieux. C'est là surtout son honneur, en ce temps de petites « pensées, de médiocres ouvrages et de caractères déchus. »

Et la *Bibliographie* conclut en ces termes :

« Ce que nous venons de dire inspirera à nos lecteurs, nous « l'espérons, le désir de placer au rang d'honneur, dans leur « bibliothèque, cet ouvrage tout entier. »

C'est notre avis, l'ouvrage de M. Eugène LOUDUN, fruit d'un long et sérieux travail, méritant bien, en effet, cet honneur, ou plutôt cette récompense.

Le prix des cinq volumes de Le Mal et le Bien (ensemble 2,000 pages), est de 25 fr.

*
* *

Le Catéchisme du Mariage ou la Préparation, les Cérémonies et les grands Devoirs de ce saint état, par M. l'abbé F. LACOSTE, curé de Brochon.

Commençons pas dire que l'auteur est un des prêtres les plus distingués du diocèse de Dijon. Il y jouit d'une réputation de grand travailleur et de prédicateur aussi solide que brillant. Nous ignorons s'il est auteur d'autres ouvrages, mais nous

Digitized by Google

pouvons assurer que le *Catéchisme du Mariage*, qu'il soit son début ou non, révèle en lui toutes les qualités d'un écrivain créateur, nourri, délicat. On peut dire de son livre que c'est une monographie complète du mariage, L'élément religieux, civil, domestique et social, s'y trouve, en effet, mené de front, se reliant dans ses parties comme les anneaux d'une chaîne préparés pour être rivés ensemble, se fusionnant dans un mélange dont résulte un tout également admirable et précieux, de quelque côté qu'on se place pour regarder.

Comme les petits catéchismes diocésains, le *Catéchisme du Mariage*, de M. l'abbé Lacoste, est écrit par demandes et par réponses, et pour que le lecteur soit mis en état d'en juger plus complètement, donnons ci-après un aperçu des questions subdivisionnaires posées et résolues dans le courant du livre. Afin, aussi, de ne pas choisir, ouvrons-le à la première page :

Livre I. — *Chapitre Ier : Les différents noms du Mariage. Sa définition. Son institution. Son sacrement.*

§ I. *Les différents noms du Mariage.*

D. — Le sacrement des époux a t-il plusieurs noms ? Quelle est la signification du premier nom ? — Le mot « noces » est-il employé pour désigner le Mariage, et quelle est sa signification ? — Le nom de « Joug nuptial » est-il aussi employé pour désigner le mariage ? — Le nom de « Couronnement » est-il employé pour désigner le sacrement des époux ? Quelle est la signification de la couronne sur les époux ?

§ II. *Définition du Mariage. Ce que c'est que le Mariage civil. l'Époque de son établissement en France, Ses effets.*

D. — Qu'est-ce que le Mariage ? — N'y a-t-il pas un mariage civil et un mariage religieux ? — Qu'est-ce donc que le mariage civil ? — Sur quels principes repose cette doctrine ? — Le mariage civil confère-t-il, comme contrat, quelque droit aux époux avant le mariage religieux ? — A quelle époque remonte l'établissement du mariage civil en France, etc., etc.

Il est facile de saisir, d'après ces citations et sans qu'il soit besoin de les prolonger, toute l'économie du livre de M. l'abbé Lacoste. Comme nous l'avons dit, il mène de front la partie canonique, d'histoire, la législation civile, la question morale et sociale, et jusqu'à ces formes cérémonielles de demande en mariage, invitation aux noces, etc., qui, sous la plume vraiment inspirée de l'auteur, apparaissent relevées et ennoblies de toute la hauteur et toute la sainteté que la religion prête à tous les sujets traités par elle.

Le Propriétaire-Gérant
G. GRASSIN.

Angers, imprimerie-librairie Germain et G. Grassin. — 1845-81.

Digitized by Google

INDEXED

REVUE DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons. — Novembre et Décembre 1881

TOME TROISIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1881

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Un département de la Bretagne après le 18 fructidor, an V.* — A. du Chatellier, correspondant de l'Institut.

2° *La France au Sénégal et au Soudan.* — Joseph Joubert.

3° *La Conquête Jacobine.* — Jean d'Étiau.

4° *Une visite à l'Abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers.* — L'abbé Bourdais.

5° *Athènes.* — A.-G.

6° *Chronique bibliographique.* — E. Faligan.

Prix de l'abonnement de la REVUE DE L'ANJOU
12 *francs par an.*

Digitized by Google

UN DÉPARTEMENT DE LA BRETAGNE

APRÈS

LE 18 FRUCTIDOR, AN V.

I.

Avant d'entrer dans le récit des faits qui formeront le fond de ce mémoire, il est indispensable de dire quelle était la situation politique du pays à la fin de l'an V, répondant aux mois d'août et de septembre 1797.

Avec des alternatives répétées de repos et de troubles, depuis le 9 thermidor de l'an III (*juillet 1795*), un nouveau gouvernement, composé de cinq membres, avec deux Chambres, toutes deux procédant de l'élection, était chargé du pouvoir exécutif et de la confection des lois.

Mais une lutte très vive s'était manifestée de bonne heure entre ces deux pouvoirs. L'un, le Directoire, inclinait, d'une manière plus ou moins marquée, vers les principes et les traditions de la Convention ; l'autre, issu des assemblées primaires et des administrations locales, inclinait ouvertement vers un retour aux traditions modérées qui devaient asseoir le pays sur une base plus large et plus paisible. Certains groupes de la Chambre des anciens et de celle des députés furent taxés de bonne heure de contre-révolutionnaires et de monarchistes.

Les deux Chambres se renouvelant annuellement par tiers, il arriva que l'élection du mois de juin 1797 donna

Digitized by Google

au parti conservateur une majorité considérable. L'alarme fut aussitôt au camp des républicains et des zélateurs avoués de la Convention. On s'observa pendant quelque temps; mais d'un côté comme de l'autre, au Directoire comme dans les Chambres, on sentait qu'une lutte suprême devait avoir lieu. L'armée, malgré les prescriptions de la loi qui lui interdisait tout séjour dans la capitale ou ses environs à moins de dix lieues, se rangea du côté des directeurs, et, à un jour donné, le 18 fructidor an V, le Corps législatif fut dissout, Paris militairement occupé, et un choix de représentants complaisants ayant été dressé, le Directoire, épuré par l'expulsion de deux de ses membres, put, dès le 19 fructidor, rendre une loi générale de proscription, qui alla jusqu'à déclarer nulles toutes les élections faites par 49 départements, et jusqu'à déposer 65 députés, ministres ou hauts fonctionnaires mis en suspicion. Du même coup, tous les fonctionnaires et les magistrats élus dans la dernière période électorale, furent destitués pour être remplacés par les créatures dévouées du Directoire. Vinrent à leur tour les journaux et les journalistes : on supprima ceux qui parurent suspects et l'on dirigea sur Cayenne et Synamari tous les rédacteurs, propriétaires et éditeurs qui pouvaient porter ombrage.

Telle fut, à l'expiration de la cinquième année de la République, la situation politique du pays; nous allons relever, dans un département qui nous est connu, la trace des faits et des mesures qui en furent la conséquence inévitable.

L'Église catholique a une longue et solennelle histoire sur tous les temps et les événements qu'elle a traversés.

Par suite, il n'est pas, en quelque sorte, de faits se rattachant à sa longue existence qui n'aient donné lieu à des dissertations et des mémoires desquels il faut tenir grand compte, pour suivre la marche si souvent troublée de notre société.

Digitized by Google

Depuis bientôt quarante ans, j'ai remis au jour une foule de documents sur la Révolution dans les départements de l'Ouest et de la Bretagne. J'ai même, en passant, déjà fait usage d'une partie des lettres, arrêtés et procès-verbaux que je me reprends à consulter aujourd'hui ; et tout me fait penser que beaucoup de personnes y trouveront, sur la marche des esprits et de l'opinion publique en France, une partie de l'intérêt qui s'attache à ce mouvement si brusque et si variable, des passions qui s'agitent aujourd'hui.

Bien des cruautés avaient été exercées, bien des victimes avaient succombé ; et, arrivée à l'an V de la République, après l'éloignement de la Convention et l'avènement d'un pouvoir nouveau, la France put se croire au moment de toucher à une ère de réparations que de nombreuses victoires semblaient devoir assurer.

Mais il n'en fut rien : après les élections de l'an V, favorables au parti de la Monarchie, il se manifesta une ardeur de compression qui reprit un moment toutes les allures de la Terreur de 1793 de laquelle on sortait à peine.

Le clergé et les émigrés furent le point de mire, le but de toutes les mesures qui furent prises le lendemain de la journée du 18 fructidor. Au 9 thermidor an III, une partie des administrations départementales, presque toutes, avaient été reconstituées dans un esprit d'apaisement. Que leur demanda-t-on le 18 fructidor ? Nous allons le voir en dépouillant les liasses et les correspondances qu'il nous a été donné de réunir ou de consulter aux archives nationales.

Arrêtons-nous d'abord à la correspondance du Ministre de la police générale de la République. Ce ministère était de création nouvelle et Merlin en avait été le premier titulaire en l'an IV. Cette administration s'était formée de quelques bureaux détachés du ministère de l'intérieur, et

Digitized by Google

son titre dit assez de quoi il se trouva chargé, étant à la fois préposé à l'étude de tous les mouvements de l'opinion publique, tant dans ses rapports avec l'étranger qu'avec les partis et les administrations locales des départements.

Le ministre en titre dans les derniers mois de l'an V était le citoyen Cochon, connu, sous l'Empire, sous le nom de Comte l'Apparent. Je n'ai de lui qu'un petit nombre de lettres, mais on y retrouve l'esprit dont le gouvernement était animé.

L'une, datée du 4 brumaire, an V, est adressée au commissaire du pouvoir exécutif du département du Finistère:

« Je suis informé, Citoyen, que dans votre département, « quelques prêtres auxquels l'indulgence du Gouvernement « a remis la peine encourue par leur longue résistance « aux lois de la République, exercent de nouveau sur « l'esprit des faibles et crédules habitants des campagnes « la dangereuse influence des préjugés religieux, influence « susceptible de compromettre de rechef la tranquillité « publique.....

« .....Exercez à leur égard une rigoureuse surveillance « dont le résultat sera de conjurer l'effet de leurs perfides « insinuations, etc. »

Dès le lendemain, 5 brumaire, autre lettre reprenant le même sujet et s'étendant à tous les émigrés indistinctement. Il est dit :

« Que la rentrée de ces contre-révolutionnaires doit « être surveillée de la manière la plus sévère..... »

Et que « pour parvenir à ce but si désirable pour tous « les amis du gouvernement, il importe essentiellement « que la recherche la plus prompte et la plus sévère soit « faite dans l'étendue du département, de toutes les lettres « d'émigrés qui ont pu être interceptées. Je vous invite « donc, citoyen, à vous occuper sur-le-champ de ce soin « important. Ne négligez aucun des moyens qui sont en

Digitized by Google

« votre pouvoir pour qu'aucune lettre d'émigré inter-
« ceptée, aucun renseignement utile n'échappent à vos
« recherches.

« Signé : Cochon. »

Enfin une troisième lettre du même ministre, datée du 3 prairial de la même année, expose que « le département « regorge de prêtres réfractaires ; que les individus de « cette caste intolérante continuent à exercer leur culte, « soit dans les ci-devant églises paroissiales, soit dans des « édifices particuliers et jusque dans des granges, sans « qu'aucun d'eux ait fait sa soumission aux lois ; qu'ils « appellent des vengeances atroces sur la tête des acqué- « reurs de biens nationaux et sur celle des parents dont « les enfants servent sous les drapeaux de la Répu- « blique...,..... et qu'il faut, à tout prix, arriver à déjouer « leurs coupables manœuvres. »

Mais, à peu près à ce moment, le ministre Cochon terminait sa carrière administrative près du Directoire [1] et celui-ci déjà fixé sur les projets d'épuration qu'il devait réaliser, lui chercha un successeur qui pût mettre la main à toutes les mesures qu'une journée comme celle du 18 fructidor ne manquerait pas d'exiger. Le citoyen Sotin fut appelé au ministère de la police générale le 8 thermidor, an V (*juillet 1797*) [2].

Nous avons une lettre de lui datée du 13, et voici un de ses premiers actes. C'est au commissaire du Directoire exécutif du Finistère qu'il s'adresse :

« Je viens de recevoir, citoyen, la loi du 7 de ce mois

[1] Les mémoires peu connus de Larevellière-Lepeaux, l'un des directeurs, établissent que le ministre Cochon fut soupçouné d'avoir eu des intelligences avec les clichiens et les monarchistes.

[2] Il était, avant sa nomination, commissaire du Directoire exécutif près de l'administration centrale du département de la Seine.

Digitized by Google

« qui défend provisoirement les sociétés particulières « s'occupant de questions politiques. De quelque utilité « qu'aient pu être ces sociétés ou réunions pour le maintien « de la Constitution et pour la restauration de l'esprit répu- « plicain, le Corps législatif a parlé ; il est du devoir de « tout bon citoyen d'obéir. Je vous charge donc de requérir, « aussitôt la réception de la présente, toutes les mesures « nécessaires pour dissoudre les réunions de ce genre qui « pourraient s'être formées dans l'étendue de votre départe- « tement.

« Je n'ai pas besoin de vous observer que cette opération « doit se faire avec la prudence et la modération néces- « saires pour empêcher toute secousse.....

« Le chef de la deuxième division. Salut et fraternité.

« DONDEAU, SOTIN. »

Le gouvernement, aussitôt après les proscriptions qu'il prononça contre deux de ses membres et un certain nombre d'hommes jouissant d'une influence marquée dans les Chambres et dans la presse, prit subitement les résolutions les plus décisives contre tout ce qui paraissait lui faire obstacle, et, notamment contre les émigrés et les prêtres dissidents qu'il traitait de réfractaires et d'ennemis avoués de la Révolution.

La loi du 19 fructidor, autorisant le Directoire à transporter les prêtres qui troubleraient la tranquillité, fut le premier acte du nouveau système qui allait se dérouler dans une longue série de mesures empreintes de l'esprit le plus essentiellement révolutionnaire. Voici comment une des administrations départementales de l'ouest accueillit cette nouvelle évolution du gouvernement de la République.

« Citoyens, nous nous empressons de mettre sous vos « yeux les pièces que le Directoire exécutif vient de nous

Digitized by Google

« expédier par un courrier extraordinaire. Vous frémirez « d'indignation en lisant ces actes accusateurs avec lesquels « la voix des magistrats, dépositaires suprêmes de l'auto- « rité exécutive, dénonce aujourd'hui au peuple français « les féroces ennemis de sa constitution et de sa liberté; « mais, à ce premier sentiment que vous vous deviez à « vous-même, que vous deviez à la patrie, succédera dans « vos âmes généreuses, celui de la reconnaissance qui est « due au Directoire exécutif, dont la généreuse surveil- « lance vient encore de briser, sur les tables de la consti- « tion, les poignards ensanglantés du royalisme, et de « vous soustraire à la honte d'avoir un autre maître que la « loi ..... »

Cette pièce, datée du 23 fructidor an V, est signée des membres de l'administration centrale du département du Morbihan : Danet, président, le Febvrier, Faverot, le Bouhellec, aîné, le Maillaud, commissaire du Directoire.

Des placards et des proclamations du même genre circulèrent à peu près dans tous les départements, et, depuis cette époque éloignée, tant de révolutions et de changements de gouvernement qui se sont succédé les uns aux autres n'ont pas manqué de trouver des fonctionnaires toujours aussi faciles pour approuver ce qu'ils n'auraient su empêcher.

Mais les clubs et les sociétés populaires une fois fermés, *malgré tous les services qu'ils aient rendus*, ainsi qu'on se plaisait à le dire, il restait beaucoup d'autres mesures à prendre, et je vois qu'à trois ou quatre jours du 18 fructidor, le zélé ministre Sotin s'adressa de nouveau aux administrations départementales par une lettre sur *la surveillance des Postes aux lettres*. Et que dit-il aux commissaires auxquels il écrit ? « J'ai lieu d'être étonné, citoyens, du « peu d'activité que vous donnez à une mesure salutaire « ordonnée par différents arrêtés du Directoire exécutif, et « notamment par celui du 11 floréal an IV, relativement à

Digitized by Google

« l'ouverture des lettres allant ou revenant de l'étranger.
« Les événements décisifs qui viennent de se passer vous
« prouveront mieux que je ne pourrais le faire, combien
« devient plus importante encore l'opération de la vérifi-
« cation des lettres dans le cas ci-dessus. »

Mais l'éminent ministre se trouve tout-à-coup inquite ou pris de scrupule sur cette violation des secrets de la correspondance entre citoyens, et voici la suite de sa lettre :

« Si la loi venait à annuler l'arrêté du Directoire exécutif,
« conséquence de l'article 638 du code des délits et des
« peines, je m'empresserais de vous en faire part; mais,
« jusqu'à ce moment, je vous invite à redoubler d'efforts
« pour chercher à connaître les manœuvres des ennemis
« extérieurs et intérieurs du gouvernement .....
« Tel est le vœu du Directoire, de tous les vrais amis de la
« République, et tel est le mien en particulier..... »

« Le chef du bureau particulier. Salut et fraternité,

« L. MARTIGNY. SOTIN. »

On devine, sans peine, la suite que durent avoir de pareilles doctrines et de pareilles mesures, et, tout en faisant afficher sur les murs des municipalités, que la journée du 18 fructidor avait rendu la *liberté* au peuple français et brisé sur *les tables de la constitution les poignards dirigés contre elle*, nous voyons que sans perdre de temps, et dès le mois suivant, le premier de l'an VI, le même ministre de la sûreté générale prescrivit, à la date du 13 vendémiaire, « d'exercer une surveillance nouvelle et plus active
« contre les journalistes obscurs qui colportent en silence
« parmi les trop confiants citoyens des communes rurales
« les poisons de la haine et de la calomnie contre la Répu-
« blique et ses magistrats; qu'il faut surveiller le mal et
« le couper au vif dans ses plus profondes racines. »

Digitized by Google

Quant aux mesures à prendre pour arriver à cet heureux résultat, elles sont bien simples, suivant le ministre : *c'est de rechercher les principes que peut professer chaque journaliste et d'arrêter à la poste les journaux dont les principes seraient un ferment de haine et de discorde tendant à ressusciter le langage et les opinions des journalistes de Blankembourg.*

On reconnaîtra sans peine qu'aucun ministre ou gouvernement n'a mieux fait depuis. Et cependant tous les savants expédients du citoyen Sotin n'étaient pas encore épuisés : il lui restait à dire ce qui pouvait être permis au théâtre, cette savante école des mœurs dont la République n'entendait pas se priver pour l'instruction des citoyens. C'est le théâtre de Brest, ville, dans le moment, assez mal-pensante, à ce qu'il paraît, qui devint, en pluviôse, an VI, l'objet de ses inquiétudes sur ce point important.

« Je suis informé, citoyen », écrit-il au commissaire du Directoire exécutif du Finistère, « qu'au théâtre de la « commune de Brest, les artistes dramatiques et les « royalistes prodiguent sans cesse des outrages à tout ce « qui porte l'empreinte sacrée du régime républicain ; « qu'une seule pièce patriotique y ayant été jouée, a « excité les huées des spectateurs ; qu'enfin on n'y a reçu « un vaudeville ayant pour titre *La fête de la paix au « village*, qu'à condition d'y supprimer les qualifications « de *citoyens* données aux personnages et les couplets en « l'honneur du Directoire, de Bonaparte et ceux dirigés « contre les clichiens.

« Des faits aussi scandaleux se sont passés sous les yeux « des autorités qui ont gardé un coupable silence.

« Une conduite aussi inconcevable de la part de ces « fonctionnaires publics mérite d'être examinée, etc., et « je vous charge de prendre des informations sur la « moralité des administrateurs municipaux et autres

Digitized by Google

« membres des autorités constituées de la commune de « Brest. »

Le terrain ainsi préparé, nous allons voir ce qui se passa dans le département du Finistère à l'égard des prêtres insermentés, dits réfractaires, qui font l'objet spécial de ce mémoire.

II

Dès que les mesures d'intérêt général que nous avons signalées eurent été prises, le culte devint naturellement l'objet des préoccupations du Directoire et du ministre de la sûreté générale, principal dépositaire de sa pensée.

Une circulaire imprimée du ministre, embrassant dans une même résolution tous les départements de la République, prescrivit, comme avant-propos aux mesures qu'il allait prendre contre le culte et le clergé, la nécessité de réorganiser sans retard toutes les administrations départementales au point de vue strictement républicain.

Ses instructions aux commissaires des départements se multiplièrent à cette occasion sous toutes les formes, et il faut dire que, de la part des administrateurs départementaux, le zèle ne fut pas moins résolu et moins actif. Je pourrais citer dix lettres des administrateurs du Finistère traitant le même sujet, et trois ou quatre qui vont jusqu'à demander quelles sont les opinions politiques et les relations habituelles des plus petits employés de l'administration, parmi lesquels les *surnuméraires* des administrations financières ne sont même pas oubliés [1].

Mais ce système d'inquisition trouva une résistance marquée dans une foule de communes, et j'en pourrai

[1] Lettre du 8 ventôse an VI.

Digitized by Google

citer un grand nombre où les élus du peuple, préposés à l'administration des cantons, s'empressèrent d'envoyer leurs démissions ou de se retirer en laissant les affaires publiques sans direction. Et comment aviser à toutes ces lacunes? Nous voyons, par plusieurs lettres de l'administration départementale, que celle-ci, désespérant elle-même de parer à ces vacances parce que les *patriotes* et les *hommes probes* ne répondaient pas à son appel, se vit forcée d'envoyer des commissaires spéciaux sur les lieux, en mettant leur entretien à la charge des communes [1].

« Une réorganisation salutaire dans les administrations « où la volonté nationale a été méconnue, persiste à dire « le ministre, doit, toutefois, et peut seule raviver l'esprit « public et donner au gouvernement le moyen d'affermir « la liberté et l'égalité. »

C'est très bien et c'est toujours *la liberté* qu'il faut affermir! Mais, vous allez voir par quels moyens le ministre Sotin s'efforça d'y aviser.

Les lois du 19 et du 22 fructidor étant rendues et les mesures prises par le Directoire et son ministre dans les premiers jours de vendémiaire, ayant suffisamment préparé la régénération que l'on méditait, voici que Sotin décide, à la date du 25 vendémiaire, qu'il sera fait d'actives visites domiciliaires pour saisir les prêtres insoumis.

« Votre département, citoyen commissaire, ayant été « un des principaux foyers de la guerre désastreuse de la « Vendée organisée par le fanatisme et le royalisme, il est « du devoir du gouvernement d'en prévenir le retour par « toutes les mesures que commande le salut public. Tant « que les émigrés et les prêtres réfractaires pourront « éluder la loi du 19 fructidor (5 *septembre 1797*), le feu « de la guerre civile ne sera que caché sous la cendre et

[1] Lettres du 11 prairial, du 11 germinal, du 26 pluviôse, du 8 nivôse, etc.

Digitized by Google

« l'explosion sera toujours à craindre. Il faut donc éloigner « ces ennemis naturels de la République, et, pour vous en « faciliter les moyens, je vous autorise, sous ma respon- « sabilité, à faire faire des visites domiciliaires, même « pendant la nuit, (en cas d'urgence), dans les maisons où « vous les croiriez cachés...

« Salut et fraternité,

« SOTIN ».

Cette lettre fut appuyée d'une seconde dépêche, où M. le ministre, revenant sur l'inévitable rigueur des mesures recommandées à l'égard des prêtres insoumis, ajoutait que ceux-ci « prêchaient partout le fanatisme et le mépris « du gouvernement républicain et cherchaient à ramener « en France l'empire du despotisme et le règne honteux « des vexations sacerdotales en faisant jaillir au loin le « venin de leurs doctrines désorganisatrices... »

On comprendra qu'il n'en fallut pas davantage à une foule d'administrations pour se lancer dans cette voie de compression formelle et très résolue.

L'administration centrale du Finistère fut une des premières à répondre à cet appel et je vois que, peu de jours après la journée du 18 fructidor, au quatrième jour complémentaire de l'an V, elle prenait un arrêté pour dire que dans quinzaine, tous les individus astreints d'après la loi à s'éloigner du territoire de la République eussent à se rendre dans l'un ou l'autre chef-lieu des neuf districts du département, pour de là être dirigés sur les lieux d'embarquement qui leur seraient indiqués ; que les ministres du culte, qui jusqu'à ce moment s'étaient conformés aux lois de la République, auraient en outre à prêter le serment formel de *haine à la royauté* et *d'attachement à la République ;* et, enfin, que tous ceux qui, passé ce délai, se trouveraient sur le territoire français,

Digitized by Google

seraient traduits devant une commission militaire pour être jugés dans les vingt-quatre heures [1].

Cet acte important est signé : Abgrall, président ; Fenigan, Le Gal-Lalande, Miorcec, Le Breton, administrateurs ; Le Goazre, commissaire du Directoire ; Alizard, secrétaire en chef.

Toutefois, il paraîtrait que ce premier appel au zèle des patriotes n'eut pas tout le succès qu'on en attendait ; ce qui le prouve, c'est que le ministre et l'administration départementale durent prendre de nouvelles mesures, à quelques mois de là, et que le Directoire exécutif fut obligé de provoquer une nouvelle loi sur la matière, en faisant décider, à la date du 18 messidor, an VI, que les visites domiciliaires seraient renouvelées pendant un mois dans toutes les communes de France.

Aussitôt promulguée, cette loi fut confirmée par un arrêté du département du Finistère, à la date du 26 messidor, portant que les administrations municipales, sous leur responsabilité personnelle, prendraient, sans délai, toutes les mesures nécessaires pour que ces nouvelles visites fussent exécutées dans l'étendue de leur territoire, de jour et de nuit, toutes les fois qu'elles le jugeraient nécessaire. Mais, avant d'entrer dans le détail de ces visites, je dois dire que cet ordre de saisie ayant été transmis le même jour à toutes les administrations cantonnales du département, il arriva que sans coup férir et sur tous les points, les fidèles qui étaient à leurs postes se réunirent de jour ou de nuit, suivant l'arrivée des exprès qui leur furent dépêchés, pour aviser aux moyens de mener les visites prescrites avec le plus grand secret, en

[1] Les articles 15, 16 et 17 de la loi du 19 fructidor, avaient été évidemment le point de départ de cet arrêté. Toutefois, ces articles n'avaient compris dans ce mode de proscription que les individus portés sur la liste des émigrés.

Digitized by Google

s'entendant avec les commandants de postes et les troupes présentes sur les lieux.

J'ai sous les yeux les procès-verbaux de la séance de réception des dépêches du départements dans un grand nombre de cantons. Plusieurs des commissaires du pouvoir exécutif, près de ceux-ci ont convoqué leurs collègues de nuit; beaucoup à quatre heures du matin, quelques-uns dès minuit, et d'autres à deux heures. La dépêche de l'administration départementale est déposée cachetée sur le bureau. On la lit, et, séance tenante, toutes les mesures sont prises pour désigner les commissaires et les sections de commune dans lesquelles ils devront se porter sans désemparer. Les gendarmes et les troupes de ligne qui devront les accompagner, sont requis sans délai ; et, pour tous, le secret et la célérité sont impérieusement recommandés. Il y eut bien quelques observations de faites sur la difficulté d'arriver à visiter, dans un bref délai, toutes les habitations d'un même canton : mais on a un mois et on pourra renouveler les visites, soit générales, soit particulières, autant de fois qu'on le jugera nécessaire. Aussi quelques administrations vont-elles jusqu'à dire qu'elles n'ont pas laissé une seule maison sans la fouiller. On peut juger quel mois paisible et de placide tranquilité fut ainsi laissé à ces pauvres citoyens des communes rurales qui, précisément, à l'époque de ces mesures, (messidor et fructidor de l'an VI), se trouvaient en plein travail de récolte.

Mais, fut-on moins troublé, moins inquiet dans les villes? J'en laisse juger par l'ordre suivant, pris subitement à Brest, pour l'une des visites demandées par le Ministre de la sûreté générale.

Digitized by Google

Extrait des registres de l'Administration municipale du canton de Brest.

Séance du 28 messidor, an VI.

« L'Administration municipale de Brest, présidée par « le citoyen Nicolas Legrot, premier officier municipal, « assisté des citoyens Tourot aîné, Raby, Lebreton, « Bouguenec, Toulec, officiers municipaux ;

« Présent le citoyen Guesnet, commissaire du pouvoir « exécutif;

« Vu l'arrêté de l'administration centrale du Finistère, « en date du 26 messidor, présent mois, tendant à faire « des visites domiciliaires dans l'étendue de cette commune « et sur les glacis des deux côtés de Brest, aux termes de « l'article 359 de la Constitution ;

« Vu aussi la lettre d'envoi dudit arrêté, en date du » 27 messidor ;

« Le commissaire du Pouvoir exécutif entendu ;

« L'Administration arrête que la visite domiciliaire « aura lieu à Brest, le 30 dudit, à 4 heures du matin, « d'après les dispositions suivantes :

« 1° La générale battra le 30, à 4 heures précises du « matin ; il en sera conféré avec les commandants qui « donneront à cet effet les ordres nécessaires ;

« 2° Les commandants donneront les ordres pour que « les troupes de garnison s'assemblent dans différents « quartiers de cette commune ;

« 3° Aussitôt que la générale sera battue, il devra « s'établir, à chaque carrefour, des piquets qui arrêteront « toutes personnes désœuvrées et les conduiront à l'un « des dépôts qui seront ci-après désignés ;

« 4° Les compagnies de la garde nationale s'assem- « bleront dans les lieux ordinaires de leur réunion et

Digitized by Google

« concourront, avec les autres troupes de la garnison, à « établir des piquets aux coins de chaque rue ;

« 5° Des patrouilles parcourront continuellement les « rues ;

« 6° Les commandants de la garde nationale donneront « les ordres de faire les appels les plus exacts dans les « compagnies, et de faire arrêter et conduire aux dépôts « toutes personnes qui s'y seraient réfugiées et qui ne « seraient pas inscrites sur les contrôles. Les comman- « dants assisteront à ces appels et s'assureront par eux- « mêmes de leur exactitude ;

« 7° Il sera nommé quatre commissions par chacune des « sections de Brest, et trois commissions pour chacune « de celle de recouvrance ;

« 8° Pour les glacis, il sera également nommé deux « commissions ;

« 9° Les commissions destinées pour les glacis sortiront « au moment de la générale escortée d'un piquet de « 50 hommes ;

« 10° Les dépôts seront, pour le côté de Brest, « l'église Saint-Louis et pour Recouvrance l'église Saint- « Sauveur ;

« 11° Se rendront aux dépôts du côté de Brest, les « citoyens Dandin, Quesnel, Mocaër, Aumaître et « Luslac ;

« Il sera de plus demandé pour le dépôt un officier « major de chaque corps, et un administrateur de « marine ;

« 12° Au dépôt de Recouvrance se rendront les citoyens « Floch, Maisonneuve, Mauger, Marzin et le greffier de « paix ;

« 13° Toutes personnes qui ne seront pas à leur poste « seront conduites aux dépôts et y seront détenues « jusqu'après la reconnaissance ;

« 14° Les citoyens de cette commune composant la garde

Digitized by Google

« nationale qui ne se seront pas rendus à leur poste seront « conduits au dépôt et de là au château pour 24 heures ;

« 15° Les commissaires chargés des visites feront « conduire aux dépôts tous étrangers non munis de « passe-port et toutes personnes qui ne justifiront pas que « leur état et profession les appellent à Brest et les forcent « d'y rester et qui ne seraient pas reconnues par des « citoyens domiciliés.

« En la maison commune à Brest, le 29 messidor, an VI « de la République française. Nicolas Legrot, président, « Raby, Tourot aîné, Bouguenec fils, Lebreton, Toullec, « officiers municipaux : ainsi signé à l'original.

« Pour copie conforme,

« CARTIER,

« Suppléant, le Secrétaire en chef. »

A Morlaix, les choses ne se passaient pas autrement, et voici ce que l'agent national de cette commune écrivait au commissaire du département à la date du 29 messidor.

« Je me suis entendu avec les chefs de la garnison, et, « depuis hier, 9 heures, la ville est cernée. Il n'en est « pas sorti un chat. Mais ces monstres ont des caches que « nous aurons bien du mal à leur prendre. Nous allons « faire notre possible ; je meurs de sommeil. J'ai couru « toute la nuit avec les chefs de corps, tant pour placer « des postes que pour les surveiller. Il fait un temps « affreux. Il faut que la troupe soit aussi bien disposée « qu'elle l'est pour résister sans murmurer.

« Signé : JÉZÉQUEL, fils. »

On voit que dans les villes, la mesure fut très complètement exécutée et qu'on n'aurait su mieux faire pour répondre aux ordres comme au désir du Directoire et de son ministre de la sûreté générale.

Digitized by Google

Nous allons juger si dans les campagnes et les plus obscurs villages, les choses ne se passèrent pas avec un égal dévouement.

« Les visites domiciliaires ont été faites dans notre « canton, (Scaër, près Quimperlé), les 29 et 30 messidor. « Pour les faire avec célérité, nous avons nommé des « commissaires dans les sections qu'il nous a été impos- « sible de parcourir nous-mêmes. Les recherches ont été « sévères. Pas une demeure qui n'ait été fouillée.

« L'Administration cantonnale,

« DE SCAER. »

Au Faou, près de Landerneau, il est décidé, à l'ouverture des dépêches du département, dans une séance de l'administration du canton, tenue à 4 heures du matin, « qu'on agira sans désemparer et que *tous les passants* « *étrangers au canton représenteront leurs passe-ports* « *ou seront pris par la force armée pour être mis en* « *arrestation* ».

Le canton de Hanvec, voisin de celui du Faou, décida également que toutes les personnes étrangères au canton qui seraient trouvées sans passe-port seraient arrêtées.

Mais, continuons pour savoir jusqu'où se laissaient aller les bons républicains de l'époque qui n'accordaient le passage à aucune personne dépourvue de passe-port. Évidemment ils se riraient bien fort aujourd'hui de ce qu'on nous fait espérer d'une douce et aimable République dite toute athénienne.

L'arrêté de l'administration cantonnale du Faou est du 29 messidor, an VI.

Après l'article que nous venons de citer, viennent ceux qui suivent :

« Article 2e. — Il sera fait, à compter de la fin de la « séance, par les gendarmes et les militaires que nous

Digitized by Google

« avons à notre disposition, accompagnés d'un agent, des « visites domiciliaires dans les quatre communes du « canton et notamment dans les quartiers ruraux déjà « suspects.

« 3° Les visites seront répétées à certaines époques et « pendant un mois.

« Outre les visites particulières, il en sera fait de géné- « rales, si les circonstances paraissent l'exiger ;

« 5° Les agents, les adjoints ruraux et les bons citoyens « que nous connaissons dans les campagnes, sont invités « à nous rendre compte des indices qu'ils auront pris, « de l'arrivée des émigrés, prêtres réfractaires, chauf- « feurs, etc.

« 6° Pour faire ces visites générales, les gendarmes, « les militaires et la garde nationale du canton seront sur « pied et en marche avec toutes les précautions possibles. »

On peut le dire, il y allait comme d'une battue pour traquer les bêtes fauves, et cela dura un mois, de jour et de nuit, *avec toutes les précautions possibles.*

Mais les sagaces administrateurs du Faou, tout en faisant appel aux agents et aux citoyens dévoués des communes rurales, ne se trouvèrent pas assurés d'obtenir partout le concours empressé qui devait garantir la parfaite efficacité de la mesnre, et je vois, par un dernier paragraphe de leur arrêté :

Que dans l'impossibilité de trouver dans une des communes du canton, à Rosnoën, des *citoyens assez instruits pour examiner les passe-ports des individus que des bateaux de passage peuvent y transporter, les préposés aux douanes seront invités à procéder à cet examen.*

Cette pièce, d'un caractère si complètement en rapport avec les idées du moment, est signée des citoyens Morvan, commissaire du pouvoir exécutif, Le Floch, président, et Gouyon, secrétaire.

Digitized by Google

Que dirons-nous de plus sur cette manière de faire?

Les procès-verbaux des visites et des saisies opérées par suite de ces instructions achèveront de nous édifier sur le sujet.

III

Avant d'entrer dans le récit des poursuites commandées, il importe de remarquer qu'il s'établit dans le développement de ces terribles mesures comme deux courants qui eurent chacun leur caractère.

Il y eut, en première ligne, les recherches et les visites faites par les administrateurs cantonnaux et les agents ou officiers municipaux des communes. Il y eut, en second lieu, les colonnes mobiles munies d'ordres spéciaux. Ces dernières opérations relevèrent, soit du capitaine commandant la gendarmerie; il résidait à Quimper, chef-lieu du département; soit du général de brigade commandant les troupes de lignes cantonnées dans le département; ce général résidait à Morlaix, quelquefois à Brest ou à Quimper.

Ici nous n'aurons que le récit des poursuivants à écouter.

Je commence par les plus inoffensifs et je prends le procès-verbal que Claude-René Raoul, membre de l'administration municipale de Saint-Pol-de-Léon, a laissé de ses opérations, dans la journée du 29 messidor an VI.

« Vu l'arrêté du Directoire exécutif de la commune et « celui de l'administration centrale du département, accom- « pagné de trois fusiliers et du citoyen Marlon, garde- « champêtre, le présent jour, 29 messidor, environ six « heures du matin, en vertu de la liste, à nous donnée, des « maisons suspectes où les visites domiciliaires doivent « avoir lieu..... Nous nous sommes présentés première- « ment :

« Dans la maison de Pen-an-rue, dont le gardiataire est « François Le Godec;

Digitized by Google

« 2° Dans celle de Dorothée Sparfet-Kerlizien, place au « Lin ;

« 3° Dans celle de Kermingui, femme Jégou-du-laz, « émigré ;

« 4° Dans celle de Marie-Jeanne Roulloin-Laprairie, mar- « chande ;

« 5° Enfin, dans celle de la veuve et enfants de feu « Jacques Roulloin, commerçants ;

« Dans chacune desquelles maisons, Nous, dit commis- « saire, après avoir pris les mesures de précaution pour « faire garder les postes par les fusiliers, nous avons « requis, dans chaque endroit, l'ouverture, haut et bas, de « tous les êtres et appartements, caves, greniers et grands « coffres où l'on pouvait se cacher. Lesquelles ouvertures « ayant été faites partout et sans refus de personne, nous « avons procédé aux mêmes visites, dans les cours, basse- « cours, magasins, jardins et logements quelconques, et « nous n'avons trouvé aucun individu qui pût être sous le « coup de la loi. »

Cette visite fut donc sans résultat, mais on ne doit pas omettre de remarquer qu'elle eut lieu surtout chez de petits commerçants que leur modeste position ne pouvait soustraire aux inquisitoriales recherches des administrations du temps.

Du reste, ce même jour et à la même heure, 29 messidor, le commissaire du pouvoir exécutif de la même commune, accompagné d'un gendarme, d'un caporal et de quatre fusiliers de la deuxième demi-brigade, opérait dans les logements, enclos et jardins du lieu de Gourveau ; dans une métairie appartenant à Poulpiquet-Hermen ; dans les bâtiments et dépendances de la maison dite la Villeneuve, appartenant à la mineure Poulpiquet-Pratlez ; dans les maisons, édifices et dépendances de Kerigou ; au moulin et dépendances de Prat-hir ; au manoir et dépendances de Kerigoës ; au lieu et dépendances du Dossen, et enfin, pour

Digitized by Google

huitième visite, en la demeure d'une femme voisine de Kussec; *laquelle ayant tenu quelques mauvais propos*, avait paru suspecte au commissaire.

Mais, de fait, on ne put constater qu'une chose, c'est que quelques-uns des lieux visités durent avoir donné asile à des prêtres réfractaires, dit le procès-verbal.

De Saint-Pol-de-Léon, nous passons à la commune rurale de Plousgaznou, voisine de Morlaix. Guénolé Merrer, président de l'administration municipale de cette commune, Jean Carne, son adjoint, et Yves Pierres, secrétaire de la commune, se rendent chez François Postic, au lieu de Mesquéau, qui leur a été désigné comme suspect. Ils ont adressé une réquisition au citoyen Dourin, capitaine commandant les canonniers en détachement dans leur commune, et, accompagnés d'un certain nombre d'hommes, ils arrivent à la maison de Postic. « Nous avons fait entou-
« rer la maison dudit Postic et y sommes entrés décorés
« de nos écharpes. Parlant au fils de Postic, nous l'avons
« sommé de nous déclarer s'il récélait des émigrés ou des
« prêtres réfractaires. A quoi il a répondu que non. Nous
« lui avons aussitôt déclaré que nous entendions faire une
« visite exacte de sa maison. Pendant cette conversation,
« le secrétaire de l'administration et le citoyen Armand, le
« lieutenant des canonniers, ont entendu du mouvement
« dans la chambre au-dessus de la maison manale. Ils y
« sont montés avec le président et y ont vu une jeune fille
« dans un lit, dont elle paressait bouger les couvertures et
« la paille. Étant requise d'en sortir, le secrétaire de la
« municipalité est monté dans un grenier en communica-
« tion avec ce lit et y a trouvé un homme couché sur le
« ventre, vêtu d'une lévite grise, n'ayant ni chapeau ni
« souliers. Ses cheveux étaient gris. L'ayant sommé de
« descendre dans la chambre, il a obéi et nous l'avons
« reconnu pour être le nommé Lazou, ex-prêtre de
« Garlan.

Digitized by Google

« Nous l'avons interpellé de nous déclarer ses nom,
« prénoms et profession.

« A répondu se nommer François Lazou, âgé de 66 ans,
« ex-vicaire de Garlan.

« A lui demandé s'il s'était conformé aux lois de la Répu-
« blique : a répondu que non.

« Interrogé s'il a quitté le territoire de la République :
« a répondu qu'il a été déporté en vertu de la loi; mais
« qu'il est rentré le 26 août 1797 (V. S.).

« Interrogé où il résidait depuis cette époque et ce qu'il
« faisait pour subsister : a répondu qu'il a été tantôt
« chez ses parents, d'autres fois chez ses voisins et amis.

« Interrogé s'il exerçait toujours le ministère ecclésias-
« tique et s'il fanatisait les esprits faibles.

« A répondu que non.

« A lui demandé par quelle voie il était revenu en France;
« a répondu par un chasse-marée à bord duquel je montai
« sur les côtes d'Espagne, au lieu nommé Saint-Sébastien.
« Nous étions au nombre de 21, et je descendis à terre,
« près Vannes.

« De toutes lesquelles réponses et déclarations, nous
« avons rapporté le présent procès-verbal et avons requis
« le citoyen Dourin de vouloir faire conduire ledit Lazou à
« la maison d'arrêt de Morlaix, ce à quoi il a déféré.

« Signé : etc., etc. »

Le pauvre ecclésiastique est donc incarcéré et, après un nouvel interrogatoire devant le directoire du département, il attend que le ministre de la sûreté générale fasse savoir si, malgré son âge, il sera déporté ou retenu dans les prisons. Plusieurs mois se passent et voici ce que Lazou écrit à l'administration départementale pour arriver à se faire relâcher.

Digitized by Google

« En août 1792, j'ai été déporté comme plusieurs autres.
« Nous fûmes débarqués en Espagne où je suis resté
« jusqu'en thermidor an V. J'en suis revenu en vertu de
« la résolution du conseil des Cinq Cents du 27 messidor.
« A mon arrivée à Garlan, canton de Plouézoch, je fis ma
« déclaration.

« Alors âgé de 64 ans, ma santé était altérée, sans
« moyens de pourvoir à ma subsistance, cherchant les se-
« cours de ma famille, j'ai demeuré dans son sein. Aujour-
« d'hui, âgé de 65 ans, fatigué, lassé dans les maisons
« d'arrêt et les voitures publiques de route, faites pour les
« criminels, je demande ma liberté.

« Quelle faute ai-je pu commettre ? Toujours en but aux
« torrents, aux menaces des gardiens, surveillé de toute
« part, menacé sans raison, n'ayant jamais exercé le cult^e
« que pour moi et ma famille. J'obéis aux lois de ma patrie,
« je suis républicain, et je vous jure que de la vie je ne
« serai jamais l'ennemi de la chose publique, m'engageant
« à renoncer à toute fonction de culte que ma patrie ne
« veut pas admettre.

Signé : François Lazou.

Pétition inutile. Cette supplique du 9 thermidor an VI fut rejetée le 7 vendémiaire an VII par le ministre de la sûreté générale et, sur l'avis de celui-ci, il intervint un arrêté du département qui décida que Lazou était un homme dangereux et qu'il devait être envoyé à l'île de Rhé, pour être de là déporté de nouveau.

Nous pourrions citer plus de vingt procès-verbaux émanant des autorités municipales et arrivant à des résultats du genre de ceux que nous venons de mentionner. Mais cette manière de procéder avec toutes les formes adminis-

Digitized by Google

tratives, ne tarda pas à paraître trop lente ou trop peu sûre; et, après s'être entendu avec le général commandant les troupes du département et le capitaine de gendarmerie résidant à Quimper, près l'administration centrale, il y eut des commissions spéciales données à des chefs de cantonnement et à des officiers qui furent chargés d'organiser des colonnes mobiles qui parcoururent le département dans tous les sens, de nuit et de jour. Leur marche fut toujours calculée avec le plus grand mystère, de manière à ce que leurs mouvements et leur présence restassent à peine soupçonnés. Comme encouragement, il fut en outre accordé une prime de cent francs, pour toutes captures que les colonnes parviendraient à faire.

Voici quelques-uns des procès-verbaux des explorations exécutées.

Nous sommes au mois de messidor an VI et c'est un lieutenant de gendarmerie nommé Guérin qui opère.

« Conformément à deux lettres qui m'ont été remises le « 12 de ce mois, à huit heures et demie du soir, les deux « signées Le Goazre et Bonté, (le commissaire du Directoire « exécutif et le général commandant les troupes du département) je me suis rendu à trois heures du 13 de ce mois, « près le corps de garde du département où j'ai trouvé le « citoyen Rémi accompagné d'un détachement de 25 « hommes. Ledit Rémi m'ayant retiré à côté m'a demandé « si je n'étais pas le citoyen Guérin et lui ayant répondu « que oui, il a aussitôt commandé à sa troupe de se mettre « en marche. Nous nous sommes rendus au bourg de « Beuzec-Conq, dans lequel bourg nous avons fait reposer « la troupe durant une heure, de là nous avons passé par « le bourg de Lanriec, de là à Trégunc. Après une demi-« heure, la troupe étant en marche, nous sommes arrivés « à Pont-Aven, à midi. Ayant fait reposer la troupe une « heure, nous nous sommes remis en marche, pour le bourg

Digitized by Google

« de Clohars-Carnoët, où nous sommes arrivés sur les « huit heures du soir. »

C'était donc, avec deux heures et demie de repos, cinquante kilomètres de parcourus à travers des chemins de traverse. Le lieutenant Guérin continue son récit et dit qu'après avoir fait loger la troupe dans une chapelle où le commissaire du canton leur a fait donner de la paille, il a ouvert, le 14, à une heure du matin, le paquet qui lui avait été remis par l'administration centrale. Qu'ayant *reconnu*, à la lecture de son contenu, *quel était l'objet de sa mission et étant nantis*, *lui et Rémi*, *d'un arrêté de l'administration centrale du département*, du 11 messidor, ils ont fait lever la troupe et sont partis à deux heures précises du matin et se sont rendus sur la commune de Moëlan. « Après avoir « parcouru ladite commune, nous nous sommes rendus au « bourg où nous avons trouvé l'agent. Nous l'avons sommé « de nous déclarer s'il n'existait point de mauvais sujets « sur sa commune, tels que des prêtres réfractaires, émi- « grés ou brigands, il nous a répondu que non et que si « de pareils individus paraissaient sur son territoire, il en « avertirait sur-le-champ la force armée et l'administra- « tion centrale. »

Ainsi que nous le voyons, le but de l'expédition se trouva donc manqué, et malgré toute la diligence faite et le soin d'explorer la commune avant de se rendre à son chef-lieu on ne trouva à Moëlan, ni prêtre réfractaire, ni aucun mauvais sujet à saisir. Guérin rebrousse chemin et revient à Pont-Aven. De là il fait encore des patrouilles et des visites en divisant sa troupe en deux escouades qui se rejoignent à Melven, par la traverse, et trouvant sur leur chemin le château de Kerloret, appartenant au citoyen Kersalaün, *ils ont cru devoir le visiter*, *ce qu'ils ont réellement fait*, *mais sans rien trouver de suspect.*

Par Melven, toutefois, ils se dirigent sur Elliant, au lieu de suivre la route directe pour aller à Quimper d'où ils

Digitized by Google

sont partis. Mais, s'étant entretenus avec le président de l'administration de ce canton, ils ont de nouveau appris de lui que rien de suspect ne se présentait sur son territoire, et, après avoir encore questionné plusieurs patriotes d'Ergué-Gabéric, ils rentrent définitivement dans leur cantonnement.

Cette manière d'opérer était fort habile, comme on le voit, et très expéditive; mais nous n'avons pas besoin de faire remarquer, sans doute, quelles inquiétudes et quel trouble la marche répétée de ces colonnes de jour et de nuit ne put manquer de produire dans les villes d'où elles partaient, comme dans les campagnes qu'elles sillonnaient en tous sens et presque sans intervalles.

Il serait curieux et très instructif de transcrire tous ces procès-verbaux, mais ils sont trop nombreux et trop longs, et j'abrège quelque peu ceux qui suivent.

C'est un brigadier de la gendarmerie nationale qui parle :

« L'an sept de la République française, une et indivi-
« sible. Cejourd'hui, nonidi de la seconde décade du mois
« de nivôse. Je soussigné, Joseph Hard, brigadier de la
« gendarmerie nationale de Rosporden, compagnie de
« Quimper, département du Finistère, certifie et rapporte
« qu'après avoir fait, depuis longtemps, des recherches et
« visites dans tout l'arrondissement de ma brigade, pour
« arrêter les émigrés, prêtres réfractaires et autres ennemis
« de la tranquillité publique, je suis enfin parvenu à décou-
« vrir, par des renseignements, le lieu où était réfugié le
« nommé Le Moan, ex-curé, prêtre réfractaire et exerçant les
« fonctions de ministre du culte catholique romain dans des
« maisons de campagne. En conséquence, je me suis trans-
« porté de suite, avec le citoyen Hubert, gendarme, au lieu
« indiqué de Kereven, commune de Melven. Aussitôt mon
« arrivée au dit Kereven, je suis entré, avec Hubert, dans

Digitized by Google

« une maison habitée par le nommé Jézéquellou et, lui « demandant paisiblement, parlant à sa personne, s'il « n'avait pas chez lui le nommé Le Moan, ex-curé, a « répondu que non. Je lui ai demandé s'il savait où il « était, a répondu qu'il n'en savait rien. Demandé si le « susdit prêtre ne venait pas chez lui, a répondu que oui, « mais qu'il était parti dans la matinée. En conséquence « de cette déclaration, j'ai ordonné au citoyen Hubert, « gendarme, de sortir de la maison pour garder les dehors « et m'adressant audit Jézéquellou, je lui ai demandé, au « nom de la loi, l'ouverture de tous ses appartements, ce « qu'il a fait sans aucune difficulté en me conduisant lui-« même en personne et disant que je ne trouverais rien. Je « me suis transporté premièrement dans une chambre où j'ai « trouvé une selle propre, une paire de souliers sous un « sac avec deux boucles d'argent. J'ai demandé audit Jézé-« quellou, toujours présent, si la selle, les souliers et les « boucles d'argent appartenaient audit Le Moan, prêtre; « A répondu que oui. Ne laissant plus rien dans la chambre « de suspect, je me suis transporté dans une autre « chambre... »

Il n'y trouva encore rien et descendit en demandant à visiter une dernière chambre placée en face de la cuisine.

« J'y ai trouvé un grand feu, un lit complet, un grand « coffre et un buffet. Après avoir parcouru des yeux « l'endroit, je n'y ai rien trouvé, si ce n'est une paire de « savates et des boucles d'acier. A répondu qu'elles appar-« tenaient au prêtre. Je lui ai demandé alors l'ouverture « du buffet. Jézéquellou m'a répondu qu'il avait perdu la « clef depuis longtemps. J'ai persisté pour l'ouverture : « Jézéquellou ne voulait pas. Mais comme je voyais le lit « fort propre et même chaud, une paire de cartes et un pot « de chambre ce qui est rare chez les gens de la cam-

Digitized by Google

« pagne, j'ai demandé, toujours avec douceur, l'ouverture « du buffet; mais voyant l'opiniâtreté de Jézéquellou, j'ai « ordonné au citoyen Hubert, gendarme, d'aller chercher « au bourg de Melven l'agent municipal, pour faire ouvrir « de force ledit buffet. Ce que voyant Jézéquellou qui se « sentait coupable, a permis l'ouverture dudit buffet et « nous avons trouvé un calice d'argent avec sa patène et « autres objets nécessaires à l'exercice du culte.

« Jézéquellou effrayé ne pouvait plus rien dire. Je lui « dis alors, avec la même douceur qu'auparavant, de me « faire savoir où était le prêtre Le Moan, et je lui promis « qu'il ne lui arriverait aucun mal s'il me disait la vérité « sans déguisement. »

Jézéquellou persista à ne rien dire. Mais, pendant que le brigadier inscrivait sur son procès-verbal les objets trouvés dans le buffet qui venait d'être ouvert, du bruit fut entendu dans la cour de la maison. C'était la femme Jézéquellou qui essayait de faire évader le prêtre Le Moan. Celui-ci surpris, se présenta aux gendarmes en *les saluant*, dit le procès-verbal, et ceux-ci le sommèrent, au nom de la loi, d'avoir à les suivre jusqu'à Rosporden. Ce qu'il fit *sans aucune résistance.*

Ce procès-verbal se termine par l'inventaire des objets saisis dans le buffet. Ils étaient au nombre de vingt, tous affectés à l'exercice du culte, comme calice, patènes, chasubles, nappes d'autel, etc., jetés dans un sac de toile, le tout fut transporté et remis à l'administration centrale du département.

Portons-nous sur un autre point du département, à Saint-Thégonec et à Morlaix. C'est un gendarme de la brigade de Landivisiau qui verbalise.

Après avoir dénommé les gendarmes qui *l'accompagnaient*, il dit qu'étant en *permission*, *ils se sont transportés sur la route de Morlaix pour protéger la marche des voyageurs et des marchands venant de la foire; et*

Digitized by Google

qu'ayant rencontré plusieurs personnes qui prenaient les chemins de traverse, ce qui leur a paru suspect, ils ont arrêté un individu qu'ils ont sommé, au nom de la loi, de leur dire ses nom, prénoms et demeure sans déguiser la vérité. Lequel a répondu se nommer Jean Bourlesse et aller à la messe de Combot, prêtre, demeurant chez Guillaume Bonnet, sacriste de Saint-Thégonnec, et, l'ayant suivi, ils cernent sa maison, en attendant pendant trois heures que le jour se fît..... A six heures du matin, une femme ayant ouvert la porte, ils entrent et lui demandent si le prêtre Combot est chez elle. A quoi elle répond qu'elle ne l'a pas vu. Et, *lui ayant demandé et redemandé par plusieurs reprises, le tout sans nous déguiser la vérité*, après bien des difficultés, elle nous a répondu qu'elle était la sœur du sacriste Bonnet ; et, nous étant trouvés avec elle dans la chambre au-dessus de la cuisine, nous avons vu un homme *d'un costume étranger. A lui demandé s'il n'était pas prêtre réfractaire, ne savait que répondre. Mais, l'ayant pressé de manière à ne pas balancer, a fini par nous dire qu'il était Combot, ci-devant curé de Saint-Martin de Morlaix, natif de Saint-Pol-de-Léon. Ce voyant, l'avons sommé de nous suivre, au nom de la loi, et l'avons conduit à Landivisiau, pour de là être mené de brigade en brigade jusqu'à destination.....*

Ce procès-verbal ayant été remis aux mains du commissaire du pouvoir exécutif du canton de Landivisiau, aussitôt l'arrivée des gendarmes et de leur prisonnier, ce commissaire prit un arrêté, dès le jour-même, 22 brumaire an VI, pour prescrire la remise à la commission militaire séant à Brest, du prêtre réfractaire Combot, afin que la loi du 19 fructidor an V, et les prescriptions de l'arrêté du département qui ne laissait qu'un délai de quinze jours aux prêtres qui devaient être expulsés du territoire, fussent

Digitized by Google

rigoureusement appliqués dans les vingt-quatre heures pour tout sursis aocordé.

Pour en finir avec ces procès-verbaux, dont un grand nombre reste à notre disposition, prenons-en deux relatifs à des visites de nuit.

C'est un maréchal-de-logis de la gendarmerie de Brest qui part de cette ville à minuit, avec quelques hommes de sa brigade, pour aller faire des visites domiciliaires dans le canton de Plabennec, « où étant, il a invité le citoyen « Wiez, commissaire du pouvoir exécutif et le citoyen « Le Mao, juge de paix du même canton, *pour être « témoins des perquisitions et recherches qu'il allait « faire.* »

Il se rend, sans coup férir, dans la demeure d'Hervé-Paul Keranguéven, dans celle de Jean-Florentin Quénéa, et dans celle de Pierre Colin, tous *prêtres non soumis aux lois de la République française une et indivisible.* Mais, malgré les perquisitions les plus exactes, ils n'ont rien trouvé.

Ils se transportent alors, toujours de nuit, chez un nommé Joseph Labat, et, d'après les renseignements qui leur sont donnés, ils reconnaissent dans un particulier qu'ils viennent de saisir, Pierre Colin, prêtre insoumis. On fouille et on trouve deux cierges en cire jaune, une sonnette, des huiles saintes, etc.... En voilà assez. Le pauvre prêtre Colin est conduit à Brest et remis à l'autorité.

Mais, n'y aurait-il pas, dans le libellé même de cet acte, quelques nouveaux indices de la manière secrète et complètement arbitraire, dont ces visites étaient faites la plupart du temps? Dans le corps du procès-verbal il n'est fait, en effet, aucune mention d'ordre ou de mandat spécial donné au juge de paix, ni au commissaire du pouvoir exécutif du canton de Plabennec, pour diriger ou prendre part aux visites qui s'opèrent de nuit et spontanément. Le maréchal de logis, parti de Brest avec ses

Digitized by Google

hommes, se contente, rendu sur les lieux, de requérir les fonctionnaires publics pour avoir à l'assister comme témoins.

Nous avons vu, dans le procès-verbal du brigadier de Rosporden, que c'était également de son chef qu'il opérait. Les colonnes en marche ne requièrent les officiers publics des cantons et des communes que suivant qu'ils en ont besoin.

Voici un dernier procès-verbal qui achèvera de nous édifier sur cette procédure inventée pour le salut de la République une et indivisible.

« L'an sept de la République française une et indivisible, « le premier ventôse, devant nous Gabriel Bodinier, agent « municipal de la commune de Plouescat, canton de « Cléder, département du Finistère, est comparu, environ « minuit (v. s.), le citoyen François Durville, lieutenant « de la sixième campagnie des canonniers, formation de « Brest, commandant la colonne mobile, lequel nous a « déclaré qu'instruit qu'il existait une maison suspecte « aux confins de ladite commune de Plouescat, où se « réfugiait un prêtre réfractaire, il s'y est transporté avec « un détachement de la colonne mobile et y étant rendu « environ les neuf heures du soir de ce dit jour, il a « trouvé une maison couverte de gleds, telle que celle « qu'on lui avait désignée ; au-dessus de quoi il a d'abord « distribué des factionnaires autour de ladite maison ; « qu'ensuite il a frappé à la porte de la même maison « sous prétexte de demander sa route, et voyant que « personne ne lui répondait, a refrappé légèrement, « et la porte s'est entr'ouverte ; qu'étant entré dans ladite « maison, n'y trouvant personne, il a jugé rester à la « porte avec sa troupe, crainte que des malveillants ne s'y « réfugient et ne pillent ladite maison ou n'y mettent le « feu ; minuit s'étant écoulé et ne voyant paraître personne

Digitized by Google

« en ladite maison, il s'est transporté chez nous, dit agent « municipal, à l'effet de s'informer à qui appartenait la « maison : Nous, susdit agent municipal, me suis à « l'invitation dudit citoyen Durville, rendu, en sa com- « pagnie, jusques et dans ladite maison, et y étant, avons « fait perquisition en présence et à l'aide du citoyen du « Bois, gendarme à la résidence de Lesneven, sans y avoir « trouvé personne et avons néammoins trouvé : 1° Dans « un sabot, au coin de la cheminée, quatre burettes « d'étain renfermant des huiles dites saintes; 2° un « registre servant à enregistrer les actes de naissance et « de mariage, commencé le premier juillet mil sept cent « quatre-vingt-dix-huit et fini le huit février mil sept « quatre-vingt-dix-neuf; 3° sept lettres anti-révolution- « naires, une signée Péron, vicaire général, une autre « idem, une autre signée Ksauson, recteur de Plourin, « une autre signée Théol, une autre signée Henry, une « autre enfin signée Héliès, prêtre au Château-du-Taureau, « et autres papiers contre-révolutionnaires parmi lesquels « était une boette de carton renfermant des hosties, deux « étoles, une aube, plusieurs purificatoires, un manipule, « le tout renfermé dans un petit sac de toile, un petit missel, « un bref de mil sept cent quatre-vingt-huit, imprimé « à Port-Brieux, par L. J. Prud'homme, et un assignat « de soixante francs, à face royale.

« Au-dessus de quoi nous nous sommes retirés, environ « les trois heures du matin du deux ventôse, au chef-lieu « de ladite commune de Plouescat, ayant, au préalable, « établi une garde de quatre hommes et un caporal, dans « ladite maison et réservant de nous y transporter de « rechef, à l'effet d'y faire d'autres perquisitions ainsi que « de prévenir le Juge de paix dudit canton de s'y trans- « porter afin d'y apposer les scellés sur les meubles et « effets y étant, attendu que personne s'est présenté pour « les réclamer.....

Digitized by Google

Puis, revenant sur les lieux à onze heures du matin, accompagnés cette fois, de l'agent de la commune, du juge de paix et du commandant du poste de Plouescat, ils firent de nouvelles recherches et trouvèrent une barrique enfouie en terre, dans laquelle étaient de nouveaux ornements, une pierre sacrée, deux registres destinés à l'inscription des baptêmes et des mariages, une mauvaise soutane et une bayonnette emmanchée sur un bâton.

A. DU CHATELLIER.

(A suivre).

Digitized by Google

LA FRANCE AU SÉNÉGAL

ET

AU SOUDAN

L'Afrique, cet immense continent trois fois grand comme l'Europe et dont la population est évaluée à 300 millions d'habitants, bien que séparée de l'Espagne par un détroit de 15 kilomètres seulement, est encore la partie du monde la moins explorée. Jusqu'au siècle dernier le littoral seul était connu, et encore d'une façon bien imparfaite : les Français, les Portugais, les Hollandais et les Anglais avaient fondé des comptoirs et des colonies sur les côtes de Guinée, au Mozambique et au Cap de Bonne-Espérance, à l'extrême pointe méridionale.

Mais l'intérieur restait quand même un mystère impénétrable ; il n'y a guère que 50 ans que les voyageurs ont réellement tenté d'arracher à ces vastes régions leurs secrets gardés religieusement depuis tant de siècles.

En 1849 le vaillant Livingstone commença l'exploration de l'Afrique australe qu'il devait continuer pendant 30 ans avec de si grands succès. Speke, Grant et Baker ont remonté le Nil jusqu'à ses sources, aux lacs Victoria et Albert Nyanza. L'expédition anglaise contre le négus Théodoros a fait connaître une partie de l'Abyssinie. L'Américain Stanley parcourt avec une ardeur infatigable

Digitized by Google

la région du Congo; le major portugais Serpa Pinto vient de traverser le continent africain de l'est à l'ouest. M. Savorgnan de Brazza, marchant sur les traces du marquis de Compiègne, remonte le cours de l'Ogoué et cherche à découvrir la communication de ce fleuve avec le Congo; cette année les Italiens Matteucci et Massari partis des bords de la mer Rouge sont parvenus à travers le Soudan jusqu'au golfe de Guinée. Les explorations vont ainsi en se multipliant sans cesse, et, sous la vigoureuse impulsion de l'Association internationale africaine, soutenue par le généreux concours du roi de Belgique, de nombreuses stations scientifiques et hospitalières se fondent dans des régions hier encore inconnues, afin de fournir aux voyageurs les secours et les indications nécessaires.

Si l'initiative privée rivalise de zèle, les gouvernements de leur côté ne restent pas inactifs : les nations maritimes surtout s'efforcent à l'envi de soumettre à leur empire ces immenses contrées, d'une végétation si luxuriante et peuplées de tribus à demi sauvages, mais avec qui les relations commerciales prendront un grand développement, lorsque la civilisation aura créé chez elles des besoins encore inconnus. L'Angleterre, prenant les devants, règne en maîtresse sur l'Afrique australe, et la petite colonie du Cap, ravie par elle à la Hollande au commencement du siècle, est devenue par une suite d'annexions une possession vaste et prospère, qui déborde déjà au-delà du fleuve Orange. Sur la côte orientale les Anglais étudient le tracé d'une ligne ferrée de plus de 200 lieues, qui partirait du Zanguebar pour aboutir aux grands lacs Tanganyika et Nyanza, explorés par Livingstone. L'Italie vient de fonder un établissement à Assab, sur le littoral du golfe d'Aden, et semble concentrer ses efforts sur l'Abyssinie et le Choa ; un de ses plus hardis voyageurs, l'infortuné Giuletti, succombait récemment, massacré par les indigènes, comme il essayait de pénétrer dans le pays des Gallas. Le Portugal, sortant de

Digitized by Google

sa longue inaction et se rappelant sans doute son glorieux passé colonial, s'impose de grands sacrifices pécuniaires, afin de relever et d'étendre ses possessions bien négligées du Congo et du Mozambique; le ministère de la marine et des colonies va soumettre aux Chambres un projet de loi relatif à la concession d'un chemin de fer dans la province d'Angola pour relier le port de Loanda à la ville d'Ambaca dans l'intérieur.

Au milieu de ces entreprises ambitieuses, la France peut-elle rester indifférente, doit-elle se laisser devancer par les autres puissances? Quelle nation se trouve mieux située qu'elle, appelée à plus juste titre par son passé à civiliser le nord de l'Afrique et à faire du Soudan un immense marché d'une richesse incalculable pour son industrie et son commerce? Ce sont des marins dieppois qui ont fondé les premiers vers 1364 des factoreries sur les côtes de Guinée; les Portugais qui ont longtemps revendiqué cet honneur ne sont venus que plus tard. En 1402, Jean de Béthancourt, seigneur de Caux, faisait voile de la Rochelle à la tête de quelques galères montées par des Normands, et prenait possession des îles Canaries. Des découvertes récentes prouvent que dès 1664 les Français avaient occupé l'île de Sokotora. C'était l'époque si brillante et glorieuse de Colbert, alors que l'esprit d'aventure animait la jeunesse française, que les cadets de famille, la rapière au côté, l'escarcelle légère, mais le cœur riche d'espoir et d'audace, allaient tenter fortune au loin, courir les océans, découvrir de nouvelles terres, répandre la puissance et la renommée de la France sur les côtes de Guinée et de Madagascar, aux Antilles, dans les Indes, sur les rives du Saint-Laurent ou du Mississipi! Au XVIe siècle toute une série de comptoirs florissants s'échelonnait sur les côtes d'Or, d'Ivoire et des Esclaves; dès 1626 les Français font la troque au Sénégal, et, malgré bien des vicissitudes et des revers, la France a étendu continuellement les limites de cette colonie qui

Digitized by Google

semble destinée à un brillant avenir. Au nord notre domination règne en Algérie sur une longueur de côtes de 1,100 kilomètres, qui avec le littoral de la Tunisie, placée désormais sous notre protectorat, formera un développement total de plus de 500 lieues, tandis que notre drapeau flotte au loin dans le désert sur les murs de l'oasis d'Ouargla, à 560 kilomètres d'Alger. N'est-ce pas à la France qu'il appartient de faire pénétrer la civilisation au cœur même de l'Afrique et d'ouvrir au commerce du monde ces vastes royaumes nègres, dont les noms nous sont à peine connus! Favorisés par une situation exceptionnelle, nous pouvons entamer le Soudan de deux côtés à la fois : au nord par le Sahara qui fait suite à l'Algérie, et à l'ouest par notre colonie du Sénégal.

Le Soudan est une région considérable qui s'étend sans limites bien déterminées sur une longueur de 460 kilomètres environ et une largeur moyenne de 6 à 700, entre le Sahara au nord, le bassin du Nil à l'est, la Guinée au sud et la Sénégambie à l'ouest. Cette contrée cinq fois et demie grande comme la France est arrosée par le Niger ou Djaliba. Le voyageur écossais Mungo-Park, qui atteignit Ségou en 1796, est le premier européen qui ait vu ce fleuve. Après lui, les frères Lander descendirent le Niger de Boussa à la mer en 1830, l'année même où le Français Caillié pénétrait à Tombouctou, que n'avait encore visité aucun étranger. Jusqu'à ces dernières années on ignorait la situation exacte des sources du grand fleuve; c'est à MM. Zweifel et Moustier que revient la gloire de les avoir découvertes: le 15 septembre 1879 nos deux compatriotes, qui étaient partis de Sierra Leone, aperçurent à une distance de quatre kilomètres le roc d'où sort la Tembi qui donne naissance au Niger; mais ils ne purent parvenir jusqu'à l'endroit même d'où jaillissent les eaux; malgré leurs prières et leurs menaces, un grand-prêtre Tembi-Salé, préposé à la garde de la source sacrée et mystérieuse, se refusa absolument à les laisser approcher. « Sa maison est

Digitized by Google

« pleine d'or, disent les nègres, et il y a auprès un arbre creux, « où il disparaît pendant des semaines entières. » Les indigènes croient fermement que quiconque voit la source est sur-le-champ frappé de mort, et une terreur superstitieuse les en tient toujours éloignés. Cette découverte dont il est facile d'apprécier l'importance scientifique, commerciale e politique, fait le plus grand honneur à MM. Zweifel et Moustier. Ajoutons que c'est un négociant marseillais, M. Vermink, dont les comptoirs établis en Guinée soutiennent dignement l'influence française en face de celle de l'Angleterre, qui avait conçu et organisé à ses frais cette expédition couronnée de succès.

Le Niger qui sort du mont Loma dans la chaîne de Kong coule d'abord vers le nord, arrosant le pays des Bambarras, les puissants royaumes de Ségou et de Massina ; puis il décrit un immense arc de cercle, passe à Tombouctou et prend la direction du sud. Après avoir reçu les importants affluents du Sokoto et du Bénoué, le fleuve cesse d'être navigable, et plus loin, devenu vaste comme une mer, il déploie la nappe majestueuse de ses eaux sur une largeur de cinq lieues. Son lit s'encaisse ensuite : resserré dans une série de défilés, le Niger se fraye un passage étroit à travers la haute muraille de Kong, et va se perdre enfin dans le golfe de Guinée par de nombreuses embouchures, après un parcours de 4,800 kilomètres et en formant un des plus grands estuaires du monde. « Rien ne saurait « rendre la morne tristesse des criques du delta du Niger, « dit le voyageur belge Adolphe Burdo, avec leurs « mangraves dont les racines osseuses plongent dans l'eau « comme les pattes de monstrueuses araignées. On n'y « entend pas un cri d'oiseau, on n'y voit ni une fleur, ni « un brin d'herbe. C'est un dédale aquatique, bordé d'arbres « aquatiques eux-mêmes, qui croissent dans un limon « fangeux, où il est impossible de poser le pied, sans « courir risque de disparaître sous la vase. » Comme le

Digitized by Google

Nil, à l'époque des pluies, le Niger déborde et inonde au loin la contrée qu'il fertilise; dans la saison sèche, lorsqu'il se retire, il laisse à découvert de riches pâturages. Ce fleuve, navigable presque continuellement sur une longueur de cinq cents lieues environ, est appelé à devenir une des grandes artères de l'intérieur de l'Afrique. Jusqu'ici l'insalubrité du climat, l'hostilité des populations, les lagunes du delta et les cataractes de Boussa ont toujours empêché de remonter le Niger en partant des embouchures; les Anglais ont échoué dans toutes les tentatives, que leur esprit audacieux les avait portés à entreprendre. D'ailleurs ces parages sont tellement malsains, que les trafiquants européens n'ont pas d'établissements à terre, mais habitent des pontons sur les cours d'eau. Il est aujourd'hui prouvé que pour exploiter le bassin du Niger, comme celui du Congo, il faut contourner les embouchures et gagner par terre le cours supérieur, qui lui est navigable. C'est le but que la France se propose d'atteindre par la construction du chemin de fer du Sénégal; si, comme nous l'espérons, cette œuvre grandiose se réalise, ce sera l'événement le plus important de notre histoire extérieure depuis la conquête d'Alger en 1830, car il marquera la prise de possession du Soudan par la France.

Les renseignements que l'on possède sur cette immense région sont encore bien insuffisants. Clapperton et Denham ont reconnu le vaste lac Tchad, sur les rives duquel s'étendent de riches royaumes. Après eux Mage et Quentin explorèrent la contrée montagneuse du Fouta-Djallon, que M. Ollivier, un Français, visite à présent à ses frais pour en étudier les richesses minérales; cette année il a été retenu deux mois à Timbo, la capitale, par l'almamy du Fouta-Djallon. Barth et Vogel parcoururent (1851-1856) diverses parties du plateau central, et le voyageur allemand Flegel vient de passer à Sokoto et remonte le Bénoué, important affluent du Niger, pour en découvrir les sources. Depuis 1865 M. Soleillet, partant tantôt de l'Algérie, tantôt

Digitized by Google

du Sénégal, cherche avec une rare persévérance à trouver une route qui permette de relier nos deux colonies africaines l'une à l'autre à travers le Sahara et le Soudan. La solution de cet important problème intéresse au premier chef l'avenir de la France en Afrique. Malheureusement le courageux voyageur n'a pas vu jusqu'ici le succès récompenser ses efforts opiniâtres. En 1875 il fit un séjour de trois mois à Ségou sur le Niger, comme hôte du sultan Ahmadou, et en 1880 il quittait le Sénégal avec l'espoir de parvenir à Tombouctou et de gagner ensuite les oasis algériens; mais il était arrêté dans l'Adrar à 550 kilomètres de Saint-Louis, et forcé de rebrousser chemin. Plus heureux, le docteur autrichien Lenz se rendait l'an passé de Tanger à Tombouctou, ville où il séjournait deux mois, et atteignait ensuite notre poste de Médine sur le Sénégal.

Autant le Sahara présente un aspect généralement stérile et désolé, autant le Soudan est fertile et peuplé ; certains voyageurs évaluent le chiffre des habitants à 80 millions, d'autres ne l'estiment qu'à 40 ou 50; mais tous reconnaissent que la population est nombreuse. On y récolte du blé, du riz, du coton, de l'indigo, du mil. Des forêts de gommiers couvrent de vaste espaces, et notre établissement du Sénégal fait à lui seul annuellement un commerce de 5 millions de gommes. La culture du tabac est très répandue; parmi les produits divers figurent aussi l'ivoire, la cire, les arachides, les plumes d'autruche et même le caoutchouc. Le palmier, l'arbre à beurre et d'excellents bois de construction y croissent en abondance ; dans les régions montagneuses pousse le baobab, dont le fruit, appelé pain de singe, sert de nourriture aux nègres, comme la datte aux Arabes. Certaines peuplades telles que les Peuls possèdent de grands troupeaux de bœufs et de moutons. L'amiral Jauréguiberry, dont la courte administration au Sénégal a laissé les meilleurs souvenirs, disait au Sénat : « Les contrées que « doit traverser la voie ferrée sont d'une fertilité ex-

Digitized by Google

« ceptionnelle ; les gîtes aurifères, les mines de fer y « abondent ; les graines oléagineuses s'y récoltent sans « grande peine ; le coton, d'excellente qualité, y croît à « l'état sauvage. » Comme M. Gazeau de Vautibault l'a fait remarquer dans son étude sur le Transsaharien, toutes les denrées coloniales que la France fait venir à grands frais des Antilles et des Indes, c'est-à-dire de plusieurs milliers de lieues, elle serait à même de les obtenir à ses portes pour ainsi dire et avec une économie sensible.

Le règne minéral pourrait aussi fournir son contingent à l'exportation : les montagnes du Fouta-Djallon sont très-riches en minerais de fer ; déjà en 1818 Mollien en avait rapporté divers spécimens. Quant aux mines d'or du Bourré et de la vallée du Falémé, on sait que l'exploitation en remonte à plusieurs siècles. Dès 1714 le remarquable gouverneur du Sénégal Bruë faisait explorer le pays du Bambou, et le voyageur Compagnon envoyé par lui découvrait plusieurs mines d'or. Bruë adressa des échantillons aurifères à Paris à la Compagnie du Sénégal, et proposa un projet d'établissement dans le Bambou, auquel malheureusement on ne donna pas suite. Raffenel fit parvenir en 1844 au Cte Bouët-Willaumez, gouverneur du Sénégal, un rapport très intéressant sur les mines d'or de Kéniéba et sur la façon primitive dont s'opérait l'extraction. « Les femmes, disait-il, ont le monopole de la manipula- « tion, et partagent l'or qui provient des produits de la « mine avec l'individu qui les leur a donnés à travailler. » Le voyageur Pascal qui visita le Bambou en 1860, raconte qu'il rencontra partout des femmes qui lavaient le sable des ruisseaux pour en retirer de l'or. Enfin le capitaine Galliéni a écrit dans un de ses derniers rapports : « La mission a « recueilli des renseignements fort intéressants sur le « Bourré, dont la réputation de richesse aurifère attire « depuis longtemps l'attention. C'est un petit pays qui « comprend dix villages peuplés d'environ 6000 habitants.

Digitized by Google

« Un millier d'entre eux s'emploie au lavage de l'or et « seulement pendant quelques mois de l'année. Ils extraient « par an de 400 à 450 grammes d'or valant de 225 à 250,000 « francs sur les lieux et le double à Saint-Louis. »

En échange des produits divers dont nous avons parlé, les trafiquants apporteront aux indigènes les draps, les cotonnades, la poudre, des vins, la quincaillerie, etc, et les nombreux articles de nos usines et manufactures, dont le besoin se fera sentir chez eux d'autant plus que leurs relations avec nos compatriotes deviendront plus fréquentes. En outre un article de première nécessité, le sel, manque absolument au Soudan ; les voyageurs les plus sérieux tels que Duveyrier, Denham, Barth, Clapperton l'ont affirmé à maintes reprises. De nombreuses caravanes employant plus de 30,000 chameaux vont le chercher à une distance énorme, aux salines de Bilma et d'Amadghor ; aussi les frais sont-ils exorbitants. A Tombouctou le sel se vend jusqu'à 100 francs le kilogramme ; la consommation en est par suite assez restreinte relativement au chiffre de la population, puisqu'on l'estime à 20,000 tonnes par an ; mais elle s'élèverait facilement à 100,000 tonnes et au-delà avec la diminution du prix. Les indigènes réaliseraient une économie notable en achetant le sel à nos commerçants, qui le feraient venir par mer des ports de France à Dakar, et de là par voies fluviale et ferrée jusqu'au Niger. Ce serait un aliment important pour notre marine marchande qui manque généralement de fret de sortie, et n'a pas, comme celle de l'Angleterre, la houille pour charger ses navires. Bref, il y a au Soudan tous les éléments d'un commerce immense d'importation et d'exportation auquel la France pourra sous peu, si elle le veut, prendre une large part. Elle trouvera là un débouché considérable pour son industrie qui ne sait plus où déverser le trop-plein de la production. En effet, les nations étrangères, chez lesquelles nos manufactures trouvaient un écoulement assuré pour

Digitized by Google

leurs articles, se sont mises à fabriquer elles-mêmes les objets qu'elles tiraient de nos usines. En outre l'Amérique vient répandre sur nos marchés déjà encombrés un stock énorme et à des prix inférieurs. La concurrence s'est développée partout, et les besoins n'ont pas augmenté en proportion. Il faut donc de toute nécessité que l'industrie française se mette à la recherche de contrées nouvelles et susceptibles de consommer les produits que l'Europe ne lui demande plus.

Comme nous l'avons dit, la France peut pénétrer au Soudan, soit par le Sahara, soit par le Sénégal. Cette dernière voie serait plus courte, plus facile, et par suite moins dispendieuse. En outre, au Sénégal nous avons comme base d'opération un pays soumis depuis plusieurs siècles à notre puissance. Dès 1365 des négociants de Rouen et de Dieppe s'associaient pour y former des établissements. Alors se fondèrent les comptoirs de la Gambie, de Sierra-Léone et s'élevèrent les forts de la Mine d'Or, d'Acra, de Cormentin sur les côtes de Guinée; les noms de Petit-Paris et de Petit-Dieppe qui, malgré les diverses dominations étrangères, se sont conservés jusqu'à nos jours, prouvent d'une façon indiscutable l'origine française de ces premières colonies.

Les négociants normands montraient alors dans leurs rapports avec les peuplades noires tant de loyauté et de bonté, que le prince de Galam écrivait en 1786 à M. Durand, directeur du Sénégal : « On te regarde comme un descendant « des anciens Français qui étaient justes, tenaient leur « parole et ne disaient que la vérité. » La France savait alors non seulement créer et faire prospérer des entrepôts de commerce au milieu de peuples sauvages, mais encore se concilier leur estime et leur affection. En Amérique ses missionnaires convertissaient les Peaux-Rouges, que les yankees traquent aujourd'hui comme des fauves. La France voyait autre chose dans ses colonies que des marchés à exploiter, en traitant les indigènes comme des bêtes de

Digitized by Google

somme, ou en les abrutissant par l'opium comme font les Anglais aux Indes.

Pendant tout le XVIIe siècle le commerce du fleuve du Sénégal avec privilège fut exercé par une série de Compagnies; mais la colonie ne fit que végéter sous ces administrations diverses : compagnies d'Afrique, du Sénégal, de Guinée, d'Apougny, d'Occident. Ce fut sous le gouvernement d'André Bruë que la prospérité commença de se développer. Le nom de cet administrateur éminent mérite de figurer dans notre histoire coloniale après ceux de Martin, de Dupleix et de Champlain. A deux reprises, de 1697 à 1720, gouverneur du Sénégal, il donna une vigoureuse impulsion au commerce, faisant relever le cours du fleuve jusqu'aux cataractes du Felou, construire sur les rives de nombreux forts et explorer la région aurifère du Bambou.

En 1718 Bruë demandait à la Compagnie une armée de 1,200 hommes pour marcher à la conquête de cette riche contrée et deux millions de livres pour les frais de l'expédition. Il estimait que les mines d'or donneraient un revenu annuel de 1000 marcs et auraient en quelques années couvert les dépenses. La Compagnie ne sut pas comprendre et seconder le plan hardi de l'intelligent administrateur. D'ailleurs, le pays, comme le gouvernement, a toujours méconnu les hommes de génie dont les projets grandioses tendaient à doter la France d'un immense empire colonial et à faire régner sa suprématie dans les contrées d'outre-mer. Dupleix qui voulait fonder aux Indes la puissance que les Anglais ont créée après lui, est mort abreuvé de chagrin, dans le dénûment et l'abandon ; « ce « grand potentat de l'Inde, comme a dit Macaulay, fut « pourchassé jusqu'au tombeau par la calomnie et la « chicane. » La Bourdonnais pour prix de ses services éclatants fut enfermé plusieurs années à la Bastille et termina sa vie misérablement. Sans remonter si loin,

Digitized by Google

en 1873 l'illustre Garnier qui, renouvelant les exploits des Cortez et des Pizarre, avait soumis avec une poignée d'hommes le Tonquin peuplé de 12 millions d'habitants, pays d'une richesse et d'une fertilité extraordinaires, a été lâchement désavoué, et le gouvernement a refusé avec dédain cette magnifique conquête. Quand donc la France suivra-t-elle une politique coloniale sensée, ferme et digne? Quand donc saura-t-elle encourager les nobles efforts de ses enfants qui cherchent à étendre au loin sa puissance et à grandir sa gloire, au lieu de les abandonner et de les sacrifier sans souci de ses vrais intérêts et de son honneur?

En 1719, la Gompagnie des Indes, reconstituée par le fameux Law obtint la cession du privilège et de tous les établissements du Sénégal pour la somme de 1,600,000 livres tournois, et la colonie commençait de prospérer, lorsqu'elle tomba en 1758 entre les mains des Anglais. Les Français, sous la conduite du duc de Lauzun, la reprirent en 1770, mais nos ennemis s'emparèrent de nouveau en 1809 de Gorée et de Saint-Louis, qui ne furent restituées à la France qu'en 1817, en vertu du traité de Vienne.

Le Sénégal était alors dans un état fort misérable; pour y remédier on entreprit des essais de culture dans le Fouta et le Oualo, et afin de les protéger on construisit les forts de Richard-Toll, de Dagana et plus tard celui de Bakel, à 820 kilomètres de Saint-Louis. Les plantations de coton et d'indigo donnèrent de bons résultats, mais les frais étaient trop élevés pour permettre de lutter contre la concurrence des produits de l'Inde; les cultures furent abandonnées en 1830, et les colons se livrèrent alors exclusivement à la traite de la gomme et de la poudre d'or.

En 1854, le gouvernement plaça à la tête de nos établissements le chef de bataillon Faidherbe, qui devait plus tard dans la guerre désastreuse de 1870 commander avec tant de valeur l'armée du Nord et lutter si énergiquement avec des forces

Digitized by Google

improvisées contre des armées bien plus nombreuses. Son habile administration ouvrit une nouvelle ère de prospérité pour la colonie, et c'est à lui que revient l'honneur d'avoir relevé la puissance française au Sénégal. « Le peu d'Euro-« péens, a-t-il écrit plus tard, qui habitaient alors le « Sénégal, une centaine au plus, y vivaient ramassés « sur un îlot de sable sans terre végétable, sans gazon, « sans verdure, mal protégés contre les ardeurs d'un soleil « brûlant par de petites habitations mal construites. Les « deux ou trois fortins que nous possédions le long du « fleuve n'étaient que d'anciens bazars transformés en « marchés pour les gommes du Sahara. Aucun terrain ne « nous appartenait en droit et d'une manière définitive, « puisqu'il y avait toujours une redevance annuelle à payer « pour tout point occupé par nous. »

Les Maures Trarzas, par des incursions continuelles dans le Oualo et le Fouta, dévastaient le pays. Faïdherbe les châtia rudement et les expulsa de la Sénégambie; en 1858 le Oualo fut annexé, puis le Dimar. Cependant un noir audacieux El-Hadji-Omar qui, à la suite d'un long pèlerinage à la Mecque, avait acquis un grand renom de sainteté, avait appelé les noirs à la guerre contre les infidèles et rallié des bandes fanatiques autour de l'étendard du prophète. Cet ambitieux rêvait de subjuguer toute la Sénégambie et de fonder un vaste empire mulsuman avec les débris des royaumes conquis par son armée, qui monta jusqu'à 40,000 guerriers. Durant quinze années la contrée comprise entre le Sénégal et le Niger fut saccagée au point que la population en a été réduite des neuf dizièmes; les hommes étaient impitoyablement massacrés, les femmes réduites en esclavage, les villes en cendres. Comme Attila et Genséric, ce faucheur de peuples ne laissait après lui que des ruines. « Un jour qu'il était assiégé dans Nioro, « dit M. Paul Bourde, les habitants furent tués sur simple « soupçon; une autre fois les vivres manquant, il obligea

Digitized by Google

« ses soldats à abandonner leurs femmes. » De vieilles et puissantes monarchies, telles que celles de Kaarta et de Ségou, ne purent résister au terrible conquérant. Enflammé par tant de succès, le faux prophète ne craignit pas de s'attaquer à la France, et en 1855 il vint mettre le siége devant Médine, dont le fort était à peine terminé. Pendant trois mois la faible garnison opposa une défense héroïque, et Faidherbe accourant avec une poignée de braves mit en pleine déroute les bandes de El-Hadji, qui se garda après cet échec d'inquiéter nos établissements.

En même temps le gouvernement abolissait les droits ou coutumes onéreuses que de temps immémorial les chefs noirs prélevaient sur les trafiquants pour la navigation du fleuve. Le pays du Falémé, principal affluent du Sénégal, était exploré et relevé avec soin en 1857, et, reprenant les projets de Bruë, Faidherbe faisait entreprendre à nouveau l'exploitation des mines d'or au Bambou. En vertu du traité du 1er février 1861, la côte entre Saint-Louis et Gorée nous était concédée snr une profondeur de trois lieues. Notre domination s'étendait aussi au sud du Cap Vert; des colonnes parcouraient le Baol et le Sine, restauraient nos anciens postes de Rufisque, Joal et de Portudal, et élevaient le fort de Kaolak dans le Saloum. Au Cayor, pays belliqueux et déchiré par des luttes intestines, il fallut diriger des fréquentes expéditions; malgré l'incendie de sa capitale, le courageux damel Lat-Dior continua la résistance jusqu'en 1864; le Cayor fut alors partagé en plusieurs cantons dont les chefs étaient nommés par le gouverneur, et une suite de traités garantit la paix pour quelque temps du moins, car ces roitelets africains cessent et reprennent les hostilités sous le plus futile prétexte. « Les chefs noirs, dit M. Bérenger-« Féraud, passent volontiers des traités pour avoir des « cadeaux, un peu d'argent et d'eau-de-vie, mais ils les « oublient aussitôt et sont d'une grande mauvaise foi. » Le commandant Laprade, à la suite d'une campagne

Digitized by Google

conduite avec une rare énergie en 1865 contre Maba, le puissant almamy des pays de Badibou et de Saloum, infligeait à ce chef une défaite signalée et faisait entrer par des traités le Baol, le Sine et le Saloum dans l'orbite de notre puissance. Enfin des établissements et des forts s'élevaient au sud de la Gambie sur les bords de la Cazamance, du Rio Nunez, du Rio Pungo, de la Mellacorée. Aujourd'hui la domination française règne incontestée sur toute la côte du Cap Blanc au nord jusqu'à la Gambie, et s'étend à l'intérieur sur tout le cours du Sénégal depuis son embouchure jusqu'à Bafoulabé, au confluent du Bakhoy et du Bafing, à 300 lieues environ de Saint-Louis.

La population de la colonie a pris aussi un développement marqué; en 1832, elle ne montait pour tous les établissements français au Sénégal qu'à 14,400 habitants; elle s'élève aujourd'hui à 220,000 environ, en comprenant les royaumes noirs placés sous notre protectorat. Saint-Louis, la capitale, s'est beaucoup agrandie; en 1779 elle comptait 3,018 habitants; en 1818: 6,000; en 1832: 9,000; en 1844 : 15,000; le chiffre est resté à peu près stationnaire depuis cette époque.

Quant au commerce, très florissant au siècle dernier, il était bien déchu à la suite des luttes continues entre la France et l'Angleterre sous la Révolution et l'Empire. D'après des documents officiels en 1789 : « les exportations « du Sénégal pour la France ont employé 16 bâtiments et « se sont élevées à la somme de 2,697,668 livres tournois; « durant la même année, la valeur totale des marchandises « expédiées de France pour tous les points de la côte « d'Afrique a été de 20,988,333 livres tournois, et il est « sorti des ports de France pour le commerce avec ces « régions au-delà de cent navires, jaugeant plus de 38,000 « tonneaux. » Il est fâcheux d'être obligé de constater que cette grande prospérité tenait à la traite des noirs destinés aux colonies d'Amérique. En 1818 la colonie venait d'être

Digitized by Google

épuisée par de longues guerres, et le commerce, importations et exportations comprises, était tombé à 2,300,000 francs; en 1832 il montait à 5,000,000; en 1838 à 17,000,000. Actuellement il atteint 40 millions, dont moitié pour la France et ses colonies. Les principaux produits d'exportation sont les gommes, la cire jaune, l'ivoire, l'or, les plumes et les arachides, dont le trafic a pris depuis dix ans une grande extension; la colonie reçoit en échange des vins, des farines, des armes, de la verroterie et surtout des toiles dites guinées, qui autrefois venaient toutes de Pondichéry et que les trafiquants troquent avec les indigènes contre les gommes.

Tandis que les brillantes expéditions dont nous avons parlé et une politique habile soumettaient les peuples noirs à notre domination, d'importants travaux s'exécutaient dans la colonie : le port de Dakar était construit; aucun ouvrage d'ailleurs n'intéressait plus directement l'avenir du Sénégal. En effet, du Cap Blanc à Sierra Léone, la côte d'Afrique basse et bordée de bancs de sable n'offre aux navires aucun abri sûr; des barres de brisants contrarient sans cesse la navigation aux embouchures des fleuves. Saint-Louis, la capitale qui fait un commerce annuel de vingt millions de francs, est séparée de la mer par une bande étroite de sable, et reste deux et même trois mois privée de communications avec l'Océan; c'est là une entrave bien grande au développement du commerce. Mais par contre à Dakar, à la pointe du Cap Vert, s'étend une rade vaste, excellente et défendue par la petite île de Gorée. Là on ne voyait il y a quelques années qu'un pauvre hameau de cases de nègres. La marine y a élevé une petite ville, dont le port a pris une réelle importance; les paquebots français qui font le service entre Bordeaux et le Brésil, comme les steamers anglais qui vont de Liverpool à Fernando-Pô, relâchent régulièrement à Dakar, et le commerce actuel de cette ville et de Gorée monte déjà à environ 12 millions par an.

Digitized by Google

On a souvent reproché aux Français de ne pas être colonisateurs. Les résultats remarquables, dont nous avons le droit d'être fiers et auxquels les Anglais eux-mêmes rendent justice, obtenus depuis 20 ans au Sénégal et en Cochinchine, sans parler des conquêtes de Dupleix aux Indes et de la prospérité du Canada et de la Louisiane au XVIIIe siècle, prouvent le contraire. D'ailleurs, ni le Sénégal ni la Cochinchine ne sont à proprement parler des colonies, pas plus que les îles de la Sonde soumises aux Hollandais, pas plus que les Indes où quelques milliers d'Anglais commandent à 240 millions d'Asiatiques. Le rôle de la France au Sénégal, comme il le sera au Soudan, n'est pas de peupler ces contrées en général trop insalubres pour des hommes de race blanche, mais d'assurer la sécurité aux trafiquants, de développer largement les voies de communication et d'ouvrir de nouveaux débouchés au commerce.

Le colonel Faidherbe, avait songé à relier le Soudan à notre colonie au moyen d'une route protégée par une série de postes, et qui, partant de Médine, alors notre fort le plus avancé sur le Sénégal, serait allée aboutir au Niger. A cet effet il avait envoyé le lieutenant de vaisseau Mage en mission auprès d'Ahmadou, sultan de Ségou, pour tenter de conclure un traité avec lui; mais après trois ans de captivité, Mage quitta les états du despote africain sans avoir rien pu obtenir, et le projet fut abandonné. Cependant, il y a quelques années, l'administration de la marine entreprit de donner suite à cette idée; mais au lieu d'une route ordinaire on résolut de construire un chemin de fer; la dépense n'était pas sensiblement plus élevée, et les avantages d'une voie ferrée sont trop évidents pour qu'il soit nécessaire de les exposer.

En 1879, à la suite d'un rapport remarquable de M. Duponchel, ingénieur en chef des ponts et chaussées, sur les

Digitized by Google

moyens de relier l'Algérie au Soudan, M. de Freycinet, alors ministre des travaux publics, comprenant l'importance du projet, le soumit à l'examen d'une commission. Celle-ci approuva l'ouverture d'un chemin de fer entre l'Algérie et l'intérieur de l'Afrique, mais jugea qu'il était aussi nécessaire de mettre le Sénégal en communication avec le Niger. La commission de la Chambre des députés se montra favorable à l'entreprise : « L'Afrique, dit M. Rouvier « à la tribune, attire de plus en plus l'attention des peuples « civilisés. La France, plus rapprochée du continent africain « que la plupart des autres nations, plus directement intéressée qu'elles à l'avenir de ce continent par ses possessions « de l'Algérie, du Sénégal, du Gabon et par les nombreux « comptoirs français établis sur la côte occidentale, la « France ne peut se dispenser de prendre sa part dans le « mouvement qui entraîne l'Europe vers les régions « africaines, dont on commence à entrevoir les richesses. « Le souci de la grandeur et de l'avenir de notre patrie ne « nous commande-t-il pas de nous placer à la tête de ce « mouvement ? »

Encouragé par les dispositions bienveillantes du parlement, le ministre institua par décret du 13 juillet 1879, une commission supérieure chargée d'étudier la mise en relation par voie ferrée tant du Sénégal que de l'Algérie avec le Soudan. Deux mois plus tard un crédit de 500,000 francs était ouvert au département de la marine pour l'exploration de tout le cours du Sénégal jusqu'à Bafoulabé, et l'envoi d'une mission à Ségou auprès du sultan Ahmadou.

Le premier projet de chemin de fer présenté au parlement comprenait d'abord trois lignes : 1° une de Dakar à Saint-Louis de 260 kilomètres ; 2° une autre de Saint-Louis à Médine en suivant le cours du Sénégal et longue de 580 kilomètres ; 3° une troisième de Médine à Bamakou sur le Niger, avec un parcours de 520 kilomètres. La Chambre rejeta la

Digitized by Google

seconde ligne de Saint-Louis à Médine, sans doute dans la pensée que la voie fluviale du Sénégal suffisait actuellement aux besoins du commerce, bien que la navigation ne soit possible que pendant sept mois de l'année. Quant à la troisième de Médine au Niger, avant toute résolution définitive, il fut décidé que des études et explorations complémentaires seraient exécutées, et l'on vota à cet effet un crédit de 1,300,000 francs.

Au début de la session de 1880 le gouvernement présenta un nouveau projet limité aux deux tronçons de Saint-Louis à Dakar et de Médine à Bafoulabé ; à une grande majorité la Chambre l'adopta, mais le Sénat ne s'est pas encore prononcé. Ce retard est très regrettable. En effet la première ligne s'impose de toute nécessité : comme les navires peuvent aborder en tout temps à Dakar, tandis que la navigation est parfois interrompue pendant des mois avec Saint-Louis, la capitale, grâce au chemin de fer projeté, aurait toujours ses communications assurées avec la mer. Ce tronçon est d'ailleurs facile à exécuter ; il n'y a pas d'ouvrage d'art à construire, sauf le viaduc du marigot de Leybar près Saint-Louis ; le terrain sablonneux est presque uniformément plat, et le pays à traverser est le royaume de Cayor placé sous notre dépendance. Enfin le *damel* a signé le 14 septembre 1879 un traité, aux termes duquel il s'engage à laisser établir la voie ferrée dans ses états, à donner gratuitement le terrain, le bois et les matériaux nécessaires, à fournir des travailleurs et à n'exiger aucun droit sur les marchandises ou les voyageurs. La dépense de construction est évaluée à 16,234,400 francs, soit à 62,440 fr. par kilomètre. Nous espérons que le Sénat se hâtera de ratifier la loi déjà votée par la Chambre, et que les travaux du chemin de fer de Saint-Louis à Dakar commenceront à bref délai.

La seconde ligne de Saint-Louis à Médine semble abandonnée provisoirement ; le gouverneur, M. Brière de

Digitized by Google

l'Isle, dont on ne saurait trop louer l'énergie et le dévouement, avait fait étudier le tracé par différents officiers. Trois missions militaires explorèrent et reconnurent avec précision les rives du Sénégal jusqu'à Bakel, ainsi que le désert de Ferlo, à travers lequel on avait songé à établir la voie ferrée, ce qui eût diminué de beaucoup le parcours, en évitant la courbe que décrit le fleuve. Nos officiers reçurent en général un bon accueil des diverses populations du Toro, du Lao, de l'Irlabé, du Damga, petits royaumes soumis à notre influence, et les damels promirent leur concours pour le chemin de fer, dont ils semblent désirer la construction. Dans le Fouta indépendant, il est vrai, la peuplade belliqueuse et pillarde des Toucouleurs montra des dispositions malveillantes; mais elle n'est pas en forces suffisantes pour nous résister, et par des cadeaux on pourrait sans doute gagner les chefs et amener leurs sujets à de meilleurs sentiments à notre égard. Quant au désert de Ferlo, M. de Monteil, lieutenant d'infanterie de marine, est le premier européen qui l'ait traversé. « Le « pays, dit-il, est le type du terrain plat et couvert; les pluies « de l'hivernage y laissent des mares qui durent de six « semaines à deux mois, suivant leur profondeur. » Le courageux explorateur faillit mourir de soif, les provisions étaient épuisées, et il resta onze jours sans pouvoir trouver d'eau. Le voyage de M. de Monteil a prouvé qu'il faillait renoncer au tracé du chemin de fer par le désert du Ferlo, qui est assurément plus court, mais qui traverserait un pays trop misérable et stérile.

Provisoirement le Sénégal continuera de servir comme voie de communication entre Saint-Louis et Médine, bien que la crue annuelle du fleuve fasse varier beaucoup la navigation. A l'époque des plus hautes eaux les barques peuvent remonter jusqu'aux cataractes du Félou, à 490 milles de Saint-Louis. « Alors les rives sont submergées, dit « M. Dorlodot-Dessart, et le pays, sur un large espace, offre

Digitized by Google

« l'aspect d'un immense lac, d'où émergent des sommets « d'arbres, et de distance en distance quelques mamelons « isolés ou quelques lignes de collines peu élevées, sur « lesquelles se réfugient les habitants du pays. » A partir du 15 juillet, un navire dont le tirant d'eau ne dépasse pas huit pieds, peut se rendre à Bakel ; du 1er août au 1er octobre il pourra gagner Médine ; passé le 1er novembre il devra renoncer à atteindre Bakel ; mais en toute saison la navigation est possible jusqu'à Mafou, à 180 milles de Saint-Louis. Grâce aux lignes télégraphiques et à des études sérieuses des crues, on arrivera sans doute à améliorer cet état de choses. A diverses reprises le gouvernement local avait songé à rendre le fleuve navigable pendant toute l'année ; mais on recula devant les travaux et les dépenses considérables que nécessiterait une pareille entreprise.

La troisième ligne projetée et maintenue, avons-nous dit, par le gouvernement, est celle de Médine à Bafoulabé. Celle-ci est indispensable ; en effet à un point nommé Cayes et situé un peu en amont de Médine, des cataractes entravent absolument la navigation.

Jusqu'à ces dernières années Médine représentait le poste le plus avancé de la France sur le Sénégal ; il s'agissait donc avant tout de faire reconnaître notre domination sur les deux rives jusqu'à Bafoulabé, 25 lieues plus loin, où la construction d'un nouveau fort fut décidée. C'est le capitaine Galliéni que le gouvernement chargea de cette importante mission. Le 25 septembre 1879 cet intelligent officier passait une convention avec le Logo, par laquelle ce pays s'engageait à nous fournir des travailleurs et se mettait sous le protectorat de la France ; le 1er octobre le capitaine concluait un traité analogue avec le Natiaga. A Bafoulabé il fut reçu avec empressement par les chefs malinkés du Bakhoy, du Bafing et du Bambou qui l'assurèrent de leur dévouement ; ils y avaient d'ailleurs un intérêt direct,

Digitized by Google

garant de leurs promesses : leur haine pour les Toucouleurs, contre lesquels ils s'étaient coalisés, et l'espoir de trouver en nous de puissants auxiliaires. Trois mois après cette entrevue s'élevait déjà à Bafoulabé une redoute avec fossés et palissade, défendue par deux canons et 50 artilleurs; l'ouvrage militaire n'était que provisoire, mais permettait d'attendre la construction d'un fort définitif. En même temps l'on entreprenait la route destinée à relier Médine à ce poste, et l'on continuait la construction des lignes télégraphiques. Grâce à la vigoureuse impulsion donnée aux travaux, aujourd'hui le télégraphe fait communiquer Dakar avec Saint-Louis et cette ville avec Bafoulabé sur une étendue de près de 1,400 kilomètres. « Les nègres, « dit M. Bourde dans une savante étude publiée dans la « *Revue des Deux-Mondes*, coupèrent dans la forêt et « portèrent sur leur tête, seul véhicule dont on disposât « dans le pays, 300 poteaux jusqu'aux endroits indiqués, et « la flottille du Sénégal en monta 2,800 qui avaient été envoyés de France. » Il serait à désirer que le gouvernement, pour mettre en rapports directs la colonie avec la métropole, établît un câble sous-marin entre Dakar et les îles du Cap-Vert, reliées elles-mêmes à Lisbonne télégraphiquement.

A la suite des résultats favorables obtenus par la première mission, le gouverneur en organisa une seconde qui partit de Bakel le 7 mars 1880. Elle se composait du capitaine Galliéni comme chef, de MM. Piétri capitaine et Vallière lieutenant d'artillerie de marine, et des docteurs Bayol et Touttain. L'escorte comprenait vingt tirailleurs sénégalais et sept spahis, plus les indigènes employés, en tout 132 personnes; un convoi de 300 ânes et mulets suivait pour le transport du matériel. Parmi les guides figuraient les fils des chefs de Kita et de Bamakou; c'était une caravane considérable pour ce pays et qui ne pouvait manquer par son prestige d'imposer aux populations. L'expédition était

Digitized by Google

chargée d'explorer la région comprise entre Bafoulabé et le Niger, d'installer le docteur Bayol à Bamakou sur ce fleuve comme représentant de la France, et de nouer des relations avec le sultan de Ségou, à qui elle allait offrir de riches présents et entre autres deux magnifiques chevaux blancs.

Le 30 mars la mission arrivait à Bafoulabé, où Mage avait été arrêté par le mauvais vouloir d'Ahmadou. « Les « vallées du Logo et du Natiaga, la plaine comprise entre la « Moumania et Bafoulabé, dit le docteur Bayol, forment l'une « des contrées les plus riches du Sénégal. Le sorgho, le « riz, le coton, le tabac, le maïs y viennent très bien. Les « arachides sont pour les habitants une source de richesse, « depuis que ce pays tranquille sous notre protection fait « transporter ses récoltes à Médine et les échange dans nos « comptoirs. » Dans cette région s'étendait il y a un demi-siècle un royaume important, l'état de Khasso fondé par les Peuls avec Koniakary comme capitale. Mais il s'est démembré à la suite des guerres avec les Bambarras et surtout avec le redoutable El-Hadji, chef des Toucouleurs. Il se divise maintenant en divers états : le Khasso proprement dit, le Logo habité par les Malinkés, le Natiaga autrefois peuplé et commerçant, mais désolé par des luttes intestines entre des familles rivales, et le Barinta presque désert. La population totale ne monte qu'à 11 à 12,000 habitants.

Après Bafoulabé le capitaine Galliéni entra dans la vallée du Bakhoy, traversant une région ravagée par des guerres continuelles entre les Toucouleurs et les Malinkés ; à Goniokori il retrouvait des traces de l'exploration de Mungo-Park, et atteignait Kita un mois après son départ de Médine. Kita est un centre très avantageux, situé à 500 kilomètres de Bakel et à 250 seulement du Niger ; le district qui a eu moins à souffrir des hostilités que les autres, comprend 16 villages et 7,000 habitants environ. Mage disait déjà en parlant de Kita : « C'est un

Digitized by Google

« point important par sa situation même et par l'avenir « qui l'attendrait, si jamais la civilisation envahit ce point « du globe ; par sa position sur un plateau élevé, sain, « riche en terres végétables, en bois de construction, adossé « à une montagne qui forme une défense naturelle, devenant « le point de départ de toutes les routes du Sénégal au « Niger, il acquerrait une importance considérable comme « place de commerce. »

La mission séjourna une semaine à Kita, où l'on éleva un fort provisoire, et dont le chef reconnut par un traité le protectorat français ; là l'expédition se divisa en deux groupes : M. Vallière inclinant au sud devait longer la vallée du Bakoy en passant par Mourgoula et Narena, pour remonter ensuite à Bamakou sur le Niger, tandis que M. Galliéni se dirigeait en ligne droite sur le grand fleuve. Traversant le pays de Bélédougou qui s'étend entre le Baoulé, affluent du Sénégal, et le Niger, le capitaine continua de s'avancer sans trop de difficultés jusqu'à Oualoni où il put conférer avec le chef, mais sans pouvoir pénétrer dans le village. Là commencèrent les entraves et les dangers pour l'expédition. Le guide prétendit être malade, et les bagages restés en arrière faillirent être enlevés par les Bambarras, mais quelques coups tirés avec quatre petits canons destinés à Ahmadou les mirent en fuite. A Guinina le chef qui avait conservé le souvenir de Mungo-Park montra une grande défiance, et refusa de laisser la mission entrer dans la ville ; il fallut camper aux environs, et, indice fâcheux, aucun indigène ne vint visiter le camp. Aussi en partant M. Galliéni par précaution emmena avec lui comme otages plusieurs fils du chef. Le lendemain le guide fit tomber les voyageurs dans un guet-apens à Dio, au milieu d'un pays fourré, et ils eurent à repousser l'attaque d'un millier de Bambarras ; mais ceux-ci mal armés de méchants fusils à pierre ne purent soutenir le feu de nos tirailleurs et prirent la fuite promptement. La colonne française hâta alors sa

Digitized by Google

marche vers Bamakou, et le 16 mai elle atteignit le Niger, où la réjoignit M. Vallières qui lui avait reçu partout un bon accueil des diverses populations. Le Niger franchi, la mission se trouva sur le territoire d'Ahmadou. Aussitôt prévenu de l'arrivée de M. Galliéni, le sultan lui interdit absolument l'entrée de sa capitale. La mission dut s'arrêter à Nango et attendre pendant trois mois que le sultan consentît à entamer des négociations avec son chef. Enfin Ahmadou se décida à envoyer son ministre Seidou qui, après force difficultés, signa un traité de paix. D'après les clauses principales le Haut-Niger depuis ses sources jusqu'à Tombouctou est placé sous notre protectorat; les Français, à l'exclusion de toute autre nation, ont le droit de fonder des comptoirs dans tout l'empire de Ségou, de naviguer et de créer des établissements sur le Niger; la France pourra entretenir un résident à Ségou. En échange de ces avantages, le sultan recevait quatre pièces de canons, 1,000 fusils à pierre et une rente annuelle de 25,000 francs. Mais Ahmadou, la convention une fois conclue, se refusa à laisser s'éloigner nos compatriotes, qu'il retint pendant dix mois. D'ailleurs le despote africain les traitait fort bien, et faisait servir ses hôtes (ou ses prisonniers) royalement. « Chaque jour, « a dit M. Galliéni dans sa conférence à Bordeaux, on nous « apportait cinq poulets, un pour chacun; cela fait 1,800 « poulets que nous avons mangés pendant notre séjour. » Le capitaine dut menacer Ahmadou de quitter pays de vive force, et le sultan se résigna à lui envoyer des chevaux. Le premier jour la mission, dans la crainte que le prince ne se ravisât, parcourut 60 kilomètres; partis de Bakel le 1er mars 1880, les voyageurs y étaient de retour le 22 avril de l'année suivante. On ne saurait trop féliciter l'expédition et son chef si actif et intrépide des résultats, on peut dire inespérés, obtenus par lui, surtout du traité avantageux passé avec le puissant Ahmadou et qui prépare la suprématie de la France sur une importante partie du bassin supérieur du Niger.

Digitized by Google

Pendant que le vaillant capitaine menait sa mission à si bonne fin, une autre expédition s'organisait sous les ordres du lieutenant-colonel Borgnis-Desbordes : elle était chargée de faire une reconnaissance sérieuse du pays situé entre Bafoulabé et Bamakou sur le Niger, de construire des routes et d'établir des bacs sur les cours d'eau. La colonne se composait de 800 hommes environ, soldats et ouvriers, avec un matériel complet et huit pièces de campagne ; une brigade topographique de neuf officiers suivait sous la direction du commandant Derrien, et devait, par une série d'études sur la configuration du terrain, déterminer le meilleur tracé du chemin de fer projeté. Partie de Saint-Louis, le 11 novembre 1880, l'expédition remonta le fleuve jusqu'à Bakel, puis se dirigea sur Médine par terre. Les fièvres éprouvèrent cruellement le personnel pendant la route ; le colonel fut lui-même contraint de s'arrêter quelques jours. Arrivés à Médine les soldats étaient exténués, et beaucoup avaient déjà succombé. M. Borgnis-Desbordes, quoique à peine convalescent, sut par son énergie relever tous les courages, et la colonne se remit bravement en marche. A Foukhara, un peu en avant de Bafoulabé, elle se vit assaillie par les menaces et les insultes des indigènes ; le colonel dut mettre des pièces en batterie et bombarder le village fortifié. La mission put ensuite poursuivre sa route sans incident jusqu'à Kita, où elle reçut un fort bon accueil. Mais son chef résolut néanmoins de châtier sévèrement les Bambarras de Goubanko aux environs, qui avaient attaqué la mission Galliéni. « Les Bambarras, dit le docteur « Fabius, ne refusèrent pas le combat. A peine les pre- « miers soldats étaient-ils signalés, qu'on entendit ré- « sonner les appels du tam-tam d'alarme. Les guerriers « se rassemblèrent sur le rempart. Parmi eux un grand « nombre de femmes se distinguaient par leur exaltation,

Digitized by Google

« et prodiguaient les cris et les gestes de défi. On essaya « d'ouvrir la brèche, mais les boulets s'enfonçaient dans « la terre et trouaient le parapet sans déterminer d'écrou- « lement. Les munitions des artilleurs s'épuisaient, lors- « qu'un faible pan de muraille s'écroula. Aussitôt on « s'élança à l'assaut. A la tête des tirailleurs sénégalais, le « commandant Voyron escalade le premier la muraille. « Plusieurs murs transversaux sont successivement en- « levés ; la garnison forte d'un millier d'hommes essaie « de s'enfuir, mais la retraite lui est coupée par les « spahis, et la plupart des défenseurs restent en notre « pouvoir. » Ce brillant fait d'armes produisit un grand effet sur les populations, et grandit notre prestige dans toute la contrée. Le colonel fit alors élever le fort définitif de Kita, entourant la pose de la première pierre de toute la solennité propre à frapper l'imagination des indigènes ; la construction terminée, la colonne malheureusement bien réduite reprit la route de Saint-Louis, recevant partout sur son passage des marques de respect et de soumission.

Avant d'entreprendre la construction de la voie ferrée, il faudra achever l'organisation complète des postes de Bafoulabé et de Kita, relier ces deux stations trop éloignées par deux petits forts et continuer la marche en avant de Kita jusqu'au Niger par des relevés topographiques et des études diverses. A cet effet quatre nouvelles compagnies de tirailleurs sénégalais viennent d'être formées. Le chemin de fer une fois terminé, il sera nécessaire d'élever une série de stations fortifiées sur les rives du Niger jusqu'à Tombouctou et de faire sillonner le fleuve par des canonnières bien armées. Puis solidement établis dans ce centre important, on pourra rayonner de là sur tout le Soudan, gagner les riches royaumes du Sokoto, du Bénoué et du lac Tchad. Un champ immense et pour ainsi dire illimité est ouvert en Afrique à l'activité de la France, et il ne dépend

Digitized by Google

que d'elle d'y fonder un vaste empire colonial qui compensera la perte des Indes, du Canada et de la Louisiane, qu'un gouvernement aussi lâche qu'incapable lui a laissé ravir au XVIIIe siècle.

L'impulsion a été donnée ; le projet de relier le Niger au Sénégal est sorti de la période théorique et entre dans celle de l'exécution ; les travaux sont commencés. Il n'y a pas d'ailleurs de difficultés sérieuses à surmonter : la ligne ferrée de Médine à Bafoulabé n'aura ni montagnes à percer ni fleuves à franchir ; une plaine en partie cultivée, parfois très fertile, coupée de distance en distance par de petites collines et abondamment pourvue d'eau, voilà le pays. En général les populations paraissent animées à notre égard de dispositions plutôt favorables : « Malgré l'attaque dont elle « a été victime à Dio, lit-on dans une publication du journal « l'*Exploration*, la mission Galliéni est pleine d'espoir quant « à l'accueil que nous réservent les populations, dont le « chemin de fer du Sénégal au Niger traversera le territoire. « Notre réputation est excellente parmi elles ; les caravanes « qui viennent chaque année trafiquer sur la côte, ont fait « connaître comment nous traitons les marchands et les « étrangers : on loue notre douceur et notre justice, et l'on « a une très haute idée de notre puissance. Le bruit de « notre approche a éveillé partout une attention sym- « pathique ; on espère que nous assurerons la paix, à « laquelle aspirent ardemment ces pays que les ravages de « la guerre affligent depuis trente ans. »

Quant au climat, il est avéré que la chaleur y est moins intense et l'air plus salubre qu'à Saint-Louis. Le lieutenant italien Massari, arrivé d'un récent voyage au Soudan, vient de déclarer au congrès de Venise que sur les collines, à quelque distance du Niger, la campagne n'es pas malsaine. En outre le docteur Bayol, envoyé en mission à Timbo pour conclure un traité avec l'almamy du Fouta-Djallon, a écrit dernièrement qu'entre la vallée de Karima et Timbi s'étend

Digitized by Google

une région élevée de 1,200 mètres environ au-dessus du niveau de la mer et qui est saine. Ces observations ont une très grande importance ; car, si elles sont bien confirmées, on pourrait établir sur ces hauteurs un sanitarium, asile où les soldats et les marins, éprouvés par le climat du Sénégal, iraient reprendre forces et santé. Il y a là une question d'humanité qui mérite d'appeler l'attention particulière du gouvernement. C'est bien le moins que l'on cherche à améliorer les conditions sanitaires de ces vaillantes troupes de la marine, exposées à de si nombreux dangers, et qui déploient tant d'énergie et de dévouement pour maintenir au loin les intérêts et la puissance française.

La marine, rendons-lui cette justice, a déployé une grande activité et une réelle persévérance : souvent elle a encouru en matière coloniale des reproches sévères et mérités ; mais dans cette entreprise des chemins de fer du Sénégal elle n'a droit qu'à des éloges. C'est maintenant aux Chambres à seconder ses efforts et à ne pas reculer devant tous les sacrifices nécessaires pour terminer rapidement cette œuvre si importante de la jonction du Niger au Sénégal.

Le Parlement semble d'ailleurs disposé à entrer dans cette voie, car il a voté le 2 août 1880, un crédit de 1,300,000 francs à cet effet, et la loi du 19 février 1881 en ouvrait un autre de 8,552,751 francs, en addition au budget des dépenses sur ressources extraordinaires, pour être inscrit à la 3e section du budget de la marine sous le titre de chapitre VI : *Travaux de chemins de fer au Sénégal.* C'est aussi au pays et à la presse à encourager nos hardis compatriotes qui vont risquer leur vie sur ces rives si dangereuses, afin d'étendre notre influence jusqu'au centre de l'Afrique.

Pourquoi faut-il qu'à l'insalubrité du climat vienne encore s'ajouter une épidémie meurtrière de fièvre jaune qui décime cette colonie si vaillante. Jamais peut-être le

Digitized by Google

fléau n'avait sévi avec une telle violence ! Le gouverneur M. Lanneau a été frappé ; les fonctionnaires en grand nombre succombent à leur poste victimes ignorées du devoir ; les médecins de la marine que le terrible mal n'épargne pas non plus, rivalisent de courage et de dévouement. Pour combler les vides, d'autres partent de France intrépides et résignés : ils savent que la mort les attend là-bas. Dernièrement le docteur Chassaniol, vieillard de 70 ans, qui avait bien mérité le repos et la retraite après une carrière toute d'abnégation, s'embarquait pour le Sénégal afin de porter à cette colonie si éprouvée ce qui lui reste d'énergie et de forces. Exemple admirable, spectacle fortifiant qui console de bien des tristesses de l'heure présente. Quelles que soient les défaillances d'un peuple, lorsqu'il donne de pareilles preuves de grandeur d'âme et d'héroïsme, il est impossible de désespérer de lui et de son avenir !

Joseph JOUBERT.

Digitized by Google

LA CONQUÊTE JACOBINE

Le second volume de Taine, moins fécond peut-être que le premier en documents nouveaux, emprunte aux événements que nous traversons une douloureuse actualité. L'histoire ne se recommence pas, dit-on; c'est cependant celle d'hier, d'aujourd'hui, de demain, peut-être, qui revit dans ces pages où nous voyons une minorité audacieuse et turbulente s'emparer du pouvoir sous les yeux « d'une majorité moutonnière qui n'ose troubler l'ordre pour mettre fin au désordre. » Le rapprochement est d'autant plus saisissant qu'il n'est pas voulu. Notre auteur, en effet, fermant les yeux pour ne pas voir, déclare, « qu'aujourd'hui comme autrefois dans les mansardes d'étudiants, dans les cabinets déserts de médecins sans clients, il y a des Brissot, des Danton, des Marat, des Robespierre, des Saint-Just en germes qui, faute d'air et de place au soleil, n'éclosent pas. »

Ils n'éclosent pas! Mais qu'êtes-vous donc Gambetta, Ferry, Cazot, Constans, Paul Bert? Nés comme vos devanciers « dans la décomposition sociale ainsi que des champignons dans un terrain qui fermente, » dans quels milieux vous recrutez-vous? Taine va nous l'apprendre. « Ce sont des avocats, des notaires, des huissiers, des anciens petits juges, des procureurs de province, des médecins, des littérateurs de deuxième ou troisième ordre, des journalistes » — ajoutons quelques renégats et quelques illuminés; — au second plan sont ceux qui ont reçu une première ébauche d'éducation, des commis, des clercs, des bouchers, des maîtres de poste, des ouvriers comme Simon, ce précepteur du Dauphin, qui écrivait: « Je te

Digitized by Google

coitte le bonjours mois et mon est pousse »; bref, les ratés de toutes les classes.

Par une véritable analyse chimique, Taine nous montre le jacobin composé par parties à peu près égales « d'amour-propre exagéré et de raisonnement dogmatique; » il oublie un troisième élément, devenu prépondérant, dans le radical d'aujourd'hui, la cupidité, dont il constate pourtant l'existence presque à chaque ligne. N'a-t-il pas du reste défini lui-même la Révolution « une mutation de propriété » par le vol.

Mais le trait distinctif du jacobinisme, ce qui en fait presque un cas pathologique, c'est l'orgueil poussé jusqu'à la démence. Depuis le *Non serviam* de Lucifer les échos du ciel n'avaient pas répété de pareils cris de révolte; c'est par ce côté surtout que la Révolution est satanique dans son essence, suivant la belle expression du comte de Maistre. « Nous serons un peuple de dieux » s'écrie un député à la tribune, répétant, sans le savoir peut-être, le cri de nos premiers parents. « Sous un gouvernement si beau, la femme enfante sans douleur » dit David d'Angers. — Un autre affirme « que les sans-culottes sont invulnérables comme les dieux qu'ils remplacent sur la terre. » Nos modernes radicaux n'ont plus en eux-mêmes cette foi de néophyte: la dernière guerre nous a montré comment ils se cantonnent dans des places à l'heure du danger; ils ont aussi perdu la prétention d'être des dieux. Que leur importe après tout? ils n'en demandent point tant, leur orgueil s'est ratatiné en amour-propre et leur théorie n'est plus que l'expression de leur égoïsme : pâles copies de leurs farouches devanciers, dont ils diffèrent autant que les fougères actuelles des plantes colossales de l'époque carbonifère.

Tant qu'au programme, il est resté le même. Ce qu'ils demandent toujours, « ce n'est pas une somme honnête de liberté, un contrôle raisonnable, non, *c'est la propriété*

Digitized by Google

pleine et entière de la France et des Français, » à condition toutefois que cette « royauté » ne soit conférée qu'à ceux qui adhèrent à la doctrine. « Ainsi le dogme de la souveraineté du peuple aboutit à la dictature de quelques-uns et à la proscription des autres. » — « Il se fonde une petite oligarchie despotique qui compose à elle seule le peuple souverain. » C'est la théorie de Collot d'Herbois qui déclare « que les jacobins ont toutes les vertus, mais qu'ils les réservent pour les patriotes qui sont leurs frères, tandis que les aristocrates ne le seront jamais. »

Saint Augustin disait : « Aimez Dieu et faites ce que vous voudrez. » — « Soyez bon républicain, et remplissez vos poches, » s'écrient les jacobins en parodiant cette belle parole, comme le diable parodie les merveilles de Dieu. On faisait observer à Robespierre que Desfieux, une étoile du parti, « était un voleur, un banqueroutier frauduleux »; à chacune de ces accusations, il se contentait de répondre : « C'est un bon patriote. » Bons patriotes aussi Westermann qui vola un plat d'argent chez un restaurateur et fut expulsé deux fois de Paris pour vol; Sergent qui a pris des montres et des bagues dans un dépôt dont il était le gardien, « des tas d'argenterie » et un million cent mille francs ont disparu entre ses mains; Huguenin « un concussionnaire éhonté »; Hébert, contrôleur des Variétés, renvoyé pour filouterie; Henriot, chassé pour vol de chez un procureur, puis enfermé à Bicêtre pour le même motif; Jourdan, un ancien brigand « qui travaillait sur les grandes routes »; Manuel « qui a volé dans un dépôt public la correspondance de Mirabeau et la revend 2000 écus ». Auprès de ces grands voleurs un simple malhonnête homme comme Brissot paraît une hermine et Taine s'oublie jusqu'à le qualifier de « probe » alors qu'il raconte un peu plus loin qu'en 1783, il avait reçu 13.355 francs pour fonder un lycée à Londres ; « le lycée ne fut pas fondé et l'argent pas rendu. »

Digitized by Google

Du reste, tous sont doués d'une conscience large et, comme on dit vulgairement, mangent volontiers à deux rateliers : Pétion, « ce vieux décor mis de côté, après le 10 août », et Santerre ont reçu de la cour 750.000 francs, Danton est payé 50.000 écus pour espionner les jacobins. On ignore généralement que le héros favori de M. Cazot, « l'entrepreneur des massacres de septembre » signait en 1781 *d'Anton*, risquant les travaux forcés pour se faire passer pour noble. Sa haine contre l'ancien régime n'est du reste, qu'amour-propre froissé et ingratitude. « L'ancien « régime a fait une grande faute, disait-il cyniquement ; « j'ai été élevé par lui dans une des bourses du collège du « Plessis. J'y ai été élevé avec de grands seigneurs qui « étaient mes camarades et vivaient avec moi dans la fami- « liarité... Mes études finies, je n'avais rien, j'étais dans la « misère, je cherchais un établissement..... Ce ne fut « qu'après de longues années que je parvins à acheter une « charge d'avocat aux conseils du Roi. La révolution est « arrivée ; moi et tous ceux qui me ressemblaient nous nous « y sommes jetés. *L'ancien régime nous y a forcés* en nous « faisant bien élever sans ouvrir aucun débouché à nos « talents. » — C'est le reproche qu'adressait un jour aux petits séminaires, un ancien conseiller municipal d'Angers. « Ils ne font que des déclassés » nous disait ce farouche partisan de l'instruction obligatoire, déclassé lui-même de la pire espèce, oubliant sans doute que les petits séminaires ne l'avaient pas élevé.

Ainsi pratiqué par les chefs, le vol est mis partout à l'ordre du jour, partout l'historien montre les jacobins la main dans le sac et les pieds dans le sang. » Dans un émouvant tableau de l'état de la Provence en 1792, nous voyons les Marseillais faisant à main armée des expéditions contre les villes les plus riches de la contrée et levant, en outre du pillage auquel ils se livrent sans scrupules, de véritables contributions de guerre : ainsi on extorque

Digitized by Google

25,000 livres à Cavaillon, 12,000 à Baune, 15,000 à Pioline, 104,000 à Manosque. Aix et Arles sont taxés chacune 1,400,000 francs et au retour d'une de ces fructueuses expéditions on trouve 30,000 francs dans la valise d'un des administrateurs. — Les jacobins prennent goût à ces faciles conquêtes, « contents de sauver la patrie en faisant bombance. »

Avignon devient le théâtre de scènes effroyables, et là cependant le peuple ne peut dire que la misère et le poids des impôts l'ont poussé à la révolte : « pour un sol ou deux, » écrit Michelet, « on avait pain, vin, viande et sous l'administration débonnaire des papes « les charges publiques étaient de 800,000 livres pour 126,684 habitants. » — Un pareil scandale ne peut durer, les Marseillais y mettent bon ordre : après avoir massacré et pillé, ils exigent encore une contribution de 300,000 livres. A Saint-Affrique les « *Tape durs* » règnent en maîtres et lèvent des impositions, non pas sur des nobles, mais sur « tel tanneur ou trafiquant en bestiaux qui paiera 36 livres ; un chapelier est taxé 72 livres, de malheureux vieillards sont dépouillés de leur unique assignat de 5 livres ; une pauvre femme n'a que sept sous et demi, on s'en empare », et les juges de paix n'osent agir sous prétexte « qu'ils ont peur eux-mêmes. »

« A Nîmes, même système, des ouvriers sont taxés 50 livres, 200, 300, 900, 1,000 même, sous peine de dévastation et de mauvais traitement. »

A Paris, la Commune donne l'exemple et pille le trésor sans plus de scrupules que les particuliers. « Elle dépense « 85.000 francs par mois pour sa police militaire, un mil- « lion par mois entretient les ouvriers fainéants qu'elle a « racolés à son de trompe pour établir un camp sous Paris, « 5 millions de francs couvrent les petits détaillants de la « capitale contre la dépréciation des billets de confiance, « 12,000 francs par jour maintiennent le prix du pain à la

Digitized by Google

« portée des indigents de la capitale » qui pullulent depuis que les industries de luxe chôment. A peine les membres de la Commune sont-ils arrivés au pouvoir par force et surprise qu'ils font main basse sur l'argent. Ils extorquent à l'Assemblée plus de 6 millions, et revêtus de l'écharpe municipale pillent les hôtels dont la confiscation a fait une propriété nationale : ils prennent 100.000 écus dans l'un, le garde-meuble reçoit aussi leur visite, ils volent des bijoux et autres effets précieux, plus 340.000 livres. Bientôt, continuant leurs exploits, ils « désignent dans chaque section les gens aisés, évaluent leur revenu à leur gré, ou d'après la commune renommée, et leur envoient l'ordre de payer tant, à proportion de leur superflu et selon une taxe progressive. »

Tout comme en l'an de grâce 1881, « les places servent de récompense ; elles ne sont données ni à la capacité « ni à l'ancienneté, ni à l'expérience, mais à la suffisance, « à l'intrigue, à l'exagération. » Un contemporain raconte qu'il se démet d'un petit emploi « parce que la moindre place étant convoitée, le moindre employé se trouve en butte aux dénonciations de tous genres. »

Les places en effet sont avantageuses, car on y remplit ses poches et celles de ses amis. Pache laisse en trois mois d'administration 130 millions de déficit « dont on ne peut retrouver les quittances » et ainsi des autres qui, comme nos ministres actuels, disposent à leur gré des deniers publics. Rolland, par exemple, alloue 30.000 livres à Fournier l'Américain « pour solder, en sus de ses vols, le massacre des prisonniers d'Orléans. » La France est tombée aux mains d'une bande de Cartouches et de Mandrins qui, « tandis que d'une main ils saisissent l'homme au collet, de l'autre fouillent dans ses poches. »

Comment ont-ils escaladé le pouvoir? comment s'y maintiennent-ils? sont-ils le nombre en ces temps de souveraineté populaire? Il nous importe de le savoir car, par

Digitized by Google

une triste ressemblance avec les conservateurs d'alors, nous subirons la conquête radicale, comme ils ont subi la conquête jacobine, si nous imitons « leur inertie, leur « imprévoyance, leur fatigue, leur aversion pour le tapage « électoral et leur manque de préférences politiques. »

Le parti jacobin, pour arriver au pouvoir, multiplie à satiété les élections : « Tous les quatre mois la machine électorale se met en mouvement » et le vrai peuple trouve vite que tant de prérogatives deviennent une corvée. Les affaires publiques l'occupent moins que les siennes propres ; il les laisse à une infime minorité de braillards qui s'en font une carrière, et s'abstient en masse par peur et dégoût. D'ailleurs le serment civique et ecclésiastique est imposé aux électeurs, et ce serment froisse la conscience de la majorité qui, au lieu de réclamer avec énergie le maintien de la liberté, préfère se retirer. La terreur la prive de ses candidats, car tous les maires et magistrats honnêtes ont dû donner leur démission ; on peut désormais être sans crainte, ils ne brigueront pas des places où leur conscience ne leur a pas permis de rester. Quelques députés de la Constituante voyant le danger essayent-ils de revenir en arrière et de déclarer comme Barnave que les futures Assemblées doivent avoir seulement l'influence du conseil des notables, on les écartera en leur faisant voter qu'ils ne sont pas rééligibles.

Outre la fréquence des élections, les jacobins trouvent dans les clubs un sûr moyen de domination. « Notre tactique « était simple, dit Grégoire. On convenait qu'un de nous « saisirait l'occasion opportune de lancer sa proposition dans « une séance de l'Assemblée nationale. Il était sûr d'y être « applaudi par un très petit nombre et hué par la majorité; « n'importe, il demandait et l'on accordait le renvoi à un « comité où les opposants espéraient inhumer la question. « Les jacobins de Paris s'en emparaient. Sur invitation

Digitized by Google

« circulaire et d'après leur journal, elle était discutée « dans trois ou quatre cents sociétés affiliées, et, trois « semaines après, des adresses pleuvaient à l'Assemblée pour « demander un décret dont elle avait d'abord rejeté le projet « et qu'elle admettait ensuite à une grande majorité, « parce que la discussion avait mûri l'opinion publique. » Les honnêtes gens essayent d'abord de faire partie des clubs, mais les enragés s'entendent, se poussent, se montent et jouent des coudes pour jeter à la mer le modéré qui a cru pouvoir prendre place auprès d'eux sur ce nouveau radeau de la Méduse. On compte en France 26,000 de ces Sociétés où « le dogme de la Révolution devient incontestable aux yeux des membres à force d'être incontesté. »

Se sentant en force, le parti rétablit tous les privilèges à son profit. « La chose publique est à nous, à nous seuls, » s'écrient-ils, et ils refusent à leurs adversaires le droit de se réunir ; comme aujourd'hui la police s'abstient de protéger les bons citoyens, elle ne trouve d'autre moyen de prévenir les violences jacobines que de disperser le groupe des amis de la Constitution monarchique. Cet exemple est partout suivi en province. « Toujours on punit les honnêtes gens des violences qu'ils subissent » car quiconque n'est pas jacobin est exclu du droit commun. Le club étend partout son influence, les moindres villes, les plus infimes bourgades en possèdent un, recevant d'en haut l'impulsion et la suivant aveuglément. « En 1791, la petite ville de Mortagne avait persisté dans le mouvement libéral de 1789, la haute classe s'était offerte avec zèle aux fonctions publiques et gratuites que seule elle pouvait bien remplir. » Survient un ancien cuisinier qui fonde un club et bientôt la populace pille les maisons des nobles et des bourgeois ; « on casse les bâtons de pommade des dames, sous prétexte qu'ils peuvent contenir des balles cachées, et l'on emporte leur poudre à poudrer, sous prétexte que c'est de la poudre à canon peinte et masquée! »

Digitized by Google

La population est devenue subitement imbécile et folle, c'est un malade atteint de fièvre chaude et de délirium tremens, enivré de théories creuses comme de liqueurs fortes, qui se rue sans raison sur des passants inoffensifs. De pareilles scènes se renouvellent partout, partout les clubs prennent la direction du mouvement et imposent leur autorité par la peur. « Tremble, meurs, ou pense comme moi », telle est leur devise.

Pour garder le pouvoir dont ils se sont frauduleusement emparés les jacobins ne reculent devant aucun moyen, « ils entrent dans la société comme un coin de fer dans un amas de platras disjoints » et la majorité qui refuse d'employer la force pour jeter bas toute cette vermine « est comme un homme sans armes aux prises avec un homme armé. » Ce qui confond en effet lorsqu'on étudie l'histoire de la Révolution, c'est l'absence de la défense. Il semble qu'une classe tout entière de citoyens ait perdu l'instinct de la conservation : ils se laissent massacrer comme un troupeau de moutons, sans songer à s'unir pour une action commune, mettant leur gloire à ne faire aucune résistance ; comme des stoïques ou des fatalistes orientaux, lorsque le sultan populaire leur envoie le cordon, ils tendent le cou. Taine trouve la raison de cet énervement général « dans la « douceur des mœurs et le rêve idyllique qui avaient « détrempé la volonté militante ; dans les classes élevées, « même dans les classes moyennes, on avait horreur du « sang, et partout les magistrats oubliaient que le maintien « de la civilisation est un bien infiniment supérieur à la « vie d'une poignée de malfaiteurs ou de fous. » Le Roi lui-même, qui, dans son amour aveugle pour ses sujets, « n'a jamais sondé l'immensité de la bêtise populaire et les profondeurs de la méchanceté humaine, » se fait une complète illusion sur la portée du mouvement. Il croit qu'on n'en veut qu'à sa personne alors que c'est la société entière qu'on attaque en lui et que de l'énergie de sa résistance

Digitized by Google

« dépend le salut de tous les honnêtes gens de son royaume. » Les indécis et les timides forment tout un parti, qui n'a pas une idée plus juste de la situation : ils s'imaginent, qu'en cédant toujours on désarme la bête populaire, ils en appellent du peuple ivre au peuple sensé, des Parisiens aux gens de province, ne sachant pas que la France entière se laisse conduire par le centre et que « pourvu que l'injonction arrive d'en haut par voie hiérarchique elle s'exécute d'un bout à l'autre du territoire. » Ce sont eux qui au 20 juin crient à deux officiers qui veulent fermer devant l'émeute les grilles des Tuileries : « Prenez garde, pour sauver un homme vous allez en faire périr des milliers. » Au 10 août, ces vibrions de la résistance font mieux encore, ils livrent le général pour sauver la forteresse, et cependant, tous les historiens l'ont prouvé, la résistance était encore possible. « Louis XVI pouvait se défendre, se sauver et même vaincre »; la brute populaire n'est terrible que quand on ne lui résiste pas, il en est d'elle comme de ces taureaux demi-sauvages qui paissent dans les grandes plaines de la Camargue, il suffit d'un homme adroit pour les terrasser. Ainsi les quelques bataillons disciplinés et fidèles groupés autour du Roi suffisaient à repousser cette légion *d'esclaves ivres* enhardis seulement par l'impunité.

Plus d'une fois on avait pu juger de leur valeur. « Le 20 juin ils s'enfuyaient au seul mouvement de présenter les armes que fit la garde nationale à l'arrivée d'une députation de l'Assemblée : on fut obligé de les rassurer et de leur dire qu'on ne voulait pas tirer sur eux. » Une autre fois, le 17 juillet, pendant une revue de la garde nationale, celle-ci, lapidée par la foule, tire sans attendre l'ordre de ses chefs : une déroute subite entraîne loin du Champ-de-Mars ces intrépides braillards.

La répression était donc sinon facile, au moins possible. Mais « l'attitude du Roi est celle d'un chrétien dans le

Digitized by Google

cirque, » et de son côté l'Assemblée, qui voit son pouvoir convoité par la Commune, se contente de déclarer, le 9 août, qu'elle n'est pas libre et pour tout expédient « adopte « une adresse philosophique : Instruction du peuple sur « l'exercice de sa souveraineté. »

« En temps de révolution, continue M. Taine, fatigué de raconter la tyrannie sauvage d'une tourbe fanatique et brutale, la vase devient surface et communique sa couleur au fleuve ; » ainsi le pouvoir tombe aux mains des jacobins bien qu'ils ne forment qu'une infime minorité. En novembre 1791, à Paris, sur 81,000 électeurs ils ne sont que 6,700 : en moyenne un sur 15 pour toute la France. A Avignon, 350 bandits pillent et terrorisent 30,000 habitants. A Paris, pour élire un maire et des officiers municipaux il ne se trouve que 14,000 votants sur 160,000 électeurs inscrits et dans toute la France, lors des assemblées primaires, il manque *6.300.000* électeurs sur *7.000.000*. La qualité des votants n'y est pas plus que la quantité; ceux qui n'ont rien sont les seuls à exprimer leurs préférences politiques, et pour les en récompenser on leur offre « 20 sous par lieue et 3 livres par journée de séjour. »

Les jacobins reconnaissent à eux seuls le droit de s'occuper de la chose publique, ils dictent au peuple la ratification de leurs actes, et lorsque celui-ci refuse d'y apposer sa signature, on l'y contraint de vive force. A Montpellier, on brûle les boîtes de scrutin, on tue plusieurs personnes et la municipalité, voyant l'aurore d'un nouvel âge d'or, écrit que « les élections se font avec la plus grande tranquillité, parce que tous les malintentionnés s'en sont volontairement écartés, une grande partie d'entre eux ayant quitté la ville. »

Dans maint village, la minorité jacobine s'assemble au cabaret et nomme un maire qui est validé comme patriote; « tant pis pour celui de la majorité, les suffrages bien plus nombreux qui l'ont choisi sont nuls parce qu'ils sont fana-

Digitized by Google

tiques. » Les invalidations, on le voit, font partie des mœurs républicaines.

Partout les honnêtes gens « se retirent d'un jeu qu'en 1789 ils ont voulu jouer sans le connaître et où depuis 1791 ils se sont toujours brûlé les doigts. » Et cependant au milieu de ces saturnales et de ces massacres, dans ces pages lugubres qui semblent empruntées à l'histoire du Dahomey il y a des traits qui montrent que le peuple de Paris était encore religieux et même bien plus religieux qu'aujourd'hui : « au mois de mai 1793, en pleine Convention, un prêtre qui porte le viatique voit la multitude accourir de toutes parts pour se jeter à genoux, tous, hommes, femmes, jeunes et vieux se précipitent en adoration. » Un autre jour, c'est la châsse de saint Leu qui est portée en procession et là encore tout le monde se prosterne, tous ôtent leur chapeau, un corps de garde présente les armes « et les citoyennes des Halles se concertent pour savoir s'il n'y aurait pas moyen de tapisser. »

L'abstention des honnêtes gens et l'intimidation exercée par les jacobins ont pour résultat de « faire baisser d'assemblée en assemblée le niveau politique. » Le baron de Staël définit la Législative « le conseil des avocats de toutes les villes et villages de France. » En effet, sur 745 membres on compte 400 avocats, pris pour la plupart dans les derniers rangs du barreau, le plus grand nombre ayant moins de 30 ans et soixante moins de 26; c'est-à-dire des hommes dénués de toute expérience et n'ayant pour eux que leur faconde. Bien entendu les nobles, les grands propriétaires, les prélats sont soigneusement exclus, tous les députés ensemble ne possèdent pas 300,000 livres de revenu. Ils ont donc leur fortune à faire avant de penser à celle de la France. Les ministres qu'on place à la tête des affaires sont tellement invraisemblables que ceux dont nous gratifie le régime actuel les égalent à peine : au comité diplomatique on a placé Brissot « journaliste ambulant et

Digitized by Google

bavard outrecuidant, » mari d'une blanchisseuse et qui prétend conduire l'Europe comme sa femme conduit sa lessive. Ce patriote, pour obtenir l'alliance de l'Angleterre, propose de lui remettre Dunkerque et Calais! — Au comité des finances on a placé Cambon « qui ne compte pour subvenir aux dépenses que sur les confiscations qu'il provoque en France et veut instituer en Belgique le vol systématique pratiqué en grand. » Encore une tradition qui s'est fidèlement continuée, car nous voyons aujourd'hui s'étaler au grand jour le même mépris de la propriété. En passant Taine jette bas d'un mot le piédestal de Condorcet « le plus chimérique des esprits faux » et le plus cynique des menteurs.

La pression électorale a été si éhontée que 500 fonctionnaires s'asseoient sur les bancs de la Législative. Ceux-là formeront une majorité toujours dévouée, car leur place dépend de leur servilité et ils n'administrent que sous la main de leurs électeurs jacobins bien décidés à « toujours retenir l'autorité qu'ils délèguent. » Le peuple seul étant souverain, les députés ne sont que des domestiques qu'on surveille, réprime, gourmande, renvoie même au besoin; et Dieu sait que si la multitude jouissait de son bon sens, elle userait de cette prérogative pour créer des loisirs à ces « moulins à paroles qui tournent à vide et grâce auxquels le premier des pouvoirs publics devient « une fabrique de sottises. » Le mot est dur, mais de combien de *Chambres* sur terre pourrait-on en dire autant !

Les niaiseries de la Constituante sont dépassées, et le vent souffle tellement à la folie que quelques hommes de talent perdus dans cette bagarre subissent son influence, boursouflent leur style, enflent leurs idées « et sont emportés par la phrase ronflante, comme une barque sans lest par une voile trop large. » — Aussi les séances réussissent le difficile problème d'être plus incohérentes et plus passionnées que celles de l'Assemblée constituante :

Digitized by Google

« le désordre s'y exagère jusqu'au tumulte et le bruit jusqu'au vacarme. » Nulle police pour donner au moins une apparence de dignité à la représentation nationale; « des attroupements d'hommes et de femmes traversent la « salle en poussant des cris politiques. On admet à la « barre toutes les parades indécentes, puériles ou même « grotesques » et en ce genre rien d'égal à la déposition de deux boucles de souliers, « offertes par des citoyens « pauvres et vertueux. Elles ont servi, disent-ils, à « contenir les tirants de nos souliers sur nos pieds, elles « serviront à réduire sous eux avec le caractère de la vérité « tous les tyrans ligués contre la Constitution. »

La Chambre est un véritable théâtre dont les tribunes, remplies d'un public choisi et payé, approuvent ou sifflent les représentations; seulement les sifflets dégénèrent en huées et les huées en menaces. Brissot lui-même, ayant été trouvé tiède, reçoit un jour deux prunes au visage, mais d'ordinaire les choses sont plus sérieuses, on crie : « A bas l'orateur! A l'abbaye le rapporteur » et quand un député demande qu'on fasse taire « ces tas de gueulards » comme dit M. Gambetta, on lui répond que ce serait oublier le respect dû au peuple, le souverain juge.

A la sortie on insulte ou on bouscule les députés de la droite, on dirige contre eux poings et bâtons, ils manquent d'être écharpés par cette troupe de bandits que la Révolution et l'or de Philippe-Égalité ont attirés dans la capitale. Ils ne sont qu'une poignée, se transportant d'un point à un autre et faisant nombre comme des figurants de théâtre dans un défilé; leur salaire atteignait 12 francs par jour, on était, paraît-il, plus généreux qu'aujourd'hui où les bons gosiers ne se louent que 30 sous pour crier : « A bas la calotte! Les Jésuites sac au dos! » etc.

Tel est le public des tribunes de la Législative; sous la Convention il prendra des libertés plus grandes encore et siégera quelquefois avec les députés.

Digitized by Google

Comme la Chambre des 363, la majorité girondine « supprime toutes les congrégations séculières d'hommes « et de femmes ecclésiastiques ou laïques, même celles « qui sont uniquement vouées aux services des pauvres dans « les hôpitaux, même celles qui donnent l'enseignement « primaire et dont l'abolition va ôter à 600,000 enfants les « moyens d'apprendre à lire et à écrire. » Mais qu'importe à la République ? « Les congrégations insinuent dans l'esprit des enfants le poison de l'aristocratie et du fanatisme » donc elles doivent périr. En 1792, en effet, on expulsait tout comme en 1880 et par les mêmes procédés : à Paris, le supérieur d'un collège irlandais, protégé par un traité international, est sommé par un commissaire de police et un commandant de la garde nationale de faire évacuer sa chapelle aux quelques fidèles qui y entendaient la messe d'un prêtre orthodoxe, « sinon on les abandonnera au peuple », c'est-à-dire à des égorgeurs sortis d'un cabaret voisin.

Ne dirait-on pas un récit d'hier ? Mais courage ! les décrets du 29 mars seront-ils plus immortels que ceux de la Législative ? Quinze ans n'avaient pas passé sur les cercueils des girondins que les congrégations florissaient de nouveau sur la terre de France, comme ces plantes dont les racines profondes échappent aux rigueurs de l'hiver et qui repoussent chaque printemps en dépit des frimas.

Le passé de M. Taine pouvait faire craindre qu'après avoir tracé d'une plume vengeresse un effroyable et ressemblant portrait du jacobin, il n'adoucît trop les tons de sa palette pour peindre le girondin. Mais, là encore notre auteur a le ton juste ; il montre le loup ravissant sous une peau de brebis et apprécie sévèrement le rôle exécrable de ces hommes qui ne se distinguaient des jacobins « que « par des habitudes de tenue, des besoins de décence et « même des goûts d'élégance. » « Ils sont même, dit-il, plus impies comme philosophes que les autres », gens du

Digitized by Google

peuple pour la plupart, qui ne détestaient de la religion que sa morale et n'auraient point eu contre ses dogmes et sa constitution cette haine farouche et persécutrice du sectaire.

Dans des pages saisissantes, Taine nous peint l'agonie de la Gironde. On voit s'amonceler peu à peu sur sa tête l'orage qu'elle a formé contre la royauté. Le peuple abandonne cette majorité faible, désunie, impuissante, qui n'a d'énergie que pour le mal, qui ne sait ni résister ni se défendre, qui livre à ses ennemis le pouvoir militaire et le pouvoir civil, dont la lâcheté n'a d'égale que la sottise, qui se trahit elle-même dans cette dernière et mémorable séance, où, traqués comme un troupeau, affolés par la peur, on leur fait déclarer, la baïonnette sous la gorge, « qu'ils sont libres dans leurs délibérations » et voter leur propre proscription.

Mais avant cette fin tragique qui doit faire réfléchir nos modernes opportunistes, ils avaient « glissé jusque dans « l'abîme sans fond, où l'État, selon la formule de Jean-« Jacques, omnipotent, philosophe, anti-chrétien, autori-« taire, égalitaire, intolérant et propagandiste, confisque « l'éducation, nivelle les fortunes, persécute l'Église, « opprime les consciences et écrase l'individu. » Tel était leur idéal, tel est celui de nos gouvernants. Ils seront l'État et l'État sera Dieu. Avec ce grand mot de souveraineté populaire, la Révolution présente toujours au peuple le fruit fatal de la révolte ; comme Satan, elle dit à l'humanité souffrante et courbée sous le poids de sa chute : « Vous serez comme des dieux ! » Et ce cri retentit de siècle en siècle comme un écho infernal de premiers jours du monde; il allume les convoitises, excite les passions et réveille toutes ces folles espérances qui dorment au fond du cœur de l'homme comme un souvenir de son passé.

Pour nous faire toucher du doigt la faiblesse, l'incapacité et l'inepte aveuglement de l'homme qui a été

Digitized by Google

l'incarnation de la Gironde, Taine évoque devant nous le spectre de Rolland. Nous voici dans le cabinet de cet idéologue qui proposait autrefois à l'Académie de Lyon « d'utiliser les morts en en faisant de l'huile et de l'acide phosphorique ; » il a en politique des idées aussi bizarres qu'en chimie. Mme Rolland travaille avec son mari ; la carte de France est étendue devant eux , et partout où leur doigt se pose, il rencontre une tache de sang. Les dossiers qu'ils dépouillent indiquent le degré de décomposition auquel est arrivé le pays. Partout des massacres comme dans une contrée envahie par les barbares. Ici ce sont de vieux prêtres qu'on égorge et que l'autorité ne peut défendre, occupée qu'elle est à planter un arbre de la Liberté ; là des assassins mangent le cœur de leurs victimes; ailleurs une municipalité déclare naïvement « qu'elle a pris le seul parti convenable, celui de souffrir « en silence toutes les avanies dont elle a été l'objet, elle « n'a pas eu recours au ministre, sentant combien il « devait être lui-même embarrassé. » On n'est pas plus discret. La France entière s'agite comme dans les convulsions de l'agonie ; les violences, les scènes de carnage éclatent sur tous les points à la fois et devant ce spectacle, Rolland ne sait que « gémir et faire observer que les victimes immolées étaient anti-révolutionnaires. »

Voilà ce que les girondins ont fait de la France à l'intérieur : voyons leur action s'exercer à l'extérieur. Comme tous les gouvernements d'aventure, ils veulent la guerre et « ce sont eux qui lancent aux abîmes grondants de la mer inconnue le navire désemparé. » « La guerre est actuellement un bienfait national, s'écrie Brissot, et la seule calamité qu'il y ait à redouter, c'est de ne pas avoir la guerre. » Il répète cette pensée sous toutes les formes. « Nous mettrons le feu aux quatre coins de l'Europe » et il insulte les rois à la tribune.

Louis XVI s'oppose de tout son pouvoir aux folies belli-

Digitized by Google

queuses des girondins. Le reviremement d'opinion sur lequel il avait compté commençait à se produire, la bourgeoisie s'apercevait que « la Révolution n'est que la guerre de ceux qui n'ont pas contre ceux qui ont » et le peuple « était las et fatigué à l'excès. » Aussi les ennemis du Roi sentent-ils la nécessité d'un coup de fouet pour réveiller l'opinion et empêcher le mouvement de se ralentir. Ils déclarent donc que tous les peuples sont *des sauvages* avec lesquels on ne traitera que quand ils auront conquis leur liberté, et ils se donnent la mission de propager dans le monde entier les doctrines nouvelles. Pendant ce temps, les girondins excitent le peuple « contre le gouvernement tout entier auquel ils imputent et l'anarchie qu'ils fomentent et la guerre dont ils sont les provocateurs. »

Ici Taine porte une main profane sur la légende des volontaires : « beaucoup sont imbéciles, borgnes, boîteux, les uns trop âgés, les autres trop jeunes, » ils organisent le pillage sur leur route, mettent tout à feu et à sang et sont en somme plus redoutables pour leurs compatriotes que pour les ennemis.

La guerre et l'anarchie résultant de « l'oppression de la « classe supérieure et cultivée à qui l'on retire tous les « droits de l'homme et de la tyrannie de la tourbe « fanatique et brutale qui s'arroge tous les droits du « souverain, » voilà l'état de la France. Nul ne sait la veille s'il ne sera pas incarcéré ou massacré le lendemain. Un auteur qu'on ne suspectera pas d'affection pour l'ancien régime, Rétif de la Bretonne, écrivait : « Pendant « 25 ans, j'ai vécu à Paris plus libre que l'air. Deux moyens « suffisaient à tous les hommes pour y être libres comme « moi : avoir de la probité et ne point faire de brochures « contre les ministres ; tout le reste était permis et jamais « une liberté n'a été gênée. Ce n'est que depuis la Révolu- « tion qu'un scélérat est parvenu à me faire arrêter deux « fois. »

Digitized by Google

L'œuvre de M. Taine n'est point encore terminée. Il ressort de ses deux premiers volumes que les constituants furent des ingénieurs construisant une machine d'après la seule théorie, sans tenir compte des mille résistances de la pratique, air, frottement, pesanteur. Surpris de l'impuissance de l'instrument, ils en abandonnent la direction aux fous du parti jacobin qui sauront pousser jusque dans leurs extrêmes conséquences les théories qu'on a développées devant eux, et moins scrupuleux, forceront la machine à marcher coûte que coûte. L'obstacle, la résistance, c'est le genre humain lui-même, si différent dans la réalité de ce que l'ont jugé, du fond de leur cabinet, les fabricants de constitutions. « Faisons le vide, s'écrient-ils, mettons à mort tout homme qui n'est pas tout entier à la république — supprimons un tiers de la population — diminuons-la de moitié — réduisons la France à 5 millions d'habitants ! » et la Révolution sera accomplie et l'on pourra dire ce qu'écrivent déjà les Marseillais : « Dans nos contrées heureuses, les bons dominent les méchants et forment un corps qui ne souffre point de mélange; tout ce qui est vicieux se cache ou est exterminé. »

Au début de son dernier volume, M. Taine nous dit qu'il n'avait « pas de principes politiques » et que c'est pour en chercher qu'il a entrepris ses grands travaux sur les Origines de la France contemporaine. Nous ne savons s'il a réussi à se former une opinion sur le gouvernement qui convient à son pays; nous le voyons repoussant la loi du nombre, reconnaissant que le suffrage universel met le pouvoir aux mains de la tourbe ignorante et grossière, et déclarant que pour conduire une société moderne, « chose vaste et compliquée, un esprit cultivé est plus capable qu'un esprit inculte, un homme spécial qu'un homme qui ne l'est pas. » Il laisse au lecteur le soin de tirer les conséquences de cette vérité, si puérile et cependant si méconnue, sans se prononcer lui-même.

Digitized by Google

Pour nous la conséquence est nette : un pouvoir électif ne saurait convenir à la France, et en dehors de l'élection il n'y a que l'hérédité ou les coups d'état du césarisme. L'hérédité nous apparaît donc comme le refuge où nous devons tendre et le seul abri contre les tempêtes. Est-ce aussi la conviction intime de notre historien? Il serait téméraire de le dire, il est permis de l'espérer. Quand on cherche loyalement la vérité, on peut, comme le navire par une nuit sombre, hésiter entre le phare qui indique la route et les lueurs trompeuses qui brillent dans l'obscurité; mais le vrai a pour les âmes d'élite d'invincibles attractions et la bonne foi est une boussole toujours sûre, elle conduira, n'en doutons pas, M. Taine au port de la monarchie traditionnelle.

Jean d'Étiau.

Digitized by Google

UNE VISITE

à l'Abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers

Nous sommes en 1781, et nous allons visiter l'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers, l'une des « quatre grosses abbayes de l'ordre de Saint-Benoist, très riches et très bien bâties[1] » que possède notre cité. Nous voici sur le *Champ de Saint-Nicolas*. Cette grande place appartient aux moines. Elle a été nouvellement ornée et embellie de quelques allées d'ormes qui forment une promenade agréable[2]. » Nous y rencontrons « deux cimetières, celui de la paroisse Saint-Nicolas, entouré d'une muraille d'environ quatre pieds de haut, avec une croix de pierre au milieu, et celui de la paroisse Saint-Pierre, où l'on voit encore une grande niche isolée sans figures, semblable à une de celles qui se trouvent dans le cimetière de la Trinité ou de Saint-Laurent[3]. » Les grands cyprès que nous apercevons à notre gauche, derrière la tour carrée, sont ceux du cimetière des moines. Cette tour massive est celle de l'Abbé. « Les quatre grosses cloches qui y sont, que l'on sonne seulement aux grandes fêtes, se font entendre de fort loin et leur accord est admiré de ceux qui s'y connaissent[4]. » Nous

[1] *Histoire d'Anjou*, par Barthélemy Roger, p. 14-15.
[2] *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuillerie, édit. de M. C. Port, p. 468. — Ce sont ces arbres, et non des bois entiers, comme le dit M. Taisne, qui furent dépouillés de leurs branches en 1789. Des habitants de la ville abattant un soir quelques-unes de ces branches, un moine fit feu en l'air pour effrayer ces voleurs ; eux se retirèrent d'abord, puis revinrent en nombre considérable et le lendemain matin, il ne restait plus une seule branche dans les arbres.
[3] Ibid., p. 467.
[4] Ibid., p. 464.

Digitized by Google

n'entrerons pas par cette grande porte cintrée qui se trouve un peu plus loin. C'est celle par où passent les paroissiens pour gagner l'aile dans laquelle se fait le service paroissial; nous allons atteindre l'extrémité de la place, afin de prendre la grande porte de l'Abbaye. Cette chapelle, que nous avons en face de nous dans ce jardin bordant la place à l'est, est la chapelle de Sainte-Catherine. On la laisse aujourd'hui tomber en ruines. C'est pourtant un lieu de pèlerinage très fréquenté. Le 25 novembre, jour de la fête de la sainte, la statue qui décore l'autel, est habillée de la tête aux pieds par les demoiselles de la ville. Celles qui ont passé vingt-cinq ans ont à fournir la coiffure, d'où l'expression *coiffer sainte Catherine* est passée en proverbe. Le même jour, les jardiniers apportent à bénir leurs rameaux destinés aux boutures [1].

Nous prenons à notre gauche la grande porte de l'Abbaye. Si nous n'étions pas venus dans le but de visiter l'antique monastère, mais seulement pour faire une promenade en dehors de la ville, nous demanderions aux bons Pères qu'ils voulussent bien nous laisser parcourir leur garenne. La voici à notre droite, derrière cette nouvelle hôtellerie que l'on reconstruit [2]. Elle est d'une étendue considérable, et offre les aspects les plus pittoresques. Je ne connais pas dans tous les environs d'Angers de lieu plus beau à voir. Elle suit le bord du torrent du Brionneau qui, après s'être quelque temps élargi au fond d'une vallée solitaire, s'étend au milieu de rochers sauvages l'espace d'une lieue et tombe enfin de l'autre côté du monastère par une haute cascade. Les rochers de la garenne sont couverts de grands et beaux arbres. Les moines ont pratiqué là de larges allées bordées

[1] Péan de la Tuillerie, p. 467. La chapelle fut incendiée lors du siège d'Angers par les Vendéens. Une fabrique d'acier en occupait les derniers murs en l'an III.

[2] Ce bâtiment de la nouvelle hôtellerie n'a jamais été achevé, la Révolution ayant interrompu les travaux. Il est occupé aujourd'hui par le jardinier de la garenne.

Digitized by Google

de lilas et des sentiers qui s'égarent sous les ombrages. A l'extrémité du même enclos on trouve un frais vallon où les Pères vont parfois prendre une légère réfection. Plus souvent ils s'asseoient sur des bancs qu'ils ont creusés dans le roc. L'un de ces bancs occupe une sorte de grotte s'enfonçant dans un rocher à pic au-dessus du Brionneau et d'où l'on aperçoit ce cours d'eau venir en face de fort loin. On se trouve là tellement isolé du monde et inspiré par la belle nature, qu'on y entre tout naturellement en méditation. Un autre banc est encore plus curieux. Il est situé vis-à-vis de la Maine, et de là on découvre tout le cours de cette rivière. Le couvent entier pourrait presque s'y assembler et y tenir chapitre : on trouve de gauche à droite des bancs pour les novices, les moines et les anciens, enfin une stalle pour le prieur claustral ou M. l'Abbé.

Mais nous n'allons pas à la garenne et nous poursuivons notre marche tout droit et vers l'église. Cette grosse tour qui domine le mur que nous longeons à notre droite, est la *fuie* ou le colombier. L'ouverture se trouve du côté opposé. A l'intérieur de la tour, les murs sont percés d'une infinité de petits trous carrés et profonds où se réfugient les pigeons. Ceux-ci ont toujours été fort choyés à Saint-Nicolas. En voici la raison. L'abbaye a été fondée en 1020 par Foulques-Nerra, l'un de nos plus célèbres comtes d'Anjou. Foulques avait fait le vœu de bâtir une église en l'honneur de saint Nicolas, pour obtenir d'échapper à une terrible tempête qui faillit faire sombrer le navire sur lequel il se rendait en Terre-Sainte. Ce comte se plaisait à Angers plus qu'en aucun autre lieu : « Y étant un jour aux fenêtres de son château, du côté qui regarde la rivière de Mayenne, dit Dom Barthélemy Roger, et pensant au vœu qu'il avait fait, allant à Jérusalem, au fort de la tempête dont nous avons parlé, il aperçut trois colombes ou pigeons portant des rameaux en leur bec, qui volaient de la ville au lieu où est à présent l'église Saint-Nicolas, qui pour lors

Digitized by Google

était tout couvert de haliers ou buissons, et ces trois pigeons, étant retournés vers la cité, volèrent ainsi plusieurs fois au même lieu où Foulques les avait vu premièrement aller, comme s'ils eussent voulu y faire leur nid. Ayant appelé quelques-uns de ses familiers, il leur montra et raconta tout ce qu'il avait vu, et leur dit qu'il croyait que la volonté de Dieu était qu'il fît bâtir en ce même lieu la chapelle et l'église qu'il avait fait vœu de fonder en l'honneur de saint Nicolas [1]. »

Barthélemy Roger qui nous fait ce récit, était un moine de Saint-Nicolas, mais non un religieux de la congrégation de Saint-Maur à qui appartient actuellement l'abbaye. Il a écrit l'*Histoire d'Anjou*, et il se disposait à partir pour Paris dans le but d'y faire imprimer son ouvrage, lorsque la mort vint mettre obstacle à ses projets, en 1676 ou 1677. Son manuscrit contient divers passages concernant Saint-Nicolas, et nous serons heureux de le rouvrir plus d'une fois dans le cours de notre visite.

L'église abbatiale se présente ici à nous dans toute sa longueur [2]. C'est un monument remarquable. Les quatre fenêtres de la nef, entre ces gros contreforts, sont géminées et surmontées d'une petite baie ronde. L'ogive ne se retrouve plus aux fenêtres du transept et du chevet de l'église; ces dernières sont toutes en plein cintre et simples. Les deux tourelles qui sont aux côtés du pignon du bras de la croix, semblent avoir perdu leurs clochetons; du reste elles ne sont pas considérables, non plus que celle de la grande façade de l'église. Voyez-vous cette petite galerie qui les relie l'une à l'autre? de cet endroit, on a vue sur toute la campagne environnante. Comme cet ensemble de chapelles rayonnantes, d'arcs-boutants, de toits et de piliers autour du chœur est d'un brillant effet! Le clocher placé au

[1] B. Roger, p. 153.
[2] Voir un dessin de l'église vue de ce côté, dans Ballain: *Annales et antiquités d'Anjou*, 1716. Bibl. d'Angers, mss. 867, p. 219.

Digitized by Google

centre même de la croix, est une aiguille élancée. Il contient les deux cloches que l'on sonne pour appeler les religieux à l'office. Il a en hauteur vingt pieds de moins qu'avant 1751. Une tempête épouvantable et accompagnée de tremblements de terre qui eut lieu le 15 mars de cette année-là, renversa l'ancien clocher, à trois heures du matin. On l'a refait tel qu'il était auparavant, sauf cette différence.

Cette belle église a été commencée en 1150 par l'abbé Barthélemy, et achevée par les successeurs de cet abbé [1]. Elle a remplacé l'édifice élevé par Foulques-Nerra et dédié en 1032 par Hubert de Vendôme avant d'être consacré de nouveau en 1096 par le pape Urbain II. Toutefois cette dédicace de l'ancienne église par Urbain II, a été faite avec une telle solennité [2] que c'est la seule qui soit aujourd'hui célébrée à l'Abbaye [3].

Pénétrons enfin dans le porche. Sa large porte géminée, vis-à-vis de laquelle nous nous trouvons, a été ainsi placée sur le côté et non de façade, afin de regarder la grande porte de l'Abbaye par où nous sommes entrés. Cette autre porte s'ouvrant en face de nous, est celle par laquelle passent les moines quand ils vont de leur chapitre à l'église. Nous trouvons sous le porche la tombe de Benoit, second du nom, qui fut abbé de Saint-Nicolas, vers 1463 [4]. Prenons maintenant à notre gauche la porte de l'église et faisons notre prière... Cette nef est unique mais elle est large. On trouve sa voûte remarquable « à cause de sa grande portée, de la hardiesse de son trait et comme n'étant soutenue d'aucun pilier [5]. » L'édifice est voûté partout, et, au-dessous des fenêtres, des galeries règnent presque tout autour du

[1] B. Roger, p. 156.
[2] Ibid. p. 154.
[3] Péan de la Tuillerie, p. 460.
[4] Des fouilles pratiquées sur l'emplacement du porche, le long du mur de l'ouest, ont fait retrouver un caveau en tuf dans lequel étaient deux corps superposés.
[5] Péan de la Tuillerie, p. 460.

Digitized by Google

monument. Nous comptons quatre travées du bas de la nef au transept : « Il faut aussi remarquer les orgues; au-dessous il y a deux termes qui les portent, et au-dessus des anges qui semblent sonner de la trompette, pour accompagner celui qui les touche. Ces figures de ronde bosse sont sculptées en bois, dessinées assez correctement, ainsi que celles des demi-reliefs en tuf de la tribune [1]. » Il y a un demi-siècle seulement que l'on a transporté l'orgue ici, à la grande porte de l'église. C'était au temps de la reconstruction du monastère. Le buffet d'orgue que l'on a fait alors, est bien plus magnifique que celui d'auparavant [2].

Cette petite chapelle que vous voyez au milieu de la grande nef, a été bâtie par Simon de Clefs, lequel fut abbé de Saint-Nicolas, de 1429 à 1462. Il y a fait mettre ses armoiries. C'est à cet abbé que le pape Calixte III accorda en 1456, pour lui et tous ses successeurs futurs, le droit de prendre les insignes pontificaux [3].

Le corps de Simon de Clefs repose dans la grande nef, et auprès de celui de Pierre Cornilleau, autre abbé régulier mort en 1506 [4]. Au centre de la croix, sous le clocher, ont été inhumés Jean, second du nom, qui fut abbé de Saint-Nicolas vers le milieu du XIIIe siècle [5] et Renaud, lui aussi second du nom, qui fut abbé vers la fin du XIVe siècle [6].

[1] Péan de la Tuillerie, p. 462.

[2] *Registres des baptêmes de la paroisse de Saint-Nicolas*, Archives mss. d'Angers, GG. 1665. V. Péan de la Tuillerie. p. 465, note de M. C. Port.

[3] Le Peletier, moine sacristain de Saint-Nicolas. *Breviculum fundationis et senies abbatum sancti Nicolali Andegavensis* (Angers, Hernault, 1616,) p. 62 ; *Rerum scitu dignissimarum a prima fundatione Monasterii Sancti Nicolai andegavensis ad hunc usque diem epitome* (Angers, Mouger, 1635,) pp. 106-108.

[4] *Breviculum fund.* — On a retrouvé vers le haut de la grande nef et près du mur sud un anneau orné d'un brillant, et la pointe inférieure d'une crosse. Ces deux objets en cuivre et de style moyen âge, sont au musée du monastère général du Bon-Basteur. Beaucoup d'autres corps ont été rencontrés dans les fouilles indiquées sur l'emplacement de la grande nef.

[5] *Brevic. fund.*

[6] Ibid.

Digitized by Google

L'abbé Guillaume, encore second du nom, de la fin du XIIIe et du commencement du XIVe siècle, a été déposé dans la nef, à l'entrée du chœur. Également à l'entrée du chœur, à notre droite, se trouve le corps de Jacques, troisième du nom, dernier abbé du XIVe siècle [1].

Remarquez cette pierre tumulaire qui est à gauche, devant l'autel du bras de la croix. Le monument a environ trois pieds de haut [2]. C'est celui de Geoffroy-Martel. Vous voyez auprès, sur la muraille, une peinture qui représente ce grand personnage. Le portrait est de fantaisie et ne reproduit pas les traits réels de Geoffroy-Martel [3]. Connaissez-vous la fin édifiante de ce comte d'Anjou? Je vais, si vous le voulez bien, vous la lire dans le manuscrit de Barthélemy Roger.

« Cet illustre héros, dit le moine historien, voyant donc une profonde paix régner dans toutes ses seigneuries, ne s'adonnait plus qu'aux exercices de piété. Il allait, dit Bourdigné, tous les jours à l'église Saint-Nicolas faire ses prières, et ne pensait plus à autre chose qu'à faire pénitence de ses fautes passées.....

« Ce fut en ce temps que Henri Ier, roi de France, mourut après avoir régné assez heureusement. Notre Geoffroy, attristé de sa mort et cassé d'années, résolut d'abandonner tous les honneurs et seigneuries qui étaient très grandes pour se faire religieux. Pour cet effet, il fit venir à Angers, ses deux neveux, Foulques-Réchin et Geoffroy-le-Barbu, enfants de Geoffroy, seigneur de Château-Landon et de Gâtinais, et de sa sœur Adèle, et il fit assembler au même lieu tous ses barons pour leur communiquer sa résolution.

« Toute cette noble compagnie s'étant rendue au château d'Angers, Geoffroy-Martel leur parla en termes éloquents et remplis de la grâce et de l'amour de Dieu. Il dit qu'il avait regret d'avoir été tant attaché au monde et d'avoir

[1] *Brevis. fund.* p. 59; *Epitome*, p. 106.
[2] *Epitome*, p. 25; B. Roger, p. 202.
[3] V. B. Roger, p. 179.

Digitized by Google

fait tant de guerres; que l'Écriture sainte nous prêchait qu'il est fort difficile à un homme riche d'arriver au royaume des cieux; qu'il avait résolu de quitter tous ses biens et toutes ses grandeurs pour surmonter cet obstacle, et que, pour cet effet, il se démettait entre les mains de ses neveux de tous ses biens, priant toute cette noblesse-là présente de leur être fidèle, et chargeant ces deux neveux de se gouverner sagement et généreusement envers eux et envers tous leurs autres sujets; qu'au surplus dans la crainte qu'il avait d'avoir scandalisé ou maltraité quelqu'un des assistants, il les priait tous de lui pardonner tout ce en quoi il avait pu les offenser, et en même temps, se prosternant à genoux, la larme à l'œil, leur demanda pardon. Alors les barons d'Anjou et de Touraine se prirent à pleurer eux-mêmes, et se jetèrent aux pieds de Martel pour l'empêcher de se mettre à genoux, comme il avait dessein de le faire. Ce fut là un spectacle bien triste et bien rude à toute cette noblesse, les barons se regardant l'un l'autre, le cœur saisi de douleur, sans pouvoir proférer une seule parole. Enfin, Martel rompit le silence et leur dit que tout de bon il prenait congé d'eux et leur disait adieu, et qu'il allait tout de ce pas et à la même heure se rendre religieux en l'abbaye de Saint-Nicolas, et partit sans vouloir qu'aucun, non pas même un seul valet, l'accompagnât, laissant les barons abîmés dans les soupirs et dans les regrets, tant l'amour qu'ils avaient au brave Martel était grand.

« Cet illustre héros étant arrivé à Saint-Nicolas, se prosterna aux pieds de l'abbé du lieu, nommé Adelard, lui demandant seulement l'habit de religieux, ce que le bon abbé lui accorda en présence de tous ses religieux, qui répandaient des larmes de joie de voir ce grand guerrier, si redoutable aux rois et aux princes de son temps, ainsi humilié et converti, quitter tant de grandes et puissantes seigneuries, pour embrasser la pauvreté religieuse, et en un mot, comme disent les cartulaires de Saint-Nicolas, de

Digitized by Google

voir ce grand conquérant, de leur prince qu'il était, devenir leur frère en religion : *de principe nostro factus est frater noster*. Cette conversion de Martel ne fut pas de feu de paille, car la ferveur avec laquelle il embrassa la vie religieuse et pénitente lui dura jusqu'à la mort, laquelle ne tarda pas beaucoup, étant décédé en l'abbaye de Saint-Nicolas, environ un an après qu'il y eut pris l'habit, en réputation de sainteté, l'an de Jésus-Chrit 1061.

« Le corps de ce grand prince fut premièrement inhumé au chapitre comme celui d'un simple religieux, mais le pape Urbain II, étant venu à Angers, l'an 1095, il dédia de nouveau l'église Saint-Nicolas, et fit lever le corps de Martel et le fit transporter du chapitre dans l'église, et fit la cérémonie des obsèques fort magnifiquement, à laquelle assistèrent les neveux de ce prince.

« Telle fut la fin de ce grand et illustre personnage qui avait rempli toute la France, voire toute l'Europe, de la renommée de sa valeur et de ses vertus, ce qui lui fit à bon droit donner le surnom de Martel, à l'imitation de l'incomparable Charles-Martel, père du roi Pépin [1]. »

On avait mis au tombeau de Geoffroy-Martel l'inscription suivante :

Dum viguit tua, dum valuit, Martelle, potestas, Fraus latuit, pax magna fuit, regnavit honestas [2]. Cette épitaphe a disparu probablement au moment de la reconstruction de l'église [3].

« Les chanoines de Saint-Laud avaient coutume d'aller processionnellement tous les ans à l'église de Saint-Nicolas, le 12 novembre, jour du décès de Geoffroy-Martel, et là ils chantaient solennellement une messe des défunts, pour

[1] V. B. Roger, pp. 200-201.
[2] « Tant que votre puissance subsista, ô Martel, tant qu'elle se « fit sentir, la fraude ne se montra pas, il y eut une paix profonde, « l'honnêteté régna. »
[3] V. ibid, p. 202; *Epitome*, p. 25.

Digitized by Google

l'âme de ce prince, à l'autel Saint-André, proche de son tombeau ; mais l'an 1648, ils se désistèrent de cette pieuse coutume. Les religieux de Saint-Nicolas font aussi ce jour-là même, un anniversaire solennel pour cet illustre héros ; dès le soir de l'onzième novembre, ils font sonner toutes leurs cloches, ce qui se continue durant toute la nuit. C'est ce qui a donné lieu à la fable du vulgaire qui dit que saint Brice, dont la fête est ce jour-là même, va durant la nuit et durant qu'on sonne, dire la messe à Saint-Nicolas et de là à Saint-Laud, et qu'on lui tient un autel préparé dès le soir à l'église Saint-Nicolas. Ceci est fondé sous ce qu'on préparait son autel pour les chanoines de Saint-Laud, dès le soir précédant le jour de l'anniversaire [1]. »

Près de Geoffroy-Martel I, fut inhumé Geoffroy-Martel II, que Bertrade de Monfort, femme de Foulques-Réchin, fit, par une insigne perfidie, tuer au château de Candé, l'an 1096. La coupable comtesse était rentrée à Angers, après avoir été renvoyée par le roi Philippe I, que l'excommunication fulminée par Urbain II avait fait revenir à résipiscence [2].

C'est à cet autel de Saint-André [3], situé derrière le petit monument de Geoffroy-Martel I, que se fait l'office paroissiale. Ce bras de la croix, du côté de l'évangile par rapport au grand autel, sert d'église à la paroisse Saint-Nicolas [4], dont le curé est un séculier nommé à la présentation de l'Abbé [5]. Beaucoup de chrétiens reposent sous les dalles de cette chapelle.

Approchons-nous davantage de la balustrade de fer ouvragé qui entoure le sanctuaire [6].

[1] B. Roger, pp. 202-203.
[2] Ibid. p. 211.
[3] *Epitome*, p. 25.
[4] Péan de la Tuillerie.
[5] Voir M. C. Port. *Dictionnaire hist. de Maine-et-Loire.*
[6] *Registre de Bapt.* Archives munic. d'Angers. G.-G. 166. Voir *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. I, p. 66.

Digitized by Google

« Le grand autel isolé et placé sous la croisée, entre le le chœur où chantent les religieux et la nef, est orné de quatre figures d'anges de grandeur naturelle qui, étant élevés sur des piédestaux, portent un dais ou ciel quarré à pente, soutenu à chacun des coins sur un bâton, sous lequel est la suspension, où l'on garde le Saint-Sacrement.

« Le coffre de l'autel est en marbre rouge veiné, de même que les quatre piédestaux entre lesquels il est disposé [1]. »

L'autel majeur n'est ainsi isolé à la naissance du transept [2] que depuis un demi siècle. Vous voyez que le chœur est situé dans l'abside. Le grand autel se trouvait auparavant au fond de ce chœur [3]. On n'apercevait pas alors le lieu où résidait le Très-Saint-Sacrement. Il y avait, derrière le rétable du grand autel, au milieu, une petite armoire où étaient renfermés les deux ciboires, celui des religieux et celui de la paroisse. C'est là que le curé venait, quand il avait à prendre la Sainte-Eucharistie.

La petite armoire était simple et sans la moindre sculpture; au-dessus se voyait une image de la sainte Vierge, et deux anges aux côtés, sur le rétable, avec des cierges de part et d'autre [4].

Ce grand chandelier de cuivre jaune à sept branches placé au milieu du chœur, est « d'une invention excellente et d'un ouvrage admirable [5]. » Il a dix pieds de haut et a coûté quinze cents livres. Remarquez ces chimères qui descendent sur chacune des trois arêtes du pied, et entre elles, sur ce pan, l'énorme fleur de lis qui le décore.

[1] Péan de la Tuillerie, pp. 460-461.
[2] V. l'*Almanach du duché d'Anjou, pour l'année 1790*, plan.
[3] *Registre des bapt.* Arch. munic. G.-G. 166. V. M. C. Port : *Dict. de Maine-et-Loire*, t. I, p. 66, et note à Péan de la Tuillerie, p. 465.
[4] Voir *Voyages historiques de France ou recherches faites dans diverses villes du royaume*, par le sieur de Moléon (Le Brun des Marettes), Paris, 1718.
[5] Péan de la Tuillerie, p. 461-462.

Digitized by Google

Au bas nous lisons :

Ex Domo. D. Dom. Petri Phelippeaux.

Antiqui hujusce abbatiæ relligiosi, 1708 [1].

Devant l'ancien grand autel avait été inhumé le cœur de Gabriel Bouvery, évêque d'Angers et abbé commandataire de Saint-Nicolas, lequel était mort dans l'abbatiale, le 10 février 1572. Les religieux font tous les ans un anniversaire solennel pour ce prélat qui les aimait infiniment [2]. Ils possèdent également dans leur église le cœur d'un autre de leurs abbés commandataires, le cœur de Pierre de Laval, archevêque de Rennes et frère germain de Jeanne de Laval, femme du bon roi René. On conserve ici les insignes de ce prélat dans un reliquaire fait aux frais du couvent et des religieux. Voici l'incription couvrant le lieu où est déposé son cœur :

Aspice mortalis, gressus qui dirigis istuc.
Proh? speculum mortis cernis, me vernibus escam,
Regia cum fuerim proles, dux, prœsul, et Abbas.
Octavi Caroli unctor, deque Laval decus omne,
Arrisit ludens mihi sors mea? fragile donum
Quod dedit, hoc rapuit Cloto, nunc pro œdibus urna est,
Lustra decem, mensesque duos, mea vidit et ætas.
Disce mori qui regna petis, mors omnia sternit [3].

Jetons maintenant un coup d'œil dans les sept chapelles rayonnantes. Le *déambulatoire* que nous suivons entre

[1] Voir ce chandelier représenté en peinture, dans Ballain, *Annales et ant. d'Anjou*, p. 633, Bibl. d'Ang. mss. 867.

[2] B. Roger, p. 437.

[3] *Breviculum*, pp. 62–63; *Epitome*, p. 108:

« Regarde, ô mortel, qui porte par ici tes pas.
« Ah! tu vois l'image de la mort; tu me vois devenu la proie des [vers,
« Moi qui fus de race royale, duc, prélat et abbé,
« Consécrateur de Charles VIII et l'honneur de la maison de Laval.
« Mon propre sort s'est ri et joué de moi. Ce don fragile
« Qu'il ma fait, Clotho me l'a ravi. Maintenant je n'ai plus qu'une [urne pour palais.
« Ma vie a vu dix lustres et deux mois,
« Apprends à mourir, toi qui cherches des royaumes : la mort [terrasse tout! »

Digitized by Google

elles et le chœur forme des bas-côtés simples. Mais ces bas-côtés se terminent au transept et ne règnent plus le long du pied de la croix, qui est formé par la seule grande nef, comme nous venons de le voir [1]. Nous avons parcouru l'église entière [2]; nous allons passer de ce second bras dans la sacristie et commencer par celle-ci la visite du monastère lui-même. L'église a perdu actuellement sa beauté première. On n'a plus depuis longtemps le même soin du monument qu'aux beaux jours de l'abbé Barthélemy : « Les abbés de ce siècle-là et des suivants qui furent tous réguliers, disait en se plaignant notre moine Barthélemy Roger, ont été extrêmement zélés à l'entretien de la discipline régulière, et grandement curieux d'accroître et d'embellir leur monastère, ce qui a continué jusqu'aux derniers abbés réguliers et aux premiers commandataires qui ont abandonné le soin de l'église et des lieux réguliers, pour travailler à l'embellissement de leur maison abbatiale [3]. »

Nous allons avant tout vénérer, dans le trésor de la sacristie, le bras de saint Nicolas. Cette relique *insigne* avait été envoyée solennellement au comte Geoffroy-Martel par l'empereur Henri III. Elle avait été reçue très magnifiquement par ce seigneur et tous les ordres de notre ville, et portée à l'abbaye de Saint-Nicolas, le 23e jour d'octobre. La fête de cette translation se célèbre encore à pareil jour en cette abbaye [4]. La reine de Sicile, duchesse d'Anjou, Jeanne de Laval, avait offert pour le reliquaire du bras de saint

[1] V. Péan de la Tuillerie, p. 460; le dessin de l'église, vue du côté nord, dans Ballain, et celui de l'église, vue du côté sud, dans le *Monasticum Gallicanum*, pl. 142.

[2] Vers cette extrémité du *déambulatoire* et la chapelle contiguë, ont été découvertes deux tombes. L'une d'elles est un caveau d'une largeur double fait en tuf et peint en jaune. Le corps a été retrouvé avec ses ornements, dont les divines couleurs brillaient encore aux rayons du soleil.

[3] B. Roger, p. 157.

[4] B. Roger, pp. 155-156, 201.

Digitized by Google

Nicolas, un diamant d'un prix inestimable [1]. Foulques-Nerra lui-même, dès avant la dédicace de 1032, avait donné à l'abbaye quelques reliques du glorieux saint Nicolas et d'autres saints [2]. Enfin la sacristie « avait été enrichie de plusieurs reliques très particulièrement enchâssées [3]. Mais, hélas ! écoutez la plainte que profère un sacristain du commencement du siècle dernier, Antoine Le Pelletier : *Profanus nebulo*, dit le moine indigné, *monachum schemate professus*, *nomine Anselmus Beaufaict*, *sacrarium nostrum ingenti ausu*, *horrendo sacrilegio*, *expilavit*, *mense novembri 1557*, *vagusque ad Venetos*, *suspendio crimen luit postea*, *facto contra eum indicio*, *per adamantem maximi pretii*, *quem circumferebat digitis*, *et qui titulo nullo a Venetis etiamnum inter preciosa sua servatur*. — « Un profane vaurien, déguisé en moine et nommé Anselme Beaufait, avec une audace incroyable et en commettant un horrible sacrilège, pilla notre sacristie au mois de novembre 1557. Ce vagabond paya en Vénitie sa faute pas la potence. Un diamant de très grand prix qu'on le voyait porter au doigt, fut l'indice qui le fit découvrir. Les Vénitiens gardent encore maintenant ce diamant dans leurs trésors, sans en avoir aucun droit [1]. » Messire Gabriel Bouvery, l'abbé commandataire d'alors, et les religieux de Saint-Nicolas avaient poursuivi le scélérat avec tous les soins imaginables, comme nous l'apprend Barthélemy Roger : « Après que le malheureux eut fait son vol, et comme il s'enfuyait, continue ce dernier auteur, il donna à une pauvre femme les reliques et ossements des saints qu'il avait tirés de leurs châsses, boîtes et enrichissements d'argent, et, ayant retenu l'argenterie et les joyaux, recommanda à cette pauvre femme de porter ces reliques, qu'il

[1] B. Roger. p. 157.
[2] Ibid. p. 155.
[3] Ibid. p. 157.
[4] *Brev.* p. 75.

Digitized by Google

avait enveloppées en une nappe, à l'abbaye de Saint-Nicolas, à qui elles appartenaient, et il lui dit et répéta plusieurs fois que c'étaient les reliques de saint Nicolas, ce que fit cette femme. On les voit encore à saint Nicolas, toutes dépouillées, avec les écriteaux qui y tiennent encore, et sont enveloppées en la même nappe, mais sans les exposer, à cause de la manière dont elles ont été renvoyées, de crainte qu'il y ait été fait quelque mélange. A voir la quantité de reliques qu'il y a, je gage que le reliquaire de Saint-Nicolas égalait celui de Saint-Aubin, avant ce vol [1]. »

Le couloir voûté que nous reprenons en sortant de la sacristie, parcourt le côté du monastère tourné vers le nord. Ce côté et tout le reste des bâtiments, à l'exception de l'église, ont été reconstruits en notre siècle. Déjà, au siècle dernier, vers 1620, le Père Guillaume Ayrault, docteur de Sorbonne, prieur claustral de l'abbaye, avait fait raccommoder et rebâtir les dortoirs, le réfectoire, et autres bâtiments, avec une propreté et commodité admirables, en même temps qu'il avait établi la discipline régulière et l'observance de la règle de saint Benoît, mitigée suivant les conciles [2]. Mais ces constructions à l'antique ne suffirent pas aux religieux réformés de la congrégation de Saint-Maur, qui se sont établis ici, il y a plus d'un siècle. Les anciens non renfermés s'étant éteints avec Dom Pierre de Breslé, mort en 1724, les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur entreprirent la reconstruction de leur couvent, dans ce goût princier dans lequel avaient déjà été rebâties en Anjou les abbayes de Saint-Aubin, de Saint-Serge et de Saint-Maur. Les moines de Saint-Nicolas firent donc démolir l'ancien couvent qui pouvait encore subsister longtemps, mais était assez pauvre, selon l'usage monastique et l'esprit de saint Benoît, et dans le dortoir duquel les

[1] B. Roger, p. 158.
[2] Ibid. p. 157.

Digitized by Google

cellules étaient à deux rangs, avec de petites ouvertures. Commencée en 1725, la reconstruction ne se fit qu'avec une certaine lenteur; elle coûta des sommes énormes. Les religieux furent obligés de vendre des bois de haute futaie pour près de 200.000 livres [1]. Ils réussirent d'ailleurs à faire un monastère magnifique, comme nous allons tout à l'heure le reconnaître. Descendons d'abord dans le cloître par cette porte qui se présente à notre gauche.

Vous voyez que l'édifice entier a été fait sur un plan disposé en carré. Les moines de Saint-Serge ont abandonné tout-à-fait les traditions monastiques, en construisant un bâtiment sur une ligne unique, comme un palais, et de manière à ne plus garder que deux côtés du cloître, celui de ce bâtiment et celui de l'église. Dans un vrai monastère, les lieux réguliers doivent s'étendre sur les quatre côtés d'un carré : l'église occupe un de ces côtés, et au centre se trouve la fontaine, que vous apercevez en effet ici. C'est la disposition des antiques maisons romaines, dont les diverses parties se rangeaient autour de l'*impluvium*. En établissant le monastère sur le modèle d'une grande *familia* sanctifiée par la pénitence et la prière, saint Benoît a adopté cette disposition de l'édifice.

Le cloître de Saint-Nicolas est voûté [2] et orné de pilastres dans toute sa longueur. Son sol actuel a été de beaucoup exhaussé [3]. Au moyen âge, il descendait presque jusqu'au roc, aujourd'hui plus bas d'un certain nombre de pieds. On avait, au XIIIe siècle, pavé le cloître de carreaux vernissés formant quatre par quatre des cercles de rinceaux, parfois autour d'une sorte de croix blanchie, ou bien ornés de *six-feuilles*, de *huit-feuilles*, de croix fleurdelisées, de

[1] *Registres des baptêmes.* V. Péan de la Tuillerie, p. 464-465, note de M. C. Port.
[2] Péan, p. 466
[3] *Registres de bapt.* V. Péan, p. 465, note.

Digitized by Google

rinceaux losangés et d'oiseaux fantastisques [1]. Au milieu du côté nord, qui est celui de l'église, et le long du mur de celle-ci, se trouvent trois tombeaux creusés dans le roc. Cinq ou six autres également creusés dans le roc, existent au côté de l'est; mais ils sont dans le sens transversal, et la tête tournée vers la cour. Suivons nous-mêmes, si vous l'agréez, le côté sud du cloître; et lisons encore ici un passage de Dom Barthélemy Roger : « La même année de 1096, au mois de février, selon la computation romaine, et 1095 selon la gallicane, le pape Urbain II arriva à Angers, et y dédia solennellement l'église de Saint-Nicolas-lès-Angers, à laquelle solennité assista Foulques-Réchin, comte d'Anjou, ce qui me fait toujours soupçonner que Réchin n'a point fait de voyage à la Terre-Sainte. Plusieurs évêques voisins assistèrent à la cérémonie avec les cardinaux et évêques qui accompagnaient le pape, et il se trouva une foule innombrable de peuple [2]. Robert d'Arbrissel, très saint personnage, religieux prieur ou supérieur du monastère de la Roë en Anjou, qui commençait à se bâtir et fonder, fit une belle prédication à cette dédicace, en présence du pape et de tous les assistants qui en furent merveilleusement touchés. Après quoi, le pape transféra le corps de Geoffroy-Martel I en l'église de Saint-Nicolas, comme nous l'avons déjà dit; et, quelques jours après, s'étant acheminé à Sablé, il y fit expédier une bulle en faveur de cette abbaye, pour laquelle il confirma tous les dons qui y avaient été faits [3]. »

Combien je regrette de ne pouvoir plus vous montrer la représentation de cette dernière scène que l'on voyait encore au siècle dernier, avant la reconstruction du monastère, sur ce côté sud du cloître! Le pape Urbain II était

[1] Voir au musée d'Archéologie d'Angers, partie *céramique*, les objets 2677, 2678, 2708, 2709, 2720, 2728; voir aussi d'autres carreaux de même provenance, au musée du monastère général du Bon-Pasteur.

[2] V. *Cartul S. Mariæ de Charitate*, n° 28.

[3] B. Roger, p. 212.

Digitized by Google

peint vêtu d'une chape, la tiare en tête, assis sur un trône à dos élevé. Il bénissait de la main droite et de la gauche présentait à Geoffroy-Martel la bulle à laquelle pendaient les deux plombs, et sur laquelle on lisait :

Hanc Ecclesiam, propriis manibus consecravimus et benediximus, possessiones, decimas, bona atque donationes eidem factas, et in posterum fiendas tibi Gauffredo Comiti per præsentes conferimus.

« Nous avons consacré et béni de nos propres mains cette église. Nous vous avons attribué par les présentes, à vous, Comte Geoffroy, les possessions, décimes, biens et donations, faits ou à faire par la suite à la même église. » Au-dessus de ces deux personnages flottait une banderolle sur laquelle étaient écrites ces lignes :

Andegavis dedicatio Ecclesiæ Beati Nicolai Archiprœsulis, quam Urbanus Papa IIII (sic), *cum Cardinalibus et Episcopis, propriis manibus consecravit ac benedixit 4 Idus Februarii. Anno ab incarnatione Domini millesimo nonagesimo quinto.*

« A Angers, la dédicace de l'église du Bienheureux Nicolas, Archevêque, que le pape Urbain IV (sic) consacra et bénit le 4 des ides de février, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1095. »

Le Comte Geoffroy-Martel se voyait encore représenté au même endroit ayant en face de lui Foulques-le-Jeune ou Réchin, tous deux avec leur écu armorié [1]. « Geoffroy-Martel était un prince de haute taille, gros à l'avenant et d'une force merveilleuse, le teint un peu brun et basané, les cheveux courts, gros, épais, noirs et frisés; il avait la face grosse et pleine et le regard fier et furieux [2]. »

Quand on a reconstruit le monastère, il y a un demi-

[1] V. B. Roger, p. 179 ; *Epitome*, p. 26-28 ; Ménard, bibliothèque d'Angers, mss. 875, t. II, pp. 81-82. Musée d'archéol. d'Angers, cuivres pour ces deux ouvrages, objets 2001-2004.
[2] B. Roger, p. 179.

Digitized by Google

siècle, on a conservé une partie des gros murs, et on s'est contenté de les exhausser et de les revêtir au besoin. C'est pourquoi on retrouverait, dans l'intérieur de la muraille, les arcades et les moulures des anciennes portes et des anciennes fenêtres. A cette extrémité du côté sud du cloître, près du côté ouest, existe encore le ceintre d'une porte qui devait appartenir à la construction même de Foulques-Nerra.

Le côté ouest du cloître, que nous prenons maintenant, longeait un mur orné de colonnettes et de petits piliers à base triangulaire que l'on a coupés à la hauteur du nouveau sol. On voyait d'abord une porte construite vers l'an 1200 et dont l'ogive était ornée de figures fantastiques d'animaux. Cette porte donnait entrée dans une salle qui existe encore et que nous allons visiter. Après elle, tout le long de ce même côté du cloître, étaient des ogives trilobées datant du XIIIe siècle, et percées seulement à leur partie inférieure, pour servir de soupiraux et éclairer le cellier au-dessous du grenier. Leurs moulures étaient relevées par des peintures jaunes et rouges [1]. Enfin on voyait autrefois sous les cloîtres, beaucoup de sculptures à l'antique [2].

Cette porte que nous prenons à notre gauche au bout du cloître, pour entrer dans le bâtiment de l'ouest, va nous conduire dans la salle capitulaire. Autrefois, le chapitre était dans le bâtiment opposé. Il était alors contigu au transept de l'église [3]. Cette disposition semble préférable parce que les moines ont souvent à aller de l'église au chapitre et *vice versâ*. Le matin, à la fin de *Prime*, c'est dans la salle capitulaire qu'ils vont lire le

[1] Ces restes des anciens murs sont aujourd'hui mis à nu, le cloîtres du XVIIIe siècle ayant été démolis et l'emplacement dégagé jusqu'à la rencontre du roc.

[2] *Registres des bapt.* V. Péan de la Tuillerie, p. 465, note de M. C. Port.

[3] V. la vue à vol d'oiseau de l'ancien monastère, dans le *Monasticum gallicanum*, pl. 142.

Digitized by Google

martyrologe et le chapitre de la règle de saint Benoît, et qu'ils vont terminer les prières de l'*heure*, à partir du verset *Pretiosa*, avant de recevoir leur travail de la journée, pour lequel sont chantées ces dernières prières. On n'a pu, dans la reconstruction du couvent, faire communiquer les deux salles qu'avec le bas de la grande nef. Nous trouvons ici le vestiaire où les religieux déposent leur *coule* en sortant du chapitre. Celui-ci est une salle non moins belle que celles des abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Serge. Il occupe le centre d'un bâtiment dont la façade a un fronton et deux ailes, de sorte que le monastère se présente fort bien de ce côté du couchant, où il domine les rochers du torrent du Brionneau.

Du chapitre, nous passons dans une salle carrée construite vers la fin du XIIe siècle, et couverte d'une seule voûte avec nervures retombant aux quatre angles sur des colonnes dont nous touchons de la main les chapiteaux. Cette salle était plus élevée jadis : la partie inférieure a disparu quand on a exhaussé partout le niveau du sol, en reconstruisant le couvent.

Nous jetons un coup d'œil furtif dans la cuisine, pour en apercevoir l'immense cheminée ; puis nous entrons dans le réfectoire. C'était, dans l'ancien monastère, une salle magnifique. Cette salle était voûtée et d'une étendue bien plus grande que l'étendue de celle-ci. On a voulu la conserver lors de la reconstruction. Mais la voûte se souleva quand on démolit les bâtiments contigus, de sorte qu'on fut obligé de bâtir le réfectoire actuel sur l'emplacement de l'ancien [1]. Nous qui n'avons pas vu ce dernier, nous avons peine à croire qu'il fût plus beau que n'est celui dans lequel nous nous trouvons. Cette salle, elle aussi, est vraiment magnifique. Sa voûte forme un large berceau, au lieu

[1] *Registres des bapt.* V. Péan de la Tuillerie, p. 465, note de M. Port.

Digitized by Google

d'être découpée comme celle du chapitre et celles des salles de Saint-Aubin et de Saint-Serge. Elle est seulement un peu échancrée sur les côtés pour retomber au-dessus ou en face des fenêtres, sur des culs-de-lampe ornés de têtes d'anges, de volutes, des feuillages et des festons. Approchons-nous de ces fenêtres. Elles donnent sur la Maine, parce que la cuisine et le réfectoire occupent l'extrémité du bâtiment tourné vers le sud. Devant nos yeux s'étendent les prairies, comme une immense nappe verte que remplacent en hiver les eaux de la rivière débordée. L'horizon est borné par des coteaux gracieusement repliés, sur lesquels nous remarquons le couvent de la Beaumette et le bourg de Pruniers. Nous apercevons même par intervalles les coteaux de la rive gauche de la Loire. Au pied du monastére, le moulin occupe la chaussée du Brionneau, et vers la droite, la campagne voisine est parsemée de maisons de plaisance.

L'une de ces deux portes s'ouvrant de chaque côté de la place du prieur claustral, nous mène dans le vestibule du réfectoire, où nous admirons, de l'autre côté du même mur, dans un renfoncement, une large cuve portée sur un pied posé à terre et surmontée d'une fontaine bien sculptée, le tout en marbre noir massif. C'est là que les moines se lavent avant de se rendre par les deux portes aux deux tables qui suivent le long des murs latéraux du réfectoire.

La porte que voici au milieu d'un second renfoncement correspondant à celui de la fontaine, et vis-à-vis de lui, nous donne accès dans un long et large corridor, le long duquel sont des cellules. Remarquez, au-dessus de la porte de chacune d'elles, cet œil-de-bœuf dont les moulures s'harmonisent bien avec celles qui encadrent la porte elle-même. La règle bénédictine défendant aux moines d'entrer les uns dans la cellule des autres, si ce n'est à condition de laisser la porte ouverte ; l'usage s'est introduit de pratiquer dans les portes une petite ouverture fermée par une

Digitized by Google

planche mobile. L'on se contente de retirer cette planche dès que l'on reçoit une visite. C'est cet usage qui a dégénéré en celui de placer simplement un œil-de-bœuf inutile au-dessus des portes des cellules.

Nous n'avons plus qu'à descendre sur la terrasse par cet escalier monumental. Le pilier carré qui le soutient, monte jusqu'aux combles. La face antérieure de ce pilier est partagée en panneaux superposés. Celui-ci est orné d'un superbe palmier en relief, planté dans le désert et autour duquel s'enroulent des plantes grimpantes. Cet autre panneau, au-dessus, porte, entre deux palmes, une gracieuse corbeille de fleurs. Nous avons visité seulement le rez-de-chaussée de l'abbaye. L'étage supérieur, non plus que les profonds soubassements régnant sous les bâtiments, ne présentent rien de curieux à voir. Seul le vestibule ouvert dans ces soubassements est remarquable par sa largeur et ses voûtes bien décorées. Après l'avoir traversé, nous nous trouvons enfin sur la terrasse longeant le bâtiment du midi et le séparant du jardin. La façade de ce bâtiment présente le plus bel aspect; elle a une longueur extraordinaire. Le pavillon central est surmonté d'un fronton demi-circulaire orné d'armoiries. Au centre se voit l'écu de France entouré des cordons des ordres du roi, sur un cartouche que surmonte la couronne royale et qu'abrite un manteau d'hermine porté par deux anges élevés en l'air. A gauche est l'écusson de l'ordre de Saint-Benoît portant en *face* PAX, et en *orle* une couronne d'épines sur un cartouche surmonté d'une couronne de marquis. A droite sont les armes de l'abbaye : *De gueules à la face d'azur à l'escarboucle d'or sur le tout*[1]. On ne distingue que l'escarboucle dans ce dernier écusson : le cartouche qui le porte,

[1] Ballain les reproduit telles qu'elles étaient peintes dans l'église de l'abbaye : *De gueules à la face d'azur à l'escarboucle d'or sur le bec*. B. M. d'Angers, mss. 867, p. 222. Les couleurs du chef et de l'écu sont interverties par erreur dans ces armes.

Digitized by Google

est surmonté d'une couronne de marquis au milieu, d'une mitre à gauche et d'une crosse à droite.

Après avoir longé l'abbaye en suivant la terrasse et en marchant vers l'est, nous rencontrons à notre droite les bâtiments de l'abbatiale. Au milieu d'eux s'élève une élégante tourelle du xve siècle. Une partie de ces bâtiments datent en effet de ce siècle. Philippe Hureau de Chiverny, dernier abbé régulier, et Messire Gabriel Bouvery, évêque d'Angers, et abbé commandataire de Saint-Nicolas, les ont considérablement augmentés au siècle suivant[1]. Les armes de la famille du premier décorent encore le manteau de la grande cheminée de l'abbatiale. Enfin M. du Bouzet de Roquépine, abbé de Saint-Nicolas de 1692 à 1753, a achevé de bâtir cette maison telle qu'on la voit aujourd'hui. Ces rangées d'arbres forment dans le jardin d'agréables promenades [2]. Toutefois nous n'irons pas sous ces ombrages; notre visite à l'abbaye s'est déjà prolongée. Pour ne pas nous fatiguer davantage, nous sortons immédialement par la porte de l'est, et nous rentrons en ville par le *chemin de l'Abbaye*.

L'abbé P. Bourdais.

[1] V. B. Roger, pp. 156–157.
[2] V. Péan de la Tuillerie, p. 466–467.

Digitized by Google

ATHÈNES.

Halte ici, voyageur saluez! c'est Athènes;
Ce sol cache Platon, Sophocle, Demosthènes,
Périclès et Cimon.
La mort dont la grandeur plane sur les ruines,
Sombre, les yeux errants sur les plaines voisines,
S'assied au Parthénon;

Fantôme pâle et qui, de sa lèvre plissée,
Sourit, en contemplant, sous sa faux abaissée,
Cette grande cité;
Son œil secrètement couve, encor, la vengeance,
Mais malgré tous ses coups, on admire en silence
Ce qu'elle a respecté.

Sur ces marbres dorés par le soleil d'Hellade,
Sur ces temples massifs, sur cette colonnade
Que mine chaque jour;
Sur tous ces monuments aussi grands que funèbres
Des Grecs, les noirs corbeaux et l'oiseau des ténèbres
S'abattent tour à tour.

Les uns planent auprès des murs de l'Acropole,
Comme ils planaient à Rome, autour du Capitole,
Sans franchir leurs sommets; [1]

De leurs ailes d'ébène, ils frappent la muraille,
Et ces poudreux débris que l'âge et la mitraille,
En passant, ont semés.

La chouette, des morts et des grands deuils amie,
Vient pleurer les malheurs de la ville endormie
Sur ses remparts détruits;

[1] Châteaubriand en fait la remarque dans son itinéraire.

Digitized by Google

Elle vient, jusqu'ici, fidèle à sa déesse,
Sur le faîte du temple, épancher sa tristesse,
Sombre comme les nuits [1].

Sur ces débris fameux, reste d'une conquête
Noble, mais éphémère [2], on voit encore au faîte
Des murs acropolains,
Une tour à signaux [3] et d'un aspect sauvage
Qu'ici, vinrent asseoir, hardi mais sombre ouvrage,
Croisés, Francs et Germains.

Le moyen âge est grand, quand on le voit en France
Avec ses châteaux forts entr'ouverts, d'où s'élance
Un donjon à créneaux.
Mais dans Athènes, qu'est-ce? une importune tache,
Qu'on voudrait effacer et que vainement cache
La cité des héros.

Tout ce qui fut barbare et guerrier, sur ces restes
Épuisa, tour à tour, ses colères funestes,
Comme pour se venger,
De ces murs fiers, encor, qui croulent de leur cime,
S'émiettent chaque jour et tombent dans l'abîme,
Attristant l'étranger.

Le Vandale du nord a laissé, là, sa trace.
Un autre, aux jeux sanglants que le combat délasse
Le serviteur d'Allah,
Qui, comme son coursier, sent et sème la guerre,
Ébrécha, sur ces murs, son brillant cimeterre;
Le Turc a passé là!

Venise aux flots d'azur, Venise la coquette,
Venise au soleil d'or, cité toujours en fête,
Venise aux gondoliers,
Venise, si longtemps flambeau joyeux du monde,
Perle des mers, mirant dans le flot qui l'inonde,
Le marbre de ses pieds.

[1] La chouette, chaque soir, revient, dit une légende, sur la cime du temple de Minerve. (Rienzi, par F. Papencordt, traduction de Léon Boré.)
[2] L'Empire latin, au XIIIe siècle.
[3] Tour carrée, dessin dans l'ouvrage d'Angers au Bosphore.

Digitized by Google

Oui! Venise, elle-même, a lancé contre Athènes,
Ses flottes, ses soldats, ses fougueux capitaines,
Terreur des Océans.
Et la bombe barbare et l'ardent cimeterre,
Ont creusé, dans ces murs invincibles naguère,
Des abîmes béants [1].

C'est qu'ils n'étaient plus là, les héros de Platée!
Soldats de Marathon, l'Asie épouvantée
Qui fuyait devant vous,
A cessé le combat; c'est l'Occident qui tonne,
Ne reviendrez-vous pas, guerriers que rien n'étonne
Pour repousser ses coups.

Sous le boulet qui va fendant l'air dans l'espace,
L'architrave est brisée et s'écroule; à sa place,
De grands vides se font;
La mitraille s'abat, le Parthénon chancelle;
La colonne s'ébranle et la pierre étincelle
En roulant jusqu'au fond.

L'Agora s'en émeut et le Pnix en résonne;
Au loin vers Marathon, c'est la foudre qui tonne.
Marathon! Marathon!
Tandis que l'on entend, même de Salamine
La chute du géant que bat sur la colline
Sans arrêt, le canon. [2]

Hélas! après le Turc, hélas! après Venise,
Vint le Saxon [3] celui qui morcelle et qui brise
L'objet de son respect,
L'antiquaire qui va, butinant sur ces restes
Qu'il profane, voulant ailleurs, soins trop funestes,
En conserver l'aspect.

Ces débris, emportés, par sa main sacrilège,
Sous un ciel nuageux, fait de brume et de neige,
Ont perdu leurs attraits;

[1] Sous le commandant Morosini, au XVIIe siècle.
[2] Morosini fit, trop habilement, pointer ses pièces sur le Parthenon, devenu poudrière, sous les Turcs. Atteint par les bombes, le monument fit explosion et reçut ainsi son plus terrible échec, le 22 septembre 1687.
[3] Lord Elgin qui fit enlever la plupart des metopes pour les transporter sous le ciel brumeux de l'Angleterre.

Digitized by Google

Privés de ce soleil et de cette lumière
Que l'artiste, jamais, regardant, en arrière,
Ne quitta sans regrets;

On les a vus noircis, décolorés, tout comme
Ces oiseaux enchanteurs, brillant, qu'arrache l'homme
Aux radieux climats,
Pour les porter muets, ramassés sur eux-mêmes,
Mornes, la plume aux vents, glacés de froids extrêmes
Et de nos blancs frimas.

Mais ni le Turc altier, ni Venise la belle,
Ni le barbare, ni tout ce qui s'amoncelle
D'âges et d'ouragans,
Ne peuvent effacer la trace grandiose
De ce temple sublime et léger qui repose
Ses restes élégants

Sur l'Acropole; ni l'Acropole elle-même,
Ni le Pnix, ni ces grands souvenirs que l'on aime
A tenir en éveil;
Ni ces marbres teintés des roses de l'aurore
Qui brillent, le matin, et, quand le soir les dore,
S'empourprent au soleil.

Tout restera debout, inébranlable! Athènes
A dressé jusqu'aux cieux, toutes gloires humaines :
Son ombre restera,
Au théâtre gardant Sophocle avec Eschyle,
Demosthènes, au Pnix, Thémistocle, en son île,
Platon à l'Agora.

A. G.....

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Mémoires et Récits de François Chéron, membre du conseil secret de Louis XVI au 10 août, commissaire du roi Louis XVIII, près le Théâtre-Français, de 1818 à 1825, auteur dramatique et critique de littérature sous la Restauration, publiées avec lettres inédites des principaux écrivains de la Restauration, par F. Hervé-Bazin, professeur à l'Université catholique d'Angers.

Paris, librairie de la Société bibliographique, 35, rue de Grenelle, 1882, 1 vol. in-18.

Les époques tourmentées, comme le furent la Révolution française et les temps qui la suivirent, suscitent toujours chez un grand nombre d'acteurs ou de témoins des évènements le désir d'en transmettre l'histoire aux générations à venir. Il semble que le nombre des Mémoires dont ce grand cataclysme fut l'occasion ou le prétexte est indéfini. Après les révélations ou les récits des hommes politiques, écrits en vue du grand public, sont venues les confidences plus intimes destinées seulement, dans l'esprit de leurs auteurs, au cercle restreint de la famille et d'un petit nombre d'amis discrets et sûrs. Bien qu'à eux seuls, ces divers Mémoires forment déjà toute une bibliothèque, on ne cesse pas d'en découvrir de nouveaux; on ne se lasse pas non plus de les lire, et de tous, pour peu qu'ils aient de valeur, on retire une vue plus nette de certains événements, ou des aperçus qui font envisager les hommes et les choses sous un jour nouveau. C'est que, malgré la divergence souvent si profonde de leurs récits et de leurs appréciations, ils ont tous le grand mérite de refléter avec exactitude les impressions et les jugements des hommes qui les ont écrits en pleine lutte, et pour ainsi dire dans le choc du combat, ou bien dans les jours plus calmes de leur vieillesse, mais sous le coup d'émotions renaissantes qui faisaient vibrer leur âme et palpiter leur cœur. Ce souffle de vie intime qui les traverse, ces passions

Digitized by Google

ou contenues ou déchaînées dont l'accent les anime, en sont le grand attrait et les feront vivre tant qu'il y aura en France et dans le monde civilisé, des hommes que la Révolution française intéresse ou touche.

Les *Mémoires et Récits* de François Chéron possèdent, à un haut degré, ces qualités supérieures qui, sans être absolument particulières à ce genre d'ouvrages, s'y rencontrent plus souvent et d'une manière aussi plus naturelle. Ils sont l'œuvre d'un homme éminent qui prit une part active, et cependant raisonnée, à ces grandes luttes politiques, car il y était conduit par une conviction profonde et réfléchie bien plus qu'il n'y était entraîné par l'ardeur des passions. Catholique sincère, royaliste dévoué, il n'a point eu la prétention — bien que chez lui c'eût été une ambition très légitime — de tracer un tableau complet des événements auxquels il avait pris une part si considérable. Ses visées ont été plus modestes. Il s'est contenté d'écrire sa propre histoire et celle des siens, de nous montrer quelle influence les événements politiques ont eu sur sa famille, quels contre-coups elle en a reçus, en bien comme en mal ; et il s'est justement trouvé que cette monographie est pour nous mille fois plus attrayante et précieuse que ne l'eût été un récit plus vaste et plus savamment ordonné. Elle nous fait pénétrer, en effet, dans ce grand mouvement social à des profondeurs que les auteurs de Mémoires ne nous ont guère révélées qu'accidentellement. Elle prend sur le vif, et nous fait toucher du doigt les transformations qui s'opérèrent dans toutes les classes de la société, depuis les plus hautes jusqu'aux plus infimes.

Les premiers chapitres, — et ce sont les plus curieux à notre gré, car ils forment un tableau de mœurs plein de charme et de naïveté, — nous introduisent dans l'intérieur de la famille si profondément chrétienne du père de l'auteur, Marin Chéron, et nous font assister à sa vie patriarchale. Ils nous ouvrent sur les mœurs de l'ancienne France, de celle qui n'avait point été corrompue par les philosophes, une échappée lumineuse qui dissipe bien des préjugés, celui-là par exemple, qu'avant la Révolution, chacun était parqué dans une classe et une profession, et n'en pouvait plus sortir. Simple journalier, Marin Chéron s'était élevé par la seule force de son intelligence et de sa bonne conduite aux fonctions très importantes de planteur en chef des forêts du roi. C'est un exemple à joindre à mille autres prouvant que si l'on ne faisait point, sous l'ancien

Digitized by Google

régime, comme à présent, des fortunes subites et scandaleuses, en brassant des affaires de bourse ou en spéculant sur les passions politiques, cependant on arrivait très bien, par son mérite et sa probité, à s'élever des situations les plus humbles à une position en rapport avec son talent et ses services. Il n'existait donc point de barrières infranchissables, comme le prétendent certains historiens de la Révolution avec une mauvaise foi insigne. Ces barrières eussent-elle existé, du reste, nous ne verrions pas de quel droit ils s'en plaindraient et ce que nous aurions gagné au change aujourd'hui qu'on ne peut plus manifestement arriver à rien, sans passer sous les fourches caudines de la franc-maçonnerie, c'est-à-dire sans entrer dans une association de malfaiteurs. Qu'une route soit fermée, ou qu'on n'y puisse pénétrer que par une porte déshonorante, en sacrifiant sa dignité et sa liberté de conscience, c'est tout un pour l'honnête homme, car, dans les deux cas, l'accès lui en est également interdit.

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que François Chéron ne sache pas, à l'occasion, signaler les défauts et les vices de l'ancien régime. Il les indique avec beaucoup de franchise et de sévérité, mais en les rapportant à leur cause réelle, c'est-à-dire à l'action, ou secrète, ou publique, des sectes révolutionnaires qui, infiltrant partout le venin de leurs doctrines et de leurs corruptions, avaient tout altéré et tout vicié : les institutions comme les hommes. Il a notamment stigmatisé, dans un paragraphe de son livre, les exemples d'impiété ou de mépris pour la religion que donnaient trop souvent au peuple les jeunes gens de la noblesse ou de la bourgeoisie gâtés par les doctrines nouvelles. Il y montre aussi comment leur conduite était jugée par les gens sages et surtout par les vieillards.

« C'était le jour de la Pentecôte, fête solennelle, dit François Chéron. On ne rougissait pas alors de remplir ses devoirs de religion. Toute ma famille assistait à la grand'messe du village. Nous voyons arriver dans le banc seigneurial un jeune homme en veste de chasse, chapeau gris et le fouet à la main; son chien le suivait. On nous a dit depuis que c'était le fils du seigneur. Honoré, encensé, suivant l'usage, il se disposait à sortir avant la fin de la messe, probablement pour ne pas être confondu avec la foule, lorsqu'on vint lui présenter un morceau de pain béni sur un plat d'argent. Le jeune homme le reçut d'un air dédaigneux et le donna aussitôt à son chien. Troublé, confondu par

Digitized by Google

cette action sacrilège, je tournai les yeux vers mon père. L'indignation et le mépris se peignaient sur son front. Il me serra la main sans mot dire, mais aussitôt que nous fûmes sortis de l'église : « *Mon ami,* me dit-il, *il arrivera de grands malheurs à la France.* Quand ceux qui sont faits pour donner l'exemple commettent de pareils scandales et ne sont points punis, c'est que Dieu se réserve le châtiment. *Dieu punira la France!* » Ces paroles, prononcées avec une énergie dont je ne puis donner une idée, n'ont pu sortir de ma mémoire, et toutes les fois que j'ai vu citer tant et de si diverses prophéties de nos calamités, je me suis rappelé celle de mon père. Aucune autre ne m'a paru empreinte à ce point d'un véritable esprit de divination [1]. »

Deux des fils de Marin Chéron jouèrent un rôle considérable pendant la Révolution, l'un, Louis-Claude, en sa qualité de membre de l'Assemblée législative, l'autre, François, l'auteur des *Mémoires et Récits,* comme journaliste et comme membre du Conseil secret de Louis XVI au 10 août. Ils combattirent pour la royauté expirante comme font en pareille circonstance les gens courageux et convaincus : avec toutes les armes que le hasard des événements leur mettait dans les mains, changeant tour à tour la plume du journaliste pour l'épée ou le fusil du soldat, ne laissant échapper aucune occasion de répandre les bonnes doctrines et de combattre les mauvaises, risquant leur liberté, jouant leur tête, et ne les sauvant que par un de ces miracles dont Dieu favorise quelquefois les honnêtes gens.

François Chéron se fit remarquer surtout par l'ardeur de son zèle et sa ténacité dans la lutte. Journaliste, il collabore activement, en 1792, au *Journal de Paris,* où écrivait André Chénier, et il fonde, en 1797, le *Déjeuner.* Homme politique, il parle et discute dans les sections; il est arrêté pendant la Terreur, et à peine le 9 thermidor lui a-t-il rendu la liberté qu'il prend part aux journées des 2 et 3 prairial an III (mai 1795) et paie si vaillamment de sa personne au 13 vendémiaire an IV, qu'il est proscrit, nominalement, comme président de la section du Roule.

Bien que le 18 brumaire lui eût permis de rentrer à Paris, d'où il avait été obligé de fuir, il ne voulut, sous le Consulat et l'Empire, accepter aucune fonction. Resté royaliste quand même,

[1] Pages 27 et 28.

Digitized by Google

ayant eu toujours la conviction que l'Empire tomberait aussi subitement qu'il s'était élevé, il chansonna la *Fuite de Russie* avec tant de verve et d'esprit qu'il fut emprisonné pendant les Cent Jours, et qu'il eut sans doute rudement expié cet acte d'audace et de franchise, si la seconde Restauration n'était venue le délivrer, et lui apporter la juste récompense de son dévouement et de ses services.

François Chéron était un poète aimable et un écrivain distingué. Il avait, sous l'Empire, pour occuper ses loisirs, écrit en collaboration avec Picard, la comédie de *Duhautcours*, l'un des plus grands succès dramatiques de l'époque. Il fut nommé, en 1815, censeur de la *Gazette de France*; il remplit les fonctions de commissaire du roi Louis XVIII près le Théâtre-Français de 1818 à 1825, et il était devenu l'un des critiques les plus influents de la presse royaliste et classique, lorsque la mort l'enleva dans les derniers jours de l'année 1829.

Ce sont les souvenirs de cette vie si agitée et si remplie, mêlée à tant d'événements, et passée, pour une part, dans le tourbillon ardent de la politique, pour l'autre, dans les cercles les plus célèbres du monde de la littérature et des arts, que François Chéron a retracés dans ses *Mémoires et Récits* avec beaucoup de simplicité et de modestie, mais d'un trait sobre et fin, qui esquisse nettement les hommes et les choses, et les fixe dans la mémoire. Le savant éditeur de l'ouvrage, M. Hervé-Bazin, en a encore accru l'intérêt en élaguant tout ce qui pouvait aujourd'hui allanguir l'intérêt ou retarder la marche du récit; en relevant les parties conservées par des notes concises et lumineuses qui en font ressortir le sens, et en complétant cette autobiographie par des pièces de vers et des extraits des articles de François Chéron. Il a porté dans ce travail délicat d'arrangement, le soin, le tact et la mesure qui lui sont habituels, et dont les lecteurs de la *Revue* ont eu tant de preuves. C'est dire qu'il a fait de ces *Mémoires* un livre d'une netteté et d'une clarté parfaites, rempli de révélations intéressantes, et d'une lecture agréable et facile.

Ernest Faligan.

Digitized by Google

Nous recevons le nouveau numéro du vieux *Musée des Familles*, qui, entrant dans sa quarante-neuvième année, se rajeunit en passant entre les mains de l'éditeur Ch. Delagrave. Ce numéro promet pour l'avenir. On est séduit dès le premier coup d'œil par la perfection des gravures dues à des artistes tels que Ed. Morin, Adrien Marie, Nidrach. Il y a là des tableaux et un portrait d'A. de Neuville, et des vues de Nuremberg d'un remarquable fini d'exécution. Un nouveau roman russe de la célèbre Mme Gréville, Nadia, commence dans ce numéro qui contient des vers de Theuriet, un morceau historique du bibliophile Jacob, une charmante causerie scientifique d'Eugène Müller, des questions qui piqueront la curiosité et l'émulation des abonnés, des articles de Victor Tissot et d'Ernest Chesneau, etc., etc.

∴

La Librairie Palmé édite, pour le renouvellement de l'année, diverses publications illustrées que nous nous faisons un devoir de mentionner dès aujourd'hui à nos lecteurs, en attendant que nous puissions les examiner avec l'attention qu'elles méritent.

D'abord nous signalerons un volume de M. E. d'Avesne : *Devant l'ennemi, Dévouement et Hauts Faits illustrés des Catholiques pendant la Guerre de 1870-1871.*

Tel est le titre de l'ouvrage de M. d'Avesne, qui, on le voit, complète en l'étendant à tous les catholiques, l'œuvre du R. P. Chauveau, intitulée : *Au service du Pays.* Nous nous bornerons à ajouter qu'au point de vue littéraire comme au point de vue de l'illustration, le nouveau volume ne le cèdera en rien à ses devanciers. M. E. d'Avesne a fait ses preuves. — 1 beau volume grand in-8° orné de plus de 200 gravures. Prix : 8 francs broché ; relié, 10 francs.

Paul Féval est représenté par les *Veillées de la famille,* beau volume contenant neuf nouvelles du charmant conteur, qui trouveront un accueil empressé, non seulement auprès des familles chrétiennes, mais encore auprès de toutes celles qu veulent pour les enfants des livres où l'on se rappelle cette pensée d'un sage de l'antiquité, trop facilement oubliée de nos jours : *Maxima debetur puero reverentia.* — 1 volume in-8° illustré, même prix et même collection que *Devant l'ennemi.*

Digitized by Google

Dans le courant de cette année, la *Revue du Monde catholique* a publié une série d'articles sur l'*Algérie*, de lady Herbert ; cette étude a été fort remarquée ; elle paraît en volume sous ce titre : l'*Algérie contemporaine illustrée*. Déjà intéressante au moment de sa publication, cette œuvre acquiert un nouvel intérêt d'actualité par suite des évènements qui se passent dans le sud Oranais et en Tunisie. Les illustrations en sont remarquables. — Même prix que les deux ouvrages ci-dessus.

Enfin, sous ce titre heureux : *Au Coin du Feu*, M. Léon Gautier publie un nouvel Album pour la famille et les enfants, renfermant 25 magnifiques gravures avec introduction et texte en regard. Le nom de l'auteur suffit pour indiquer dans quel esprit est fait cet album. — Un grand volume in-4° ; prix : cartonné, 10 francs.

Nous nous reprocherions de terminer ce sommaire sans mentionner au moins l'excellent journal : le *Jeune Age Illustré*, dirigé par Mlle Lérida Geofroy, qui va entrer le 1er janvier dans sa deuxième année. Le volume qui se termine fait pour des enfants un agréable livre d'étrennes. En y ajoutant l'abonnement pour l'année 1882, c'est un cadeau qui lui rappellera chaque semaine et toute l'année le sympathique donateur. — 1 beau volume in-4°, cartonné, 10 francs.

Nos lecteurs savent que sous ce titre : Nouvelle Bibliothèque Scientifique, la *Société générale de Librairie Catholique* publie une collection divisée en deux séries entièrement distinctes, mais également importantes ; c'est-à-dire, l'une, composée d'ouvrages de polémique et de controverse, pour réfuter les erreurs anciennes ou modernes en matière de science ; l'autre, composée d'ouvrages purement scientifiques, à l'exclusion de toute discussion d'école ou de parti.

C'est dans cette deuxième série que vient de paraître un volume de M. E. Jardin sur le *Coton ;* volume plein de recherches curieuses et savantes, et qui, écrit avec un grand agrément dans le style, a le double avantage de plaire et d'instruire.

L'histoire du Cotonnier, telle que l'a conçue et que la présente l'auteur dans cette monographie, n'est pas l'histoire de cet arbuste, depuis sa germination jusqu'à sa mort, mais celle du genre entier, remontant jusqu'à la Genèse.

Digitized by Google

« Un livre, dit Humbolt, où l'on essaie de réunir tout ce qui, à une époque donnée, a été découvert... peut, si je ne me trompe, quels que soient les progrès futurs de la Science, offrir encore quelque intérêt, s'il a réussi à retracer avec vivacité une partie au moins de ce que l'esprit de l'homme aperçoit de général, de constant, d'éternel parmi les apparentes fluctuations de l'univers. »

C'est bien un tel livre que M. E. Jardin nous semble avoir écrit en nous donnant son histoire du Coton : il y réunit tout ce que l'on peut connaître à l'heure actuelle sur le précieux arbuste, et par là, selon la remarque du savant que nous venons de nommer, « quels que soient les progrès futurs de la Science, » sa lecture offrira toujours « quelque intérêt. » Livre de fond, livre classique en un mot, non-seulement pour l'enseignement élémentaire, mais pour les doctes et les érudits eux-mêmes.

Mentionnons aussi que de nombreuses gravures dans le texte et hors texte ornent le volume, rendant ainsi palpables à la vue les multiples phases par lesquelles passe le Coton, son éclosion sur l'arbre et jusqu'aux nombreux et divers emplois qu'il trouve sous la main de l'homme.

1 beau vol. in-18 de 458 pages. — Prix : 3 francs.

*
* *

Les Fêtes de Catéchisme, petits drames pour les catéchismes de persévérance, par l'abbé Th. Mouchard, auteur des Vies des Saints, à l'usage de la jeunesse.

Ce premier volume, composé pour les catéchismes des filles, contient dix pièces savoir : la *Fuite en Egypte* la *Victoire de Lépante*, le *Martyre de sainte Agnès, sainte Clotide, sainte Elisabeth de Hongrie, sainte Marie-Madeleine, Jeanne d'Arc, Blanche de Castille, sainte Germaine Cousin.*

Il est revêtu de l'approbation de l'évêque d'Orléans Mgr Couillé, et nous lisons dans le rapport ce jugement de l'examinateur : « Le dialogue est vif et animé, facile et naturel ; « les situations bien saisies, les caractères heureusement « étudiés ; l'action se développe et l'intérêt va toujours « croissant. »

Un livre qui se distingue par des qualités si précieuses et

Digitized by Google

que tout lecteur, du reste, sera forcé de lui reconnaître, ne doit pas se contenter d'entrer dans les pensionnats et les institutions, il faut qu'il pénètre dans les familles où il y a une jeune fille à récréer, à instruire, à moraliser par la lecture, à élever par les caractères, à former par l'exemple. Odile, avec sa piété filiale ; Blanche de Castille, avec son amour maternel ; Jeanne d'Arc, avec son sublime patriotisme ; Germaine de Pibrac, avec sa ravissante simplicité ; Elisabeth de Hongrie, avec son amour pour les pauvres ; Agnès, avec son généreux dévouement à Jésus, l'époux de son âme ; Clotilde la reine-apôtre, ne sont-elles pas, dirons-nous avec l'auteur, les plus beaux modèles où la jeune fille chrétienne puisse copier les devoirs de sa vie ? Que les *Fêtes du catéchisme* reçoivent donc partout l'accueil qui leur est dû, et que, l'auteur nous donne au plus tôt le volume qu'il destine, sur le même plan, aux jeunes garçons !

Très beau volume in-12 de 421 pages : Prix 3 fr.

Le Propriétaire-Gérant
G. GRASSIN.

Angers, imprimerie-librairie GERMAIN et G. GRASSIN. — 30-82.

Digitized by Google

377

TABLE DES MATIÈRES

DU

TROISIÈME VOLUME

JUILLET-DÉCEMBRE 1881

JUILLET

Assouan. — La première cataracte. — Philæ. — **Joseph Joubert**. 1
Extrait du journal d'un prêtre Allemand pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871. — **X**. 17
Château-Gontier au XVIIe siècle, d'après des documents inédits. — **André Joubert** 33
Chronique scientifique. — **X**. 55
Chronique bibliographique. — **L.-M** 61

AOUT

Le Marquis de Jarzé. — **Eus. Pavie** 65
Château-Gontier au XVIIe siècle, d'après des documents inédits (*Suite*). — **André Joubert** 83
Ce qu'ont toujours coûté les guerres civiles. — **A. du Chatellier** 114
Chronique scientifique. — L'exposition d'électricité à Paris. — **A. de Bart** 125
Chronique bibliographique. — L'Armorial de l'Anjou. — **J. Denais** 137

SEPTEMBRE

Le Marquis de Jarzé (*Suite et fin.*) — **Eus. Pavie**. 141
Château-Gontier au XVIIe siècle, d'après des documents inédits (*Suite et fin*). — **André Joubert** 158
Ce qu'ont toujours coûté les guerres civiles (*Suite*). — **A. du Chatellier** 183
Chronique scientifique. — L'électricité 194
Chronique bibliographique. — Méthode et cours de dessin par F. Colomb. — **A.-L.** 198

Digitized by Google

OCTOBRE

La vie de Napoléon Bonaparte, par Sir Walter Scott. — **Victor Pierre** 201
La ferme du sel aux Ponts-de-Cé, au xve siècle, d'après des documents inédits. — **André Joubert** 217
La critique littéraire sous la restauration. — **Hervé-Bazin** . 223
Ce qu'ont toujours coûté les guerres civiles (*Suite et fin*). — **A. du Chatellier** 236
Chronique scientifique. — **Jude de Kernaëret** 251
Chronique bibliographique. — **X.** 254

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Un département de la Bretagne après le 18 fructidor an V. **A. du Chatellier** 257
La France au Sénégal et au Soudan. — **Joseph Joubert** . . 291
La conquête Jacobine. — **Jean d'Étiau.** 321
Une visite à l'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers. — **L'abbé Bourdais** 341
Athènes. — **A.-G** 364
Chronique bibliographique. — **E. Faligan** 368

Angers, imprimerie-librairie Germain et G. Grassin. — 959-82

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

MÉMOIRES ET RÉCITS

DE

FRANÇOIS CHÉRON

Membre du Conseil Secret de Louis XVI au 10 août, Commissaire du roi Louis XVIII, près le théâtre Français, de 1818 à 1825,

auteur dramatique et critique de littérature sous la Restauration,

publiés par F. HERVÉ-BAZIN,

professeur à l'Université Catholique d'Angers, 1 vol. in-18, 3 fr. 50

ŒUVRES INÉDITES DE BOSSUET

découvertes et publiées

sur les Manuscrits du Cabinet du Roi et des Bibliothèques Nationale et de l'Arsenal,

par **Auguste-Louis MÉNARD.**

TOME Ier.

Le Cours Royal complet sur Juvénal

Un vol. grand in-8. — Prix : 10 fr.

En publication.

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

PAR

M. Joseph DENAIS

Officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes

L'ouvrage formera **2 volumes grand in-8°** et sera publié **en fascicules de 80 pages** chacun, avec de nombreuses **planches**, au prix de **3** francs le fascicule.

Il a été tiré un petit nombre d'exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

Le 11e Fascicule est paru.

Digitized by Google

CARTE D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

AU 2.000.000me

d'après l'atlas de St-Cyr. — Prix : 1 fr. 25.

OUVRAGES NOUVEAUX :

XVII· Siècle. — Lettres, Sciences et Arts. Ouvrage illustré de 17 chromolithographies et de 250 gravures sur bois, par Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), 1 vol. in-4o, broché. . . . . 30 »
— richement relié . . . 40 »

Les Mères illustres, par M. de Lescure, 1 vol. in-8, broché. . 10 »

Le Maroc, par Edmondo de Amicis, in-4o, broché . . . . . 30 »
— — — richement relié. . . 45 »

Comment j'ai traversé l'Afrique, par le Major Serpa-Pinto, 2 vol. in-8o, illustrés. . . . . 20 »

La Bulgarie Danubienne et le Balkan, par F. Kanitz, 1 vol. in-8o, illustré . . . . . 25 »

L'Ombra, par A. Gennevraye, 1 vol. in-18 . . . . . 3 50

Excursions géologiques à travers la France, par M. Stanislas Meunier, 1 vol. grand in-8 . . . . . 10 »

Les Récréations scientifiques, par M. Gaston Tissandier, 1 vol. grand in-8o . . . . . 10 »

La Foi et ses victoires, par l'abbé Baunard, 1 vol. in-8 . . . 7 50

Benjamin-Constant. Lettres à Mme Récamier 7 50

Numa Roumestan, par Alphonse Daudet, 1 vol. in-18 . . . . 3 50

Les Français à Tunis, par Pierre Giffard, 1 vol. in-18] . . . 3 50

Vingt ans de Police. Souvenirs d'un ancien officier de Paix, 1 vol. in-18. . . . . 3 »

Mémoires de Canler, ancien chef de la police de sureté, 2 vol. in-18. . . . . 6 »

Le Maréchal Bugeaud, d'après sa correspondance intime et des papiers inédits, par le Cte H. d'Ideville, ancien Préfet d'Alger, tome premier, 1 vol. in-8 . . . . . 8 »

Mémoires de M. Claude, chef de la Police de sûreté, sous le second Empire, 4 vol. in-12 . . . . . 14 »

Souvenirs d'un Vieux Critique, par A. de Pontmartin, 1 vol. in-12 . . . . . 3 50

Mémoires inédits de Lamartine, 1790-1815, 1 vol. in-12, 3 50

Poésies inédites de Lamartine, 1 vol. in-12 . . . . . 3 50

Un Mariage d'amour, par Ludovic Halévy, 1 vol. in-12 . . . 3 50

En Tunisie, par Albert de la Berge, 1 vol. in-12 . . . . . 3 50

Maître Le Tianec, par Mlle Marthe Lachèse, 1 vol. in-12. . . 3 »

Correspondance inédite de Talleyrand et du roi Louis XVIII, 1 vol. grand in-8 . . . . . 9 »

La Légitimité devant le Catholicisme, par G. Véran. In-8. . 1

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JAN 7 1938

Digitized by Google

Digitized by Google